This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08155753 4

BGL
Council

TABLEAU

RELIGIEUX ET POLITIQUE

DE L'INDOSTAN,

OU

PRECIS HISTORIQUE

DES RÉVOLUTIONS DE L'INDE.

(Courcy)
BGL

India History 1600

TABLEAU

RELIGIEUX ET POLITIQUE

DE L'INDOSTAN,

OU

PRÉCIS HISTORIQUE

DES RÉVOLUTIONS DE L'INDE,

Où l'on voit les manœuvres employées par la Compagnie Anglaise, pour s'emparer exclusivement du commerce, des terres et des manufactures des peuples Indous, et assurer leur tyrannie par l'expulsion des autres Nations européennes;

SUIVI

De deux Mémoires présentés en 1781, à Louis XVI, par l'Auteur de cet Ouvrage, contenant un plan pour anéantir la puissance Anglaise dans l'Inde, et d'un troisième sur les moyens actuels d'y parvenir encore.

PAR Mr. C****,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES FRANÇAISES, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DE L'ILE DE FRANCE, AYANT COMMANDÉ DANS L'INDE.

PUBLIÉ ET ENRICHI DE NOTES PAR A. B. DE B******,

Auteur de l'Examen du Discours de M. Necker, à l'ouverture des Etats-Généraux; d'une Lettre à M. Pitt; de la Traduction des ouvrages de M. Burke, des Vérités à ceux qui les aiment, etc., et de beaucoup d'autres ouvrages politiques.

LIBRARY NEW YORK

A PARIS,

Chez Marchant, Imprimeur-Libraire, rue du Pont-de-Lodi, n°. 1.

AN XI. = M. DCCCIII.

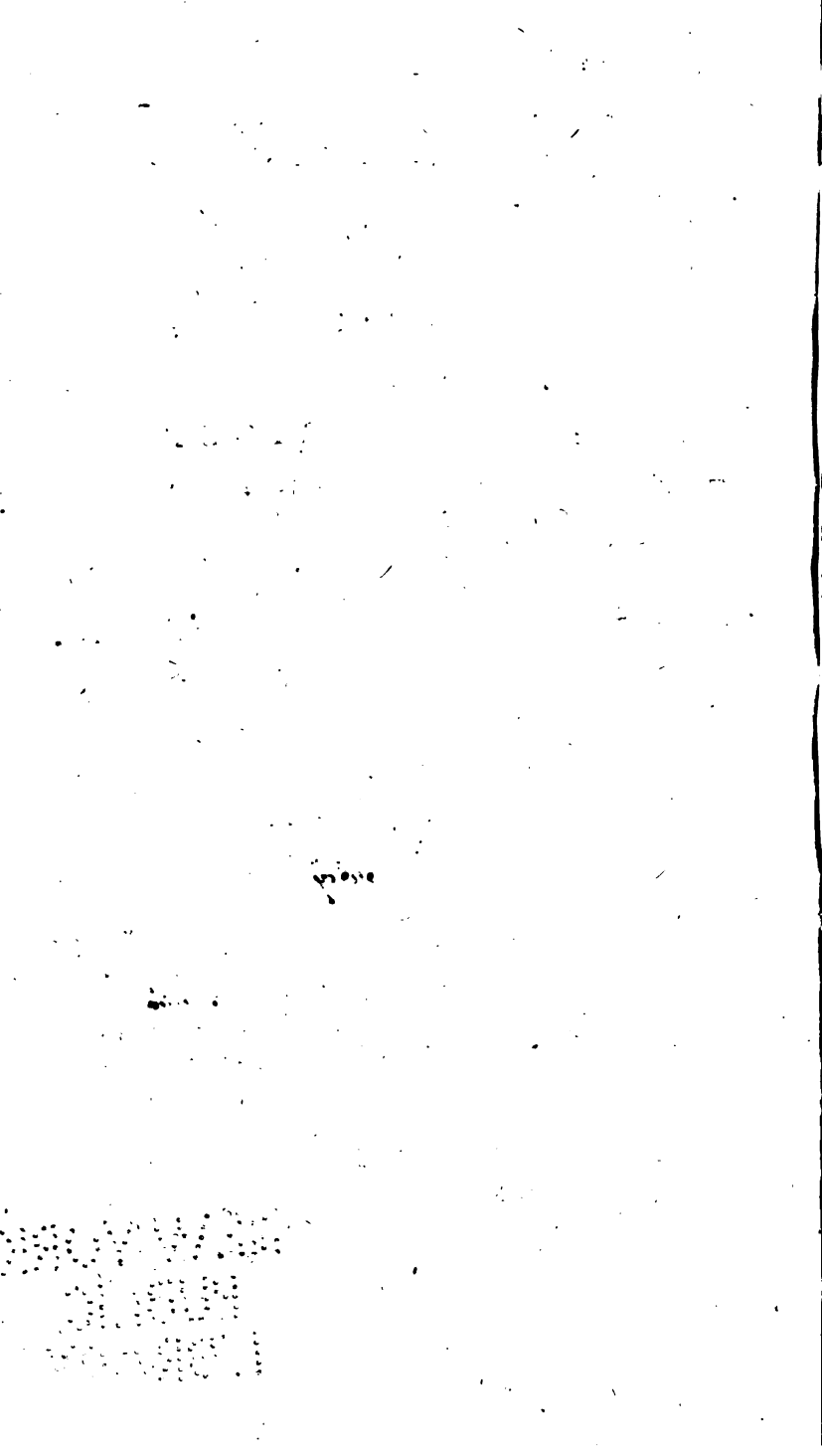

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Nous n'aurions jamais, peut-être, publié cet Ouvrage, si la paix eût continué, quoique entièrement convaincu que les Anglais n'étoient pas plus de bonne foi dans leurs traités qu'ils n'avoient été humains dans l'Inde. Cependant, comme leurs possessions dans cette partie du monde ont toujours été, à Amiens, un point de contestation suspendu, cet Ouvrage, dans les circonstances actuelles, semblera, nous l'espérons, d'un plus grand intérêt, et nous osons nous flatter même que les Anglais de bonne foi, qui le méditeront avec l'attention qu'il mérite, n'y trouveront d'abord rien que de vrai, mais encore rien qui ne soit juste.

On y verra combien le gouvernement anglais a employé d'astuce dans sa conduite dans l'Inde, et combien la Compagnie y a mis une cruauté

mercantile. On trouvera encore les moyens de lui arracher cette usurpation. Ah! puisque le malheur de la guerre vient fondre encore sur notre patrie, et malgré notre gouvernement, profitons-en donc une fois pour rendre des peuples à leur véritable souverain, et à notre commerce des comptoirs qui nous assurent une suprématie importante. On verra dans l'Introduction les raisons de Louis XVI., ou plutôt celles qu'on lui suggéra, pour ne pas s'emparer des possessions de la Grande-Bretagne; et cela eût bien mieux valu, certainement, que de créer un état qui nous est au moins inutile, qui a peut-être excité notre révolution, et qui est beaucoup plus dangereux pour nous que pour les Anglais. Nous pensons que cet Ouvrage ouvrira les yeux de bien des gens qui croient encore à leur humanité. L'Auteur parle aussi des derniers évènemens de Misore, mais d'une manière un peu différente de M. Michaud, qui semble excuser ou justifier les Anglais par ces phrases : « Le gouvernement résolut en même » temps de réserver à la Compagnie le pou-

» voir suprême de s'interposer dans les affaires » intérieures de Mysore, ainsi que le droit de » prendre les rênes du gouvernement, et d'exi- » ger un subside extraordinaire en temps de » guerre. Ce qui engagea les Anglais à prendre » cette mesure, où la POLITIQUE faisoit tort à la » générosité, fut le souvenir des dissensions et » des embarras qui étoient résultés d'un conflit » d'autorité dans l'Oude, le Carnatic et le » Tanjore.

» Quelque dures que fussent ces conditions, » elles ne pouvoient pas paroître désagréables » pour une famille à laquelle on n'avoit rien » ôté, et qui recevoit un royaume des Anglais. » Le gouverneur profita des moyens de l'allé- » gresse pour accoutumer le Raja à l'idée de sa » dépendance; et avant même de le laisser » jouir du pouvoir, on jugea qu'il étoit conve- » nable de lui en tracer les limites, bien per- » suadé que la comparaison de son état passé » avec son état présent réveilleroit toujours » en lui des sentimens d'attachement pour les

» Anglais, et lui feroit embrasser toutes les vues » et tous les intérêts de la nation britannique » dans l'Indostan ».

Nous ne pensons nullement comme le citoyen Michaud sur les conditions imposées par l'Angleterre; elles sont cruelles, mais même elles sont absurdes par l'excès de leur barbarie. (*Voy.* la note, page 459 de la 1re. partie.

M. Fontanes a rapporté dans son beau Discours cette pensée de Montesquieu, qu'il a exprimée ainsi :

« Cette nation, échauffée par l'esprit de parti, » pourroit plus aisément être conduite par les » passions que par la raison..... Il seroit facile à » ceux qui la gouvernent de lui faire faire » des entreprises contre ses propres intérêts ».

Nous croyons qu'il auroit dû ajouter que ce gouvernement a moins l'art de nationaliser ses sottises, que de les encanailler, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi; car c'est lui qui maîtrise les bornes du pouvoir par l'action du bas peuple de Londres. L'Introduction parlant des nouveaux

évènemens, nous ne nous permettrons que de les effleurer ici. Notre gouvernement a conquis une grande puissance par sa modération; et bien plus, il a conquis le cœur de tous les Anglais qui savent penser. Un lord a exprimé la crainte, dans le parlement, qu'on ne fît usage des moyens défendus par le droit des gens pour les vaincre. Ces moyens, par lesquels il a cru jeter de la défaveur, ne sont dignes que d'eux, et point d'une grande nation (1). Nous allons rapporter ici ce qui arriva au maréchal de Lowendal : l'artificier Torré fut lui offrir le secret du feu *grégeois*; il le refusa; mais, craignant qu'il ne fût découvrir ce fléau aux ennemis, il le fit garder à vue, et bien traité. Voilà la loyauté française.

Nous nous sommes un peu écarté de notre sujet, revenons à l'Ouvrage. Ce n'est point une de ces productions éphémères, un de ces voyages faits au coin du feu, comme nous n'en avons

(1) Si le noble lord a entendu parler du bateau plongeur, ce n'est point là une chose contraire au droit des gens, et notre gouvernement pourra s'en servir utilement.

que trop vu ; tout ce qui le compose a été remis, il y a plus de vingt ans, entre les mains du roi, et doit se retrouver encore, comme nous l'avons dit dans les notes. Ce n'est point non plus un de ces ouvrages faits dans un esprit de parti : tout est posé sur des bases certaines.

Dans la première partie, on verra les concussions des Anglais en 1781, et les moyens de les détruire, avec tout ce qui avoit précédé cette année.

Dans la seconde, on lira tout ce qui a suivi cette année, l'exécution des projets des Anglais, une notice géographique succincte, les moyens certains de détruire encore leur tyrannie, et les mesures à prendre pour cela.

Telle est la division de cet Ouvrage. Quelques personnes blâmeront peut-être que nous ayons fait précéder la chute de Misore des Mémoires des choses à faire pour le conserver ; mais l'Auteur l'a voulu, et nous approuvons fort cette idée, parce que, comme nous l'avons dit, il tire de là toutes ses réflexions et ses conséquences.

L'Auteur n'a pas imité notre gouvernement dans sa tranquillité dédaigneuse ; il s'est quelquefois laissé aller à des expressions un peu virulentes ; mais il faut les lui pardonner en faveur de tout ce qu'il a vu dans l'Inde. Anglais de bonne foi, vous qui êtes sages et modérés, ces expressions ne vous regardent pas : on peut être humain et libre sans cesser d'être anglais par devoir.

Quant au style, nous n'en parlerons pas : nous nous sommes assez étendu sur cet article dans la note, page 371 de la 1re. partie. Nous dirons simplement qu'il y règne ce ton de franchise et de clarté qui en exclut la recherche et l'élégance : du reste, nous renvoyons à ce que nous en avons dit.

Nous devons actuellement nous excuser ; et cela ne sera pas difficile. Tout ce qui appartient à l'Auteur des Mémoires a été jugé tant de fois différentes, et par des gens si importans, que les critiques qu'on en pourra faire ne tomberont que sur la manière dont il est ordonné. Quant à ce qu'il a

écrit, et qui a été dit avant lui, il ne peut être soupçonné de plagiat, puisqu'il écrivoit vingt ans avant les autres; et cependant nous osons nous flatter qu'il n'a peut-être jamais rien paru sur l'Inde d'aussi intéressant. Mais c'est sur nous que les journaux chercheront à s'égayer en disant d'abord que les notes font peu de chose à l'Ouvrage, et qu'elles parlent peu de l'Inde. Nous dirons de bonne foi qu'ayant trouvé le moyen d'insérer quelques vues administratives, nous l'avons saisi avec plaisir; et nous espérons que les lecteurs voudront bien nous pardonner ces légères digressions, qui reposeront un peu leur attention: du reste, nous renvoyons à la note, page 387 de la première partie.

On est si ardent à faire des méchancetés, qu'on pourroit nous supposer de mauvaises intentions dans ce que nous avons dit de Cherbourg. On se tromperoit fort; mais nous allons en donner l'éclaircissement. Quand nous avons avancé que les travaux de Cherbourg étoient une folie, ils n'étoient pas encore commencés, et nous eus-

sions désiré que le génie de Vauban eût été écouté; mais nous n'avons pas entendu dire par-là que les premières dépenses une fois faites, il ne fallût pas le continuer; à Dieu ne plaise.

Quant à la note où nous parlons de la jalousie existante entre la cavalerie et l'infanterie, et où nous faisons remarquer que ce sentiment existe depuis l'Inde jusqu'en France, nous aurions voulu y consigner un fait qui l'auroit trop allongée, et que nous allons rapporter ici. La haine entre ces deux armes s'alluma dans la ville de Ca.... à un tel point, qu'ils se battoient continuellement en duel. Fatigués, pour ainsi dire, de se détruire si lentement, ils se donnent un rendez-vous : les corps entiers se rendent sur les glacis, et ils étoient déjà prêts à se fusiller lorsque le brave M. de Ta.... leur commandant, arrive; il leur adresse ce discours : Soldats, me voici entre vous; avant que des Français s'entr'égorgent, vous foulerez aux pieds mes cheveux blancs. Ils mettent bas les armes aussitôt, et s'embrassent. Cela démontre le pouvoir de l'autorité, le respect

de l'âge, et la nécessité d'apaiser toutes les petites dissensions qui nuisent au bien du service.

Quant aux notes de l'île Pelew et de M. Maknemara, nous avons voulu, dans la première, réveiller s'il est possible la sensibilité des Anglais pour ces bons insulaires, et, dans la seconde, rendre hommage à notre amitié pour ce brave officier.

Si les Anglais ne vont pas à l'île Pelew, notre gouvernement pourroit en profiter.

Nous allons faire une réflexion qui, à ce que nous espérons, paroîtra juste : il y a deux sortes de perceptions, l'une de génie, et c'est celle qu'avoit l'auteur de ces Mémoires ; l'autre d'esprit et d'habitude du monde. Il faut tâcher de réunir l'une et l'autre ; c'est ce qu'on a vu quelquefois, et c'est ce qui mérite la plus grande admiration. Il seroit trop long de rapporter des exemples de la première ; ils sont en très-grand nombre ; et si nous ne craignions d'affliger la modestie de l'Auteur, nous citerions cet Ouvrage comme la plus prochaine ; tous les gens qui ont

vécu dans l'ancien monde en ont vu de la seconde. Nous en insérerions ici un exemple, mais il paroîtroit trop éloigné de la longitude de Delhi, laisseroit un très-grand champ à la critique, Cet Avis n'y donnera peut-être que trop de sujet; du moins on trouvera que nous payons notre tribut à la patrie en publiant cet Ouvrage qui ne plaira pas au gouvernement anglais.

Nous espérons donc qu'unique dans son espèce, coupé par des digressions intéressantes, il pourra plaire à tous les lecteurs.

On ne nous trouvera peut-être pas fort modeste, ni pour nous, ni pour l'Auteur; mais c'est que nous sommes profondément convaincu qu'il y a une sorte de pudeur de toilette qui tient à l'orgueil, comme il y a une espèce de sensibilité qui dégénère en barbarie: telle est celle qui vouloit supprimer la peine de mort pour les crimes d'assassinat. Heureusement que cette loi est conservée; et c'est l'humanité qui nous dicte cette réflexion. Si, comme nous l'espérons, le public accueille cet Ouvrage, et qu'il y ait une seconde

édition, nous l'entreprendrons plus en grand, et nous ferons notre profit de quelques faits intéressans que nous insérerons en note, contenus dans une nouvelle histoire de l'Indostan, publiée nouvellement en Angleterre.

Dans une note où nous parlons de l'histoire, nous indiquons, pour épigraphe, *la seule vérité, toute la vérité, rien que la vérité.* Nous n'avons adopté ces mots que pour leur précision ; nous prions nos lecteurs, en faveur de l'ennoblissement qu'ils reçoivent de l'histoire, de ne pas se ressouvenir qu'ils ont été prononcés dans le tribunal révolutionnaire. (Pour les autres notes, *Voyez* l'avis de l'Editeur de la deuxième partie).

Nous avons donné le nom d'Avis de l'Editeur à ceci, et sans nous arrêter à la dissertation d'un auteur sur les mots *préface, post face, avis, avertissement, introduction* ; dissertation qui a fait rire. Nous prions nos lecteurs de croire, non pas que nous ayons voulu leur donner des avis, ils n'en ont pas besoin ; mais simplement introduire la justification de quelques torts qu'on auroit pu nous reprocher ; et quant à l'auteur qui a bien voulu disserter si gravement, qu'il veuille permettre que nous lui disions qu'il y a des mots tellement consacrés par l'habitude, qu'ils perdent leur signification véritable pour prendre celles de convenances et de convention. (*Voyez* la note, page 460 de la 1re. partie.)

INTRODUCTION

AU

TABLEAU POLITIQUE ET RELIGIEUX

DE L'INDOSTAN.

Les Mémoires sur l'Inde, que l'on donne aujourd'hui au public, sont depuis long-temps entre les mains du Rédacteur; des circonstances très-différentes en ont successivement empêché l'impression; nous en rapporterons quelques unes, parce qu'elles ont une connexité intime avec l'ouvrage dont nous nous déterminons à faire paroître la première Partie, et que la seconde suivra incessamment. Des Mémoires, dont le but principal est de démontrer le machiavélisme du gouvernement anglais, ne peuvent paroître, ce me semble, dans un moment plus favorable que celui où il déploie cette politique, d'autant plus audacieuse au dehors, que ce n'est au fonds que l'orgueil qui veut excuser ses erreurs et ses fausses combinaisons. Je puis donc me permettre de répéter ici ce que j'ai dit lors du traité d'Amiens : le premier Consul avoit à stipuler pour les intérêts d'une grande nation; ils lui étoient transmis, si je puis m'exprimer ainsi, par une longue suite de victoires; et, devenu son fidèle organe, il devoit encore conquérir par la paix même

Dans cette attitude des choses, ce n'est point à moi à examiner celle que devoit conserver le ministère anglais ; mais j'ai cru remarquer dans toutes ses démarches une sorte de gêne et d'ambiguïté, trop ordinaires à tout gouvernement dont l'opinion momentanée doit nécessairement appartenir au parti qui sait la comprimer à propos. Celui qui vouloit la paix alors déclaroit déjà la guerre aux ministres, et les conduisoit dès ce moment au terme où ils se trouvent aujourd'hui. Je me persuade que ce qui m'a singulièrement frappé n'a point échappé à la pénétration du premier Consul ; et si je veux une preuve évidente que, depuis cette époque même, il s'est appuyé de toutes les mesures que la sagesse peut suggérer, je la trouve dans sa modération même. Et que les Anglais ne s'y trompent pas ! la prudence qui repousse avec noblesse les maux inévitables qu'elle veut éloigner, est une arme puissante qui saura les terminer ; et ce qu'elle accorde aujourd'hui à l'humanité, elle le restituera bientôt à la gloire du nom français, et au respect que des peuples policés doivent aux engagemens qu'ils ont contractés entr'eux.

Je ne prononce pas encore définitivement sur les débats qui existent au parlement et aux communes, et dans lesquels les intérêts de la nation me paroissent singulièrement compromis par des intérêts particuliers ; mais en disant de bonne foi que je pense comme M. Grey, et que je suis de l'avis de ceux

qui ont soutenu le sien, je crois partager l'opinion de tous les gens raisonnables, et celle même des Anglais qu'on peut mettre de ce nombre. Ceux qui ont fait quelque séjour à Paris, et qui pensoient aussi librement sur les rives de la Seine que sur les bords de la Tamise, sont seuls capables d'éclairer leurs compatriotes sur tout ce qui existe parmi nous. Et comment comprendroient-ils, en effet, ce que j'ai peine à concevoir moi-même ? une nation entière qui s'abîmoit incessamment sous les décombres de l'anarchie, et qui se relève tout à coup avec les monumens qui attestent ses principes religieux et sa grandeur ; l'activité qui succède au trouble, la surveillance aux cachots, les beaux arts au vandalisme, l'enthousiasme de l'honneur à l'ivresse de la licence, les idées morales et positives qui remplacent enfin cette longue suite d'abstractions et d'énigmes politiques, dont le mot (il faut le dire enfin) étoit esclavage.

Je sais qu'il existe des contempteurs, et en trop grand nombre sans doute, de ces gens qui se débarrassent de tout ce qu'il est raisonnable de penser, en désirant, et tout à coup, ce qu'il est impossible de faire. Ce n'est point pour eux que j'écris, mais pour ceux qui savent que l'ordre politique ressemble beaucoup à l'économie animale, et que, dans l'une comme dans l'autre, lorsque les maladies ont atteint un certain période, il ne faut pas se hâter d'en précipiter la convalescence.

Ce que je viens de dire ne m'éloigne pas du sujet que je me propose d'éclaircir par des notes qui me sont personnelles, et qui peuvent jeter un grand jour sur le passé et le présent. Un système permanent de suprématie maritime et commerciale, des agressions toujours combinées avant la rupture même des traités, une jalousie peu délicate sur les moyens qu'elle choisit pour arriver à son but : tels sont les caractères prononcés du gouvernement anglais à notre égard ; et dans la révolution que nous avons si cruellement éprouvée, il me seroit facile de surprendre sa haine jusque dans sa bienveillance même. Loin de moi toute idée de ramener des souvenirs inutiles à l'histoire; mais ce livre, de tous les temps, doit conserver des époques aussi intéressantes que celles où les orateurs anglais, se débattant très-philosophiquement sur la liberté des nègres, n'employèrent ce moyen que pour exciter l'orgueil des uns par la cupidité des autres, et nous faire compromettre ainsi le salut de nos colonies. J'ose affirmer qu'ils ressentent déjà le danger d'une politique aussi astucieuse, parce qu'il est rare qu'on n'éprouve à la fin les maux qu'on a voulu susciter aux autres; et cette réflexion seule devoit suspendre toutes les démarches de l'Angleterre.

En lui reprochant des torts que je crois très-réels, mon impartialité ne me permettra pas de déguiser ceux du gouvernement français, et de dire que toutes les conséquences en avoient été senties et prévues par Louis XV.

Feu

Feu M. de Choiseuil étoit l'ennemi le plus implacable du gouvernement et de la nation anglaise. Homme de beaucoup d'esprit, et d'un caractère audacieux, il avoit changé avec promptitude, et non sans succès apparent, le système politique et militaire, parce qu'il avoit su profiter d'un ascendant qu'il devoit plutôt à ses intrigues qu'à son génie : car une trop grande dissipation, et peu de connoissances acquises, l'ont égaré plus d'une fois ; mais lorsqu'il traitoit avec un homme instruit des choses que lui-même ignoroit parfaitement, il avoit l'art de le pomper, de sorte qu'il s'approprioit ses idées de manière à lui en imposer. Je pourrois citer plusieurs exemples de ce stratagême très-pardonnable dans le fonds, et je n'en rapporterai qu'un seul.

Un officier de la marine royale, homme simple, mais penseur profond, crut devoir lui communiquer ses projets sur l'Inde. Il se fit prier long-temps ; mais enfin il voulut bien l'écouter sans lui faire la moindre objection. Ce galant homme étoit trop de mes amis pour me cacher la démarche qu'il venoit de faire, et le succès qu'il en espéroit ; et moi, j'étois trop des siens pour ne pas lui dire que le ministre lui avoit enlevé, à coup sûr, tout ce qui pouvoit lui convenir, et qu'il ne feroit rien de ce qu'il désiroit.

Il est bon de dire ici que ce projet de M. de La.... contenoit d'abord des observations très-judicieuses sur l'isthme de Suez, ensuite le plan combiné pour se

transporter aux Indes par l'Égypte ou par la Russie. Dans cette dernière supposition, il avoit prévenu le major Taylord, et dans la seconde, il contrarioit d'avance les assertions ridicules de M. Michaud, et justifioit par conséquent les conceptions hardies, mais très-possibles dans leur exécution, du premier Consul. Sans m'arrêter plus long-temps à l'examen du Mémoire dont je parle, et que l'Auteur me confia, je dois dire que, de son consentement, je m'occupai de le resserrer, et d'y ajouter plusieurs réflexions que je crois importantes; et c'est dans cet état que je parvins à le mettre sous les yeux du roi. Il en sentit toute l'importance, et je regrette que les orages révolutionnaires me privent aujourd'hui de la satisfaction de prouver qu'il étoit véritablement un homme d'état, et très-capable de gouverner les ministres qui malheureusement le gouvernoient. Aussi juste qu'éclairé, mais trop foible, sa raison et son expérience même ne résistoient pas à ce qu'il désapprouvoit intérieurement; mais ennemi déclaré de toute agression subite, il attachoit dès-lors une si grande importance à conserver, qu'il sembloit prévoir l'avenir. J'ai eu plus d'une fois l'occasion de remarquer en lui ce sentiment profond et très-propre à éclairer les réflexions que j'ai faites depuis.

Malgré sa répugnance à concevoir tout projet hostile et sans fondement, il avoit cependant mûri celui de s'emparer de l'Inde sans l'asservir, mais au contraire,

de rendre à chaque prince ce qui lui appartenoit. Il l'avoit pesé, dis-je, avec d'autant plus de plaisir, qu'il avoit été frappé de cet esprit de justice qui détruisoit une tyrannie insupportable et désavantageuse au commerce de l'Europe entière.

M. de Choiseuil envisageoit la chose d'une tout autre manière, et sur le rapport plus ou moins fidèle d'un officier allemand, qu'il avoit envoyé en Amérique, il crut que c'étoit par-là seulement qu'il pouvoit triompher de l'Angleterre : erreur qui s'est malheureusement perpétuée, et dont il est résulté autant de mal pour nous, que d'avantages pour elle.

Il me suffit de dire ici que Louis XV s'opposa constamment à l'exécution des mystérieux et révolutionnaires projets de son ministre qui, au total, respectoit peu les propriétés et les droits acquis. Dans une circonstance où une rupture avec l'Angleterre paroissoit inévitable, il crut pouvoir remettre sous les yeux du roi son projet d'invasion en Amérique; il fut très-surpris de la connoissance qu'il avoit acquise de celui de M. de La... sur les Indes. Il conçut alors le motif des rapprochemens que le roi avoit indiqués comme nécessaires avec la cour de Pétersbourg, et il attendit en silence la réponse d'un souverain qui s'étoit donné la peine de penser.

« Si la rupture que vous prévoyez devient inévitable, » faisons, j'y consens, une conquête pour l'humanité, et » non pas une sédition contre le pouvoir. L'ordre poli-

» tique est un fleuve qu'on ne détourne pas impunément » de son lit ».

Je rapporte cette anecdote telle qu'elle me fut transmise par M. d'Aiguillon, lorsqu'il me chargea de faire un mémoire contre les deux erreurs politiques auxquelles M. de Choiseuil étoit le plus attaché.

Ce dernier étoit un des ministres à qui j'ai vu le plus de puissance et le moins de crédit, parce qu'il avoit tout le pouvoir de la maîtresse, sans avoir la confiance et l'estime de son amant. Moyens secrets qui peuvent faciliter une invasion en Amérique, et séparer les colonies de la métropole. Système d'une jonction plus étroite avec la maison d'Autriche.

Sans entrer ici dans des détails superflus, je me contenterai de dire que le résultat de mon travail fut, pour ce moment du moins, de resserrer les liens qui unissoient la France et la Prusse. Je passe sous silence des choses qui, quoique très-flatteuses, n'ont qu'un rapport direct à moi, et je me hâte d'arriver, sans réflexions, à un tout autre ordre de choses.

Louis XVI, jeune encore, et montant sur le trône, voulut aider son inexpérience des conseils qui pouvoient l'éclairer. Rien de plus heureux, sans doute, s'il avoit pu fixer son choix entre des réputations usées et des réputations nouvelles, plus dangereuses encore; mais tel fut sans doute l'ascendant des circonstances, que M. de Malesherbes, un des hommes dont je respecte le plus la mémoire, ne fut cependant digne d'être

ministre que long-temps après l'avoir été; et je crois devoir répéter ici ce qu'il a dit plus d'une fois avant de terminer son honorable carrière.

Quant à M. de Maurepas, il sortit tout à coup du repos de l'oubli pour gouverner la France qu'il a persiflée jusqu'à sa mort; et loin de lui donner une marche assurée, il ne fit que la mettre en mouvement. Homme très-aimable et sans caractère, immoral par système, soumis à tous les préjugés d'habitude, et cherchant toujours à égarer l'opinion publique dont il se moquoit, et qui le faisoit trembler.

Il commença par éloigner son neveu, trop attaché aux anciens principes, et dont l'énergie ne se ployoit pas aisément aux transactions perpétuelles qui, confondant les limites, nous ont insensiblement accoutumés à les dépasser toutes. M. de Vergennes succéda à ce ministre, et, fort peu de temps après, le projet d'invasion en Amérique fut à l'ordre du jour, et tous les moyens imaginables employés pour exciter l'enthousiasme de cette croisade anti-politique en faveur de la liberté. On ne sait que trop quel en fut le résultat: une guerre ruineuse, qui devoit nécessairement conduire à une paix plus ruineuse encore; et sans doute les circonstances actuelles ne permettent pas d'oublier ce fameux traité de commerce que le despotisme anglais sut dicter à notre foiblesse et à l'impéritie de nos ministres. Ils auroient pu nous épargner cette humiliation si, au lieu de se presser de conclure, ils eussent

profité des avantages remportés par M. de Suffren; avantages d'autant plus importans, qu'ils n'étoient dans la vérité que le premier pas vers la conquête de l'Inde, et l'exécution du plan qu'on avoit rejeté jusqu'alors, et que je remets aujourd'hui sous les yeux du public. Ce n'est pas un secret que je dévoile, mais une suite de faits et de connoissances importantes beaucoup plus capables, à mon gré, d'intimider la puissance anglaise que de la fortifier. Il me reste un mot à dire pour éviter toute confusion. Le premier projet sur l'Inde, celui que j'ai remis sous les yeux de Louis XVI, étoit le fruit des méditations profondes d'un officier de la marine royale. Celui qui fut présenté à Louis XVI est le résultat des combinaisons et de l'expérience d'un officier-général de terre employé dans l'Inde. Les vues diplomatiques sont les mêmes dans l'un et dans l'autre, et les militaires sont un peu différentes; ce qui est fort simple. Ce qui le paroîtra peut-être moins, c'est la bizarrerie des circonstances, qui m'a rendu rédacteur de l'une et de l'autre; et, ce qu'il est fort essentiel de remarquer, c'est que l'inexécution du premier n'a tenu qu'à la fidélité que l'on croyoit devoir aux pactes nationaux, dans ce siècle qu'éclairoit encore celui de Louis XIV; et le second s'est trouvé suspendu au moment où il pouvoit déterminer une paix avantageuse. Si cet Ouvrage passe en Angleterre, je désire qu'on y reconnoisse le traducteur de ceux de M. Burke, ce redoutable ennemi du cahos français; je suis

persuadé que les gens raisonnables de tous les pays rendront justice à l'impartialité dont je vais donner encore une preuve, en convenant que l'infidélité des ministres anglais et leur jactance, dont j'ai peine à revenir, me rappellent que nous avions autrefois un comité de Salut Public, lequel en renfermoit un autre appelé familièrement comité de Caricatures, dont le travail consistoit à dénaturer les faits pour y substituer des mensonges, et sur-tout à forger des injures applicables à tous les souverains.

TABLEAU

RELIGIEUX ET POLITIQUE

DE L'INDOSTAN.

Cet Ouvrage se divise en quatre Sections.

La première est une introduction à l'histoire des révolutions de l'Indostan, contenant :

1°. Une description neuve et rapide de l'origine, de la chronologie, du dogme religieux, des écrits sacrés, des castes, des sciences, et du caractère des Brames de ce pays.

2°. Un exposé succinct de la fondation de l'empire Mogol par Tamerlan, et du règne des princes de sa dynastie qui jusqu'à nos jours ont occupé le trône.

La seconde est l'histoire détaillée de toutes les révolutions qu'ont essuyées jusqu'à ce moment le Bengale et Guzurate, deux provinces de l'empire Mogol.

La troisième, l'histoire du règne d'Aureng-Zeb.

La quatrième, celle du règne et de la chute de Tipoo-Sultan.

L'Ouvrage est terminé par des observations importantes sur la puissance des Anglais dans l'Inde.

PREMIÈRE SECTION.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DE L'INDOSTAN.

L'INDOSTAN est cette partie de l'Asie qui, séparée de la grande Tartarie au Nord par le mont Imaüs, est bornée à l'Ouest par l'Indus et par le Gange, jusqu'à l'Océan Indien qui au Sud l'embrasse d'un fleuve à l'autre.

Le principal pays est l'empire Mogol, ou l'Indostan proprement dit. Cet empire, qui a au moins cinq cents lieues de longueur, renferme dans son sein des richesses immenses, et il produit toute espèce de grains; la soie, le coton, le betel, l'indigo, le benjoin, la lacque, et tout ce que l'Inde offre de plus précieux, s'y trouvent en abondance.

La domination Mogole se divise en vingt-trois provinces ou royaumes : Delhi, Agra, Guzurate, Mallua, Parana, Barar, Branpour, Baglana, Rugemal, Mullan, Cabul, Tala, Lahor, Asnur, Bacar, Ugen, Urecha, Cachemire, Décan, Naudé, Bengale, Visapour, et Golconde.

L'Indus et le Gange, tous deux en grande vénération chez les habitans, ainsi que plusieurs autres fleuves et rivières moins connus, arrosent ce superbe pays, dont le Caucase et le Naugracut sont les principales montagnes.

La couronne du Mogol a été d'abord portée par des princes Indous ou Indiens indigènes, et ensuite par des conquérans de la religion de Mahomet.

Il est essentiel de considérer le peuple de cette partie de l'Inde, sous chacune de ces dominations.

CHAPITRE PREMIER.

DOMINATION DES INDOUS.

§. I. *Erreurs des Voyageurs sur l'état des Indous.*

Nos historiens anciens et modernes n'ont débité sur la Constitution politique et religieuse de l'Indostan que des recueils de fables extravagantes. Les uns ont pris pour le gouvernement originel des Indous les lois oppressives sous le poids desquelles le despotisme Tartare l'a fait gémir pendant quelques siècles : les autres ont confondu les superstitions populaires avec la religion primitive ; et tous se sont trompés, faute de puiser aux véritables sources. La connoissance approfondie de ce peuple singulier ne peut résulter que des observations dues à une longue résidence dans l'intérieur du pays, à l'étude du *Sanscrit* qui est la langue savante, à la lecture des anciens écrits, et à l'attention de saisir, à travers l'extérieur des usages religieux et civils, les principes métaphysiques et moraux

qui leur servent de base. Aidé des moyens qui ont manqué aux autres écrivains, j'entreprends de donner une juste idée de cette nation, sur laquelle on ne nous a donné jusqu'à présent que des notions très-imparfaites. Je n'avance rien sans autorité suffisante, et sans indiquer les sources où j'ai puisé.

§. II. *Chronologie indienne.*

La chronologie des Indous fixe la date de leur législation à plusieurs milliers d'années avant notre époque de la création du monde. Une origine aussi reculée n'est peut-être pas mieux fondée que celle des Chinois; mais du moins il est certain que le peuple Indou a des droits incontestables à une très-haute antiquité; car nos plus anciennes histoires en font mention comme d'une nation qui, depuis long-temps, cultivoit les sciences sublimes et les arts utiles. L'acquisition de ces connoissances déjà familières dans l'Inde, lorsque l'Europe étoit encore plongée dans la barbarie, devoit donc, si nous en jugeons par la lenteur de leur marche parmi nous, avoir été chez elle, dès cette époque, l'ouvrage de plusieurs siècles.

§. III. *Législation.*

Brama, législateur de l'Inde, fut sans doute un de ces grands génies que la nature a quelquefois suscités parmi les hommes pour les conduire au bonheur par le chemin de la vertu. Confutsi, Zerdust, Hermès, Orphée, n'enseignèrent point aux Chinois, aux Persans, aux Egyptiens, aux Grecs, une morale plus pure, un culte plus sublime, un ordre social rempli d'avantages plus essentiels à l'humanité, que ceux que les Indous doivent au sage instituteur de leurs lois.

§. IV. *Religion.*

Leur religion est fondée sur la métempsycose, prise dans une acception bien différente de toutes les notions que nous avons jusqu'à ce moment attribuées à ce dogme célèbre.

§. V. *Ecole des Druides.*

Toutes les idées que les Druides ont eues de la transmigration semblent se réduire à ce principe, que les ames humaines jouissoient d'une

vie éternelle, en animant successivement divers corps. « Le point capital de leur doctrine, dit César » dans ses Commentaires, est que les ames ne » meurent point, mais que la mort les fait » passer de corps en corps. Ils pensent que le » mépris que cette opinion leur donne de la » mort est pour le courage un puissant aiguil- » lon. » *In primis hoc volunt persuadere non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios; atque hoc maximè virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.*

C'est aussi la pensée de Lucain, dans sa pompeuse apostrophe aux Druides :

Vobis auctoribus Umbræ
Non tacitas Erebi sedes, ditisque profundi
Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
Orbe alio : longæ, canitis si cognita, vitæ
Mors media est. . . . . Indè ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, et ignarum redituræ parcere vitæ.

« Druides, vous enseignez que les Ombres » n'habitent point les bords tranquilles de l'Erèbe, » ni le royaume du sombre Pluton ; si la vérité » inspire vos chants, le même esprit s'échappe » d'un corps pour en vivifier un autre, et le » trépas n'est que le point qui sépare deux

» existences..... A ce dogme s'allume » l'ardeur qui précipite un guerrier contre le » glaive, le mépris de la mort, et la détermi- » nation à prodiguer une vie qui bientôt ra- » nimera votre dépouille ».

Cette doctrine des Druides résultoit en partie d'une idée de l'immortalité de l'ame, et en partie de l'intention d'obvier à l'inconvénient d'une création continuelle : elle supposoit qu'originairement il y en eut en émission un certain nombre, qui dans la suite ne fut plus augmenté, et que quelqu'un de ces êtres préexistans habitoit successivement et vivifioit chaque corps qui naissoit dans le monde.

§. VI. *Ecole de Pythagore.*

Il paroît que ce fut aussi le sentiment de Pythagore, qui assuroit avoir été en divers temps Æthalides, Euphorbe, Hermotime, Pyrrhus, et enfin Pythagore. Ovide le fait parler ainsi :

Morte carent animæ, semperque priore relictâ
Sede, novis habitant domibus, vivuntque receptæ.
Ipse ego, nam memini, Trojani tempore belli,
Panthoïdes Euphorbus eram, cui pectore quondam
Hæsit in adverso levis hasta minoris Atridæ.

« L'ame n'est point sujette à la mort, en » quittant son premier tabernacle : toujours elle » en habite un nouveau, s'y fixe, et y entretient » la vie. Moi-même, il m'en souvient, au » temps de la guerre de Troye, je fus Euphorbe, » fils de Panthoüs, dont le plus jeune des Atrides » perça le sein d'un coup de javelot ».

Pythagore qui rapporta des Indes, où il avoit voyagé, le dogme de la métempsycose, avoit été mal instruit par les Bracmanes, ou il l'altéra dans les leçons qu'il en donnoit à ses disciples, puisque, suivant ses principes, la transmigration ne cessoit jamais.

§. VII. *Ecole des Juifs.*

Une autre altération à la doctrine de la métempsycose fut de la regarder comme le moyen de récompenser et de punir les vertus et les vices de l'humanité. C'est le sens que les Juifs lui donnèrent, et l'usage qu'ils en firent après en avoir emprunté l'obscure tradition chez les Egyptiens qui vraisemblablement l'avoient reçue des Indiens, comme je le ferai voir dans la suite. Ainsi, l'auteur de la *Sagesse* dit qu'ayant été bon et ensuite meilleur, il avoit passé

dans un corps exempt de souillure. « *Sortitus* » *sum animam bonam, et cùm essem magis* » *bonus, veni ad corpus incoinquinatum* (1) ». Voilà pour les récompenses; et quant aux punitions, voici les disciples de Jésus-Christ, qui, au sujet de l'aveugle-né, demandent expressément : « Maître, qui a péché, cet homme ou » ses parens, pour qu'il naquît aveugle »? *Rabbi, quis peccavit, hic aut parentes ejus, ut cœcus nasceretur* (2)? Les Juifs n'ayant pas sur la résurrection une idée fort claire, et jugeant cependant qu'il étoit juste que les hommes fussent récompensés de leurs vertus et punis de leurs vices, conçurent que les récompenses devoient être conférées et les punitions infligées dans cette vie par une équitable transmigration.

§. VIII. *Ecole des Brames.*

C'est sur ces mêmes principes, croit-on communément, que les Indous ont conçu que les ames humaines étoient souvent dégradées, au point d'être unies aux corps des plus vils reptiles : opinion qui leur prescrit l'obligation de

(1) Lib. Sapient. cap. VIII. vers. 20.
(2) St. Joann. Evan. cap. IX. vers. 2.

s'abstenir du meurtre du moindre animal; mais c'est à tort qu'on leur attribue, pour fondement de ce dogme, les mêmes principes sur lesquels les Druides, Pythagore, et les Juifs, établissoient le leur.

Chez ceux-ci, la métempsycose n'étoit qu'une conséquence de la création de l'Univers, et pour subvenir à sa conservation, sans avoir recours à une création continuelle de nouvelles ames; ou c'étoit une économie de rémunération temporelle du bien et du mal; chez les Indous, la transmigration des ames est la cause même de la création de l'Univers. Ce dogme n'est point pour eux un système accessoire, adapté à l'institution militaire, comme chez les Gaulois, à l'explication de la physique, comme dans l'école de Pythagore; à l'inculcation de la morale, comme parmi les Juifs; c'est le fondement de toute leur théologie et de leur philosophie, puisqu'il embrasse l'existence et les attributs de Dieu, l'origine des anges, l'histoire de leur chute, la création du monde, les causes du mal moral et du mal physique, la nécessité de la vertu, la crainte des peines et l'espoir des récompenses éternelles, l'immortalité des ames, leur béatitude, leur réprobation, la formation primitive et la génération successive des corps, leur dé-

clin, leur dissolution, et la destruction future de l'Univers.

Ce système complet de métaphysique et de morale, dont toutes les parties, nécessairement liées entr'elles, partent d'un même point et concourent heureusement à une même fin, fut enseigné aux Indous à titre de révélation par leur législateur Brama, qui le consigna dans le *Chasta*. C'est le plus ancien de leurs écrits sacrés, peut-être le plus ancien livre du monde. J'en donne ici la traduction littérale.

§. IX. *Ecrit sacré des Indous.*

CARTA-BADE-CHASTA-BIR-MA.

OU

LES SIX ÉCRITS DE LA PAROLE DE L'ESPRIT PUISSANT.

PREMIER ÉCRIT.

Dieu est celui qui fut toujours, créateur de tout ce qui est; Dieu est comme une sphère parfaite, sans commencement ni fin; Dieu règle et gouverne la création par une providence générale qui résulte des premiers principes déterminés. Tu ne rechercheras point l'essence de l'Eternel, ni par quelles lois il gouverne;

une telle recherche seroit vaine; c'est assez que, jour par jour et nuit par nuit, tu voies dans ses ouvrages sa sagesse, son pouvoir, et sa bonté; profites-en.

SECOND ÉCRIT.

L'Eternel, absorbé dans la contemplation de son existence, voulut faire participer à sa gloire des êtres capables de connoître et partager sa béatitude.—Ces êtres auparavant n'étoient pas. — L'Eternel voulut, et ils furent. Il les forma capables de perfection et d'imperfection, l'une et l'autre dépendant de leur choix volontaire.— L'Eternel créa premièrement Birma (1), Bistnou (2) et Seïb (3): ensuite Moïsassour et toute la troupe angélique. L'Eternel donna la prééminence à Birma, qu'il établit prince de la troupe angélique: il le constitua son vice-gérent dans le ciel, et Bistnou et Seïb furent établis ses coadjuteurs.—Les anges partagés en différentes bandes, avec un chef sur chacune, adorèrent autour du trône de l'Eternel, suivant le rang

(1) Birma est composé de *Bram* Esprit, et de *ma* puissant; ainsi Birma signifie Esprit puissant.

(2) Bistnou signifie Préservateur, Conservateur.

(3) Seïb signifie Vengeur, Destructeur.

qui leur étoit assigné, et l'harmonie fut dans le ciel. Moïsassour, chef de la première bande angélique, conduisit le céleste cantique de louange et d'adoration au Créateur, et le cantique d'obéissance à Birma, son premier créé.

TROISIÈME ÉCRIT.

Depuis la création de la troupe angélique, la joie et l'harmonie environnèrent le trône de l'Eternel pendant des milliers de milliers d'années, et auroient toujours duré, si l'envie n'eût pas pris possession de Moïsassour et d'autres chefs des bandes angéliques, parmi lesquels Rhaboun étoit le premier en dignité après Moïsassour. — Oubliant ce bienfait de leur création, et les devoirs qui leur étoient prescrits, ils rejetèrent les pouvoirs de perfection que l'Eternel leur avoit accordés; ils exercèrent leur pouvoir d'imperfection, et firent le mal en présence de l'Eternel: ils refusèrent soumission à Birma, son vicegérent, à Bistnou et à Seïb; et ils se dirent: Nous gouvernerons, — et ils répandirent leurs folles imaginations parmi la troupe des anges, les trompèrent, et ayant entraîné une grande partie d'entr'eux hors de leur devoir, ils se séparèrent du trône de l'Eternel. — Le chagrin saisit

les anges fidèles, et la tristesse fut comme pour la première fois dans le ciel.

QUATRIÈME ÉCRIT.

L'Eternel voyant la défection de Moïsassour, de Rhaboun, et d'autres chefs et esprits angéliques, envoya Bistnou pour les persuader de rentrer dans le devoir; mais fiers de leur indépendance imaginaire, ils persistèrent dans la désobéissance. — Alors l'Eternel commanda à Seïb d'aller, armé de sa toute-puissance, les chasser du ciel, et les précipiter dans l'abîme des ténèbres.

CINQUIÈME ÉCRIT.

Les anges rebelles gémirent dans les ténèbres pendant l'espace de quatre cent vingt-six millions d'années; durant tout ce temps, Birma, Bistnou, Seïb, et le reste des anges fidèles, ne cessèrent d'implorer l'Eternel pour leur pardon et leur rétablissement. — L'Eternel, cédant à leur intercession, déclara qu'ils seroient relâchés de l'abîme des ténèbres, pour être placés dans un état d'examen et d'épreuve où ils auroient le pouvoir d'opérer leur salut. — Après cette promesse

messe, l'Eternel, se retirant en lui-même, devint invisible à toute la troupe angélique pendant cinq mille ans.

SIXIÈME ÉCRIT.

A la fin du période de cinq mille ans, l'Eternel se manifesta de nouveau, reprit le trône de la lumière et apparut dans sa gloire, — et les anges fidèles célébrèrent son retour par des cantiques d'allégresse.

Quand tout fut en silence, l'Eternel dit: Paroisse l'univers, — et il parut à l'instant.

Et l'Eternel dit: que Bistnou, armé de mon pouvoir, descende dans la nouvelle création; qu'il relâche des ténèbres les anges rebelles, et les place dans la plus basse des planètes.

Bistnou apparut devant le trône et dit: Eternel, j'ai fait comme tu as commandé: — et toute la troupe des anges fidèles, frappée d'étonnement, admira les merveilles de la nouvelle création.

Et l'Eternel parla encore à Bistnou et dit: Je formerai pour les anges coupables, des corps qui seront pour un temps leur prison, dans lesquels ils seront sujets à des maux naturels, en proportion du degré de leur offense origi-

nelle. Va, commande-leur de se tenir prêts à y entrer, et qu'ils t'obéissent.

Bistnou apparut devant le trône et dit : Eternel, tes commandemens sont remplis ; — et la troupe des anges fidèles, frappée d'étonnement des merveilles qu'elle entendoit, chanta les louanges de la miséricorde de l'Eternel.

Quand tout fut en silence, l'Eternel dit encore à Bistnou : Les corps que je préparerai pour la réception des anges rebelles seront sujets au changement, au déclin, à la mort, et au renouvellement des principes dont je les formerai ; — et au travers de ces corps mortels, les anges coupables subiront quatre-vingt-sept changemens de demeure ou transmigrations, plus ou moins sujets à la douleur, dans une juste proportion du degré de leur faute originelle, et de la correspondance de leurs actions dans ces formes successives, avec les pouvoirs limités que j'annexerai à chacune d'elles, et ce sera leur état de punition.

Et il sera que, lorsque les anges rebelles auront passé les quatre vingt-sept transmigrations, ils animeront une forme qui s'appellera la vache.

Et il sera que, lorsque le corps mortel de

la vache deviendra inanimé, l'ange coupable, qui en sera sorti, animera une nouvelle forme qui s'appellera l'homme; et dans cette forme sera son état d'examen.

La vache sera réputée sacrée par les anges coupables devenus hommes, car elle leur fournira une nourriture délectable, et les soulagera d'une partie du travail auquel je les ai condamnés sous la forme humaine; et ils ne mangeront point de la vache, car leur nourriture sera le lait et les fruits de la terre.

Les formes humaines dont j'envelopperai les anges coupables sont l'ouvrage de mes mains; elles ne seront point détruites, mais abandonnées à leur déclin naturel. Si quelque ange cause à dessein la dissolution des formes animées par ses frères coupables, toi, Seïb, tu plongeras l'esprit offenseur dans les ténèbres pour un temps, et il sera condamné à repasser les quatre-vingt-sept transmigrations.

Et je distinguerai en espèces les corps mortels que j'ai destinés à la punition des anges coupables, et ils s'uniront et multiplieront dans leurs espèces, suivant une impulsion naturelle que je planterai en eux. — Et de cette union naturelle procédera une succession de formes similaires

dans chaque espèce; mais si quelqu'un des anges coupables ose s'unir à un autre, en telle manière non naturelle qui puisse frustrer l'accroissement de son espèce, toi, Seïb, le plongeras dans les ténèbres pour toujours, et il ne participera plus au bienfait des quatre-vingt-sept transmigrations.

Et il sera que, si les anges coupables profitent de ma faveur dans leur quatre-vingt-septième transmigration, par le repentir et les bonnes œuvres, toi, Bistnou, les recevras dans ton sein, et les conduiras à la seconde planète qui est la première des purgations, et tu feras de cette manière, jusqu'à ce qu'ils aient passé les sept planètes de purgation; car il est résolu que les anges rebelles n'entreront point dans le ciel, et ne verront point ma gloire, qu'ils n'aient passé par toutes les planètes.

Lorsque la troupe des anges fidèles entendit les paroles de l'Eternel, ils chantèrent les louanges de sa puissance, de sa justice, et de sa miséricorde.

Quand tout fut en silence, l'Eternel dit à la troupe angélique : J'étendrai ma grace pour les anges rebelles jusqu'à un certain espace de temps, que je diviserai en quatre âges. Dans le premier

des quatre âges, je veux que le terme de leur épreuve s'étende à cent mille ans; dans le second, à dix mille ans; dans le troisième, à mille ans; dans le dernier, à cent ans; — et la troupe angélique célébra par des transports de joie la miséricorde de Dieu.

Quand tout fut en silence, l'Eternel dit: Il sera que, lorsque l'espace de temps que j'ai fixé pour la durée de l'univers, et pour l'épreuve des anges déchus, sera rempli par la révolution des quatre âges, dans ce jour, s'il s'en trouve quelqu'un qui n'ait pas encore passé dans les planètes de purgation, toi, Seïb, armé de ma puissance, tu les précipiteras dans les ténèbres pour toujours, et alors tu détruiras la planète d'épreuve, et elle ne sera plus. — Et toi, Bistnou, tu conserveras encore, pour un temps, les planètes de purification, jusqu'à ce que les anges qui auront profité de ma faveur aient été entièrement purifiés. — Et le jour que cela sera accompli, et qu'ils seront remis en leur premier état et admis à ma gloire, toi, Seïb, détruiras alors les planètes de purification, et elles ne seront plus.

La troupe des anges éclata en cantiques de louanges et d'adoration.

Quand tout fut en silence, l'Eternel parla encore, et dit : Toi, Birma, revêtu de ma puissance, descends à la planète d'examen ; fais savoir aux anges rebelles les décrets que j'ai prononcés, et vois les entrer dans les corps mortels que j'ai préparés pour eux.

Et Birma apparut devant le trône, et dit : Eternel, j'ai fait comme tu as commandé ; les anges coupables se réjouissent en ta miséricorde, confessent la justice de tes décrets, et sont entrés dans les corps mortels que tu leur avois préparés.

§. X. *Réflexions sur l'Ecrit sacré des Indous.*

Je présume qu'après une méditation attentive de ce livre, on avouera sans peine que ce système, quoique défectueux en plusieurs points, a l'avantage d'être intelligible, et qu'on peut lui appliquer cette pensée de Pascal sur le péché originel : *L'homme est plus inconcevable sans ce mystère, que ce mystère n'est inconcevable à l'homme ;* en effet, ce dogme est si à la portée de l'entendement humain, que, dès l'instant qu'on le lui présente, il semble s'étonner de ne l'avoir pas deviné plus tôt : rien, sans doute, n'est plus propre à donner à l'homme une haute idée de sa noble origine.

Igneus est olli vigor et cœlestis origo. (1)
Son esprit est un feu dont le ciel est la source.

A la vérité c'est un ange dégradé, tombé; mais quoi de plus capable de le porter à mériter, par une vie pure, dans sa dernière transmigration qui est son dernier état d'examen, d'être enfin rappelé dans cette patrie céleste d'où il a été si long-temps exilé?

Donec longa dies, perfecto temporis orbe,
Concretam exemit labem, purumque reliquit
Æthereum sensum, atque aurai simplicis ignem. (2)

« Jusqu'à ce qu'un long séjour, et l'accom-
» plissement de l'épuration, ayant effacé d'an-
» ciennes taches, l'ame recouvre sa pureté pri-
» mitive, et remonte à la sphère brillante qu'elle
» avoit quittée ».

Mais je ne veux point m'étendre en commentaire sur le texte que j'ai interprété. Je me bornerai à ajouter l'histoire de sa prétendue révélation.

§. XI. *Histoire de la révélation de cet Ecrit sacré.*

Les anges déchus, sensibles à la miséricorde

(1) Æneid. Lib. VI.
(2) *Idid.*

divine, parurent d'abord disposés à en profiter ; mais quelques uns d'entr'eux, toujours enclins à la révolte, regagnèrent leur influence sur les autres et les entraînèrent encore dans la désobéissance. Alors Birma, Bistnou, Seïb, et la troupe des anges fidèles, concevant que leur malice provenoit de l'oubli des conditions dont dépendoit leur salut, demandèrent à l'Eternel que ces conditions, qu'ils n'avoient reçues que verbalement, fussent rédigées par écrit, et qu'il fût permis à quelqu'un des esprits bienheureux de descendre dans la planète d'examen, sous la forme humaine, pour y publier ce code de lois. L'Eternel y consentit, et tous les anges offrirent à l'envi de se charger de cette mission. L'ange Brama fut choisi pour la remplir. Birma, le vice-gérent de Dieu dans le ciel, lui dicta les conditions du salut. Brama les écrivit dans la langue des anges.

Brama descendit sur la terre, y prit la forme humaine et le gouvernement de l'Indostan. Il traduisit la loi divine de la langue des anges en *sanscrit*, langage alors usité dans l'Inde, et il intitula sa traduction : *Carta-Bade-Chasta-Birma, les six Ecrits de la parole de l'Esprit-puissant.* Il la publia aux hommes, entre lesquels il établit des prédicateurs pour le ministère de la

parole. On les nomma *Brames*, du nom de Brama leur instituteur, et la doctrine du *Chasta* fut prêchée pendant mille ans dans sa pureté originelle.

§. XII. *Altération de cet Ecrit sacré.*

Après ce temps-là, les ministres de la parole publièrent une paraphrase sur le texte, en dix-huit livres, qui fut appelée *Autorra-Bade* (les dix-huit écrits). Ils furent composés en langue vulgaire. Le sanscrit fut réservé aux Brames, qui conservèrent entr'eux le langage que le peuple ne parloit plus. Dès lors le texte du *Chasta* fut supprimé, et l'*Autorra-Bade* le remplaça par des allusions, des allégories, et des fables d'un rapport aussi éloigné que le Targum et le Talmud le sont du Pentateuque. Les histoires des rois et des princes du pays y furent introduites sous des figures symboliques. Un nombre infini de cérémonies fut institué pour un culte extérieur, sous prétexte qu'elles étoient contenues dans le *Chasta*, quoiqu'elles n'y fussent pas exprimées.

§. XIII. *Schisme occasionné par la corruption du Chasta.*

Cette innovation causa un schisme entre les

Indous qui habitoient les bords du Gange et ceux du Malabar. Ceux-ci rejetèrent l'*Autorra-Bade*, et se firent un livre fondé sur le *Chasta*, qu'ils intitulèrent la *parole de l'Esprit-puissant*, *Vedam-Birma* : car, *Vedam*, en tamoul, qui est la langue des Malabares, signifie la même chose que *Chasta* en sanscrit. Cependant leur *Vedam* étoit fort éloigné de la pureté du *Chasta* de Brama, dont la simple doctrine commençoit aussi déjà parmi eux à être couverte du voile du mystère. Ce fut bien pis quand, cinq cents ans après, il parut une paraphrase du Vedam. Le *Cormo-Vedam*, c'est le nom de ce commentaire, ne ressembla pas plus au *Chasta*, que l'*Autorra-Bade* de Bengale; et les Malabares eurent un livre aussi erroné que celui qu'ils avoient rejeté.

§. XIV. *Ressemblance des simulacres Indous et Egyptiens.*

L'établissement de l'*Autorra-Bade* et du *Cormo-Vedam* est l'origine du polythéisme des Indous, qui a de grands points de conformité avec celui des Egyptiens; ce qui peut faire aisément conjecturer que quelques opinions des Brames ont passé d'Asie en Afrique, et de là plus loin. J'ai trouvé une si grande analogie entre les si-

mulacres des Indous et ceux des Egyptiens, que j'en pourrois présenter une concordance frappante. J'y ai reconnu plusieurs des dieux de Memphis. L'Anubis à tête de chien, *Latrator Anubis*, est à la porte de toutes les pagodes. La vénération pour la vache a une ressemblance exacte avec le culte du bœuf Apis. Les singes, les crocodiles, et d'autres animaux y sont révérés comme ils l'étoient sur les bords du Nil :

Crocodilon adorat
Pars hæc, illa colit saturam serpentibus Ibim;
Effigies sacri hic nitet aurea cercopitheci. (1)

Les bornes des champs sont marquées d'un caducée en relief sur la pierre; et j'ai vu, dans un monument de la plus haute antiquité, à Chiringapatnam, capitale du royaume de Maissour, les douze signes du zodiaque, dans la même distribution, et sous les mêmes figures que les Grecs ont reçues des Egyptiens. Les conséquences d'une telle conformité, poussées jusqu'où l'analogie pourroit les conduire, mèneroient peut-être trop loin : je reviens à mon sujet.

(1) Juvenal. Sat. IX.

§. XV. *Allégories de la religion des Indous.*

Les Brames prétendant que les objets sensibles étoient nécessaires pour rendre la religion intelligible au vulgaire, ils l'ont revêtue de toutes sortes d'images de la divinité, suivant les divers attributs qu'ils vouloient désigner (1). La puissance de Dieu, par exemple, est représentée par une image, avec plusieurs bras armés de plusieurs épées. Une tête d'éléphant sur un corps humain désigne sa sagesse. Ils expliquent sa providence dans la création, conservation, et destruction future de l'univers, par l'emblême d'une araignée, qui tira de ses propres entrailles une matière dont elle tissut la toile de cet univers : à présent placée au milieu de son ouvrage, elle en entretient tous les fils avec attention; mais quand il aura duré assez long-temps pour l'exécution de ses desseins, elle *ravalera* dans elle-même tous les brins, dont il est composé, et il disparoîtra. Cette allégorie signifie seulement que toutes choses sortirent du sein de Dieu, et que l'univers périra par un retour de ces mêmes choses à leur origine.

(1) *Parvis-Kand*, ou Cérémonial des Pagodes. Livre très ancien, composé en Sanscrit.

§. XVI. *Abus de ces allégories.*

Il n'y auroit peut-être aucun danger à se servir de ces allégories, si l'on ne donnoit au peuple ces emblêmes que pour ce qu'ils sont, avec l'attention de lui en expliquer le sens mystique; mais le vulgaire livré à l'ignorance par les Brames, qui, pour la plupart ne sont pas mieux instruits, a pris ces simulacres pour les objets réels de son culte. De là vient que différentes images sont adorées en divers lieux, suivant les attributs particuliers que les fondateurs des temples ont voulu représenter et honorer dans la divinité; de là, les erreurs sans nombre des voyageurs européens qui, d'après les cérémonies pratiquées dans les lieux qu'ils avoient visités, ont prétendu donner dans leurs relations, toutes différentes les unes des autres, une idée exacte de la religion : semblables à des Indous qui, après avoir vu séparément Lorette, Compostelle, la fête de Sens, la procession d'Aix, voudroient, à leur retour chez eux, établir sur ce fondement un compte rendu de la religion chrétienne.

§. XVII. *Les voyageurs ont confondu la constitution politique avec les institutions religieuses des Indous.*

On a commis d'aussi grandes méprises sur leur constitution politique et leurs institutions civiles, en les regardant comme partie de la religion. Il est vrai que leur législateur, se proposant pour but de leur inspirer l'amour de la patrie et de l'agriculture, consacra les objets qui, par la nature du climat, y avoient un rapport immédiat.

§. XVIII. *Division des Indous en castes.*

Il leur recommanda la vénération pour la vache, parce que cet animal est le premier instrument du labourage. Il leur fit regarder comme sacrés, l'Indus, le Gange, le Crisna, le Caveri, les quatre plus grands fleuves qui fertilisent la contrée; les moindres rivières, les plus petits ruisseaux, les étangs même, enfin toutes les eaux qui, dans un pays aussi chaud, sont si précieuses pour les terres altérées, et si nécessaires aux ablutions corporelles, toutes ces eaux furent réputées lustrales; mais il ne porta pas plus loin l'application du sceau de la religion:

c'est à tort qu'on a voulu nous faire croire qu'elle avoit dicté toutes leurs lois, et prescrit tous leurs usages. Par exemple, la division légale de ce peuple, que son scrupuleux attachement à cette loi a fait prendre pour une institution religieuse, n'est absolument que sa constitution politique. Il est partagé en quatre castes ou classes principales : les prêtres, les soldats, les laboureurs, les artisans.

§. XIX. *Première caste ; celle des Prêtres.*

La première caste est celle des prêtres ; ce sont ces Brames dont j'ai déjà parlé, et qu'il convient de faire mieux connoître. Tous les Brames sont appelés par leur naissance au ministère sacré, comme la tribu de Lévi parmi les Juifs ; mais un grand nombre d'entr'eux décline cette fonction pour s'adonner aux occupations du siècle. Ceux qui vivent dans la retraite, à l'ombre des autels, sont ordinairement des hommes doux, simples, bienfaisans, d'une morale pure, partageant tout leur temps entre la contemplation, la prière, et les ablutions ; prêchant l'exercice de la charité, dont ils donnent l'exemple, non seulement envers les hommes, mais encore à l'égard des bêtes. Ceux qui se répandent dans

le monde sont la partie la plus corrompue de la nation ; vains, fourbes, avares, esclaves de la cupidité et du désir de dominer qui les livrent sans frein aux plus grands excès, parce que les tribunaux de la nation ne peuvent pas les condamner à la mort, le dernier supplice pour un Brame étant la perte de ses yeux.

Quelques uns versés dans la langue savante, dans le sanscrit, ont plus de lumières que le reste. Dans les provinces septentrionales, surtout à Bénarès, où est leur plus célèbre école, on en trouve de très-instruits ; mais les autres, et généralement ceux des provinces méridionales, sont d'une ignorance égale à celle du peuple. Dans le grand nombre des Brames avec qui j'ai conversé, je n'en ai rencontré que fort peu qui reconnussent les erreurs qui ont infecté leur religion ; mais ceux-là même, en se moquant de l'idolâtrie de la multitude, me soutenoient qu'il étoit nécessaire de s'accommoder à la foiblesse du vulgaire. Les connoissances qu'ils possèdent en physique, et qui se réduisent à un peu de médecine et d'astronomie, leur servent à en imposer à la multitude ignorante, et à entretenir la profonde vénération dont elle est pénétrée pour eux.

§. XX.

§. XX. *La Médecine.*

Leur médecine, privée des lumières de l'anatomie, qui leur est interdite par la superstition, n'est qu'un véritable empirisme. La méthode en est fort courte: toutes les maladies y sont comprises sous deux chefs, *trop froid*, *trop chaud*; en conséquence leurs médicamens sont divisés en chauds et en froids, et sont administrés sur le modèle des élémens du chaos.

Frigida pugnabant calidis, humentia siccis.

« Le froid combat le chaud, le sec combat l'humide ».

§. XXI. *L'Astronomie et la Physique.*

Leur astronomie, qui ne s'étend pas au-delà du calcul des éclipses, fourmille des chimères de l'astrologie. Ils divisent l'almanach non seulement en jours, mais encore en heures et en minutes; à chacune desquelles président une planète et un génie particulier. On n'entreprend rien sans le consulter; mais, pour faire une minute heureuse, il faut le concours de beaucoup de circonstances favorables. Tel jour est propre pour voyager au nord, tel autre pour aller au sud: d'autres jours sont tellement obsédés par les mau-

vais génies, qu'il faut s'abstenir de tout ouvrage; et un coup de tonnerre rompt toutes les mesures, quoi qu'en puisse dire l'almanach.

§. XXII. *Autorité des Brames.*

Le Brame astrologue est toujours présent au conseil des princes : on n'y résout rien d'important sans l'avoir consulté, et son *veto* a autant d'effet qu'en avoit celui d'un tribun à Rome. Un général qui feroit combattre l'armée, en dépit de la décision de l'astrologue, seroit aussi universellement blâmé que le Romain qui livra bataille, quoique les poulets sacrés eussent refusé de manger. Lorsqu'ils prédisent une éclipse, ils se gardent bien de la donner pour l'effet d'une révolution naturelle des corps célestes : ils prêchent alors au peuple que le dragon va combattre le soleil ou la lune : ils ne manquent point de les exhorter à procurer la victoire aux astres par de larges aumônes, par une ablution générale et par des cris capables d'effrayer le dragon. Il en est de même des autres phénomenes de la nature et des secrets de la physique. L'usage qu'ils en font les fait passer pour des êtres sacrés. On jure par leurs têtes, on baise leurs pieds ; ils ont une autorité absolue sur les

consciences ; ils sont entretenus aux dépens du public dont ils nourrissent la superstition.

§. XXIII: *Principe de charité universelle inculqué par les Brames.*

Cependant, au milieu des erreurs dont ils ont infecté la doctrine simple de leur législateur, ils ont conservé un principe qui fait le lien de la société ; c'est qu'au dessus de toutes les divinités subordonnées, il y a un Dieu suprême, dont le culte ne consiste que dans l'amour du prochain et les bonnes œuvres. Ce principe entretient un esprit de charité qui s'étend jusqu'aux animaux. C'est cet esprit qui a bâti ces *chaudéries* qui servent d'asyle aux voyageurs dans toutes les parties de l'Indostan ; ce sont de grands édifices de pierre de taille, où un Brame qui en est le gardien, fournit à tous les passans l'eau, le bois, et le feu. C'est ce même esprit qui a fondé les hôpitaux dans lesquels on prend un soin fraternel des animaux invalides. Un Indou croit ne pouvoir faire de son bien un meilleur usage, que de fonder de tels établissemens ; il y prodigue sa fortune, il y donne son nom ; sa mémoire en est honorée, et ses enfans sont plus glorieux de cette fondation que s'il leur avoit laissé des richesses immenses.

§. XXIV. *Diverses dénominations des Brames.*

La docte antiquité ne connut jamais bien les Brames que sous les noms de *Bracmanes* et de *Gymnosophistes*, qu'elle a rendus si célèbres par leurs austérités. Étienne de Byzance prétend qu'ils étoient consacrés au soleil, Βραχμάνων ἰδέω φῦλον ανδρῶν φιλοσόφων, και θεοῖς φιλων ἥλια δὲ μαλιστα μαθωσιωμενον (1). Strabon rapporte qu'ils passent le jour entier dans la même posture à le contempler, Εφ' ενὸς σχηματος ἀκήνητον διατελεσαι τὴν ἡμεραν ὅλην (2). Ils fixent le soleil d'un œil immobile, dit Pline (3), depuis le lever jusqu'au coucher, se tenant toute la journée tantôt sur un pied, tantôt sur un autre, et au milieu de sables brûlans. « *Philosophos eorum, quos Gymnosophistas vocant, ab exortu ad occasum perstare contuentes solem, immobilibus oculis, ferventibus arenis, toto die, alternis pedibus insistere* ». Solin ajoute qu'ils cherchent des secrets dans ce globe enflammé. « *In globo igneo rimantes secreta quædam* ». Onésicrite prétend

(1) Stephanus *de urbibus* in Βραχμανες.

(2) Strabo, Lib. XV.

(3) Pline, Lib. VII. cap. 2.

qu'ils s'abstiennent des femmes ; Mégastène assure au contraire qu'ils s'efforçoient d'en tirer beaucoup d'enfans. Il les divisoit en Bracmanes et en Germanes. Ces derniers, qu'il nommoit aussi Hylobiens, ὑλοβίοι, parce qu'ils vivoient dans les bois, ζῶντας ἐν ταῖς ὕλαις, étoient plus estimés que les autres. Clément d'Alexandrie en ajoute une autre espèce qu'il appelle Sarmanes; et Strabon se plaint de la confusion et des contradictions qu'il rencontre dans les rapports de Néarchus, d'Onésicrite, et de Mégastène, sur tous les Bracmanes, compris sous la dénomination générale de Gymnosophistes (philosophes nus).

§. XXV. *Eclaircissemens sur ce point.*

Strabon auroit aisément débrouillé ce chaos, s'il avoit su que ces prétendus philosophes n'étoient point des Bracmanes. Les uns sont des pénitens qui, par expiation pour leurs parens, leurs amis, ou pour eux-mêmes, s'adonnent à de cruelles austérités. Ces pauvres illuminés, malheureuses victimes du fanatisme, ne cherchent dans le soleil, qu'ils regardent fixément, d'autre secret que celui de s'aveugler, pour expier les péchés commis par le sens de

la vue. Ils renoncent aux femmes et se privent des délices de leur commerce, en réparation des excès commis en ce genre.

Les autres sont des fourbes orgueilleux qui, pour obtenir, par les dehors d'une vie extraordinaire, une considération pareille à celle que les Brames tirent de leur naissance et de leur ministère, ont, comme nos Visionnaires, adopté chacun un genre de supplice particulier. Ce sont ces *joguis* et ces *pandarons* qu'on voit par tout l'Indostan, absolument nus, en signe de pauvreté, et saupoudrés de cendres par humiliation, exercer sur eux-mêmes les plus étonnantes tortures.

§. XXVI. *Leurs pénitences et leurs vœux.*

Plusieurs ayant fait vœu d'être toujours assis ne peuvent plus se relever. D'autres se dévouent à élever toujours un bras en l'air, de manière qu'il se forme dans l'articulation du bras avec l'épaule une ankilose, un calus si solide, qu'ils ne sont plus capables d'abaisser ce membre. Quelques uns tenant sans cesse les poings fermés, leurs ongles croissent tant dans la chair, que la main en est percée. Tels traînent des chaînes énormes; tels soutiennent en l'air des

poutres fort pesantes. Il y en a qui se roulent du haut en bas des montagnes ; et j'en ai vu un qui, ayant fait vœu de mesurer toute la surface de l'Indostan avec son corps, s'en alloit s'avançant sur le dos et sur le ventre, se déchirant contre les cailloux et se vautrant dans la fange, sans être détourné même par des excrémens. Ces excès les font révérer comme saints par la populace, et leur attirent d'abondantes aumônes.

§. XXVII. *Vertus des vrais Brames.*

Les Brames toujours modestes, simples, humains, n'ont jamais donné dans cette nudité choquante, dans ce zèle aussi affecté, ni dans ces cruautés odieuses. On ne les voit pratiquer que des vertus paisibles, la pureté de cœur, la tranquillité d'esprit, la tempérance du corps. Ils vivent sagement avec leurs familles dans des maisons proprement entretenues, autour des temples appelés *Pagodes*. A chaque pagode est annexée une portion considérable de terrain, dont le revenu est inaliénablement assigné à la subsistance de cette race sacerdotale, que la constitution politique, par déférence pour la religion, a établie la première caste de la nation, comme le clergé parmi nous étoit le premier ordre de l'état.

§. XXVIII. *Seconde caste ; celle des Soldats.*

La seconde caste est celle des soldats : ils s'appellent *Rajapouts* (race de rois), non pas qu'ils soient tous de la famille royale, mais parce qu'ils peuvent parvenir, par leurs services, aux petits royaumes et principautés qui relèvent du *Maha Raja* (grand roi), qui est lui-même de la caste militaire.

Lorsque le législateur fixa pour toujours la division du peuple en castes, il choisit, pour former celle-ci, les hommes les plus nerveux, les plus robustes, et les femmes les plus belles et les mieux constituées. Les provinces septentrionales, où les Indous sont plus forts, et moins noirs que ceux des méridionales, en fournirent le plus grand nombre. Comme, depuis cette époque, il n'y eut plus de mélange entre les castes, les *Rajapouts* sont encore aujourd'hui la plus belle et la plus vigoureuse partie de la nation. Leur profession est de défendre la patrie par les armes, et de la gouverner par les lois. Ils remplissent tous les emplois de la milice et de la magistrature. La quatrième partie du revenu de toutes les terres, impôt unique, est assignée à leur entretien et à toutes les dépenses du gou-

vernement. Le courage, le point d'honneur, la fidélité au prince, les distinguent du reste du peuple, à l'égard duquel ils sont ce qu'étoit parmi nous la noblesse au tiers état.

§. XXIX. *Troisième caste; celle des Laboureurs.*

La troisième caste est celle des laboureurs, qui comprend les fermiers, les jardiniers, et tous ceux qui s'occupent de l'agriculture. Cette classe laborieuse jouit d'une grande considération, et la mérite par son dévoûment à des travaux pénibles, pour fertiliser un sol que la chaleur excessive du climat rend naturellement aride. Les arrosemens peuvent seuls remédier à cet inconvénient; mais les rivières sont rares, et la saison pluvieuse est d'une courte durée. Il faut que l'industrie supplée à ce défaut, en élevant au pied des montagnes d'immenses digues, pour y recueillir toutes les eaux qui s'écoulent des hauteurs. Le gouvernement, attentif au bien public, fait la dépense de ces vastes réservoirs, et chaque particulier paie, suivant une taxe modique, la quantité d'eau qu'il a besoin de faire couler sur son terrain. Dans les contrées trop éloignées des montagnes, ils creusent des étangs et des puits;

alors ce n'est qu'avec des travaux beaucoup plus fatigans que ceux du laboureur qu'ils élevent, à force de bras, les eaux nécessaires à l'arrosement. C'est un spectacle bien digne de la contemplation philosophique, que la vue d'immenses plaines dont le soleil ne feroit qu'une mer de poussière torréfiée, si un travail opiniâtre ne les forçoit de se revêtir des plus riches moissons. Tout le terroir est si bien mis à profit, qu'on y voit peu d'arbres, excepté sur les grands chemins qui en sont tout bordés (ce qui relève agréablement la beauté de la campagne), et auprès des villes et des villages entourés de bosquets charmans, dont l'ombrage rafraîchissant sert d'ateliers à un grand nombre d'artisans, la plupart tisserands: de manière que tout y semble calculé en faveur de la cultivation et des manufactures.

§. XXX. *Quatrième caste; celle des Artisans.*

La caste des artisans est la quatrième. Elle est subdivisée en autant de castes qu'il y a de métiers différens, au nombre de quatre-vingts; et la supériorité de l'une sur l'autre est en raison de l'utilité de la profession. Celle des tisserands est la première, parce qu'elle fournit l'habillement.

Cette distribution a deux avantages : le premier est que le nombre des arts nécessaires à la société étant une fois fixé, ceux de luxe ne peuvent pas s'introduire : le second est que les arts de nécessité ne se perdent point, parce que le fils ne pouvant exercer d'autre profession que celle de son père, les manufactures ne sauroient être détruites sans que la nation ne soit exterminée.

§. XXXI. *Lois des différentes Castes.*

Toutes ces diverses castes sont séparées les unes des autres par des barrières insurmontables. Elles ne peuvent ni s'entre-marier, ni cohabiter, ni manger ensemble, ni faire usage des mêmes ustensiles. Le législateur leur assigna même des alimens différens, suivant le genre de vie auquel il les appliquoit. Le Brame, destiné à dompter ses passions et ses appétits pour n'avoir que des mœurs douces, exemplaires, conformes à la sainteté de son ministère, n'a d'autre nourriture que le lait et les végétaux : il ne peut manger de rien qui ait eu vie. Le *Rajàpout*, pour s'accoutumer au sang, et pour conserver par des alimens solides la vigueur corporelle nécessaire à son état, vit de gibier, de mouton, de poisson, et d'autres animaux qu'il peut tuer : le bœuf seul

lui est interdit, en faveur du labourage. Le laboureur, qui doit tout son temps à l'agriculture, ne peut consommer que de la volaille, avec le lait des animaux et les fruits de la terre. L'artisan, à qui ses occupations laissent plus de loisir, a de plus que le cultivateur la liberté de prendre du poisson et d'en manger. La moindre violation de ces lois suffit pour faire rejeter de sa caste un Indou, qui, dès lors regardé comme excommunié, ne peut plus faire société qu'avec les Allachores.

§. XXXII. *Les Allachores.*

Les Allachores, qu'on regarde moins comme une caste que comme le rebut des autres castes, sont des misérables que leurs souillures ont fait chasser des autres classes. Cette condition les réduit aux plus vils emplois : ils sont en abomination, et leur postérité hérite de leur infamie. Il paroît bien étonnant que le législateur ait fait entrer dans son système une telle injustice envers des enfans innocens, et de les condamner, dès leur naissance, à porter toute la vie l'opprobre de leurs pères ; peut-être a-t-il pensé qu'il convenoit de sacrifier une petite portion du peuple, pour conserver la pureté du reste.

§. XXXIII. *La religion réunit toutes les castes.*

D'ailleurs ces distinctions, qu'on a crues faussement d'institution religieuse, ne sont que l'établissement politique d'une gradation régulière dans la société civile : car dans les grandes pagodes (1), sur-tout à Bénarès, à Jaguernat, à Brampour, les cérémonies semblent instituées pour en rappeler l'origine. Là, le Brame, le Rajapout, le laboureur, l'artisan, l'allachore, présentent leurs offrandes et mangent ensemble, pour insinuer que toute distinction dans la société est une invention purement humaine, et qu'en présence de Dieu tous les hommes sont égaux.

§. XXXIV. *Examen de l'opinion qui détermine les femmes à se brûler à la mort de leur époux.*

Notre ignorance a fait au législateur l'injustice d'attribuer à ses lois la coutume de sacrifier les femmes aux mânes de leurs époux, et on en a tiré l'indigne conjecture que c'étoit pour les empêcher d'empoisonner les hommes. Il ne pensa

(1) *Parvis-Kand.* Cérémonial des Pagodes.

jamais à instituer cet horrible holocauste ; son origine lui est postérieure, et sa pratique n'est que volontaire. Lorsque le *Maha-Raja* des Indous mourut, ou, selon eux, lorsque cet ange du ciel, l'immortel Brama, quitta la forme humaine pour retourner dans le sein de Dieu, ses épouses, inconsolables de sa perte, se précipitèrent dans le bûcher qui consumoit sa dépouille terrestre. A leur exemple, les femmes de la caste des Rajapouts se brûlent sur les cadavres de leurs maris ; mais loin d'y être contraintes, on ne leur permet même de déclarer cette résolution que vingt-quatre heures après la mort de l'homme. Il est vrai que leurs parens les y excitent par honneur ; les Brames les y encouragent en enseignant que l'ame d'une femme qui se brûle volontairement, cesse aussitôt de transmigrer, et entre dans la première planète de purification ; mais si elle refuse de s'immoler, elle sauve sa vie, quoique aux dépens de sa réputation de maîtresse de famille, et son veuvage la dégrade à l'état de domestique. J'ai rencontré des Brames qui avoient l'opinion qu'il étoit plus méritoire à une femme de survivre à son mari dans un veuvage perpétuel, que de se brûler avec lui ; parce que l'un n'est qu'un instant de douleur, l'autre est une épreuve longue et rude. A présent si on

considère que les époux unis dès l'enfance, car on les marie en naissant, ont passé toute leur vie ensemble; que la femme n'ayant jamais eu la société d'un autre homme, ses affections sont toutes concentrées dans cet unique objet de son amour; qu'elle croit qu'en périssant avec lui, elle sera heureuse dans l'éternité; qu'en lui survivant elle sera déshonorée; on doit convenir que, si elle est fermement persuadée de ces principes, tout faux qu'ils sont, voilà pour elle de puissans motifs. Son ame agitée par l'amour, troublée par le chagrin, élevée par l'honneur, fortifiée par l'espérance, affronte cette épreuve terrible avec une courageuse résolution. J'avoue que j'en ai vu quelques unes qui, peu déterminées par elles-mêmes à subir cette mort cruelle, ne s'y offroient qu'à la sollicitation de leurs familles, et paroissoient n'y être conduites que comme au supplice; mais en général elles y volent comme au triomphe. Entre mille exemples à ma connoissance, je n'en citerai qu'un, plus propre que les exemples publics à donner une juste idée de cette surprenante résignation.

§. XXXV. *Exemple frappant d'un de ces dévoûmens.*

Pendant nos dernières guerres de l'Inde, quel-

ques soldats, écartés de leurs officiers, rencontrèrent sur un chemin un *Rajapout* escortant un palanquin couvert, voiture à l'usage des femmes. Sur les questions qu'ils lui firent, il répondit qu'il alloit avec son épouse en pélerinage à une pagode assez éloignée. Ces militaires demandent si elle est jolie, et s'en approchent pour satisfaire leur curiosité. Le *Rajapout* offensé tire son poignard : au même instant il est renversé d'un coup de fusil. La femme environnée des meurtriers de son mari, leur déclare tranquillement qu'elle est prête à faire toutes leurs volontés; mais elle les prie qu'avant de les suivre où il leur plaira de la mener, il lui soit permis d'accorder les honneurs funèbres au cadavre de son époux. Comme elle étoit jeune et belle, ces tigres se radoucissent ; ils l'aident même avec empressement à ramasser le bois nécessaire à la construction du bûcher. Ils y placent le corps, le feu s'allume, la veuve paroît une spectatrice indifférente ; tout à coup elle s'élance à corps perdu dans le brasier, abandonnant les soldats stupéfaits à de vifs remords, s'ils peuvent entrer dans des ames féroces.

§. XXXVI. *Influence de la législation sur le moral des Indous.*

Telle est la force des principes qui font volontairement affronter la mort la plus effrayante à ce sexe naturellement timide. Les hommes sont également prêts à périr plutôt que de souiller leur pureté légale. Ce mépris de la mort, quand l'honneur est menacé, caractérise généralement toute la nation : ceux-mêmes qui, dans tout autre cas, paroissent épouvantés du moindre danger, s'arment alors d'un courage à toute épreuve. Un autre caractère général qui résulte de leur constitution, est que la plupart des passions vives, qui forment les plaisirs et les peines de notre vie, leur sont presque étrangères. L'amour, du moins l'amour tumultueux, celui qui trouble nos sens et nous tourmente avec tant de violence, est inconnu à l'Indou, parce que se mariant très-jeune et ne voyant d'autre femme que la sienne dans sa maison, la jouissance va au devant du désir ; hors de chez lui, nul objet de tentation. L'ambition est restreinte par l'insurmontable barrière des castes qui confine chaque individu dans les limites de la condition où il est né. L'abstinence des liqueurs enivrantes lui laisse ignorer les extravagances que l'abus de ces breuvages nous

fait commettre. Enfin l'excessive chaleur du climat, jointe à la tempérance prescrite, énerve en lui toutes les passions naturelles qui causent ailleurs tant de ravages. Il fait consister le souverain bien dans une parfaite apathie; c'est, selon lui, le profond assoupissement de l'esprit, la continuelle suspension des sens, le quiétisme de toutes les facultés de l'ame, qui font le bonheur de l'homme : il a souvent dans la bouche ces quatre vers d'un de ses livres (1).

Il vaut mieux être assis que de marcher,
Etre couché que d'être assis,
Dormir que de veiller,
Et la mort est préférable à tout le reste.

On peut penser que si cette apathie est pour lui une source tranquille de biens philosophiques, elle le prive de cette vigueur d'esprit qui, animant nos passions, fournit en même-temps l'énergie et l'activité aux vertus que nous avons entées sur elles. Mon dessein n'est point ici de discuter quel est le meilleur lot des deux; je me borne à l'analyse du caractère national qui résulte des lois établies, encore plus que de la nature du climat : car les Malais, qui vivent à six degrés de l'équateur, sont peut-être de toutes les

(1) *Ramahind.*

nations du monde la plus livrée aux passions violentes ; elles vont jusqu'à une férocité qui, sous une latitude si amollissante, ne doit s'attribuer qu'à l'esprit de leur gouvernement. Le Malais est l'antipode moral de l'Indou, sous la même influence physique ; et même sans chercher des exemples hors de l'Indostan, je puis citer, parmi les Indous, la caste des *Rajapouts* à qui l'institution et le régime militaire donnent tant de nerf, qu'ils different du reste de leur nation, au point qu'on les prendroit pour une autre race d'hommes. En vain les Arabes, les Tartares, les Persans, ont tour à tour envahi le pays et subjugué le peuple ; les *Rajapouts* ont constamment conservé l'esprit de leur état et leur liberté, dans des montagnes où les vainqueurs du plat pays n'ont jamais pu les forcer. Ces *Rajapouts*, que nous connoissons sous le nom de *Marates*, ou sujets du *Maha-Raja*, n'ont cessé, depuis plusieurs siècles, de faire des incursions sur les territoires conquis. Ils ont déjà recouvré plusieurs provinces (1), et ils font tous les jours tant de progrès, qu'on peut aisément prévoir qu'avant la fin du siècle présent ils auront

(1) *Chauder-Ondé*, ou Histoire des Rajas.

réussi à rétablir la sagesse de l'ancien gouvernement Indou, par-tout où l'invasion mahométane avoit déployé les fléaux du despotisme et de la tyrannie.

CHAPITRE II.

DOMINATION DES MAHOMÉTANS.

§. I. *Conquête de l'Indostan par les Mahométans.*

Les premiers Mahométans qui firent des conquêtes dans l'Indostan, furent les Arabes (1) sous le calife Valid, dans la quatre-vingt-dixième année de l'hégire, l'an sept cent dix de notre ère. Ils y entrèrent par la Perse, l'alcoran dans une main et l'épée dans l'autre. Ces zélés apôtres de l'islamisme, renversant les temples, brisant les images, signalèrent leur fanatisme religieux par des cruautés horribles. Ils massacrèrent impitoyablement tous ceux qui ne voulurent pas embrasser leur croyance, c'est-à-dire qu'ils exterminèrent presque entièrement le peuple dans les provinces envahies; la plupart des Indous, attachés à la douceur de leur culte antique, se laissèrent martyriser plutôt que d'adopter une reli-

(1) *Tecbat-Akbar-chai*, ou Histoire des Mahométans conquérans de l'Inde, jusqu'au règne de Mahomet *Akbar*, écrite en Persan, par Nizam-el-din Amed.

gion nouvelle dont les prédicateurs étoient des meurtriers. Leurs enfans réduits en esclavage furent élevés par force dans le mahométisme, et firent corps de nation avec ces étrangers. C'est cette nation turbulente qu'on connoît sous le nom d'*Afgouans* (destructeurs) en Perse, où ils ont fait en divers temps de grands ravages, et sous celui de *Patanes* dans l'Indostan, où ils s'y accrurent bientôt à tel point, qu'ils s'emparèrent de plusieurs provinces septentrionales dont ils formèrent un royaume qui, du nom de sa capitale, fut appelé royaume de Delhi (1).

Ce trône fut occupé successivement par diverses dynasties arabes, qui eurent de fréquentes querelles avec leurs voisins les Tartares et les Persans, et essuyèrent une guerre continuelle de la part des *Rajapouts*. Ces braves défenseurs de la patrie, pour arrêter leurs progrès ultérieurs, s'étoient établis dans les montagnes de Balagate, qui couvroient les provinces méridionales, et de là ils faisoient des incursions journalières pour recouvrer leurs conquêtes. Cette guerre, soutenue avec la même ardeur pendant plus de cinq siècles, empêcha les rois *Patanes* non seule-

(1) *Tarik e Pedchahan Nind*, ou Histoire des rois Mahométans de Delhi, en Persan.

ment de pénétrer plus avant dans l'Indostan, mais encore de s'affermir assez sur leur trône pour le garantir des secousses redoublées des *Rajapouts* et enfin d'un entier renversement, par l'irruption des Tartares, en 1398, sous la conduite de Tamerlan, tige des empereurs Mogols.

§. II. *Invasion de Tamerlan, en* 1398.

Ce fameux conquérant, avec une armée de cent mille cavaliers, enleva aux *Patanes* Delhi, capitale de leur royaume; après en avoir tué un grand nombre en diverses batailles, il chassa les fuyards de tout le plat pays jusqu'aux montagnes du Candahar, où ils se réfugièrent inutilement. Il les y força de se soumettre à lui et de reconnoître la souveraineté de son petit-fils Gehan-Guir, qu'il établit maître absolu de cette conquête. Après cet exploit, il partit pour sa grande expédition contre le sultan des Turcs, Bajazet, dont tout le monde connoît l'histoire. Sa mort, qui arriva trois ans après, mit fin à ses victoires, au moment où il alloit entreprendre de soumettre la Chine. Gehan-Guir vécut peu de temps, et la succession échut à son frère Mirza-Miran-Cha qui, après Tamerlan, est la vraie tige des empereurs Mogols de l'Indostan. Sa race y règne encore; car quoi-

que les intrigues et les meurtres y aient souvent altéré la succession en ligne directe, la couronne n'est point sortie de la famille de Tamerlan (1).

§. III. *Fondation de l'empire Mogol.*

Quand on dit que l'Indostan fut conquis par Tamerlan, cela ne doit s'entendre que du plat pays des provinces septentrionales que les *Patanes* avoient auparavant enlevées aux Indous. Les *Rajapouts* dans leurs montagnes continuèrent à ne point reconnoître de maître que leur *Maha-Raja*, et ils défendirent les provinces méridionales contre ces nouveaux venus, avec le même courage qu'ils avoient opposé jusqu'alors aux *Patanes*. D'un autre côté, les *Patanes* réfugiés dans les montagnes du Candahar reparurent sur la scène, aussitôt après la mort de Tamerlan. Ils secouèrent le joug mogol sous lequel ils avoient été forcés de plier, et ils marchèrent, au nombre de cent mille, sous leur sultan Ibrahim-Loudi, pour recouvrer le trône.

(1) *Tarik-Tebri*, ou Histoire des Successeurs de Tamerlan, par Abou-Jaffer Mahomed, fils d'Hérir, fils de Jisid-al-Tebri.

§. IV. *Efforts continuels des vaincus pour secourir leur pays jusqu'au règne d'Aureng-Zeb.*

Mahomed-Babre, (1) qui l'occupoit alors, les défit entièrement à la bataille de Maltia, et les força de regagner leurs retraites; ensuite il tâcha d'étendre sa domination sur les *Rajapouts* qui, sous les ordres de leur Maha-Raja, Rama-Sanga, perdirent contre lui une bataille très-sanglante; mais le vainqueur n'en fut pas plus avancé: il ne gagna pas un pouce de terrain dans les royaumes de Bengale, de Décan, et de Guzurate, dont cette brave milice étoit le boulevard.

Son successeur Mahomed-Hemaïoun (2) fut plus heureux contre eux. Il leur enleva le Guzurate en 1535, et le Bengale en 1540, dont il fit deux provinces de son empire; mais une nouvelle inondation de Patanes, sous leur sultan Chir-Can fit changer de face à sa fortune, au point de le chasser de l'Indostan, et de le forcer de se réfugier en Perse, où il resta cinq ans et demi. Il

(1) *Vakeat-Babri*, ou Commentaires de l'Empereur Mahomed Babre, écrits en Persan par lui-même.

(2) *Monte-Kab-el-Tarik*, ou Histoire de l'Empire Mogol, en Persan, par Abdal-Cader Moulouc-Cha.

implora l'assistance de Sephi-Cha-Tamas, fils du célèbre Cha-Ismaël. A l'aide des secours qu'il en reçût il rentra dans l'Inde, en 1554; et l'année suivante il remporta sur les Patanes, auprès de Sirhind, une victoire complète qui le remit en possession de ce qu'il avoit perdu. Son fils Mahomed-Akbar lui succéda (1).

§. V. *Première apparition des Portugais dans l'Inde.*

Ce fut sous le règne de cet Akbar (2) que les Portugais arrivèrent pour la première fois aux Indes, par le cap de Bonne-Espérance. Il fit alliance avec le roi de Portugal, dont les flottes attaquoient les Rajapouts sur les côtes maritimes du Décan, tandis que l'armée mogole tâchoit de les forcer dans les montagnes de Balagate. Il échoua dans cette expédition.

§. VI. *Règne d'Aureng-Zeb.*

Ses successeurs Gehan-Guir (3), et Cha-Gehan

(1) *Monte-Kab-el-Tarik*, ou Histoire des Rois Mahométans de l'Indostan, par Abdal-Cader Moulouc-Cha.

(2) *Akbar Nama*, ou Histoire des Mogols jusqu'au règne d'Akbar inclusivement, composé par le savant Aboul-Fazet, son vizir.

(3) *Macir-Gehan-Guiri*, ou Histoire de Gehan-Guir, en Persan, par Cangar-Houssein.

n'y réussirent pas mieux ; mais Aureng-Zeb (1), qui détrôna son père Cha-Gehan, portant toutes ses forces contre le Maha-Raja Jessuint-Zing, gagna contre lui plusieurs batailles, et lui enleva un territoire considérable, dont il forma une province de l'empire, sous le nom de Décan. Il s'en falloit cependant beaucoup que le vrai Décan fût entièrement conquis. Les royaumes de Carnate, de Tanjaor, de Maïssour, du Samorin, de Travancor, de Maduré, qui en font partie, payèrent tribut au Mogol ; mais ils continuèrent à reconnoître la suprématie du Maha-Raja, qui ne cessa d'inquietter Aureng-Zeb, au point de le contraindre à être toute sa vie en armes contre lui.

§. VII. *État de l'empire Mogol sous le règne d'Aureng-Zeb.*

Le règne d'Aureng-Zeb est l'époque de la plus grande puissance des empereurs Mogols. A sa mort, qui est aussi l'époque de la décadence de l'empire il étoit composé de vingt-une vastes provinces, qui, sous le gouvernement Indou, avoient été jadis autant de royaumes relevant du Maha-Raja.

(1) *Alumguir-Nama*, ou Histoire de l'Indostan, sous Aureng-Zeb, par Mouchi-Mahomed-Kasme.

Ces provinces sont appelées, en langue mogole, Soubas (*divisions*). Leurs gouverneurs, nommés Soubadars, sont revêtus de l'autorité de vice-roi. Le mot de soubadar n'est que le titre de leur commission au gouvernement d'un souba. Leur dignité est celle d'*Emir* de l'empire. Le plurier d'émir est *emra*. Ils ont seuls le droit d'être qualifiés *nabab*, quand on leur parle, ou lorsqu'on parle d'eux; ce mot signifie *Seigneur*.

J'entre dans ce détail, parce que les Européens ont introduit de grandes erreurs sur l'acception de tous ces termes. Ils ont appelé souba le gouverneur du Souba; ils ont cru que émir et emra étoient deux dignités différentes; et ils ont appliqué improprement le nom de nabab à des officiers qui, dans les districts où ils commandent, sont placés par le nabab, et déplacés à sa volonté. Tels sont nos pseudo-nababs d'Arcate, de Vélour, de Sirpi, de Surate, et plusieurs autres qui ont si peu de droit à ce titre, que, lorsque Nizam-el-Moulouc, soubadar du Décan, vint en 1743 faire le tour du Carnate, surpris d'y trouver tant de nababs, il commanda à ses *licteurs* chapdars de fustiger tous ceux qui oseroient s'attribuer un nom qui, dans toute sa province, n'appartenoit qu'à lui.

§. VIII. *Tableau des Soubas, de leurs Capitales, et de leurs revenus.*

Voici l'énumération des soubas, avec les noms de leurs capitales et le compte des revenus publics, tels qu'ils sont portés sur les livres de la chancellerie impériale. . . . . .

SOUBAS.	CAPITALES.	REVENUS EN DAMS (1)
Delhi. . . .	Delhi.	1221950137
Agra.	Agra	1146760157
Ajmir	Ajmir.	652345362
Gorra	Eliabad	456543248
Panjab. . . .	Lahor.	826132107
Audi.	Audi	322327829
Moultan. . .	Moultan . . .	214442936
Caboul.	Caboul	161039254
Cachemire. .	Serinagor. . .	22991397
Guzurate . .	Amédabad . .	607849135
Bahar.	Patna	407161000
Seind.	Talta	91816810
Doulatabad .	Aurengabad .	1034945100
Malva.	Eugeni	403901658
	TOTAL. . . .	7777126130

(1) Le dam est une monnoie imaginaire ; il en faut seize pour une livre tournois.

SOUBAS.	CAPITALES.	REVENUS EN DAMS.
	ci-contre.	7777126130
Bérar.	Chapour . . .	61402500o
Candich. . .	Brampour. . .	44863oooo
Bèdre	Jafferabad . .	37297437o
Bengale . . .	Moxudabad .	52463624o
Orixa	Cattec.	142820000
Golconde . .	Heyderabad .	1113360000
Vizapour . .	Vizapour . . .	1078305000.
	TOTAL GÉNÉRAL.	12071876840.

Cette somme totale est égale à sept cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille trois cent deux livres tournois.

§. IX. *Testament d'Aureng-Zeb, et suites de sa mort.*

On voit par le testament d'Aureng-Zeb, acte fameux parmi les Orientaux, et qui commence par cette phrase : *J'entrai dans le monde les mains vides et les mains vides je le quitte* (1), que cet empereur ne se désigna point de successeur unique, comme l'avoit fait ses prédécesseurs.

(2) *Tarik Moktetia*, ou Histoire des Empereurs Mogols, depuis la mort d'Aureng-Zeb, jusqu'au règne de Mahomed-Cha.

Sa tendresse pour ses trois fils avoit divisé l'empire en autant d'états indépendans; mais à peine eut-il fermé les yeux, que les deux aînés, Bahader-Cha et Azem-Cha se disputèrent par les armes la succession entière. Cette occasion parut favorable aux Patanes pour recouvrer leurs pertes; et afin d'en avoir le prétexte, ils feignirent d'épouser la cause d'Azem-Cha. Les Rajapouts, de leur côté, s'attachèrent à celle de l'aîné Bahader-Cha, soit dans l'intention de profiter des divisions pour délivrer leur patrie, soit pour la garantir du malheur de redevenir la proie des Patanes qu'ils haïssent beaucoup plus que les Mogols.

En effet, ces Tartares n'ont point souillé leurs conquêtes dans l'Indostan par des cruautés pareilles à celles des Patanes; et le gouvernement qu'ils y ont établi, quoique inférieur en sagesse à celui des Indous, est incomparablement plus doux que l'oppression des conquérans Arabes.

§. X. *Politique des Mogols.*

Les conquérans Mogols portèrent dans toutes les contrées qu'ils soumirent par leurs armes un système de politique qui leur fut prescrit par la nécessité. Au lieu de saisir les terres des vaincus,

ils leur en laissèrent la possession pour ne garder entre leurs mains que l'épée, parce que le nombre des conquérans étoit si disproportionné à celui des conquis, que, s'ils avoient essayé de se disperser comme cultivateurs dans les diverses provinces, la séparation des membres, qui n'eussent plus fait un corps réuni, auroit bientôt détruit la puissance de ce peuple. Ils s'attachèrent donc à conserver leur esprit militaire; et lorsqu'ils soumettoient une province, ils se bornoient à s'approprier le domaine de l'ancien prince, et à tirer des autres terres les revenus qu'elles étoient accoutumées de payer à leurs souverains. L'ancienne taxe constitutionnelle des terres étoit la règle invariable de leurs impôts; en sorte que les peuples n'avoient fait que changer de maître. Le despotisme mogol ne fut jamais un gouvernement de pur caprice: la volonté du prince reconnut des bornes et sut les respecter. Les préceptes contenus dans l'Alcoran, et les commentaires sur ce livre, formoient un corps de lois inviolables; et les anciens usages du peuple étoient revêtus d'un caractère si sacré, que la prudence du despote ne lui permettoit pas d'oser y porter la plus légère atteinte.

§. XI.

§. XI. *Gouvernement Mogol.*

Dans tous les états soumis au gouvernement despotique, la puissance législative, la judiciaire, et l'exécutive sont entre les mains du prince. Il est le principe actif qui, du centre de la machine, donne la vie et le mouvement à toutes les parties qui la composent. Cependant son autorité et son importance dépendent, à beaucoup d'égards, de la mesure de pouvoir qu'il communique à ses officiers. S'il leur abandonne toute son autorité, la vénération pour sa personne se perd dans la splendeur de ses députés: situation qui favorise les abus, et invite à l'usurpation; s'il ne leur prête qu'une modique partie de sa puissance, la terreur, qui est la base de ce gouvernement, n'agit point assez sur les esprits de ses sujets, et alors la porte est ouverte à la licence et à la rebellion. Les empereurs Mogols, successeurs de Tamerlan, eurent, pendant deux siècles, le bonheur de placer et de contenir leurs officiers dans le juste milieu d'autorité suffisant pour gouverner, sans pouvoir opprimer ni débaucher les peuples. Comme rien ne définit mieux la nature d'un gouvernement que la teneur des pouvoirs qu'il donne à ses officiers, je vais produire les com-

missions accordées par la cour de Delhi à ses administrateurs, dans les provinces de l'empire.

§. XII. *Le Nabab ou Vice-Roi d'une province.*

Le gouverneur impérial d'une province est un officier de haute dignité et d'une autorité très-étendue; mais son pouvoir, loin d'être illimité, comme nous l'avons toujours cru, a ses bornes dans les termes même de sa commission. Voici la traduction du firman.

§. XIII. *Firman de sa Commission.*

» Le commandement de l'Empereur, ombre » de Dieu, semblable au soleil qui éclaire l'u- » nivers, émané de la source de sa faveur et » de sa bonté, confère au très-respecté entre » les nobles, Suffraz-Can Bahadar, colonne de » l'empire, force de la fortune et modèle de » la vraie grandeur, le haut office de seigneur » gouverneur de la soubadarie de Bengale, l'in- » vestissant du plein pouvoir de contracter, » dissoudre, appointer, démettre ainsi qu'il le » jugera nécessaire dans cette province; mais » quoique nous ayons de grandes preuves de sa

» justice, de son humanité, de son expérience, » et de sa valeur, il se conformera aux in- » structions suivantes, sans en négliger un seul » article.

» Il veillera à la sûreté et au bonheur de la » province, empêchant avec soin que le foible » ne soit opprimé par le fort, ni privé de sa » propriété, ni inquiété dans les possessions » occupées depuis long-temps par lui et ses an- » cêtres. Il fera son étude particulière des usages » de ce pays et des droits des sujets, afin que » personne ne soit foulé. Il affermera les terres » conjointement avec le divan, et il lui prêtera » main-forte pour en percevoir les revenus; » mais il sera responsable de son jugement au » tribunal de notre présence.

» Soit fait savoir à tous montasiddis (1) » croris (2), jaguirdars (3), zemidars (4), » caningous (5), chandris (6), mocodams (7) » et reyats (8) que ce très-respecté entre les » nobles est créé seigneur de la soubadarie, » afin qu'aucun ne dispute de reconnoître son

(1) Officiers de finance.
(2) Collecteurs.
(3) Commandans.
(4) Fermiers.
(5) Commissaires.
(6) Juges.
(7) Chefs de village.
(8) Laboureurs.

» autorité, ni d'obéir à ses commandemens: si » aucuns refusent de s'y conformer, il les dé- » pouillera de leurs possessions, et rendra compte » à la cour de leur conduite, sur laquelle sera » porté notre souverain jugement.

» Qu'on procède suivant l'ordre, et qu'on ne » s'en écarte pas ».

En vertu d'un tel firman, le nabab plaçoit et déplaçoit tous les officiers civils et militaires, à l'exception de quelques uns qui, agissant par commission sous le sceau de l'empire, contre-balançoient son autorité. Le premier en dignité après lui était le divan ou receveur général de la province.

LE DIVAN.

§. XIV. *Firman de sa Commission.*

» Comme depuis quelque temps les comptes de » recette et dépense de la province de Moultan » n'ont pas été transmis exactement à la présence » impériale, nous avons raison de soupçonner » de négligence le divan de cette province: c'est » pourquoi nous avons jugé à propos de nom- » mer à cet office le plus économe et le plus

» exact de nos serviteurs, le très-expérimenté » dans les affaires Coja - Abdoul - Affar.

» Ainsi il lui est ordonné de remplir cette » charge, conformément aux règles établies, » inspectant les collections du matajat (1) et » serjat (2) du domaine impérial, et tout ce qui » concerne les revenus royaux, dont il enverra » les sommes au trésor, déduction faite des dé- » penses ordinaires de la province, suivant leur » établissement. Il lui est spécialement enjoint » de traiter les fermiers avec douceur et hu- » manité, afin qu'ils ne soient point troublés » dans leur cultivation, leurs édifices et autres » occupations, et que la province fleurisse, » l'enrichissant d'année en année, sous notre » heureux gouvernement.

» Soit fait savoir à tous officiers de finance, » croris, caningous, jaguirdars de ladite pro- » vince qu'ils reconnoissent ledit divan; qu'ils » lui soient comptables de tout ce qui appartient » au divanat, et qu'ils obéissent à ses justes » commandemens, en tout ce qui est conforme » aux lois et tendant à la prospérité de nos » états.

(1) Taxe des terres.

(2) Traites et autres impôts.

» Qu'on procède suivant l'ordre, et qu'on ne » s'en écarte pas ».

L'autorité du divan est divisée entre les mains des croris ou receveurs particuliers des divers paraganés, ou grands districts de la province.

LE CRORI.

§. XV. *Firman de sa commission.*

« A tous croris, caningous, mocodams » et reyats du paragané de Reimabad. — Comme » en vertu du commandement que l'univers » respecte, et dont la splendeur égale celle du » soleil, l'office de crori du susdit paragané est » conféré à Coja-Mamed Mazine; à compter du » commencement du terme prochain, il leur » est ordonné de le reconnoître pour tel, et de » lui rendre compte des revenus usités et droits » établis du divanat, de terme en terme, et » d'année en année, sans refus ni opposition » à l'exercice de son autorité dans la juste exé- » cution de son devoir, en tout ce qui concerne » les revenus royaux.

» Il est enjoint audit crori de s'appliquer » avec économie et diligence à ses devoirs, de

» traiter les reyats avec justice et humanité, » afin qu'ils n'aient aucun motif de plainte, et » qu'au contraire ils soient encouragés à » s'adonner à leurs diverses occupations, de » manière à faire augmenter annuellement les » récoltes et la félicité des habitans; il aura » soin de verser ses recettes, de terme en terme, » dans le trésor provincial ».

» Qu'on procède suivant l'ordre, et qu'on ne » s'en écarte pas ».

Ainsi le crori est un représentant du divan, à qui il rend ses comptes, en lui produisant les reçus du fatédar, ou trésorier du paragané, pour les sommes remises entre les mains de cet officier.

LE FATÉDAR.

§. XVI. *Firman de sa commission.*

« A notre honoré et fidèle Mirza Ibra- » him, crori du paragané de Mamedabad. — » Comme l'office de fatédar dudit paragané est » devenu vacant, il nous a plu de le conférer à » notre fidèle et diligent serviteur Jaffer-Bey; » en conséquence, il vous est ordonné de re-

» mettre à sa garde tous les revenus du divanat » dans ce district, prenant ses reçus que vous » enverrez, tous les mois, au trésor royal : » car il ne vous est pas permis de garder un seul » dam des revenus, après les périodes pres- » crites.

« Procédez suivant l'ordre, et ne vous en » écartez pas ».

Toutes les disputes entre les collecteurs et les contribuables sont décidées par le carcoun du paragané.

LE CARCOUN.

§. XVII. *Firman de sa commission.*

« A tous croris, caningous, mocodams et » autres du paragané de Norpour, soit fait savoir » que nous avons nommé à l'office de carcoun » dudit paragané le serviteur des Croyans, » Kinouir-Ram; en conséquence, ils doivent le » reconnoître pour tel, et l'informer exacte- » ment de toutes les opérations générales et » particulières concernant la taxation et la col- » lection des revenus impériaux, de quoi il » tiendra un journal exact et fidèle, qui

» doit être attesté par les cheikdars, croris » et caningous du paragané, et envoyé régu- » lièrement, chaque mois, au trésor royal. Il » aura soin que les anciens usages du paragané » ne soient pas violés, et qu'on n'y fasse aucune » innovation ni augmentation d'impôt. Il doit » agir avec modération, justice et intégrité, afin » qu'il soit aimé et respecté.

« Qu'on procède suivant l'ordre, et qu'on ne » s'en écarte pas ».

Ainsi, cet officier commis par l'empereur à la conservation des anciens usages du paragané, est une espèce d'espion sur la conduite publique et privée des croris et des fatédars. Il contrôle leurs comptes, et en envoie, tous les mois, à la cour des copies attestées. Ces contrôles particuliers, enregistrés exactement sur les livres du vizir à Delhi, mettent l'empereur immédiatement au fait du produit de la province, avant qu'il reçoive les comptes généraux du divan. La conduite du divan lui-même est ainsi éclairée par les plus petits officiers.

Telle est la manière de percevoir les revenus, qui ne sont jamais envoyés entiers à la capitale de la province, et encore moins à celle de l'empire. Les dépenses de gouvernement, dans

chaque paragané, sont déduites de la recette du fatédar, comme celles de la province en général sont déduites de la recette du divan. Le surplus prend la route de Delhi, où il est versé dans le trésor impérial.

§. XVIII. *Cazzi, et Firman de sa commission.*

Les croris, dans les villages, et les catcheris, dans les villes, sont des cours établies pour y rendre la justice en premier ressort, avec appel au tribunal du cazzi, autrement appelé Daroga-Adelet, ou grand justicier de la province.

FIRMAN D'UN CAZZI.

» L'ordre absolu comme le destin !

« Comme dans le nombre de nos majestueux » desseins il convient que le peuple de Dieu » soit écarté des sentiers étroits et ténébreux de » l'erreur, pour être conduit dans les voies » directes de la vérité et de la raison; et comme » cette intention ne peut être remplie que lors- » qu'un juge équitable et pieux est établi dans » le pays pour tenir ouvertes les portes de la » vertu et de la justice en face des méchans ;

» Les louables qualités que nous avons trouvées dans le savant en lois, et étendu en connoissances, Isaldin-Mamed, nous ont engagé » à l'honorer du sublime et vénérable office » de cazzi de la province de Bengale, lui ordonnant d'apporter toute l'application nécessaire à ce devoir; d'observer dans ses enquêtes » et dans ses jugemens le cours établi des nobles » lois, et de régler tous ses procédés d'une manière aussi juste et aussi claire que si demain » étoit le grand jour où chaque action doit répondre pour elle-même.

» Soit fait savoir à tout homme public et » privé, que le susdit savant en lois est confirmé » cazzi de la susdite province, afin qu'on respecte sa personne, qu'on révère ses jugemens, » et que ses ordres soient reçus avec obéissance » par les officiers qu'il chargera de les exécuter.

« Qu'on procède suivant l'ordre, et qu'on ne » s'en écarte pas ».

§. XIX. *Pouvoirs du Cazzi.*

Ces cazzis doivent, à leurs propres périls, juger sans partialité, conformément aux lois de l'Alcoran et aux réglemens de l'empire. Ils ont

le pouvoir de faire et de dissoudre les mariages, et de légaliser tous les contrats. Ils jugent en dernier ressort toutes les causes civiles et criminelles. En matière civile, leurs honoraires sont le quart de la chose contestée, également levé sur les deux contendans. En matière criminelle, ils condamnent, sans appel, à toute peine qui n'est pas capitale; mais quand ils prononcent à la mort, leur sentence doit être confirmée par le vice-roi ou nabab, qui représente l'empereur.

Le cotoual, ou magistrat de police, a un tribunal avec appel à celui du cazzi.

LE COTOUAL.

§. XX. *Firman de sa commission.*

» Comme la réputation de capacité, de bravoure et d'expérience de Mahomed-Beker est parvenue à notre haute et sacrée présence, nous l'avons, par notre royale faveur, nommé cotoual de la ville de Daletabad.

» Il lui est ordonné de faire son étude particulière de la pratique de la vérité et de la fidélité, afin qu'il puisse remplir convenablement les devoirs de cet office. Il doit prendre soin que la garde de cette ville soit régulièrement

» observée, afin que les habitans, sûrs d'être » protégés dans leurs personnes et dans leurs » biens, bénissent notre heureux règne et » prient pour sa durée. Il faut qu'il fasse tous » ses efforts pour faire disparoître tous voleurs, » filoux et autres mécréans, comme vieilles » femmes insidieuses qui entraînent les épouses » et les filles des honnêtes gens dans les voies du » crime. Il doit empêcher, autant qu'il le » pourra, les monopoles de grains et autres » provisions, afin que les marchés soient tenus » à bas prix, et que le peuple ne souffre point » des combinaisons des marchands.

» Soit fait savoir à tout homme public et » privé, de ladite ville, que ledit Mahomed-» Beker en est établi cotoual, et que toutes les » querelles qui s'y élèveront doivent être réfé-» rées à sa décision, conformément aux cou-» tumes de l'empire.

» Qu'on procède suivant l'ordre, et qu'on ne » s'en écarte pas ».

§. XXII. *Forme de Gouvernement établie par les Tartares Mogols, et réfutation d'une erreur capitale à ce sujet.*

Telle est la forme du gouvernement, établie

mais c'est contre l'ordre établi ; et si l'empereur, bien informé, peut y remédier, on obtient aisément réparation. Cette différence entre la domination tartare et la tyrannie patane fait que l'Indou, forcé à reconnoître un maître étranger, donne la préférence au Mogol. Cependant il n'en secoueroit pas moins le joug avec plaisir, si son Maha-Raja rentroit en possession de l'empire. Ce rétablissement est le vœu général des Indous : c'est le but constant des Rajapouts, qui saisissent toutes les occasions et emploient tous les moyens d'y réussir.

§. XXII. *Bahader-Cha, fils aîné d'Aureng-Zeb, parvient au trône.*

La guerre civile entre les héritiers d'Aureng-Zeb leur parut une conjoncture favorable à ce dessein ; et se flattant de détruire les Patanes et les Mogols les uns par les autres, ils se joignirent au fils aîné contre son frère, soutenu par les Patanes. Les armées des deux compétiteurs étoient chacune de plus de trois cent mille hommes. Celle d'Azem-Cha fut défaite, et lui-même fut tué dans la bataille. Bahader-Cha, fils aîné d'Aureng-Zeb, demeuré vainqueur, s'empara du trône ; aussitôt après, il attaqua son

troisième

troisième frère, Kambouch, qui s'étoit établi à Heyderabad. Celui-ci mourant des blessures reçues dans le combat, laissa son aîné seul maître de tous les états de leur père Aureng-Zeb.

§. XXIII. *Désordre dans l'empire, après la mort de Bahader-Cha.*

Après la mort de Bahader-Cha, ses enfans ne s'accordèrent pas mieux entr'eux pour la succession, qu'il n'avoit fait avec ses frères. A la faveur de ces dissensions, les emras, qui sont les grands de l'empire, mais qui n'étoient auparavant que des esclaves titrés, acquirent assez de puissance pour causer des révolutions jusqu'alors inouies. Ils déposèrent successivement trois empereurs, Gehandar-Cha, Farruk-Ser et Raffi-el-Dirjat. Enfin, ils placèrent Mahomed-Cha sur le trône, qui, sous ce règne, fut ébranlé par une secousse dont le choc fut si violent et les contre-coups si funestes, qu'il n'y a pas d'apparence qu'il se raffermisse jamais; c'est l'invasion de Nadir-Cha, si connu sous le nom de Thamas-Kouli-kan. Mon dessein n'est pas d'entrer dans les détails de l'expédition de ce fameux usurpateur de la Perse; mais comme elle est l'époque des désordres qui depuis ont agité l'em-

pire, et des révolutions dont j'ai entrepris d'écrire l'histoire, il est à propos que j'en indique succinctement les causes, pour développer ensuite plus facilement les effets qui en ont résulté.

§. XXIV. *Foiblesse du règne de Mahomed-Cha.*

Mahomed-Cha, couronné empereur par les emras, sentit bientôt qu'ils ne lui avoient donné que le titre, et qu'ils s'étoient réservé la puissance. Son vizir Seïd-Abdalla-Can et le grand trésorier Seïd-Houssein-Alican gouvernoient en maîtres. Ils étoient frères, unis d'intérêts, et leurs emplois leur donnant une autorité dont ils abusoient pour attirer à eux tout le pouvoir et toutes les richesses, ils accabloient d'exactions les divers soubas de l'empire. Les soubadars, qui connoissoient la foiblesse de l'empereur, n'osoient lui porter leurs plaintes, de peur d'éprouver le ressentiment de ses ministres, comme il arriva au soubadar du Décan Nizam-el-Moulouc.

§. XXV. *Révolte de l'émir Nizam-el-Moulouc.*

Ce vieux émir qui, sous le règne d'Aureng-Zeb, avoit vu fleurir un empire dont le minis-

tère des Seïds dégradoit la majesté, avoit fait à Mahomed-Cha de justes représentations sur les désordres publics; les Seïds irrités le chassent du Décan, où ils placent un autre soubadar; mais Nizam-el-Moulouc se jette entre les bras des Rajapouts, à l'aide desquels il rentre les armes à la main dans cette province, et se rétablit dans son gouvernement. Les Rajapouts, déjà assez portés d'eux-mêmes à fomenter les dissensions entre les Mogols, avoient été engagés encore plus puissamment à protéger ce soubadar, par la cession qu'il leur avoit fait du quart des revenus du Décan; c'est ce qu'on appelle le *chout*, seul tribut que les anciens Indous payoient à leur Maha-Raja. On va voir les Rajapouts, profitant de la foiblesse du gouvernement mogol, venir à bout, par leurs incursions, d'imposer, depuis cette époque, ce même tribut à la plupart des provinces de l'empire.

§. XXVI. *L'empereur fait poignarder son vizir.*

La cour de Delhi, informée de cette conduite de Nizam-el-Moulouc, jura la perte du rebelle. L'un des Seïds, Houssein-Alican, marcha contre lui avec une armée nombreuse, et l'empereur

voulut honorer cette expédition de sa présence. Ce prince avoit ses vues particulières; c'étoit la première occasion qui se présentoit à lui de séparer l'un de l'autre les deux frères, qui le tenoient en tutelle, et il résolut d'en profiter pour secouer ce joug déshonorant. Dès le premier jour de marche, à neuf cosses (1) de Delhi, il assembla le soir un conseil de guerre, composé de quelques emras qu'il s'étoit attachés. Au moment de sa sortie, qui étoit un signal convenu, ils poignardèrent Seïd Houssein-Cani. Le lendemain, l'empereur, abandonnant le projet de Décan, ramena son armée à Delhi, où le vizir Seïd Abdalla-Can, apprenant le meurtre de son frère, se mit en état de défense. Il osa même y proclamer un autre empereur dans la personne d'Ibrahim, prince du sang, et aller au devant de Mahomed-Cha, à la tête de cinquante mille hommes.

§. XXVII. *L'empereur défait les révoltés. Défaite d'un frère du vizir, mis à mort par les ordres de l'empereur.*

Les deux armées se rencontrèrent à Serkad.

(1) Cosse, mesure égale à deux tiers de lieue française.

Après une bataille sanglante, celle de Mahomed-Cha mit l'autre en déroute. Seïd Abdalla, couvert de blessures, fut pris et amené à l'empereur, qui l'accabla de reproches. Ce malheureux eut la fermeté de lui répondre : « Je vous ai tiré » de prison, et je vous ai donné un empire. » Vous avez fait tuer mon frère, et vous en » vouliez à ma vie. Me voyant à la tête d'une » armée, j'en ai fait usage pour ma défense. La » Providence vous a donné la victoire : usez-en » comme il vous plaira ». Mahomed-Cha se contenta de le dépouiller du vizirat, il lui assigna même une forte pension, dont il ne jouit que peu de temps, au bout duquel il mourut de ses blessures.

§. XXVIII. *Désordres de la cour et de ses ministres.*

Mahomed-Cha, délivré des Seïds, auroit bien voulu se défaire aussi de Nizam-el-Moulouc. Ce soubadar, appuyé par les Rajapouts, s'étoit rendu presque indépendant dans le Décan, au point que, quoiqu'il continuât à reconnoître l'autorité de l'empereur, il n'envoyoit point à Delhi le tribut de sa province. Le Mogol, persuadé qu'on ne pourroit le réduire par la force, tâcha de

l'attirer à sa cour, par l'offre du viziriat; mais le vieux courtisan ne donna pas dans le piége. Il répondit qu'il n'avoit ni la présomption de se croire capable d'un tel emploi, ni l'ambition d'en être honoré, et que l'empereur étoit environné d'emras plus dignes de cette haute marque de sa faveur. A son refus, Mahomed-Cha donna cette charge à l'émir Heyder-Kouli-kan, qui ayant porté le premier coup au Seïd Houssein-Ali, s'étoit, par ce service, poussé fort avant dans les bonnes graces de son maître; mais c'étoit-là tout son mérite. Sous ce nouveau vizir, homme sans mœurs et sans talens, la cour passa de l'insolente oppression des Seïds à une licence effrénée. Les emras, presque tous jeunes et sans expérience, au lieu de s'appliquer aux affaires de l'état, passoient leur temps en fêtes et en débauches avec des bouffons et des femmes publiques; la ville imitoit la cour; la province imitoit la ville; l'empire souffroit; l'empereur, plongé dans la mollesse, ne voyoit point ces maux, ou l'indolence lui refermoit les yeux sur les désordres publics.

§. XXIX. *L'empire rendu tributaire des Rajapouts victorieux.*

Cependant les Rajapouts, toujours attentifs

à observer les momens favorables, avoient saisi cette occasion pour se jeter sur les provinces. Ils enlevèrent celle de Malva dans une seule campagne : l'année suivante ils s'emparèrent de celle de Guzurate, et poussèrent leurs progrès jusqu'à Gualiar, dans la province d'Agra, peu distante de celle de Delhi. Là, ils s'attendoient à rencontrer une vigoureuse opposition de la part d'une armée que l'empereur envoyoit contre eux, sous les ordres de l'émir Candoran; mais ce lâche général, n'osant les combattre, acheta la paix aux conditions de leur payer le *chout* pour la province d'Agra qu'il étoit venu défendre. Cette foiblesse les enhardit à demander le *chout* de tout l'empire, et pour appuyer leurs prétentions, ils marchent vers Delhi. Mahomed-Cha leur oppose une autre armée, commandée par son vizir Comir-el-Din-Can; après plusieurs combats, où les Rajapouts eurent presque toujours l'avantage, le vizir soumet l'empire à leur payer, en tribut, le quart de ses revenus.

§. XXX. *L'émir Nizam-el-Moulouc Res, rappelé et mis à la tête des affaires.*

Un coup si sensible, frappé presque aux portes de la capitale, réveilla l'empereur de sa léthargie. Il vit tout à la fois les maux dont il

étoit atteint, et ceux qui le menaçoient encore ; mais en regardant autour de lui, il ne trouvoit personne capable d'y remédier. La nécessité le contraignit à faire de sérieuses instances à Nizam-el-Moulouc, de venir à Delhi, se charger de la suprême administration des affaires à titre d'azofja, dignité supérieure à celle de vizir, et qui n'est conféré e qu'extraordinairement, dans un temps de crise, à un favori distingué. Le vieux soubadar, bien instruit des sincères dispositions de son maître, consentit à quitter le Décan, à condition que son fils Gazi-el-Din-Can lui succéderoit dans ce gouvernement. A son arrivée à la cour, ce grave azofja, se proposant de rétablir l'administration sur le pied où elle étoit du temps d'Aureng-Zeb, y rencontra tant d'obstacles à ses vues, et dans la corruption des courtisans et dans la foiblesse de l'empereur, qu'il ne tarda pas à se repentir de sa démarche. Les emras ne cessoient de contrarier ses projets, de décrier ses plans, de critiquer ses maximes sévères, et de tourner en ridicule ses manières de la vieille cour. Ils poussèrent la licence jusqu'à l'insulter, en présence de Mahomed-Cha, en l'appelant *vieux singe du Décan*. Indigné de ce traitement outrageant, il résolut de s'en venger par une révolution totale de l'empire.

§. XXXI. *L'émir Nizam-el-Moulouc entreprend de livrer l'empire Mogol aux Persans.*

L'usurpateur de la Perse, Nadir-Cha, se trouvoit alors, c'est-à-dire en 1738, dans le voisinage du Mogol, où il étoit occupé à châtier les Patanes de Candahar, qui, des montagnes de cette province, avoient, depuis quelques années, fait en Perse des incursions fréquentes, et commis de cruelles dévastations. Nizam-el-Moulouc l'invita à venir s'emparer de la couronne de l'Indostan, et lui facilita l'entrée dans le pays, par des ordres secrets qu'il envoya aux gouverneurs des places frontières de ne faire aucune résistance. En conséquence, la plupart de ces officiers, au lieu de s'opposer courageusement à l'invasion, ne combattent qu'en retraite; quelques uns s'enfuient avant d'avoir vu l'ennemi; d'autres se joignent à l'armée Persane, qui, animée par l'espoir de piller le plus opulent empire de l'univers, s'y répand comme un torrent impétueux, renversant et entraînant dans sa furie tout ce qui se trouve sur son passage. Mahomed-Cha reçut tout à-la-fois, en janvier 1739, la nouvelle de l'irruption des Persans et une lettre de Nadir-Cha, dont voici la traduction.

§. XXXII. *Lettre de l'usurpateur de la Perse à l'empeur. Mogol.*

« Que l'esprit éclairé de votre majesté conçoive que je n'entre dans l'Indostan que par » zèle pour l'islam (*religion*) et par amitié pour » vous. Je n'aurois jamais cru que les idolâtres » (les *Rajapouts*) de Décan eussent rendu tributaire un roi musulman. Je viens, avec mon » armée toujours victorieuse, les précipiter dans » les abîmes de l'enfer. L'histoire est remplie de » témoignages de l'attachement que les rois de » Perse ont eu pour vos prédécesseurs. Je jure » par Ali que je n'ai point d'autres vues : vous » pouvez, si vous voulez, soupçonner le contraire; mais toujours je fus et serai l'ami de » votre illustre maison ».

Cette lettre fut suivie d'une autre, par laquelle Nadir-Cha demandoit quatre courours (*cent millions tournois*) de roupies pour les frais de la guerre qu'il alloit faire contre les Rajapouts, et la cession de quatre provinces, en récompense de ce service.

§. XXXIII. *L'empereur Mogol marche contre les Persans.*

Mahomed-Cha ne répondit rien à ce singulier

compliment de Nadir, qui continua sa marche vers Delhi : il envoya seulement contre lui Nizam-el-Moulouc, à la tête d'une armée nombreuse, qui alla camper dans la plaine de Carnal, à vingt-six cosses de la capitale. Les divers corps qui la composoient étoient commandés par les emras, dont ce ministre avoit à se venger ; mais il n'avoit pas borné là son projet : il vouloit encore avoir à sa disposition l'empereur qui étoit resté à Delhi. Dans cette vue il suscita, sous toutes sortes de prétextes, des querelles entre les emras et lui. Ensuite feignant d'être contraint par ces dissensions à suspendre les opérations de la campagne, il représenta à Mahomed-Cha que la présence du maître pouvoit seule remédier aux désordres de l'armée, et que d'ailleurs il étoit de sa majesté de se montrer dans cette circonstance où il s'agissoit de défendre non une province, mais sa couronne. L'empereur donnant dans le piége, se rendit au camp de Carnal, où sa présence sembla rétablir l'unanimité entre les chefs de l'armée. Elle étoit composée de deux cent mille combattans ; cinq mille pièces de canons bordoient un retranchement dont elle étoit environnée.

§. XXXIV. *Trahison de l'émir Nizam-el-Moulouc, et défaite de l'armée Mogole.*

L'armée Persane, au nombre de cent soixante mille hommes, ne tarda pas à paroître; mais avant d'engager le combat, Nadir-Cha, pour cacher son intelligence avec Nizam-el-Moulouc, et prendre de lui de nouvelles leçons sur ce qu'il avoit à faire, lui députa publiquement quelques agens, sous prétexte d'offrir un accommodement. Nizam, affectant de les traiter avec hauteur et de ne vouloir entendre parler que de guerre, les renvoya avec de secrètes instructions sur la manière dont il falloit attaquer le camp.

Le lendemain, 15 février 1739, un corps de cinq mille Persans commença l'attaque par le quartier de Candoran, le plus cher favori de Mahomed-Cha. L'empereur fit aussitôt passer à son secours, par le conseil de Nizam, jusqu'à vingt-deux emras avec leurs troupes. Nadir-Cha, pour les attirer en plaine, feignant de plier, se laissa poursuivre par eux jusqu'au centre d'une embuscade qu'il leur avait dressée avec trois corps de cavalerie qui les chargèrent à la fois par trois côtés différens. Mahomed-Cha qui, pendant l'action, s'étoit mis à la tête de son armée en

bataille hors des retranchemens, ne put secourir à temps ses troupes engagées : les Persans en taillèrent en pièces une grande partie ; le reste chercha son salut dans la fuite.

Candoran, couvert de blessures mortelles, fut rapporté au camp, où il ne vécut que trois jours ; son fils aîné étoit tué ; son second fils prisonnier ; six emirs avoient perdu la vie, huit blessés, deux au pouvoir des vainqueurs, et dix-sept mille hommes avoient péri sur le champ de bataille. La nuit suivante il en déserta trente mille, dont quatorze mille furent tués le lendemain et sept mille le jour suivant, par les Persans, dans l'espace d'environ quinze lieues autour du camp. La perte des vainqueurs ne se monta qu'à onze cent hommes.

§. XXXV. *L'empereur mogol vaincu se rend à la tente du Persan.*

Cet échec causa une si grande consternation dans l'armée de Mahomed-Cha, et un tel découragement dans l'ame de ce prince, qu'apprenant que ses troupes ne parloient que de se rendre, il députa Nizam-el-Moulouc vers Nadir-Cha pour négocier un accommodement. Le Persan répondit que tout s'accommoderoit à l'amiable, si

le Mogol venoit lui-même traiter avec lui dans son camp. Mahomed-Cha ayant convoqué son conseil, déclara qu'il ne restoit à prendre que l'un de ces trois partis : ou de se battre le lendemain en désespéré, ou de s'empoisonner, ou de se soumettre au vainqueur ; et comme il donna à entendre qu'il penchoit pour le dernier, tous ses emras furent d'avis qu'il eût une entrevue avec Nadir-Cha. Ce prince, accompagné de deux emras seulement, avec une garde de deux cents hommes, se rendit au camp des Persans. Nadir l'envoya recevoir, hors des premières gardes, par son propre fils Nezer-Alla-Mirza, qui, lui faisant rendre sur son passage tous les honneurs dûs aux souverains, le conduisit à la tente de son père. Nadir-Cha en sortit au devant de lui, l'embrassa, et ils s'assirent ensemble sur le même tapis. Après les premiers complimens du cérémonial, Nadir, d'un ton de franchise, lui parla en ces termes (1).

§. XXXVI. *Discours du vainqueur au Mogol.*

« Il est étrange que vous négligiez vos affaires,

(1) Discours de Nadir-Cha, traduit littéralement du journal de son expédition dans l'Indostan, écrit en persan par Mirza-Suman.

» au point qu'ayant reçu de moi des lettres rem-
» plies de témoignages de mon affection, vous
» ne m'ayez pas fait de réponse. Lorsque, pour
» la venir chercher, je suis entré dans vos états,
» vous avez paru vous en soucier si peu, que
» vous n'avez pas daigné envoyer demander qui
» j'étois, et ce qui m'amenoit. Ensuite vos emras,
» se flattant d'arrêter mes progrès, sont venus
» imprudemment se jeter tous à la fois sur mon
» passage, follement enfermés dans des retran-
» chemens, sans considérer que, si votre ennemi
» étoit le plus fort, il pourroit, en vous cou-
» pant les vivres, vous faire mourir de faim
» dans vos barricades; et que si, au contraire,
» il étoit le plus foible, il étoit inutile, et même
» honteux, de vous laisser assiéger par lui. Après
» vous être ainsi enlacé, votre entêtement dans
» vos idées puériles ne vous a-t-il pas fait fermer
» l'oreille aux accommodemens honorables que
» je vous offrois, jusqu'à ce que, par l'assistance
» divine, et par la force des armes de mes guer-
» riers victorieux, vous avez vu ce qui est arrivé?
» Outre cela, vos prédécesseurs avoient coutume
» de recevoir le tribut des infidèles; vous, au
» contraire, avez soumis votre empire à le leur
» payer, ce qui est un affront inoui fait à la
» religion. Cependant, comme la race de Ta-

» merlan n'a jamais fait tort à la famille des » Séphis (1), ni à la nation Persane, je ne » vous ôterai point la couronne : je me con- » tenterai du remboursement des dépenses de » mon expédition et de quelque gratification » pour mon armée. Après qu'elle se sera reposée » de ses fatigues à Delhi, où je veux vous re- » conduire, je m'en retournerai en Perse, et » vous abandonnerai la conduite de vos af- » faires ».

Le Mogol, couvert de confusion, ne répondit rien à ce discours. Nadir donna ordre à son grand maître d'artillerie Topchi-Bachi de se faire remettre tous les canons de l'armée Mogole, et au grand prévôt Nissiki-Bachi d'aller faire la saisie du trésor et des magasins. Ensuite on partit pour Delhi.

§. XXXVII. *Arrivée des vainqueurs à Delhi, et massacre des habitans de cette capitale.*

Les Persans en y arrivant le premier mars 1739, prennent possession de la ville et du château, saisissent les effets publics, et mettent le peuple à contribution. Les habitans révoltés de leurs désordres en tuent quelques uns ; l'alarme se répand ; les soldats et la populace se mêlent en

(1) Rois de Perse.

tumulte,

tumulte. Nadir sortant du château, pour appaiser l'émeute, est manqué d'un coup de mousquet qui tue un de ses officiers à côté de lui ; à l'instant frappé du soupçon que cette sédition n'est excitée que pour attenter à sa vie, il ordonne un massacre général. A son signal les rues et les places publiques sont jonchées de morts et de mourans ; les maisons pillées, incendiées ; les femmes violées, égorgées ; les enfans déchirés, écrasés. Ce carnage horrible dura depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après midi : il y périt cent cinquante mille personnes, et Nadir ne le fit cesser que lorsque Mahomed-Cha, succombant à sa douleur, vint aux pieds du vainqueur implorer la grace de son peuple.

§. XXXVIII. *Contributions et pillage de Delhi.*

Nadir-Cha employa deux mois à lever la contribution qu'il avoit imposée. Elle fut d'un arrib (deux mille six cent vingt-cinq millions tournois) ou cent courours de roupies. Les trésors de l'empire ne suffisant pas, grands et petits, tous furent dépouillés pour la compléter. Ce ne fut pas tout : il fallut que l'Indostan cédât à la Perse le pays situé à l'ouest de la rivière Altock. Je ne saurois

donner une plus juste idée de l'humiliation de Mahomed-Cha, qu'en traduisant ici l'acte de cession littéralement et sans aucune altération du style oriental.

§. XXXIX. *Acte de cession du pays à l'ouest de la rivière d'Altok, à la Perse.*

» Comme les ministres de sa haute majesté, » le roi des rois de la terre, prince des princes » du siècle, ombre de Dieu, rempart de la re- » ligion, pompeux comme Alexandre, sultan » miséricordieux, empereur auguste, Nadir-Cha, » dont Dieu perpétue le règne, avoient envoyé à » ma cour, pour traiter certaines affaires que » mon intention étoit de concilier, mes mi- » nistres tardant trop à répondre aux lettres de » sa majesté ont occasionné entre nous une telle » mésintelligence, que son armée étant entrée » dans l'Indostan a rencontré la mienne aux » plaines de Carnat, où, après une bataille » royale, la providence a fait lever la victoire » à l'orient de son immuable fortune.

» Mais comme sa haute majesté est la source » de la bonté, ainsi que de la vaillance, me » confiant en son honneur et en sa protection, » j'ai eu la satisfaction d'une entrevue qui m'a

» fait jouir du plaisir de sa compagnie délicieuse » comme le paradis. Ensuite nous sommes venus » ensemble à Délhi, où je lui ai étalé le spectacle » et fait présent de tous les trésors, joyaux, et » autres effets précieux des empereurs mogols. » Sa majesté en a daigné, par complaisance, » accepter une partie; et, par l'abondance de sa » grandeur d'ame et de son humanité, il lui a plu » de me rendre la couronne perlée de l'Indostan.

» En considération de cette faveur, qu'un » père ne fait pas à son fils, ni le frère au frère, » je lui cède tout le pays à l'ouest de la rivière » Altock, et Nala-Sancra qui est une branche » des eaux du Seind (*le fleuve Indus*), c'est-à-» dire Peichor avec son territoire, la princi-» pauté de Caboul, celle de Gaznavi, les mon-» tagnes où résident les Afgouans, l'Hazarijat » et ses passages, avec les châteaux de Bou-» kar, Soukar et Koudabad; les territoires, » passages, et demeures de Chokias, Bal-» louchis, etc., avec la province de Talta, » les châteaux de Ram et de Terbin, les villes » de Chon, Sumavali, Kotra et autres dépen-» dances de Talta; enfin les campagnes, vil-» lages, villes, châteaux et ports, depuis la » source de la rivière Altok jusqu'à son em-» bouchure à la mer. J'ai annexé tous ces pays

» au royaume de ce puissant souverain, afin » qu'à l'avenir ses agens soient chargés du » commandement de ces places qui seront éva- » cuées par mes serviteurs, comme retranchées » de mes domaines. Daté à Delhi, le quatrième » jour de Maharram, l'an de l'hégire 1152 (2 avril » 1739)».

Voilà une pièce où l'orgueil et l'abaissement font le plus frappant contraste, et tel est le caractère des princes orientaux; la vanité leur fait rejeter le blâme de leurs fautes sur leurs ministres; et quand ils sont forcés à les expier par de pareils sacrifices, ils prétendent encore en faire honneur à leur générosité.

§. XL. *Motif du vainqueur de ne point s'emparer, en cette occasion, de l'empire Mogol.*

On ne concevroit pas pourquoi Nadir-Cha, pouvant s'emparer de l'Indostan, se contenta de ses dépouilles, et de la cession du pays d'Altok, si la suite des évènemens de sa vie n'avoit fait voir qu'il méditoit dès lors une expédition contre les Turcs, dont il avoit à se venger : projet auquel il n'auroit pu se livrer, s'il avoit voulu achever la conquête de l'empire qui, défendu par les Rajapouts, l'auroit occupé trop long-temps.

Peut-être se proposoit-il d'y revenir ; les trésors qu'il en emportoit devoient lui faciliter le succès de son entreprise ; et en même temps ils laissoient le Mogol dans un état d'épuisement, qui en feroit une proie aisée pour une autre fois. Ainsi Nadir satisfait de son expédition, et persuadé qu'il ne pouvoit pas laisser le sceptre de l'Inde en de plus foibles mains, le rendit à Mahomed-Cha, fit venir ce prince en sa présence, accompagné de ses emras, l'embrassa, le couronna d'un diadème, et prit congé de lui par cette leçon :

§. XLI. *Dernière leçon du Persan au Mogol.*

« Régnez, veillez sur vos emras, particulièrement sur le rusé Nizam-el-Moulouc, qui est un » sujet trop ambitieux. Corrigez la nonchalance » des autres ; ne laissez à aucun d'eux le droit » d'avoir des troupes à lui, et composez-vous » une armée d'officiers et de soldats sur qui » vous puissiez compter. Quand vous aurez » chargé un général de quelque expédition, ne » manquez pas de le rappeler aussitôt qu'elle » sera finie, afin qu'il ne garde pas l'autorité » assez long-temps pour en faire un dangereux » usage. Récompensez le mérite, punissez les » vicieux ; que tous vous respectent et vous » obéissent ».

Mahomed-Cha lui répondit par des remercîmens, et le pria de nommer aux diverses charges de l'empire ceux qu'il en croiroit les plus dignes. » Cela ne seroit pas de votre intérêt, répliqua » Nadir ; tels officiers en mon absence vous respecteroient peu. Disposez vous-même des emplois en faveur de ceux qui vous paroissent les plus capables. A la première plainte que vous m'adresserez de leur conduite, j'en verrai quelqu'un pour les châtier ; j'y viendrai moi-même s'il le faut : à tout événement ne me croyez jamais trop loin ; en quarante jours je suis à vous ».

§. XLII. *Retraite sanglante du roi de Perse.*

Nadir à son départ pour la Perse, le 22 juin 1739, se fit donner encore mille éléphans, sept mille chevaux et dix mille chameaux, qui furent chargés de son butin et de ses bagages. Il mit à contribution, chemin faisant, toutes les contrées sur son passage : le sang ruissela par-tout où on fit quelque difficulté de payer. Vingt-cinq mille personnes furent massacrées à Rouakacan-Serai, douze mille à Tanesir ; enfin cet horrible fléau ne disparut de l'Indostan qu'après y avoir fait périr, en moins de six mois, plus de deux cent mille hommes.

§. XLIII. *Etat de l'empire et de la cour Mogole à cette époque.*

Mahomed-Cha, accablé du coup qui venoit de le terrasser, ne se releva plus de sa chute. Les émirs abusant de son humiliation l'aggravèrent par leurs insolences. Ils retournèrent à leurs dissensions et à leurs débauches, et sa cour redevint un théâtre de perfidies et de prostitutions. Nizam-el-Moulouc renonçant à son ministère suprême se retira dans le Décan et reprit le gouvernement de cette province où, à l'exception du titre, il s'étoit érigé en souverain. Ce vieux émir chargé des malédictions de tout l'empire, à cause de sa trahison, étoit trop puissant pour en être puni. Outre une armée qu'il avoit à lui, il pouvoit appeler à son aide cent mille Rajapouts qui auroient achevé la ruine du Mogol. L'occasion leur étoit favorable, et peut-être ne l'auroient-ils pas manquée, même sans y être invités par Nizam, s'ils n'eussent été prévenus par les Patanes qui, dès que Nadir eut quitté l'Indostan, s'y répandirent à leur tour, se flattant de recouvrer aisément, dans cet état de foiblesse, un empire qu'ils regardoient comme leur bien que Tamerlan et sa race avoient usurpé sur eux.

L'empereur informé de l'irruption des Patanes assembla son conseil pour délibérer sur les mesures qu'on avoit à prendre contre eux ; mais, quand il fut question de donner un chef à son armée, il se trouva embarrassé, soit par l'incapacité qu'il reconnoissoit dans chacun de ses emras, soit par la crainte que son choix n'excitât la jalousie des autres. Dans cette perplexité, ce foible prince imagina l'expédient de tenir un bétel (1) dans sa main, en déclarant que le premier qui s'offriroit pour le prendre auroit le commandement.

§. XLIV. *Amed-Cha, fils de l'empereur Mogol, marche contre les Patanes, et les défait.*

Telle étoit l'indifférente lâcheté de cette cour, qu'aucun d'eux n'osoit se présenter pour le recevoir, lorsque son propre fils, âgé seulement de dix-huit ans, indigné du peu de zèle des emras, leur en fit de très-vifs reproches, et s'offrit à conduire l'armée contre les ennemis ; l'empereur y consentit, et lui donna trois cent mille hommes. Une partie des emras fut de cette expé-

(1) Une feuille d'une plante machicatoire dont les Indiens font continuellement usage.

diffon ; les autres demeurèrent à la cour ; tous conspirèrent ensemble contre le jeune prince, et contre son père. Amed-Cha, c'est le nom de ce jeune héros, instruit de leur complot, eut l'adresse de se défaire de ces traîtres, avant de rencontrer les Patanes, à qui on vouloit le livrer. Ensuite il marcha contre l'ennemi qu'il défit en bataille rangée, et il le repoussa jusque hors des limites de l'empire.

§. XLV. *L'empereur Mogol est mis à mort par les emras.*

Tandis que ce prince délivroit ainsi son pays de l'invasion des Patanes, les conspirateurs, à la cour, répandent le bruit qu'il avoit péri dans la bataille, étranglent l'empereur, et publient qu'il s'est empoisonné de désespoir de la perte de son fils. Cet assassinat ne fut point ignoré du prince qui s'en retournoit triomphant à Delhi. Il vit le danger dont sa vie étoit menacée par une conspiration si générale, et pour s'en garantir il se servit d'un stratagème que son bisaïeul Aureng-Zeb avoit employé avec succès dans une occasion périlleuse. Affectant de paroître inconsolable de la mort de son père, qu'il feint de croire avoir été causée par le désespoir, dans un moment

d'erreur, il déchire ses vêtemens, prend l'habit de fakir (*pénitent*), et déclare qu'il renonce à l'empire, pour passer le reste de ses jours dans la retraite. Ce prince joua si bien son rôle, que les conspirateurs trompés vinrent au devant de lui l'assurer qu'ils le reconnoissoient pour leur empereur. Il leur répondit que rien ne pouvoit le relever du vœu qu'il avoit fait d'abdiquer la couronne; mais comme il étoit nécessaire qu'un si vaste empire eût un chef, il les invitoit à s'assembler le soir au palais, pour délibérer sur le choix d'un souverain.

§. XLVI. *Le nouvel empereur fait mourir les meurtriers de son père.*

L'entrée des appartemens du palais est disposée de manière qu'on ne peut arriver à la chambre de présence (1), que par des passages longs, obliques, obscurs, où d'espace en espace, il y a des retours pour poster des gardes. Cette distribution sert à garantir le monarque de l'intrusion soudaine des plus déterminés assassins, et à faciliter l'exécution de ses desseins contre les grands trop puissans qui ont encouru sa dis-

(1) C'est le nom de l'appartement occupé par l'Empereur.

grand. Tout étant disposé pour la réception des eaux, ils sont introduits l'un après l'autre, et mis à mort, à mesure qu'ils arrivent dans ces avenues occupées par des gens de confiance.

C'est ainsi que l'empereur Aureng-Zeb s'établit sur le trône, dont il fut quelque temps paisible possesseur, après avoir triomphé des ennemis étrangers et domestiques; mais enivré de sa prospérité, il tomba, en 1758, dans une mollesse dont l'excès lui fut aussi funeste, que l'indolence l'avoit été à son père.

§. XLVII. *Caractère et éducation des Tartares mogols.*

Tel est le caractère général de ces Tartares; je les rangerai tous sous deux classes; ceux qui aspirent au pouvoir, et ceux qui en sont en possession. Les premiers sont braves, actifs, vigilans, entreprenans; mais, dès qu'ils sont parvenus aux grandeurs, ils semblent ne les avoir recherchées que pour en abuser, en les faisant servir à leur sensualité. Les charmes d'un sérail les désarment bientôt; ils s'y plongent dans les plaisirs, jusqu'à ce que, victimes de la volupté, engraissés dans une molle oisiveté, ils tombent en sacrifice à ceux qui possèdent les qualités qu'ils ont perdues.

Si malgré cette tendance générale au relâchement, quelques uns se soutiennent dans un état de vigueur d'esprit et de corps, cette faculté ne passe point à leurs enfans que l'éducation ne peut manquer de faire dégénérer. Dès leur naissance, enfermés dans un sérail ils y sont élevés avec une délicatesse qui les rend foibles et timides comme les femmes et les eunuques dont ils sont environnés. Les femmes épient, avec impatience, les premières apparences du désir pour les débaucher; et comme ils ne sortent de leurs mains qu'à l'âge de quatorze ans, ils entrent dans le monde, ou déjà enervés, ou avec les dispositions de l'être bientôt, par le penchant effréné dont ils ont contracté l'habitude. C'est à la même cause qu'il faut attribuer deux autres vices qui achèvent de les caractériser, la dissimulation et la perfidie, viles ressources de la foiblesse contre la force, et de la lâcheté contre le courage.

§. XLVIII. *Ressources de la Puissance Mogole.*

Sans doute une si dangereuse corruption de mœurs dans une race étrangère, qui ne règne qu'à titre de conquête sur un peuple cent fois plus nombreux qu'elle, auroit déjà renversé la

puissance tartare dans l'Indostan, si elle n'étoit habituellement protégée par de nombreuses recrues qui lui viennent sans cesse de la Tartarie. Les Monguls, les Usbecs, les Calmoucks, y accourent en foule pour chercher fortune. Lorsqu'ils arrivent, leur air de barbarie et de rusticité est l'objet de la dérision publique; mais une physionomie martiale, et l'excellent cheval qu'ils amènent, les font recevoir au service; et, de simples cavaliers, ils parviennent par degrés aux premiers emplois. Dans les commencemens, ils abhorrent l'air efféminé et la sensualité de leurs supérieurs; peu à peu leur rudesse naturelle s'adoucit, ils se plient aux usages qui les avoient d'abord révoltés; ils épousent des femmes du pays, et leur postérité n'a rien de tartare que la première origine.

§. XLIX. *Caractère, Education, et Projets des Rajapouts.*

Ce vice radical du sang mogol a tellement infecté tous les membres du corps politique, qu'il dépérit à vue d'œil et se consume de langueur, tandis que les Rajapouts lui font tous les jours de profondes blessures; et peut-être touche-t-il de bien près au moment où ils lui porteront le coup mortel.

Cette caste courageuse et guerrière des Indous, toujours fidèle à son antique institution, conservant sans cesse l'esprit de son état, et ne perdant jamais de vue le recouvrement de l'Empire, s'occupe sans relâche des moyens d'y parvenir. Indépendamment d'une tempérance légale, leur régime guerrier est aussi austère que la discipline des Mogols est relâchée.

Dévoués à la guerre par leur naissance, ils reçoivent dans leur enfance l'éducation la plus dure. Aussitôt qu'ils peuvent gouverner un cheval, porter une lance et manier un sabre, on les met en campagne, sans tentes, sans équipages, nus, excepté la toque qu'ils portent sur la tête, et un morceau de toile qui couvre les parties viriles. Des chevaux pleins d'ardeur sont endurcis à la fatigue, comme les cavaliers qui les montent sans selle; ils traversent sur eux les rivières à la nage, et font des marches de vingt lieues par jour. Chaque année, pendant la mauvaise saison, le conseil de guerre médite les opérations de la campagne prochaine. Dès que les pluies ont cessé, d'innombrables torrens de cavalerie se précipitant des montagnes de Balagate, inondent les provinces Mogoles, ravagent, saccagent, répandent la terreur et la désolation,

jusqu'à ce que la contribution imposée par le général soit payée. Alors, chargés de butin, ils retournent au temps de la moisson dans leurs montagnes, d'où, l'année suivante, ils recommencent les irruptions.

Telle a été pendant long-temps la méthode vagabonde de guerroyer de ces hordes redoutables; mais, depuis l'abaissement de l'empire Mogol, ils ont ajouté à ce système de déprédation, sur les territoires où ils ne peuvent pas encore se fixer, des vues d'établissemens solides dans les lieux dont ils croient pouvoir conserver l'acquisition. Ils y bâtissent des forteresses munies de bonnes garnisons. Ils sont ainsi parvenus, pied à pied, à se rendre maîtres de presque un tiers des provinces intérieures. Ils sont même devenus puissance maritime à la côte Malabare, où ils ont plusieurs ports excellens, peu éloignés de vastes forêts pleines de bois propres à la construction; et par-tout où ils se fixent, l'ancienne constitution politique de l'Indostan et les mœurs primitives se rétablissent sous l'autorité suprême du *Maha-Raja*.

§. I. *Gouvernement des Rajapouts.*

Ce roi, idole vivante et révérée comme l'image

de la Divinité, est la puissance législative. La puissance délibérative réside dans un conseil de princes, dont le président, sous le titre de Nana, est la puissance exécutrice. Ainsi ce gouvernement, où le souverain n'est jamais ni trop jeune ni trop vieux, ne peut se ressentir ni de l'imperfection de ce qui commence, ni de l'affoiblissement de ce qui vieillit. C'est encore un grand avantage qu'il a sur le gouvernement Mogol, qui tantôt éprouve les secousses d'une minorité, tantôt les fougues de l'âge bouillant du despote, et tantôt la pesante lenteur du déclin de l'âge. Il est vraisemblable qu'avec des moyens aussi supérieurs, et une constante application à les mettre en usage, les Rajapouts ne tarderont pas à délivrer leur patrie du joug étranger des Mahométans. Ils se sont déjà vus sur le point d'y réussir dernièrement, lorsque, profitant des dissensions mogoles, ils ont poussé leurs progrès jusques aux murs de la capitale.

§. LI. *Déposition et Emprisonnement d'Amed-Cha.*

L'émir (1) Al-Emra-Cha-Abeddin-can, petit-

(1) Généralissime, autrement appelé Mir-Boxi.

fils

fils de Nizam-el-Moulouc, ayant formé le projet de détrôner Amed-Cha, pour mettre à sa place un prince du sang dont il espéroit beaucoup, invita les Rajapouts à faire une incursion dans le voisinage de Delhi. Sa charge de généralissime le mit dans le cas d'assembler une armée, sous prétexte de les repousser; mais au lieu de les combattre, il traita avec eux et en obtint un corps de trente mille hommes. Avec ces forces réunies il revient à la cour, dépose l'empereur, lui fait brûler les yeux avec une lame d'or, l'emprisonne et met sur le trône le prince Allemguir qui le revêt du viziriat.

§. LII. *Nouvelles Révolutions à la Cour Mogole favorables aux Rajapouts.*

Peu de temps après, les fils du nouvel empereur, jaloux de l'autorité sans bornes que son vizir s'arrogeoit, donnèrent à ce ministre tant d'inquiétudes, que, soupçonnant qu'ils n'agissoient contre lui que de l'aveu de leur père, il résolut de le faire périr, pour placer sur le trône un prince qui ne fût pas appuyé par ses enfans. Il le fit poignarder dans ses jardins, et emprisonna ses fils, excepté l'aîné qui trouva le

moyen de s'échapper. C'étoit à ce cha-zadé (1) qu'appartenoit la succession à la couronne; mais le vizir la plaça sur la tête d'un fils de ce prince même, enfant de huit ans, sous le nom duquel il devint le tyran de l'empire.

§. LIII. *Jalousie des Rajapouts et des Patanes, et Combat entre ces deux Partis.*

A la faveur de ces révolutions, les Rajapouts, qui appuyoient le vizir, gagnèrent une si grande influence sur le gouvernement Mogol, qu'ils excitèrent la jalousie des Patanes. Ces premiers conquérans de l'Indostan, chassés par Tamerlan dans les montagnes voisines de la Perse, conservent toujours leurs prétentions à cette couronne. Achmet-Abdalla, leur sultan, craignant que les Rajapouts ne se rendissent maîtres de l'empire, y entra avec une armée formidable, prit Delhi, fit l'empereur Allumguir prisonnier, et se déclara souverain de l'Inde; mais ne trouvant pas la place tenable contre une armée de Rajapouts qui accouroit contre lui, il prit le parti de rendre la couronne à Allumguir, à condition qu'il cèderoit aux Patanes tout le pays

(1) Fils de roi, héritier présomptif de la couronne.

d'Altok et la rivière Choul; c'est-à-dire les provinces de Cachemire, de Panjab et de Moultan. Après avoir arraché ce démembrement, Abdalla pilla Delhi pendant trois jours, et repartit pour son pays. Les Rajapouts l'atteignirent dans sa marche et lui livrèrent une bataille sanglante : il y périt plus de cinquante mille hommes; mais ayant perdu leur Nana tué dans le combat, ils furent repoussés; et les Patanes ne voulant plus se mesurer davantage avec eux continuèrent leur retraite.

§. LIV. *Etat de la Puissance Mogole.*

Tel est l'état de désordre où les suites de l'invasion de Nadir-Cha ont réduit la puissance mogole. Le Patane et le Rajapout, jaloux l'un de l'autre, s'opposent mutuellement à l'extermination totale du Tartare; cependant, chacun de son côté faisant des progrès continuels contre cet objet commun de spoliation, l'empire Mogol décline visiblement vers sa fin. Les Patanes le démembrent au nord, les Rajapouts le dominent au centre; et les soubadars des trois grandes provinces méridionales Décan, Bengale, Guzurate, se sont rendus presque indépendans: ils n'ont de soumission à l'autorité de l'empereur,

qu'autant qu'elle est favorable à leurs desseins, et jamais ils ne lui remettent que ce qu'il leur plaît des tributs qu'en son nom ils lèvent sur ses sujets.

§. LV. *Arrivée des Anglois dans l'Empire Mogol.*

Mais depuis que ces demi-rebelles se sont si fort écartés de l'obéissance qu'ils devoient à leur maître, ils sont à leur tour devenus la proie d'une poignée d'Européens qui, ayant autrefois obtenu quelques établissemens sur les côtes maritimes, pour y commercer sous la protection du gouvernement Mogol, ont depuis érigé leurs comptoirs en forteresses, leurs magasins en arsenaux, leurs facteurs en guerriers politiques, et sont parvenus à causer, dans ces trois parties de l'Empire, les révolutions étonnantes qui vont faire la matière de cet Ouvrage.

SECONDE SECTION.

HISTOIRE

DES

RÉVOLUTIONS DU BENGALE.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRE RÉVOLUTION.

§. I. *Première apparition des Portugais dans l'Inde.*

Après la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, les Portugais, en fondant des colonies par-tout où l'intérêt du commerce les fixoit, s'étoient fait dans le Bengale un établissement considérable. Ils y bâtirent sur la rive droite du Gange, dans la province d'Ougly, la ville de Bandel. Cette ville, qu'ils furent ensuite contraints d'abandonner, n'est aujourd'hui qu'un monceau de ruines où l'on découvre encore des vestiges de son ancienne splendeur, et de l'étendue de son commerce.

Les plus belles toiles de coton et les mousselines les plus précieuses de l'Inde se fabriquent dans le Bengale. On y fait d'abondantes récoltes de soie; le salpêtre, l'opium, le borax y sont communs. Ces marchandises font le principal objet d'exportation; l'importation consiste en métaux, fer, cuivre, plomb, étain, et sur-tout en argent.

§. II. *Établissemens des Européens au Bengale.*

Le bénéfice qu'y firent les Portugais fut assez considérable pour engager les autres nations européennes à vouloir le partager. Ainsi les Français, les Anglais, les Hollandais, et les Danois, s'introduisirent à leur imitation dans cette fertile contrée, avec l'agrément des empereurs Mogols. Ils bâtirent leurs principales factories sur les bords du Gange, dans la province d'Ougly, à quelques lieues les unes des autres: les Français à Chandernagor; les Hollandais à Chinsura; les Danois à Sirampour; les Anglais à Calcutta. On leur accorda la permission d'y élever quelques fortifications et d'y entretenir quelques troupes, pour se défendre contre les incursions des Marates. Ensuite, pour donner plus

d'étendue et de facilité à leur commerce, ils établirent dans les diverses provinces, à Cassimbazar, à Daca, à Patna, à Balassor, des loges subordonnées aux chefs-lieu.

§. III. *Surveillance des Mogols sur ces établissemens.*

Dans ces divers comptoirs on s'occupoit paisiblement du commerce, sous la protection du gouvernement Mogol. Si les officiers chargés de la perception des impôts sur les marchandises osoient se livrer à des exactions, la voie de la plainte étoit ouverte; on étoit sûr d'obtenir justice du souverain, persuadé qu'il étoit de son intérêt qu'on ne commît point de vexation. C'étoit une des leçons qu'Ali-Verdi-can, dernier nabab de Bengale, avoit donnée en mourant à son successeur Chiragi-al-Doulat. « Regardez, » lui dit-il, les comptoirs des Européens comme » autant de ruches d'abeilles dont vous recueil- » lerez le miel; mais si vous troublez leur tra- » vail, craignez leurs piquures ».

§. IV. *Fermeté du Soubadar Ali-Verdi-can à contenir les comptoirs Européens dans ses Etats.*

Ce sage soubadar avoit même, pendant tout le

cours de son règne, poussé l'attention à maintenir la tranquillité générale jusqu'à ne pas permettre, dans son pays, aux nations étrangères, de vider par les armes leurs querelles respectives. Au milieu d'une guerre allumée dans les quatre parties du monde entre la France, l'Angleterre, et la Hollande, il avoit contraint les troupes de ces puissances à la neutralité sur le Gange. Par ces sages mesures, le commerce fleurissoit, la paix régnoit, et l'équilibre entre les étrangers empêchoit que la prépondérance des uns sur les autres ne devînt formidable au gouvernement; mais après la mort d'Ali-Verdi-can, cette belle harmonie fut troublée, et bientôt renversée de fond en comble par un de ces évènemens qu'on peut ajouter au nombre des grands effets produits par de petites causes.

§. V. *Origine et Cause de l'envahissement des Anglais sur les terres du Mogol.*

Le nouveau soubadar Chiragi-el-Doulat, mécontent d'un de ses hauts officiers à Daca, l'avoit rappelé pour lui faire rendre compte de sa conduite. Celui-ci, redoutant le châtiment, s'étoit réfugié avec ses richesses à Calcutta, principal comptoir des Anglais, dont le directeur Drake,

gagné par un présent considérable, avoit promis protection au fugitif. Le soubadar ayant réclamé son sujet, les Anglais refusèrent de le lui livrer. Pour les punir, il leur enlève d'abord le comptoir de Cassimbazar, qui étoit à la porte de Moxudabad, sa capitale; et marche droit à Calcutta, avec une armée de soixante-dix mille hommes. A son approche, le gouverneur effrayé abandonne sa forteresse et se réfugie à bord du premier vaisseau qu'il peut atteindre. La garnison, qui le voit fuir, se saisit précipitamment de tous les bateaux qui se trouvent sur le rivage; c'est à qui se sauvera le plus promptement; et dans cette confusion il s'en noie un grand nombre.

§. VI. *Le Soubadar se rend maître de Calcutta.*

Le soubadar arrive sur ces entrefaites, prend le fort d'assaut; quelques Anglais sont tués, le reste est fait prisonnier, et la ville est livrée au pillage, le 19 juin 1756. Pendant le tumulte, on avoit enfermé indistinctement dans la même prison, à la porte du fort, cent quarante-six personnes de tout état; quand on l'ouvrit le lendemain, il ne s'en trouva que vingt-trois en vie; la chaleur avoit suffoqué les autres pendant la nuit.

M. Holwell, un des survivans, a depuis érigé sur le même lieu un monument avec un cénotaphe en mémoire de cette catastrophe.

§. VII. *Etat déplorable des Anglais chassés de Calcutta.*

Chiragi-el-Doulat se croyant assez vengé ne poussa pas plus loin son ressentiment; et, laissant une garnison à Calcutta, il revint à sa capitale. Sans doute il auroit pu détruire dans la rivière les vaisseaux qui servoient d'asyle au reste de cette colonie; mais pensant qu'ils n'attendoient que la saison favorable pour mettre à la voile et évacuer pour toujours son pays, il les laissa sans les inquiéter, mouiller à Folta, sept lieues au dessous de Calcutta.

§. VIII. *Les Anglais sont secourus par les Français et les Hollandais.*

Dans cette retraite, où la mauvaise saison les tint six mois confinés, six mois entassés les uns sur les autres dans de petits bâtimens, attaqués d'une maladie contagieuse, dépourvus de vivres, d'habits, de médicamens, d'argent, de toutes les choses nécessaires, ils auroient infailliblement péri sans les secours généreux qu'ils reçurent des comptoirs de Chandernagor et de

Chinsura. Les Français et les Hollandais, n'écoutant que la voix de l'humanité, au péril même de s'exposer au ressentiment du vainqueur, leur envoyèrent tout ce dont ils avoient besoin, ne prévoyant guère la manière dont ils en seroient bientôt récompensés.

§. IX. *Les Anglais reprennent Calcutta.*

Cependant les Anglais de Madras et de Bombai avoient uni leurs forces pour rétablir ceux du Bengale. Vers la fin de décembre, l'amiral Waston arriva dans le Gange, avec une escadre de neuf vaisseaux et deux mille hommes de débarquement, sous les ordres du colonel Clive, et il joignit les expulsés. Clive fait sa descente un peu au dessous de Calcutta qui, après une vive canonnade des vaisseaux de l'amiral, est abandonnée par la garnison. Les Anglais reprennent possession de la place, le premier janvier 1757, et marchent à Ougly, capitale de la province du même nom, résidence du faussedar (1) chargé de veiller sur les colonies étrangères. Cette ville surprise, et sans défense, est pillée, livrée aux flammes; la foible garnison et ses habitans sont massacrés sans résistance.

(1) Commandant d'un corps de cavalerie chargé de la police.

§. X. *Le Soubadar marche contre les Anglais.*

L'amiral et le colonel avoient, dès leur arrivée, écrit au soubadar qu'ils venoient pour venger les injures qu'il avoit faites à la nation Anglaise; que, pour épargner le sang, il lui conviendroit mieux de montrer sa justice par une ample réparation, que d'exposer son pays aux horreurs de la guerre. Chiragi-el-Doulat avoit répondu que les Anglais s'étoient, par leur faute, attiré son ressentiment; qu'il n'étoit pourtant pas absolument éloigné de les reprendre sous sa protection, aux conditions qu'il leur dicteroit; qu'au reste, s'ils espéroient gagner davantage par la voie des armes, ils pouvoient continuer leurs opérations. En même temps il s'étoit mis en campagne avec une armée de quatre-vingt mille hommes, également disposé à négocier ou à combattre. Il reçut, sur sa route, deux députés Anglais, chargés de proposer un accommodement qui ne lui plut pas; et ayant continué sa marche jusqu'à Calcutta, il campa devant le fort pour l'attaquer le lendemain.

§. XI. *Les Anglais attaquent les Indiens et sont repoussés.*

Le colonel Clive, dans l'obscurité de la nuit,

sortant de la forteresse avec ses deux mille hommes, renforcés de six cents matelots détachés de l'escadre, se jette sur un des quartiers du soubadar. Cette attaque nocturne, brusque, et inopinée, mit en désordre une partie du camp; mais dès que le jour parut, et qu'on put se reconnoître, l'assaillant fut contraint de se retirer, avec perte de trois cents hommes et de deux pièces de canons.

§. XII. *Traité de paix entre le Soubadar et les Anglais.*

Malgré la confusion, Chiragi-el-Doulat n'avoit perdu que six cents hommes, et il pouvoit suivre son projet; mais, comme dans cette affaire il avoit cru s'appercevoir que quelques uns de ses principaux officiers avoient tenu une conduite inexplicable, et sur le soupçon qu'ils avoient intention de le trahir, il aima mieux négocier avec les Anglais, que de s'exposer à une catastrophe. En conséquence il conclut avec eux un traité qui les rétablit dans leurs anciennes possessions, et il reprit la route de Moxudabad.

§. XIII. *Les Français sollicités par le Soubadar de s'unir à lui, contre les Anglais, ont la générosité de refuser.*

Si les Anglais ne trouvèrent pas plus d'obstacles à leur rétablissement, ce fut une nouvelle obligation qu'ils eurent aux Français; et cela, dans une circonstance qui donnoit à Chandernagor un puissant intérêt à la ruine de Calcutta.

La guerre venait d'être déclarée entre la France et l'Angleterre, et le soubadar, instruit de cette rupture, avoit sollicité les Français de Chandernagor de s'unir à lui, pour anéantir l'ennemi commun. Ceux-ci, trop scrupuleusement attachés à l'ancienne neutralité tacitement établie sur le Gange, par l'usage, et sans aucun traité positif, avoient refusé de joindre leurs armes à celles de Chiragi-el-Doulat.

§. XIV. *Ingratitude des Anglais.*

Six cents soldats Français, bien exercés au service de l'artillerie, auroient donné sans doute au soubadar une invincible supériorité sur ses ennemis. En bonne politique, c'étoit ce qu'il falloit faire, ou forcer les Anglais à rectifier par un traité formel cette précaire neutralité. Le conseil de Chandernagor croyant agir plus

sagement, en prenant le dernier parti, avoit envoyé des députés à Calcutta, pour demander cette ratification. Tant que les hostilités durèrent entre le soubadar et les Anglais, l'intérêt de ceux-ci fut d'amuser les députés Français; ils n'y manquèrent pas. Ils consumèrent d'abord du temps en cérémonies préliminaires; ensuite ils proposèrent de s'unir ensemble contre Chiragi-el-Doulat. Cette proposition étant rejetée, ils en firent plusieurs autres qui n'étoient pas plus recevables, témoignant toujours un grand désir d'accéder à la neutralité, et n'en venant jamais à la conclusion. Pour l'éloigner encore, ils imaginèrent de former des doutes spécieux sur les pouvoirs du conseil de Chandernagor qui, subordonné à celui de Pondichéry, n'avoit peut-être pas le droit, disoient-ils, de lier l'autorité supérieure. Enfin, par mille prétextes et mille subterfuges, ils amusèrent les envoyés Français jusqu'à la conclusion de leur traité de paix avec le soubadar. Dès qu'ils se virent tranquilles de ce côté, ils rompirent les conférences et mirent le siége devant Chandernagor.

§. XV. *Les Anglais s'emparent de Chandernagor et rasent cette ville.*

Cette ville, défendue à ses portes par quelques

batteries, étoit sous la protection d'un petit fort quarré, dont chaque bastion étoit garni de douze pièces de canon. Le fossé n'étoit pas fini; il n'y avoit point de glacis; l'esplanade étoit de cent vingt toises; un ravelin mal construit couvroit la porte du Gange; et la garnison consistoit en un millier d'hommes, six cents Français, le reste, troupes Noires.

Le conseil défenseur de cette place ne fut pas plus judicieux dans ses dispositions militaires, qu'il ne l'avoit été dans ses négociations politiques. Pour empêcher la flotte anglaise de remonter jusques là, il fit couler bas onze vaisseaux dans la rivière, mais si mal adroitement, que le canal n'en fut pas moins libre; et l'escadre ennemie sans rencontrer d'obstacles vint se mettre en ligne devant le fort, tandis que le colonel Clive l'investissoit par terre.

De ce côté, les postes avancés n'avoient point été disputés; l'ennemi, maître de la ville, faisoit du haut des maisons un feu très-vif de mousqueterie, tant sur le fort que du côté de la rivière, et l'escadre battoit en brèche. Après une canonnade de deux heures, Chandernagor se rendit à la suite d'une capitulation qui ne tarda pas à être indignement violée. Par un de ses articles,

articles, les maisons des particuliers devoient être conservées, et les propriétaires libres d'y demeurer. Malgré la foi du traité, peu de temps après, les vainqueurs rasent la ville, transportent les habitans hors du Bengale ; et la vente des effets qui se trouvèrent dans les magasins de la compagnie, montant à trois millions, sont partagés entre les forces de terre et celles de mer.

§. XVI. *Le soubadar veut secourir les Français ; il est trahi par ses officiers.*

Dès le commencement de la rupture entre les Français et les Anglais, Chiragi-el-Doulat avoit déclaré qu'il ne permettroit point d'hostilités entr'eux, dans son pays, et qu'il puniroit les agresseurs. En conséquence, il avoit ordonné à Nuncomar, faussedar d'Ougly, d'y tenir la main, et de marcher sur-le-champ au secours du parti qui seroit attaqué, en attendant qu'il pût s'y porter en personne avec toute son armée. Cet officier, corrompu par les présens des Anglais, abandonna les assiégés, sous prétexte que les Français, n'étant pas capables de résister à leurs ennemis, il ne lui convenoit pas d'envelopper dans leur disgrace les enseignes toujours victorieuses de son maître.

A cette nouvelle, le soubadar mécontent fait aussitôt marcher au secours des Français un corps de dix mille hommes, sous les ordres de Monichand, et un autre de six mille sous ceux de Roïdollob. Ces deux généraux se laissent également gagner par les Anglais qui n'épargnoient rien pour assurer le succès de leur entreprise. Ils s'étoient fait, à prix d'argent, des amis dans le conseil même du soubadar qui, faute d'être instruit de la véritable situation des affaires, ne put y mettre ordre, malgré sa bonne volonté et l'intérêt personnel qu'il avoit à la conservation des Français. Après avoir flotté plusieurs jours dans l'incertitude sur divers rapports qu'il recevoit de l'état des choses, il apprit enfin avec douleur la prise de Chandernagor.

§. XVII. *Lettres des généraux Anglais au Prince Indien.*

Sur-le-champ il interdit aux Anglais toute hostilité ultérieure contre les Français dans les loges subordonnées de Cassimbazar, de Daca, de Patna ; mais l'amiral Watson lui écrivit à ce sujet une lettre menaçante, par laquelle il lui déclaroit que, s'il continuoit à protéger les restes des ennemis de son roi, il allumeroit dans son

pays un feu que toutes les eaux du Gange ne pourroient éteindre.

En même temps le colonel Clive, d'un ton plus radouci, lui représenta que l'intention des Anglais n'étoit point que l'expulsion des Français causât la moindre diminution à ses revenus; qu'ils étoient prêts à lui compenser cette perte; que n'aspirant point à étendre leurs possessions, ils remettroient entre ses mains la place qu'ils avoient prise; qu'occupés uniquement du commerce, ils n'étoient devenus guerriers que par force, et ne demandoient qu'à quitter les armes pour reprendre leur négoce; mais que les choses étoient à un tel point dans le Bengale, que, pour prévenir de nouveaux troubles, il étoit de son intérêt comme du leur d'en expulser totalement les Français; que s'il vouloit bien le faire lui-même, ils n'en demandoient pas davantage, et recevroient cette faveur avec la plus vive reconnoissance.

§. XVIII. *Ruine des établissemens français au Bengale.*

Chiragi-el-Doulat, entraîné par les perfides conseils de ses courtisans vendus aux Anglais, crut devoir acheter sa tranquillité par le sacrifice

entier des établissemens Français. Alors les Anglais eurent bientôt enlevé, l'une après l'autre, ces loges sans défenses qui furent abandonnées à leur approche.

Le sous-marchand Law, chef de celle de Cassimbazar, sauvant les effets de la compagnie, se retira vers Patna, où il fut joint par une centaine de soldats français, échappés à la captivité de Chandernagor, et qui vinrent lui demander la subsistance. Un nommé Courtin, autre sous-marchand, chef de la loge de Daca, emportant aussi sa caisse, se mit à courir la campagne avec un nombre d'hommes à peu près égal. S'il eût joint ce parti à celui de son confrère, ce corps, sous les ordres de quelque officier intelligent qu'on auroit pu leur envoyer de Pondichéry, eût pu devenir de quelque utilité; mais comme l'autre employé étoit son ancien dans les bureaux, il évita de se mettre sous ses ordres, afin de pouvoir jouer de son côté le rôle rare de marchand partisan.

Tant que l'argent dura, il se promena dans la province avec un petit appareil militaire, se faisant ridiculement nommer frenghi-raja (petit roi français). Lorsque tout fut dépensé, il envoya de quatre-vingts lieues sa capitulation aux An-

glais qui, profondément occupés d'objets importans, n'avoient pas encore eu le temps de songer seulement à lui.

Le sous-marchand Law erra de la même manière dans les provinces du nord qu'il avoit choisies pour asyle. Sa fin fut différente, en ce que, pour livrer aux Anglais la petite troupe qu'il faisoit subsister, il attendit du moins d'être en leur présence; ce qui, vu le peu d'importance de l'objet, n'arriva que trois ans après, lorsque, pour d'autres raisons qu'on verra dans la suite, ils eurent occasion de porter leurs armes de ce côté-là.

§. XIX. *Plaintes du Soubadar contre les Anglais.*

Après la ruine des Français, l'armée anglaise, au lieu de retourner à Calcutta, resta campée entre Chandernagor et Ougly. Cette conduite ne pouvoit manquer d'être suspecte au soubadar. Aussi témoigna-t-il aux Anglais son étonnement de ce que, n'ayant plus d'ennemis dans le Bengale, ils continuoient à y rester en armes; et il exigea que leur escadre et leur armée évacuassent au plus tôt le pays.

A cette sommation les Anglais répondirent

par des représentations sur les pertes immenses qu'ils avoient souffertes à Calcutta, demandant à en être dédommagés, ainsi que des frais de l'armement qu'ils avoient été obligés de faire pour rentrer en possession de leurs établissemens. A cette demande imprévue Chiragi-el-Doulat entre en fureur, chasse ignominieusement de sa présence l'agent des Anglais; et, déterminé à rompre de nouveau avec eux, il met en campagne un corps de troupes, sous les ordres de Mirjaffer Ali-can, son général et son parent.

§. XX. *Traité entre les Anglais et le général Indien envoyé contre eux, et qui trahit son maître.*

Ce Mirjaffer étoit déjà dans leurs intérêts: le colonel Clive qui, dans le Décan où il avoit long-temps servi, s'étoit profondément imbu des principes affreux de la politique indienne, avoit, dès son arrivée dans le Bengale, formé le projet d'une révolution qui pût faire la fortune de sa nation et sur-tout la sienne. Vaste dans ses projets; peu délicat sur les moyens, ferme dans l'exécution, il étoit même capable de faire réussir une entreprise plus difficile. Il trouva dans celle-ci les plus grandes facilités de la part de Mir-

jaffer qui, à la première proposition, consentit à faire périr son maître, à condition de lui succéder; et on conclut sur-le-champ le traité suivant.

TRAITÉ ENTRE MIRJAFFER ALI-CAN ET LES ANGLAIS.

« En présence de Dieu et de son prophète, » je jure de remplir cet engagement, tant que » j'aurai un souffle de vie.

» *Signé* MIRJAFFER ALI-CAN,
» serviteur de l'empereur Allumguir.

« ARTICLE PREMIER. Je confirmerai le traité » fait entre les Anglais et le soubadar Chiragi-el-» Doulat.

» ART. II. Les ennemis des Anglais seront » mes ennemis.

» ART. III. Je livrerai aux Anglais tout ce » qui, dans les provinces du Bengale, Bahar, et » Orixa, appartenoit aux Français, à qui je ne » permettrai plus d'y avoir d'établissemens.

» ART. IV. Je paierai à la compagnie an-» glaise cent lacs de roupies (vingt-quatre mil-

» lions tournois), pour l'indemniser des pertes » qu'elle a souffertes à la prise de Calcutta, et » des frais qu'elle a faits pour le recouvrer.

» ART. V. Je donnerai cinquante lacs de » roupies (douze millions) aux habitans an- » glais de Calcutta, qui ont souffert par la prise » de cette ville.

» ART. VI. Je donnerai vingt lacs de rou- » pies (4,800,000 liv.) aux Musulmans et Gen- » tous, habitans de Calcutta, qui ont souffert » par la prise de cette ville.

» ART. VII. Je donnerai sept lacs de roupies » (1,680,000 liv.) aux Arméniens, habitans de » Calcutta, qui ont souffert par la prise de cette » ville; et toutes ces sommes seront délivrées » par moi au conseil de Calcutta, qui en fera la » distribution à son gré.

» ART. VIII. Je cèderai aux Anglais la pro- » priété de toutes les terres enceintes du fossé » Marate de Calcutta, et au delà, trois cents toises » de terre en circonférence.

» ART. IX. J'accorderai à la compagnie la » ferme de toutes les terres entre Calcutta et » Coulpi. Elle en paiera le revenu ordinaire au » gouvernement.

» ART. X. Toutes les fois que je demanderai

» l'assistance des forces anglaises, je serai tenu » de leur payer la subsistance.

» ART. XI. Je ne bâtirai jamais de fortifica- » tions sur les bords du Gange, au dessous de » la ville d'Ougly.

» ART. XII. Aussitôt que je serai établi souba- » dar de ces provinces, je remplirai, sans dé- » lai, toutes ces conditions.

» Daté du 15me de Ramazan, de la quatrième » année du règne d'Allumguir ».

Un article séparé stipuloit une gratification de cinquante lacs de roupies (douze millions), pour la flotte et l'armée; toutes les sommes particulières énoncées dans le traité, formoient un total de 54,480,000 livres tournois.

§. XXI. *Les Anglais menacent le Soubadar.*

Après cette abominable convention, Mirjaffer-Ali-can, représentant au colonel Clive qu'il étoit nécessaire qu'il retournât à Moxudabad, pour communiquer le projet à ses partisans, et prendre avec eux les mesures convenables à l'exécution, il le fit aisément consentir à lui en fournir le prétexte, en se retirant du voisinage d'Ougly. Alors les Anglais retournèrent à Calcutta,

d'où le colonel écrivit au soubadar que, conformément à ses intentions, il avoit fait rentrer ses troupes en garnison; qu'il espéroit qu'il retireroit aussi celles qu'il tenoit campées à Plassy; que s'il refusoit de le faire, les Anglais, alarmés de cette contenance hostile, ne pourroient pas renvoyer leurs forces hors du Bengale, ainsi qu'il le désiroit; qu'au contraire ils se verroient forcés d'en appeler de nouvelles, en acceptant l'offre que les Marates leur faisoient de venir à leur secours. A l'appui de cette menace il lui envoya une prétendue lettre de Balagirao, dont voici la traduction littérale.

§. XXII. *Supposition de la part des Anglais, d'une lettre du chef des Marates.*

» Balagirao-Siho-Bagirao, Nanna du Maha-
» Raja, frère de Raja-Siho, d'Heyderabad, à
» Roger Drake, gouverneur de Calcutta.

» J'ai désiré, depuis long-temps, d'avoir une
» entrevue avec vous; mais la grande distance y
» a mis obstacle. Tout me prospère, et je désire
» qu'il en soit de même de vous à qui je souhaite
» bonheur et longue vie. Vos malheurs m'ont
» été rapportés par Ragogi, fils de Janogi: tran-
» quillisez-vous, et comptez sur mon amitié.

» Envoyez-moi ce que vous croirez proposable » pour le mieux ; et avec l'assistance divine » Samsir-can-Bahader et Rago-Babo, fils de Bagi- » rao, entreront dans le Bengale, avec cent » vingt mille cavaliers. Outre ces forces il y en » a d'autres à vos ordres ; car j'ai écrit à Miou- » can de marcher à votre secours, sur la pre- » mière demande de votre part. Je vous ferai » rendre le double de ce que vous avez perdu. » Ne faites la paix avec le soubadar à aucune » condition. Dans peu de jours mes troupes en- » treront dans le Bengale, et vous aurez seul le » commerce de cette province. Les Français n'y » rentreront point. Vos forces les en empêche- » ront par mer, et les miennes par terre. Go- » vinrao, chargé de vous remettre cette lettre, » entrera avec vous dans les particularités. Dites- » lui avec confiance le nombre de troupes dont » vous aurez besoin, et soyez assuré que j'aurai » égard à vos demandes. »

§. XXIII. *Le Soubadar met son armée en cantonnement.*

Cette lettre étoit forgée, et Govinrao un personnage supposé. Avec un peu de défiance, il eût été facile de découvrir l'imposture; mais le

soubadar, jeune et sans expérience, environné de conseillers perfides qui l'induisoient en erreur, fut la dupe du stratagème. Dans les transports de sa reconnoissance il s'épancha, sans réserve, en éloges sur la franchise du colonel ; et pour lui donner la satisfaction qu'il demandoit, il rappela de Plassy, Mirjaffer, avec son armée qu'il mit en cantonnement.

§. XXIV. *Nouvelle lettre menaçante des Anglais au Soubadar.*

Arrivé à Moxudabad, Mirjaffer mit dans ses intérêts Roïdollob, l'un des principaux officiers généraux, Jagat-Sir, le grand financier, avec quelques autres personnages considérables, qu'il engagea dans la conspiration par de belles promesses. Quand il eut bien pris toutes ses mesures, il en informa le colonel Clive.

Cet officier, suivant leur accord, se remit en campagne, écrivant au soubadar que, malgré la modération que les Anglais avoient eue de ne pas exiger l'indemnité de leurs pertes à Calcutta, ils avoient espéré de sa justice et de sa générosité quelque satisfaction sur ce point ; mais qu'il paroissoit bien qu'il ne mettoit aucun prix à leur amitié, puisqu'il avoit ignominieusement chassé

leur agent de sa présence, et qu'il avoit voulu prendre leurs ennemis sous sa protection ; que son intention étoit sans doute de retomber sur eux avec toutes ses forces, aussitôt que les leurs seroient hors du Bengale.

Enfin, il lui annonçoit que, dans le dessein de mettre fin à toute dispute, il prenoit le parti d'aller à Moxudabad, pour soumettre cette querelle à l'arbitrage de Mirjaffer, de Roïdollob, de Jagat-Sir, et des autres seigneurs ; que si les arbitres jugeoient qu'il ne fût pas fondé à demander l'entière restitution des pertes et des dépenses, il renonceroit à cette prétention ; et que ces discussions exigeant du temps, il avoit cru, à cause de la proximité de la saison pluvieuse, devoir s'approcher de lui pour traiter plus commodément.

§. XXV. *Les armées se joignent.*

Quelques heures avant que le soubadar reçût cette singulière déclaration de guerre, l'agent des Anglais avoit pris la fuite. Cette évasion ne lui laissant aucun doute sur leurs intentions, il rassembla ses troupes, et vint camper à Plassy avec une armée de quatre-vingt mille hommes, la droite appuyée au Gange, la gauche à un grand

bois ; l'armée anglaise y arriva presque aussitôt, et se retrancha dans un bosquet près de la rivière.

§. XXVI. *Perfidie du général Indien.*

La mention faite de Mirjaffer, dans la lettre du colonel, devoit naturellement donner à Chiragi-el-Doulat des inquiétudes sur ce général qui commandoit la plus grande partie de ses forces. C'étoit un tour adroitement imaginé par Clive, pour agiter l'esprit de l'un par la défiance, et affermir la résolution de l'autre par la crainte d'être découvert. Le soubadar s'avisa de demander pour toute sûreté le serment de fidélité sur l'alcoran à Mirjaffer, qui lui jura de combattre pour lui jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Le perfide proposa même un moyen spécieux de détruire les Anglais hors de leurs retranchemens, où il seroit plus difficile de les forcer : c'étoit que le soubadar, avec la moitié de l'armée, fît sur leur front une fausse attaque, tandis que lui, Mirjaffer, marchant en colonne avec l'autre moitié le long du bois, se porteroit sur leur flanc droit ; qu'alors les troupes faisant une retraite simulée, attireroient sans doute l'ennemi hors de ses lignes ; qu'à ce mouvement

la colonne se formant en bataille embrasseroit leur flanc et leur queue, en même temps que les restes de l'armée, par une volte-face, les envelopperoient et les tailleroient en pièces, ou les forceroient de se noyer dans la rivière.

§. XXVI. *Défaite et massacre du Soubadar.*

Le soubadar satisfait, jetant son turban aux pieds de Mirjaffer, lui dit d'un ton de confiance et d'amitié, *c'est à toi de le protéger.* Ce plan de combat fut agréé, et la manœuvre faite en conséquence. Au moment indiqué, Mirjaffer envoya dire au colonel Clive que la bataille étoit plus qu'à moitié gagnée, et qu'il n'avoit qu'à marcher en avant. Alors les Anglais, sortant de leurs retranchemens, poursuivent les troupes en retraite. Chiragi-el-Doulat, voyant que Mirjaffer n'exécutoit point le mouvement convenu, veut, pour regagner son terrain, faire charger l'ennemi par quelques corps de cavalerie, aux ordres de Roïdollob. Ce traître ne fait qu'une charge feinte, et dans cet instant le feu prenant aux munitions, cause dans l'armée un désordre que le soubadar ne peut arrêter, et il est lui-même entraîné dans une déroute générale jusqu'à Moxudabad.

Il apprend sur la route, et on lui confirme à

son arrivée, que Mirjaffer, joint aux Anglais qui l'ont proclamé soubadar sur le champ de bataille, marche en hâte à cette capitale. Il assemble son conseil; autant de têtes, autant d'avis différens : il croit ne voir et n'entendre que des traîtres; la nuit suivante il s'échappe, accompagné d'un seul eunuque affidé, pour se réfugier à Patna. Il est malheureusement arrêté en chemin par le commandant du fort de Raji-Mahol, frère de Mirjaffer, et renvoyé prisonnier à Moxudabad, où Mirjaffer lui fait trancher la tête par son fils aîné Mirmiram. Le cadavre, exposé nu sur un éléphant, fut promené par toute la ville pendant trois jours; ensuite on l'inhuma sans pompe près du tombeau d'Ali-Verdi-can.

Telle fut la fin tragique du malheureux Chiragi-el-Doulat, à l'âge de vingt-cinq ans, après un règne d'une année : telle fut aussi cette fameuse victoire de Plassy, du 7 juin 1757, que les Anglais ont fait sonner si haut, à cause de la grande disproportion de leurs forces à celles de l'ennemi, comme s'ils l'eussent remportée par de rares efforts de valeur et de talens militaires. Cependant il est certain que leur succès n'étant dû qu'à l'infâme trahison de Mirjaffer et de Roïdollob, il s'en faudroit de beaucoup que cet évène-

ment

ment eût rien de glorieux pour eux, quand même leur nombre eût été moindre de la moitié.

§. XXVIII. *Le traité prodigue aux Anglais les trésors du Soubadar, auquel il viennent de faire trancher la tête.*

Mirjaffer-Ali-Can, maître de Moxudabad, remplit, sans hésiter, toutes les conditions de son traité avec les Anglais. Il leur paya sur-le-champ vingt millions, à compte des sommes qu'il avoit promises; et parce que le trésor avoit été pillé, il demanda, pour acquitter le reste, un temps qui lui fut accordé. Outre ce qui étoit stipulé, il combla de présens l'amiral, le colonel, le conseil, et tous ceux qui avoient contribué à cette révolution. Pour la rendre complète il falloit l'agrément de la cour de Delhi: le colonel écrivit à ce sujet une lettre artificieuse au grand Mogol, dans laquelle il faisoit les représentations suivantes:

« Que depuis long-temps les Anglais étoient » établis dans ces contrées, en vertu des firmans » des empereurs Aureng-Zeb et Farrak-Sir; » qu'ayant fait de Calcutta une ville grande, peu- » plée et commerçante, qui enrichissoit le pays, » ils y avoient toujours vécu dans la plus parfaite » harmonie avec les soubadars de la province

» jusqu'à la mort d'Ali-Verdi-can ; mais que son » successeur Chiragi-el-Doulat, sans aucune rai- » son, et sans déclaration de guerre, avoit pris, » pillé, saccagé leur ville, et fait mourir dans » une nuit tous les Anglais qui étoient tombés » entre ses mains ; que l'amiral Watson et lui, » tous deux serviteurs du roi d'Angleterre, en- » voyés pour venger cette injure, avec une » puissante armée, avoient repris possession » des ruines de Calcutta ; que Chiragi-el-Doulat, » se confiant dans le nombre de ses troupes, » étoit revenu contre eux avec une armée qui, » par la bénédiction de Dieu, avoit été totale- » ment défaite, le 5 janvier 1757.

» Que réfléchissant au tort que la guerre pou- » voit faire aux états de l'empereur, on avoit » consenti à faire la paix avec le soubadar, qui » l'avoit jurée au nom de Dieu et de son Prophète, » et peu de jours après, sans égard à son ser- » ment, il avoit voulu, pour détruire les An- » glais, se joindre aux Français leurs ennemis ; » qu'il avoit eu la patience de l'avertir souvent » des fatales conséquences de son infidélité ; mais » que celui-ci, méprisant son amitié, avoit mar- » ché contre lui avec une nombreuse armée, sur » laquelle, par la bénédiction divine, il avoit

» remporté une victoire complète, dans la plaine » de Plassy, le 7 juin 1757.

» Que Chiragi-el-Doulat ayant été tué dans la » déroute, tous les grands seigneurs du pays et » les généraux avoient indiqué pour lui succé- » der Mirjaffer-Ali-can, homme juste et miséri- » cordieux, autant que son prédécesseur avoit » été superbe et cruel, et qui imploroit la bonté » de sa majesté pour le confirmer dans cette di- » gnité; que rien ne seroit épargné pour faire » fleurir le pays et rendre le peuple heureux; » que pendant la durée de ces troubles on n'avoit » porté aucun détriment au domaine impérial, » et qu'en tout temps, lui, sa nombreuse armée, » et tous les Anglais sous ses ordres, étoient prêts » à obéir jusqu'à la mort à ceux de sa majesté ».

§. XXIX. *La cour de Delhi approuve la conduite des Anglais.*

Ce chef-d'œuvre d'imposture, accompagné d'une requête de Mirjaffer, dressée dans le même sens, et appuyée de présens considérables, procura l'agrément de la cour au nouveau soubadar, qui prit à cette occasion le surnom de Mahabet-Zing (guerrier terrible). Le colonel Clive reçut en même temps du Grand Mogol la dignité d'é-

mir de l'empire, sous le titre de Sabet-Zing (guerrier intrépide).

§. XXX. *Projet du colonel Clive.*

Si ce titre, mieux mérité que celui de Mirjaffer, avoit été accompagné du titre de fin politique, ces deux surnoms auroient parfaitement caractérisé cet officier Anglais. Sans doute ce ne seroit pas son expédition du Bengale qui m'engageroit à lui adjuger le mérite militaire, s'il n'avoit établi auparavant sa réputation en ce genre, à la côte de Coromandel et à celle du Malabar. Quant à ses talens politiques, on va le voir les déployer suivant les occasions, pour parvenir par degrés à faire un jour de tout ce pays une province du royaume d'Angleterre.

§. XXXI. *Construction et plan de la citadelle bâtie par Clive.*

Rempli de ce vaste projet, dont il entrevit de bonne heure la possibilité, quoique l'exécution en fût encore éloignée, il jeta les fondemens d'une citadelle qu'on peut regarder aujourd'hui comme la clef du Gange, puisque tous les vaisseaux des autres nations ne peuvent remonter le

fleuve jusqu'à leurs comptoirs, sans passer sous le canon de cette forteresse.

C'est un heptagone irrégulier, distribué en quatre bastions royaux, à orillons du côté de terre; deux demi-bastions, et trois grands redans, du côté du Gange, avec double ravelin sur chaque courtine, et contre-garde, sur l'angle saillant de chaque bastion et demi-bastion; les deux angles rentrans, entre les trois redans, couverts de redoutes carrées; le tout revêtu de briques, et enveloppé de fausse braie, de fossé sec, de chemin couvert palissadé, et de glacis miné. L'ouvrage entier est dans les proportions de Vauban; cette citadelle est armée de neuf cents pièces de canon, dont trois cents battent la rivière, et elle peut contenir une garnison de huit mille hommes.

CHAPITRE II.

SECONDE RÉVOLUTION.

§. I. *Les Anglais mettent le nouveau Soubadar dans leur dépendance.*

Le nouveau soubadar Mirjaffer-Ali-Can, pour bien établir son autorité, crut devoir en commencer l'exercice par dépouiller des emplois les anciens officiers attachés à son prédécesseur, afin d'en revêtir ses parens et ses créatures. C'étoit, de sa part, une politique sensée; mais les Anglais en avoient une autre qui, non contente d'avoir fait un soubadar, vouloit encore le tenir dans une entière dépendance. Ils sentirent aisément que le plus sûr moyen pour y réussir étoit d'avoir à leur dévotion ces officiers qu'il vouloit déplacer, et ils les prirent sous leur protection. Le plus considérable d'entr'eux étoit Ramnarain, gouverneur de Patna, qu'il avoit intention de destituer et de remplacer par son beau-frère. Ils forcèrent Mirjaffer à le laisser en place, ainsi que beaucoup d'autres qui, pour leur propre conservation, épousèrent leurs intérêts.

Un de ceux qui parut le plus hautement s'y attacher, fut Roïdollob : ce complice de la trahison de Mirjaffer qui, en récompense, l'avoit fait général en chef et grand trésorier, se porta chef du parti que les Anglais formoient pour balancer son autorité. Sous leurs auspices, il se rendit formidable à son maître : il forma même le dessein de le détruire, et de lui succéder ; mais ce projet n'entroit pas dans la politique de Clive qui, pour l'empêcher de s'occuper de ce projet, s'en expliqua nettement avec lui, en ne promettant de le protéger qu'à condition qu'il n'attenteroit rien contre la personne et le gouvernement de Mirjaffer.

§. II. *Le Soubadar tente inutilement de se rendre indépendant.*

Le soubadar révolté des obstacles que les Anglais apportoient à l'établissement de son autorité, pour avoir la facilité de le tenir en tutèle, tenta sur eux les voies de la représentation. Mais les ayant trouvées inutiles, il résolut de sortir d'esclavage, par quelque moyen que ce pût être. Le plan qu'il se forma pour y réussir fut de détruire Roïdollob et son parti ; d'avoir entre ses mains, par force ou par stratagème

Ramnarain, gouverneur de Patna, de donner cette province à son beau-frère; enfin, de se rendre assez puissant pour en imposer aux Anglais, de manière qu'ils ne se mêlassent plus de ses affaires.

Une révolte qui, au sujet de la levée des tributs, s'éleva contre lui dans la province de Pournea, lui parut une occasion favorable à l'exécution de ses desseins. Sous prétexte d'aller réduire les rebelles, il fit déployer son étendard, et ordonna à Roïdollob de l'accompagner dans cette expédition. Il se proposoit par là de l'éloigner des Anglais, d'entraîner Roïdollob hors de la portée de leur protection pour le faire périr; et comme sa route le menoit dans le voisinage de Patna, il espéroit y trouver des facilités pour venir à bout de Ramnarain.

Mais les parties intéressées pénétrèrent sa politique, et Roïdollob, sous prétexte d'une maladie affectée, refusa de se rendre à l'armée. Alors le soubadar soupçonna que, d'intelligence avec Clive, il n'attendoit que son départ de Moxudabad pour tomber sur Mirmiram son fils, qui devoit gouverner en son absence, et pour établir nouveau soubadar le jeune

Mirza-Mondi, frère de Chiragi-el-Doulat. Agité de ce soupçon, il fait tuer ce Mirza, emprisonner sa tante, veuve d'Ali-Verdi-can, son cousin Maraḍa-el-Doulat, enfant de cinq ans, et quelques autres personnes attachées à cette famille.

En même temps, pour séparer Clive de Roïdollob, il écrivit au colonel que, forcé d'aller combattre des rebelles, il le prioit de l'assister de sa personne et de ses troupes dans le cours de son expédition. Clive lui répondit qu'il voyoit bien le but qu'il se proposoit; mais que ses ruses étoient inutiles; qu'après les avoir épuisées, il trouveroit à la fin que son véritable intérêt étoit de conserver l'amitié des Anglais qui seuls pouvoient le soutenir. Ensuite il le joignit, avec un corps de deux mille hommes. Sa présence dissipa la feinte maladie de Roïdollob qui ne fit plus de difficulté de joindre l'armée du soubadar.

§. III. *Nouvelles demandes des Anglais au Soubadar.*

A la première entrevue, le colonel reprocha vivement à Mirjaffer ses soupçons et ses artifices, se déclara ouvertement protecteur de Roïdollob,

et demanda des terres en nantissement de ce qui restoit à payer des sommes promises par le traité. Mirjaffer se refusa d'abord à cette proposition que Clive appuya tour à tour de raisonnemens, de caresses et de menaces; mais l'Indien sentant que plus il secouoit ses chaînes, plus elles s'appesantissoient, il consentit à céder aux Anglais les revenus des trois provinces de Bourdouan, Nudia, Ougly.

Alors les troupes entrèrent en campagne. A leur approche la rebellion de Pournea se dissipa. De là, le soubadar porta ses forces du côté de Patna, sous prétexte de visiter cette ville et la province. Son vrai but étoit d'y trouver quelque occasion de se défaire de Ramnarain. Ce gouverneur, sur ses gardes, refusa constamment de se livrer entre ses mains, et même de lui faire aucune soumission, que par la médiation de Clive qui, le présentant au soubadar, le fit confirmer dans son gouvernement. Tous les petits chefs des lieux circonvoisins, suivant cet exemple, ne lui rendirent hommage que sous la protection anglaise. Mirjaffer, outré d'avoir échoué dans tous ses projets, revint à sa capitale, déterminé à mettre tout en œuvre pour briser un joug aussi mortifiant.

§. IV. *Intelligence secrète du Soubadar avec les Hollandais, contre les Anglais.*

Les Anglais s'étoient déjà mis en possession des trois provinces dont il avoit assigné le revenu pour le paiement du reste de sa dette. Ils le forcèrent encore à leur abandonner la ferme-générale du salpêtre qui jusqu'alors avoit été entre les mains de la compagnie de Hollande. Les Hollandais privés de cette branche de leur commerce, dont le bénéfice annuel étoit d'environ un million, se plaignirent à Mirjaffer, qui leur allégua pour excuse la nécessité.

Il leur représenta que, quoique soubadar du Bengale, il n'étoit pas le maître dans ce pays où les Anglais l'avoient réduit au point de ne pouvoir rien leur refuser; qu'après avoir expulsé les Français, malgré ses défenses expresses, ils visoient à chasser aussi les Hollandais, et que c'étoit sans doute pour avoir un prétexte d'hostilité, qu'ils avoient imaginé cette atteinte à leurs priviléges; que quelque porté qu'il fût à en empêcher la violation, il lui étoit impossible de s'y opposer à force ouverte, parce que, dans les quatre-vingt mille hommes qui composoient son armée, il ne pouvoit pas compter sur la fidélité de la moitié de ses officiers,

dont les Anglais, par leurs intrigues, aliénoient la plus grande partie; que le seul moyen d'y réussir seroit que les Hollandais eussent dans le pays assez de troupes pour y être avec les Anglais sur le pied d'égalité; parce qu'alors l'équilibre établi entre ces nations empêchant l'une d'usurper sur l'autre, les tiendroit toutes deux dans de justes limites, sous la protection impartiale du gouvernement.

Les Hollandais, sensibles à la vérité de ces remontrances, s'engagèrent secrètement avec le soubadar à augmenter la garnison de leur comptoir de Chinsura, jusqu'au nombre de deux mille hommes, et ils les demandèrent à la régence de Batavia qui jugea convenable d'entrer dans ces mesures. En attendant que ces troupes pussent arriver, Mirjaffer ne cessa de s'occuper des moyens d'établir son autorité; les Anglais de leur côté s'appliquèrent à le traverser dans l'exécution de ce dessein; et ces projets opposés de dépendance et d'indépendance formèrent une scène variée d'intrigues, où les divers acteurs déployèrent tout l'art de la dissimulation, avec les plus subtils rafinemens de la politique orientale.

§. V. *Arrivée des Français, et siége de Madras.*

Dans ce conflit, Clive eut pendant quelque temps un peu de désavantage; dans la science des complots et des trahisons, il alloit bien de pair avec les Orientaux; mais cette infériorité fut occasionnée par l'impression que firent au Bengale l'arrivée et les succès des forces françaises à la côte de Coromandel. Huit vaisseaux de la compagnie de France et un du roi, sous les ordres du chef d'escadre Daché, après avoir courageusement tenu tête, dans une bataille, à neuf vaisseaux de guerre anglais, commandés par l'amiral Pocok, avoient investi par mer le fort Saint-David que le général Lally assiégeoit par terre. Cette forteresse, la meilleure place des Anglais dans l'Inde, et capable de résister plus de six mois à l'armée française, se voyant abandonnée de l'amiral, s'etoit rendue au bout de treize jours de tranchée ouverte.

Après cette perte, la ville de Madras, leur principal établissement sur cette côte, étoit menacée d'un siége prochain, et demandoit au Bengale de prompts et de puissans secours. Clive y avoit déjà fait passer beaucoup d'argent et toutes les recrues qu'il avoit reçues, cette an-

née, d'Angleterre. Il pensa qu'un des meilleurs moyens de sauver cette place seroit d'empêcher qu'une petite armée française, que le marquis de Conflans commandoit dans le Décan, ne se joignît, pour l'assiéger, à l'armée du général Lally ; et en même temps il sentit qu'il ne pourroit mettre obstacle à la jonction, que par une diversion à laquelle il faudroit qu'il employât la plus grande partie de ses troupes.

Cependant, aux termes où il en étoit avec le soubadar, il n'osoit pas diminuer ses forces, de peur que celui-ci ne profitât de leur absence pour exécuter ses desseins. Une autre crainte l'agitoit encore davantage ; c'étoit que les Français entendissent assez bien leurs intérêts pour porter toutes leurs forces au Bengale, avant toute autre opération ; ce qui auroit porté le coup mortel aux Anglais dans le reste de l'Indostan ; parce que, ne recevant point d'argent d'Angleterre, c'étoit du Bengale que tous leurs autres établissemens tiroient leurs ressources.

§. VI. *Stratagème de Clive ; il lui réussit.*

Dans cette perplexité, son heureuse hardiesse lui fit employer un expédient hasardeux qui pouvoit le ruiner entièrement ; mais qui, par la

négligence des Français, eut tout le succès qu'il avoit osé s'en promettre. Il imagina que s'il pouvoit engager Mirjaffer à lui faire une visite à Calcutta, où il seroit reçu respectueusement et fêté avec magnificence, cet accueil seroit capable d'adoucir ses griefs; et que l'apparence de bonne amitié feroit assez d'illusion aux Français, pour leur donner à croire que, s'ils venaient dans le Gange, ils auroient à y combattre les forces anglaises unies à celles du soubadar.

A ce dernier égard, le stratagème eut son plein effet, parce que le conseil de Pondichéry, qui, depuis la perte des établissemens du Bengale, avoit négligé d'entretenir de bonnes correspondances dans ce pays, n'étoit point assez informé de la véritable situation des choses, pour en instruire Lally, lorsqu'il arriva; et ce ne fut qu'un an après, que ce général, reconnoissant trop tard ce défaut de politique, s'avisa de m'envoyer pour s'y procurer de sûres intelligences.

Pour Mirjaffer, il ne fut pas la dupe de l'artifice; car ne voyant, dans l'invitation des Anglais, qu'un projet nécessité de captiver sa bienveillance, il résolut d'en profiter pour l'exécution de ses desseins. Celui qu'il avoit le plus à cœur étoit la destruction de Roïdollob et de ses

partisans. Il les dépouilla tous de leurs emplois avant son départ pour Calcutta, où ils arrivèrent aussitôt que lui pour réclamer la protection anglaise.

Alors Clive, cédant adroitement au temps, parut approuver leur disgrace : il affecta même de leur déclarer qu'en leur promettant son appui, jamais il n'avoit prétendu les maintenir dans des charges qui dépendoient absolument du bon plaisir de leur maître, mais seulement protéger leur vie et leur liberté contre toute injuste violence, et qu'ils n'avoient qu'à rester à Calcutta, où leurs personnes seroient en toute sûreté; autre artifice qui, mettant ces hommes à couvert de la vengeance ultérieure du soubadar, ménageoit pour l'avenir autant d'ennemis à lui opposer dans l'occasion.

Mirjaffer, content d'avoir gagné ce point, reçut de bonne grace les fêtes brillantes et les riches présens qu'on lui avoit préparés; et, après avoir répondu d'un air fort satisfait à toutes ces caresses, il reprit la route de sa capitale, laissant à Calcutta Roïdollob et ses adhérens.

§. VII. *Le Soubadar menace les Anglais.*

Le colonel Clive, croyant d'après le succès apparent

apparent de sa politique, pouvoir disposer de la plus grande partie de ses forces en faveur de Madras, envoya dans le Décan deux mille hommes, sous les ordres du major Forde, pour y faire une diversion qui devoit retenir dans ce pays l'armée du marquis de Conflans. L'absence de ces troupes étoit trop favorable aux vues de Mirjaffer pour qu'il négligeât cette occasion de les remplir. Il commença par faire assassiner deux de ses généraux, Coja-Haddy et Cassemali, partisans de Roïdollob; et envoyant à Calcutta une lettre de celui-ci, pour prouver qu'il avoit trempé avec eux dans une conspiration contre sa vie, il demanda que le complice lui fût remis.

Les Anglais, faisant semblant d'être persuadés que la lettre étoit supposée, refusèrent de le livrer. Mirjaffer mécontent de ce refus témoigna son ressentiment avec hauteur, déclarant que, puisque les Anglais protégeoient ses ennemis, il étoit résolu de les en punir, en leur ôtant les provinces dont il leur avoit assigné le revenu. Cette mésintelligence alloit causer sans doute une rupture ouverte, qui auroit dépouillé, peut-être expulsé les Anglais, quand même ils auroient abandonné Roïdollob, dont la destruction n'étoit pas le seul but du

soubadar. En ce cas, Clive qui, contre l'avis unanime de tout son conseil, avoit éloigné ses troupes, n'auroit jamais pu justifier cette imprudence ; mais, dans ce péril imminent, ce favori de la fortune la vit venir à son secours par une voie imprévue, dont son habileté sut tirer les plus grands avantages.

§. VIII. *Une heureuse aventure vient au secours de Clive.*

L'empereur Allumguir (1) venoit d'être assassiné à Delhi, par son vizir Cha-Abeddin. Le Cha-zadé (l'héritier né du trône), son fils aîné, craignant un pareil attentat contre sa personne, s'étoit aussitôt enfui de la cour dans les provinces où il avoit pris le titre d'empereur, sous le nom d'Allum-cha. Malgré son droit à la couronne, elle avoit été placée sur la tête de son propre fils, âgé seulement de huit ans, par le vizir meurtrier de son père, et tyran de l'empire sous le nom de cet enfant. Allum-cha, dans la nécessité d'employer la force pour appuyer ses droits, s'étoit jeté entre les bras du soubadar d'Oud, Souja-el-Doulat, le créant son grand

(1) Voyez les Révolutions de Delhi dans l'introduction.

vizir, à condition qu'il lui fourniroit une armée capable de le rendre maître de Delhi et de l'y placer sur le trône de ses ancêtres. Le soubadar voisin de celui du Bengale a de meilleures troupes et en plus grand nombre que lui; mais il est beaucoup moins riche. Le besoin d'argent dans une entreprise de cette nature lui avoit fait jeter les yeux sur le Bengale, comme un pays de ressource, qui d'ailleurs devoit au trésor de l'empire le tribut de deux années, arrérages de plus de dix millions de roupies.

Il se proposoit en même temps de faire entrer Mirjaffer dans les intérêts d'Allum-cha et d'en obtenir des forces qui concourussent à l'établissement de ce prince. Il avoit déjà fortifié son parti de l'assistance de tous les Rajas ou petits chefs de la contrée; et, pour tout ramasser, il avoit pris à sa solde la centaine de Français fugitifs que le sous-marchand Law faisoit subsister comme il pouvoit dans le voisinage.

Pour remplir toutes ces vues, il avoit passé avec quarante mille hommes le Caremnassa, rivière qui sépare le souba d'Oud de celui du Bengale; puis s'étendant sur la province de Bahar, il avoit conduit le prince jusqu'aux portes de Patna qui en est la capitale. A son approche, le

gouverneur Ramnarain, reconnoissant l'autorité légitime d'Allum-cha, avoit fait ses soumissions, en allant lui-même dans son camp lui rendre son hommage, avec le présent d'une somme considérable. Il avoit seulement demandé et obtenu, comme faveur, que les troupes n'entrassent point dans la ville où elles auroient pu commettre quelque désordre.

Mirjaffer s'occupoit tout entier du projet de se débarrasser bientôt des Anglais, lorsqu'il reçut, avec toutes ces nouvelles, la sommation de payer au Cha-zadé les arrérages du tribut du Bengale, et de se joindre avec les forces du pays à l'étendard de ce prince. Ce coup de foudre l'atterra; où auroit-il pris de l'argent? Son trésor étoit épuisé par ses profusions envers les Anglais, dont l'insatiable avidité ne lui laissoit qu'à peine de quoi soutenir l'extérieur de la dignité qu'ils lui avoient fait usurper. Le peuple ne payant les impôts qu'à regret et par force, ce n'étoit qu'avec la plus grande difficulté qu'il en tiroit de quoi fournir aux dépenses indispensables; d'ailleurs, comment abandonner son pays à leur ambition, pour aller à la suite d'un prince fugitif, courir des aventures peut-être sans fin?

Il vit bientôt que le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de rejeter les demandes du Chazadé, et même de lui résister par la force, s'il vouloit l'employer à les appuyer; mais, dans ce cas, les Anglais l'inquiétoient encore; il craignoit que le mécontentement qu'il venoit de leur donner récemment ne les éloignât de se joindre à lui, ou que les avantages que le prince pouvoit leur faire les déterminassent en faveur de sa cause.

§. IX. *Le Soubadar vient à bout de gagner Clive.*

Dans cet embarras, il s'avisa d'un expédient très-adroit qui paroit à tous les inconvéniens : ce fut de lier Clive si étroitement par l'intérêt personnel, qu'aucune autre considération ne pût le lui faire échapper. Il commença par lui représenter qu'il seroit très-incommode et très-dangereux pour le Bengale de servir d'asyle à un prince du sang, dont il faudroit entretenir à grands frais la personne, la cour, et l'armée, tandis que par cette conduite on s'attireroit le ressentiment de l'empereur et du vizir de Delhi, ce qui ne pouvoit manquer de faire du pays un théâtre de troubles et de malheurs; puis il lui déclara son intention de résister au Cha-zadé, et de le forcer

d'évacuer le Bengale; enfin, il lui promit que s'il vouloit l'assister dans l'exécution de ce dessein, il lui abandonneroit, pour récompense personnelle de ses services, la rente seigneuriale de toutes les terres qu'en vertu du neuvième article du traité la compagnie tenoit à ferme du gouvernement.

C'étoit lui faire présent d'un revenu annuel de sept cent mille livres que la compagnie avoit déjà payées pendant deux ans au soubadar; et en même temps, par une singularité choquante, c'étoit l'établir, à cet égard, seigneur de cette même compagnie dont, à tous égards, il étoit le serviteur et l'agent.

Outre ses vues présentes, le rusé Mirjaffer se promettoit pour la suite deux autres effets de ce présent magnifique : le premier, d'assouvir tellement la soif des richesses dont Clive lui paroissoit dévoré, qu'il prît bientôt le parti d'aller jouir en Europe de son immense fortune; et le second, que la compagnie fût si grièvement offensée de relever d'un de ses propres employés, qu'elle le rappelât bientôt en Angleterre. Dans l'un et dans l'autre cas, le soubadar se débarrassoit enfin d'un homme dont il sentoit que le génie avoit un trop puissant ascendant sur le sien.

§. X. *Clive joint ses armes à celles du Soubadar.*

A la proposition de Mirjaffer, Clive lui promit sans hésiter de faire combattre pour lui jusqu'à son dernier homme. Il ne lui restoit que quatre cents Européens et deux mille six cents Cipayes. Avec cette petite troupe, il joignit l'armée de l'Indien, et ces forces réunies marchèrent à grandes journées vers Patna. Clive avoit d'abord écrit au gouverneur Ramnarain une lettre menaçante, par laquelle, lui rappelant que c'étoit par sa médiation seule que Mirjaffer l'avoit conservé dans son gouvernement, il l'avertissoit qu'en conséquence il le regardoit comme comptable de sa fidélité au soubadar; que s'il y manquoit, il pouvoit s'attendre à tout son ressentiment, et qu'il marchoit rapidement à lui, se flattant que la Providence, qui l'avoit toujours rendu victorieux, ne l'abandonneroit pas dans cette occasion.

Ramnarain reçut cette lettre dans un moment où le prince, informé qu'on marchoit pour le repousser, lui demandoit de l'artillerie et de l'argent. Ce gouverneur, peu disposé à se défaire de ses moyens de défense, intimidé par les me-

naces de Clive, et enhardi par l'espoir de sa prochaine arrivée, chassa de sa présence et de sa ville les envoyés du Cha-zadé. Le prince, irrité de cette insulte et de ce changement imprévu, fit sur-le-champ attaquer les portes et escalader les murs; après plusieurs attaques qui ne réussirent point, il prit le parti de se retirer: ensuite il écrivit au colonel Clive et au soubadar une lettre pathétique sur sa malheureuse situation, espérant que son infortune leur feroit impression.

Il leur représentoit que, quoique appelé par sa naissance à la couronne, la persécution du vizir ne lui laissoit pas un pouce de terre; que venant dans le Bengale, il n'avoit aucun dessein contre la vie ou le gouvernement de Mirjaffer; qu'il ne demandoit qu'une armée pour combattre le vizir; que s'il plaisoit à Dieu de favoriser sa cause, ceux qui l'auroient épousée pourroient compter sur sa reconnoissance; que le colonel Clive sur-tout n'auroit qu'à demander toutes sortes d'avantages pour la compagnie d'Angleterre et pour lui-même dans toute l'étendue de l'Empire. Cette tentative fut infructueuse: Clive fit seulement une réponse honnête, accompagnée d'un présent de huit mille roupies à ce prince qui lui envoya dire, qu'assuré de sa générosité, il

alloit malgré lui se livrer entre ses mains et se mettre sous sa protection: sur quoi Clive lui ayant répondu que, comme il n'agissoit que sous les ordres de Mirjaffer, il ne lui conseilloit nullement de se mettre en son pouvoir. Le malheureux Cha-zadé fut contraint de retourner avec Souja-el-Doulat dans le Souba-d'Oud qui, de toutes les provinces de l'Empire, étoit devenu son seul asyle.

§. XI. *Arrivée d'une flotte hollandaise dans les eaux du Gange.*

Au retour de cette expedition, Clive installé par Mirjaffer, suivant leur accord, dans la possession des revenus seigneuriaux des terres affermées par la compagnie, ne pensa plus qu'à retourner en Angleterre. Il n'attendoit que la saison du départ des vaisseaux, lorsqu'en 1759, les forces hollandaises arrivèrent dans le Gange. Sept bâtimens de compagnie apportoient de Batavia deux mille hommes de garnison pour le comptoir de Chinsura, sous les ordres du colonel Roussel. Surpris de cette apparition imprévue, les Anglais en sentirent d'abord les conséquences; mais, comme ils n'avoient pas le droit de s'opposer à l'introduction de ces troupes,

quoiqu'ils soupçonnassent le soubadar d'être dans le secret, ils s'adressèrent à lui-même pour s'y faire autoriser. Le rusé Mirjaffer, afin de leur cacher sa connivence, ne fit aucune difficulté de leur donner par écrit l'ordre d'empêcher les forces hollandaises de remonter le Gange. Il poussa même la dissimulation jusqu'à faire marcher une armée, sous les ordres de son fils aîné Mirmiram, vers le comptoir de Chinsura, menaçant hautement de le détruire, et de massacrer les Hollandais, tandis que secrètement il avertissoit ceux-ci de ne rien craindre, parce qu'il ne s'approchoit de leur comptoir que pour les protéger et favoriser leur entreprise.

Quelque bien ourdie que fût cette trame, Clive, loin d'être la dupe de l'artifice, feignit par un artifice plus adroit de ne pas s'appercevoir de leur intelligence. Les forces qu'il avoit envoyées dans le Décan, sous le major Forde, étoient de retour et lui suffisoient contre les Hollandais seuls; mais si le soubadar se fût ouvertement déclaré pour eux, elles auroient été trop inégales, et même elles n'auroient eu aucun prétexte pour les attaquer. Il s'agissoit donc de détruire celles des Hollandais avant qu'elles pussent se joindre à Mirjaffer, et de se procurer de quoi justifier ensuite en Europe des hostilités

commises contre une nation amie de l'Angleterre, en les rejetant sur le soubadar, dont on n'auroit exécuté les volontés qu'à titre d'auxiliaires.

§. XII. *Les Anglais empêchent les vaisseaux hollandais de remonter le fleuve.*

Tout cela lui réussit à merveille. Muni des ordres de Mirjaffer, il déclare aux Hollandais que si leurs vaisseaux remontoient la rivière, ce ne seroit qu'à travers le feu de toutes les batteries des vaisseaux et de la citadelle de Calcutta. Ceux-ci, pour ne pas s'exposer à une perte presque assurée, font débarquer leurs troupes au dessous de la forteresse, se proposant de les conduire de là, par terre, à Chinsura. Le cas étoit aussi prévu. Clive avoit eu l'adresse de corrompre la fidélité de leurs guides qui, au lieu de les mener dans une journée, par la vraie route, les égarèrent et les fatiguèrent au milieu des marécages pendant trois jours, après lesquels ils les engagèrent dans un chemin étroit où les troupes anglaises les attendoient derrière un retranchement garni de vingt pièces de canon.

§. XIII. *Défaite des troupes Hollandaises par les Anglais.*

Le colonel Roussel, pour forcer le passage,

engage le combat qui ne dura pas plus de dix minutes. Après deux charges assez vigoureuses pour des gens harassés, contre une artillerie foudroyante qui détruisit un tiers de leur nombre, le reste met bas les armes et se rend prisonnier de guerre.

En même temps les vaisseaux anglais, descendant la rivière, avoient attaqué, battu, et pris, dans un quart-d'heure, ceux des Hollandais. L'expédition finie, Clive fit savoir au soubadar que, conformément à ses ordres, il avoit mis les ennemis du pays hors d'état de lui nuire.

Mirjaffer désolé, mais dissimulant toujours, le félicita de sa victoire, et affectant un violent ressentiment de l'attentat commis contre sa personne et son gouvernement, il demanda que les prisonniers lui fussent remis pour qu'il assouvît sur eux sa vengeance : à quoi Clive, plus fin que lui, répondit que la vie d'un ennemi désarmé parmi les Chrétiens étoit une chose sacrée; que sans cette menace, il n'auroit fait aucune difficulté de lui remettre des prisonniers qui, sans contredit, lui appartenoient; mais que jusqu'à ce que sa juste colère contr'eux fût appaisée, il le prioit de trouver bon qu'ils restassent sous sa sauve-garde.

Tandis qu'il jouoit ainsi Mirjaffer, il se faisoit auprès des prisonniers tremblans un mérite de la protection qu'il leur accordoit. Il poussa même cette tragi-comédie jusqu'à induire le soubadar à faire investir Chinsura par l'armée de son fils Mirmiram. Ce jeune homme, instruit par son père qui crut ne devoir rien épargner pour cacher sa connivence, fit en cette occasion mille rodomontades, menaçant de tout massacrer, de tout brûler dans ce comptoir et dans les établissemens subordonnés.

Si les Anglais l'avoient pu croire porté sérieusement à immoler les Hollandais à sa politique, ils l'auroient sans doute laissé faire, parce qu'ils auroient été débarrassés de ces rivaux de leur commerce du Bengale, sans avoir à répondre de leur destruction; mais informés que le soubadar avoit déjà suggéré de recourir à une médiation, à laquelle ils n'auroient pu porter obstacle sans se mettre entièrement à découvert, ils se bornèrent à tirer de cette circonstance le plus grand parti possible pour tous leurs intérêts.

§. XIV. *Traité de Paix entre les Hollandais et les Anglais au Bengale.*

Ils intervinrent donc officieusement et s'éta-

blirent médiateurs, avec l'attention particulière de s'avantager seuls dans l'accommodement qu'ils proposoient. Par le traité de paix, les Hollandais furent tenus de payer tous les frais de la guerre aux Anglais auxiliaires; de renoncer pour toujours, en leur faveur, à leurs anciennes prétentions sur la ferme générale du salpêtre; à ne jamais rien augmenter aux fortifications de leurs comptoirs, et à n'entretenir à l'avenir dans tout le Bengale que cent hommes de troupes.

A ces conditions, qui furent exactement remplies, les Anglais, au nom du soubadar, rendirent aux vaincus leurs vaisseaux délabrés, pour reporter au plus tôt à Batavia leurs soldats mutilés; car ils avoient débauché en prison, et incorporé dans leurs troupes, tous ceux qui étoient en état de servir. Ainsi toutes les suites de cet évènement malheureux pour les Hollandais furent à l'avantage des Anglais, tandis que Mirjaffer joué se croyoit encore fort heureux d'avoir pu se dérober à leurs soupçons; mais, quand tout fut consommé, le colonel Clive ne lui laissa point ignorer que pendant toute cette affaire, le conseil avoit eu la plus grande défiance sur son compte; il voulut bien lui dire qu'il avoit été seul d'une opinion contraire, et avoit pris sur lui de répondre de sa conduite,

sans quoi le conseil avoit été d'avis qu'on s'assurât de sa personne; ensuite l'ayant exhorté vivement à ne jamais s'écarter de l'alliance qu'il avoit contractée avec les Anglais, il partit pour l'Angleterre. A son arrivée, le roi, en récompense de ses services, le créa lord Plassy, du nom du champ de bataille où son intelligence avec le traître Mirjaffer avoit opéré la célèbre révolution.

§. XV. *Fruits que l'Angleterre tire de la conduite de Clive au Bengale.*

Si les moyens odieux dont cet officier s'étoit servi pour la faire réussir ne peuvent être approuvés, du moins on ne peut s'empêcher d'admirer son adresse à en faire recueillir tous les fruits à sa nation. Soixante millions d'argent comptant, une rente annuelle de deux millions, un agrandissement de territoire, une augmentation de commerce, et sur-tout une puissante influence sur le gouvernement du pays, en attendant l'occasion de s'en emparer, tels furent les avantages que l'Angleterre tira des talens de Clive et de ses travaux dans le Bengale.

§. XVI. *Etat malheureux du Soubadar créé par les Anglais.*

Quant à Mirjaffer, revêtu de la dignité de souba-

dar, pour prix de sa trahison et de son assassinat, il ne s'en vit pas plutôt investi qu'il le fut aussi d'une multitude de dangers et d'obstacles en tout genre. La famille de Chiragi-el-Doulat le regardoit avec horreur, et le faisoit frémir de crainte. Il ne pouvoit placer aucune confiance dans les seigneurs qui l'environnoient, dans ceux-même qui avoient été ses complices, et qui ne voyoient en lui, qu'avec une envieuse indignation, leur égal élevé au dessus d'eux par un crime heureux. La noirceur de sa trahison, qui ne le présentoit à ses vassaux que comme un tyran odieux, leur servoit de prétexte pour se dispenser de payer les impôts; son armée, sans respect pour lui, n'observoit aucune discipline, parce qu'elle étoit mal payée; et ces maux, loin de s'adoucir par le temps, ne faisoient que s'aigrir ainsi l'un par l'autre; car sans l'assistance des troupes, les revenus ne pouvoient être recueillis; et sans la récolte des revenus, les troupes ne pouvoient être entretenues.

Environné de vassaux rebelles, d'un peuple indigné, d'une armée de mutins et d'une cour de conspirateurs, Mirjaffer-Ali-can avoit les Anglais pour appui, et rien au monde ne pouvoit plus efficacement compléter sa misère. Ces alliés avides avoient d'abord épuisé son trésor par

par les récompenses pécuniaires qu'ils avoient exigées, et les plus clairs de ses revenus étoient employés au paiement de leurs subsides. Les priviléges et les exemptions qu'ils s'arrogeoient, au détriment de ses finances, détruisoient chaque jour le peu de ressources qui lui restoit; et leur ambition s'accroissant sans relâche, le rendoit soupçonneux, jaloux de cette même puissance qui, ayant fait en sa faveur une si grande révolution, lui sembloit pouvoir encore plus facilement en opérer une nouvelle en faveur de quelque autre candidat, ou en faveur d'elle-même.

§. XVII. *Conduite des Anglais vis-à-vis du Soubadar.*

Dans cette situation, l'esprit agité, rempli des maximes barbares de la politique orientale, il avoit d'abord essayé de se tranquilliser, en massacrant la famille de son prédécesseur. Ensuite il avoit assassiné ou emprisonné les principaux seigneurs qui, par leurs richesses, leurs emplois ou leurs talens, pouvoient exciter, appuyer, ou conduire une faction. Il avoit secrètement négocié avec les Hollandais pour parvenir à se débarrasser des Anglais qui, sans prendre

connoissance de ses meurtres, laissèrent se baigner dans le sang ce soubadar de leur façon, afin que par sa cruauté se rendant exécrable au peuple, il se rendît en même temps leur appui plus indispensablement nécessaire.

Ils se bornèrent à traverser et à ruiner les desseins qu'ils lui purent entrevoir de se soustraire à leur dépendance, en l'instruisant de temps en temps de leurs soupçons, et même sans lui en témoigner beaucoup de ressentiment, faute, lui disoient-ils, d'une conviction évidente; mais cette modération étoit un des ressorts les plus subtils de la politique du colonel Clive; car en communiquant ses soupçons à Mirjaffer, il lui faisoit connoître sa défiance et redouter sa vigilance; et, en affectant de n'avoir pas de son infidélité une certitude suffisante, il évitoit la dangereuse nécessité où une conviction déclarée l'auroit réduit de déposer le soubadar et de lui en substituer un autre qui, plus agréable aux sujets, eût pu dépendre moins des alliés.

Telle avoit été la constante politique de Clive pendant tout le cours de son gouvernement à Calcutta; mais son successeur se conduisit par un autre principe qui produisit en peu de

temps une nouvelle révolution aussi contraire aux intérêts de sa nation que la précédente lui avoit été avantageuse. Les suites de la révolution de l'année 1757 avoient procuré à Clive une fortune immense : la cupidité du nouveau gouverneur, qui désira d'en acquérir autant, en causa une autre en 1760.

§. XVIII. *Le nouveau gouverneur anglais dépose le Soubadar, et confère sa dignité à son gendre.*

Le gouverneur Vansittart, assisté de trois membres du conseil de Calcutta, assemblés en comité secret, résolut de déposer Mirjaffer pour élever à sa place Cassem-Ali-can, son gendre. Cassem-Ali-can accorda sans scrupule et sans discussion tous les articles du traité qui lui fut présenté. Ce traité confirmoit celui de Mirjaffer, et de plus cédoit à la compagnie d'Angleterre, pour l'entretien de ses troupes, les terres de Bordouan, de Médinapor et de Chatigan, dont la rente étoit de douze millions. Cette addition future et précaire aux revenus de la compagnie n'étoit imaginée que pour couvrir l'avantage présent et réel de ses employés; car le plus solide article de ce traité étoit un présent de

vingt-cinq lacs de roupies pour le gouverneur et pour le comité. Cet article étoit secret. Un autre article, très secret aussi, fut l'assassinat de Mirmiram, fils et héritier présomptif de Mirjaffer.

§. XIX. *Massacre du fils du Soubadar, Mirjaffer déposé.*

Ce jeune seigneur, général des troupes de son père, étoit pour lors à la tête d'une armée qui agissoit contre des rebelles de concert avec l'armée anglaise. Il disparut comme Romulus. Pendant un orage violent qui fondit sur son camp dans une nuit obscure, il fut, dit-on, frappé d'un coup de tonnerre; mais la foudre fut lancée par les mêmes mains qui avoient signé le dernier traité.

§. XX. *État du Soubadar après sa déposition.*

Cassem-Ali-can succéda aussitôt, c'est-à-dire le 20 octobre 1760, à son beau-frère dans le généralat, et peu de temps après, à son beau-père dans la soubadarie. Ce malheureux père, privé de son fils et trahi par son gendre, ne put rien opposer à la perfidie des Anglais que d'inutiles reproches. Il parut si convaincu que leur cupi-

dité, qu'il connoissoit si bien, étoit le seul motif de leur attentat, que lorsque le gouverneur le contraignit d'abdiquer, en faveur de Cassem-Ali-can, il lui demanda publiquement combien son gendre avoit promis pour obtenir sa place, et il lui offrit de donner le double pour y être conservé. Cette offre étoit séduisante, et sans doute elle auroit changé la face des affaires, si elles eussent été moins avancées; mais le gouverneur et le comité, pensant ne pouvoir reculer avec honneur, rejetèrent sa proposition. Elle fut cependant soigneusement recueillie par les six autres membres du conseil général qui n'avoient eu aucune part à ce changement. Ces conseillers protestèrent contre le projet du comité, dont pourtant ils ne purent empêcher l'exécution. Ils obtinrent seulement que Mirjaffer ne fût point livré à son gendre avec qui sa vie n'eût pas été en sûreté, et qu'il résideroit dans leur ville de Calcutta avec une pension convenable.

Cette clause, dont on donna pour motif un principe d'humanité, étoit la base d'un autre projet formé dès lors par les conseillers contre le nouveau soubadar, en faveur du soubadar déposé, dont les offres libérales mirent le conseil général en opposition constante avec ce comité secret, depuis l'instant qu'elles furent faites,

jusqu'à celui qui fut marqué par une nouvelle révolution. L'intérêt qu'ils eurent dès lors au rétablissement de Mirjaffer leur inspira celui qu'ils prirent à sa conservation.

CHAPITRE III.

TROISIÈME RÉVOLUTION.

§. I. *Caractères du Soubadar déposé et de son successeur.*

La déposition de Mirjaffier ne coûta pas une goutte de sang; sa tyrannie et sa cruauté l'avoient fait universellement détester; son indolence et son incapacité l'avoient rendu méprisable. Personne ne tira l'épée pour sa défense, et tout le pays vit avec plaisir l'élévation de Cassem-Ali-can, dont le caractère entièrement opposé à celui de son beau-père, avoit mérité l'estime publique. Il avoit le cœur généreux, brave, entreprenant; son génie étoit vaste, puissant, et capable du commandement. Dès l'instant de son exaltation par les Anglais, il sentit vivement ce qu'il y avoit de dégradant pour lui dans la dépendance qui l'assujettissoit à eux, et il forma le projet de s'affranchir de ce joug déshonorant. Persuadé qu'il ne devoit point sa dignité à leur affection pour lui, il se crut avec raison dispensé de la reconnoissance; et l'opposition du

conseil aux mesures du comité lui fit voir la nécessité de se mettre à couvert de cette disposition défavorable ; mais il falloit que, pour quelque temps, il usât de dissimulation, et qu'il tirât tout l'avantage possible de la puissance de ses alliés, tant qu'elle lui seroit indispensablement nécessaire.

§. II. *Cassem-Ali-can, nouveau Soubadar, est confirmé par l'Empereur dans sa dignité.*

Le Cha-zadé Allum-Cha, croyant trouver plus de facilité que la première fois, étoit rentré avec une armée par une des extrémités du Bengale : les Marates s'y répandoient par l'autre, pour y exercer leurs brigandages et leurs déprédations. L'assistance des Anglais lui servit à repousser les Marates au delà de ses frontières, et à résister au Cha-zadé, avec qui il fit un traité par lequel il le reconnoissoit pour empereur, et Allum-Cha le confirmoit dans sa dignité. Ce fut dans cette occasion que, par une convention secrète entre Allum-Cha et les Anglais, le sous-marchand Law et la centaine de Français qui étoient à la solde du Cha-zadé furent livrés par lui, en pleine campagne, aux Anglais qui les firent prisonniers de guerre.

§. III. *Le Soubadar rétablit l'ordre dans son Gouvernement.*

Cassem-Ali-can s'occupa ensuite à réduire sous son obéissance les Rajas tributaires qui s'étoient révoltés pendant la foible administration de son prédécesseur. Les tributs qu'il recueillit avec les arrérages rétablirent ses finances et lui formèrent un trésor qui l'assura de la discipline et de la fidélité de ses troupes. Après avoir ainsi employé les forces anglaises à rétablir dans son pays la paix et l'obéissance, il ne lui restoit plus, pour achever son ouvrage, que de se soustraire à la domination de ces mêmes Anglais qui, depuis son élévation, n'avoient cessé de le traiter avec tant d'insolence, qu'ils sembloient ne lui avoir conféré sa place que pour avilir sa personne et son autorité. Ce traitement le confirma dans la résolution qu'il avoit d'abord prise de se rendre indépendant, comme le seul moyen d'assurer son repos et son honneur; et ce fut sur ce plan qu'il régla toutes ses démarches.

§. IV. *Conférence entre le Soubadar et le gouverneur Hollandais.*

Vers la fin de l'année 1761, il eut avec le

gouverneur Hollandais, Taillefert, une entrevue et une conversation, dont je puis rapporter au vrai les particularités, pour avoir été moi-même dans le secret.

« J'ai désiré de vous voir, dit le soubadar » au gouverneur, afin de vous témoigner com- » bien votre mérite m'a inspiré pour vous d'es- » time et de confiance. Je suis persuadé que » vous avez envers moi des sentimens bien op- » posés, et je ne vous en estime que davantage. » Mon ingratitude apparente et ma rebellion ou- » verte contre mon beau-père doivent sans » doute me couvrir d'infamie aux yeux des » hommes vertueux; mais Allah et son pro- » phète connoissent mon cœur et mes desseins. » J'espère qu'un jour je les ferai connoître à » tous les hommes; en attendant, vous êtes le seul » à qui je puisse les découvrir.

» Depuis cinq ans que les Anglais ont com- » mencé à causer des troubles dans ce pays, ils » n'ont cessé, de privilége en privilége, d'usur- » pation en usurpation, de monopoler presque » tout le commerce, et d'empiéter sur l'auto- » rité du gouvernement. Je vois leurs desseins » aussi clairement que dans un miroir. En deux » mots, ils tâchent de chasser d'ici les autres na-

» tions européennes, et ils visent à envahir la » souveraineté du pays. C'est donc une cause » commune que de s'opposer aux progrès de » leur puissance et de renverser celle qu'ils ont » usurpée. Nous y réussirons, sans doute, si » nous nous unissons contre eux; mais nous » succomberons infailliblement, si nous sépa- » rons nos intérêts. On en a déjà fait deux » fois la triste expérience. Leurs intrigues em- » pêchèrent Chiragi-el-Doulat de secourir les » Français assiégés à Chandernagor; et à peine » les eurent-ils expulsés, qu'ils lui arrachèrent, » sans obstacle, le gouvernement et la vie.

» La foiblesse de Mirjaffer-Ali-can le fit man- » quer à protéger les forces hollandaises, lors- » qu'elles arrivèrent dans le pays; il perdit l'oc- » casion de se rendre indépendant, et peu de » temps après, ils le déposèrent pour me mettre » en sa place. Je vous proteste, sur mon ser- » ment, que je n'aurois jamais connivé à la » déposition de mon beau-père, si j'avois pu » voir en lui la capacité de s'affranchir d'une » servitude si déshonorante. Je me serois con- » tenté de le servir de mon cœur et de mon bras » dans cette juste entreprise; mais, ne pouvant » fonder sur lui aucune espérance, et voyant » de l'autre côté les Anglais déterminés à le

» dépouiller de sa dignité en faveur du plus » offrant, j'ai consenti d'en être revêtu, dans » la secrète résolution de la lui rendre un jour, » et de justifier ainsi ma conduite aux yeux » de toute la terre, si je puis réussir dans le » projet que j'ai formé de chasser les Anglais » du Bengale, ou du moins de les resserrer dans » les bornes anciennes que la foiblesse du gou- » vernement précédent les a laissé franchir.

» Voilà mes desseins ; quelles que puissent en » être les suites, je suis résolu de les mettre en » exécution ; et comme le succès en est intéres- » sant pour les nations européennes qui com- » mercent dans le pays, je crois pouvoir comp- » ter sur leur assistance. Je n'en dois point at- » tendre des Français qui, dans cette guerre ont » été non seulement expulsés du Bengale, mais » encore de tout l'Indostan. Toute ma ressource » est dans les Hollandais, et j'espère qu'ils re- » nouvelleront avec moi la convention qu'ils » firent, il y a trois ans, avec Mirjaffer qui, » malheureusement pour lui, n'eut pas le cou- » rage d'y être fidèle.

» Si son abandon et son désaveu, après que » vous eûtes frappé les premiers coups, vous » éloignent d'entrer avec moi dans de sembla-

» bles mesures, je viens vous offrir de commencer moi-même la guerre, à condition que vous » vous engagiez à profiter de l'occupation que » je donnerai aux Anglais, pour introduire dans » le pays un certain nombre de vos troupes, » qui puisse vous mettre avec eux sur le pied » d'égalité ; c'est tout ce que je demande : car, » dès que vous serez égaux, je serai le maître, et vous ressentirez alors tous les effets de » ma faveur, sans éprouver désormais ceux de » leur jalousie.

» Rien n'est plus noble, lui répondit le gouverneur, rien n'est plus digne d'un grand cœur » que le dessein que vous venez de me communiquer. Soyez persuadé que les Hollandais » feront des vœux ardens pour vos succès ; » mais ce seroit vous tromper que de vous promettre leur assistance, c'est une chose devenue impossible. Le roi d'Angleterre a fait » à la république de Hollande des plaintes si » amères contre la compagnie hollandaise, au » sujet des forces que le gouverneur de Batavia envoya, il y a deux ans, dans ce pays, à » la sollicitation de Mirjaffer-Ali-can, que la » compagnie nous défend expressément de nous » mêler des affaires du gouvernement, entre le

» soubadar et les Anglais, de peur de causer » une rupture entre le roi et la république.

» Cette défense absolue nous interdit positive- » ment d'envoyer aucunes troupes dans le Ben- » gale, et par conséquent nous prive des » moyens d'entrer ouvertement dans vos inté- » rêts; mais pour vous prouver combien ils nous » sont à cœur, nous vous fournirons secrète- » ment tous les secours qui sont en notre pou- » voir, en vous vendant des armes et des muni- » tions. Permettez-moi d'ajouter qu'il me semble, » par ce que vous venez de me dire des Français, » que vous n'avez pas de leur puissance l'idée » qu'elle mérite. Il est vrai qu'ils ont perdu tout » ce qu'ils possédoient dans l'Indostan; mais » c'est pour la France une perte facile à répa- » rer. Elle ne fera point la paix avec l'Angleterre » que tout ne lui soit restitué; et si la guerre » continue entre ces deux puissances, je ne vois » point de circonstance plus favorable pour » vous que l'état actuel des Français dans » l'Inde: car remarquez que, puisqu'ils n'y pos- » sèdent plus un pouce de terrain, ils n'y ont » plus rien à défendre; par cette raison, la guerre » de leur part y devient nécessairement offen- » sive; et où peuvent-ils la porter avec plus de » certitude de succès contre les Anglais, que

» dans votre pays, où ils seront assurés de votre » assistance, si vous la leur promettez, en les in- » vitant vous-même à cette expédition ?

» Adressez-vous à la compagnie de France, et » je ne doute point qu'en moins de dix-huit » mois vous ne voyiez arriver dans le Gange une » flotte et une armée telles que vous les aurez dé- » sirées. Ce n'est pas un terme bien long : il vous » faut à vous-même au moins tout ce temps-là » pour vous mettre en état de les seconder, en » armant et disciplinant vos troupes, en forti- » fiant vos places, et en y faisant les amas d'ar- » gent et de munitions nécessaires, pour pousser » vigoureusement la guerre contre votre ennemi » commun.

» La lumière du soleil, reprit le soubadar, » m'éclaire moins que celle de votre sagesse. » J'accepte vos offres avec reconnoissance, et je » me livre avec confiance à vos conseils. Nous » réglerons facilement ce qu'il convient que je » paie pour les armes et les munitions que vous » me promettez ; mais je ne vois point par quelle » voie je puis traiter avec les Français pour des » troupes. Achevez, je vous prie, de m'instruire » sur ce point.

» J'ai près de moi, répondit le gouverneur,

» un officier français connu de moi seul et digne
» de votre confiance. Depuis que sa nation a été
» expulsée du Bengale, il a été introduit, sous
» un nom emprunté, pour observer les démar-
» ches des Anglais, et en donner avis à son gé-
» néral, à Pondichéry. Il y a deux ans que dure
» sa mission, dont il doit à présent aller rendre
» compte en France. Je suis persuadé qu'il se
» fera un devoir d'y porter les propositions dont
» il vous plaira de le charger ».

§. V. *Entrevue de l'Auteur de cet ouvrage et du Soubadar.*

Cassem-Ali-can satisfait, pria le gouverneur Hollandais de m'instruire de ses intentions, et de m'introduire auprès de lui. Le lendemain je fus présenté; je reçus mes instructions, un présent pour les frais de mon voyage, et de magnifiques promesses pour mon retour. Il me dit en me congédiant: « Allez, mon fils, si j'apprends que la
» France et l'Angleterre aient fait la paix, je ne
» vous attends plus, et vous entendrez dire que,
» moi seul, j'aurai déclaré aux Anglais une
» guerre qui ne finira que par leur ruine ou par
» la mienne ».

Je partis peu de jours après sur un vaisseau hollandais,

hollandais, et j'arrivai à Paris, vers le milieu de septembre 1762. Je m'expliquai à l'assemblée des directeurs de la compagnie, qui me promirent de me présenter avec mon mémoire au ministre, à qui cette affaire devoit être rapportée à cause de sa nature. On m'ordonna en attendant de dresser un plan de cette opération, suivant les connoissances que j'avois acquises au Bengale, de tout ce qui pouvoit servir à en faciliter l'exécution; mais, dans le même temps, les cours de Versailles et de Londres entrèrent en négociation pour les préliminaires de la paix; alors la compagnie m'allégua que l'espérance de la paix suspendoit tous projets d'hostilités; et ils furent renversés quand elle fut conclue.

§. VI. *Le Soubadar se prépare à la guerre contre les Anglais.*

Aussitôt après mon départ du Bengale, Cassem-Ali-can déterminé à rompre bientôt avec les Anglais, soit qu'il fût assisté par les Français, soit qu'il dût tout prendre sur lui-même, avoit commencé ses préparatifs. Pour les rendre plus secrets, sa première démarche fut de s'éloigner de Moxudabad, sa capitale. Cette ville, trop voisine de Calcutta, fournissoit aux Anglais trop de

facilité d'épier sa conduite et d'interrompre ses opérations ; d'ailleurs sa grande étendue ne la rendoit pas susceptible d'une prompte fortification.

Il établit sa résidence à Monghère, place située à quatre-vingts lieues plus avant sur le Gange, et qui, selon la tradition du pays, fut bâtie par Alexandre. Le soubadar la fortifia le plus vite qu'il lui fut possible, et en fit son arsenal. Là, il s'attacha avec une grande application à former ses troupes sur un nouveau plan. Pour répandre un esprit militaire et une ardeur guerrière parmi ses Indiens naturellement timides, il prit à son service autant de Persans, de Tartares, de Patanes, et d'autres gens cherchant fortune, qu'il en put rassembler. Il établit dans son armée la discipline européenne, en la faisant exercer par des soldats européens, déserteurs de diverses nations, et par des Cipayes qu'il attira du service anglais. Il arma de fusils et de baïonnettes son infanterie qui n'avoit auparavant que des mousquets à mèche, et il se forma un train considérable d'artillerie, sur d'excellens modèles qui lui furent fournis par les Hollandais.

§. VII. *Vigilance du Soubadar sur l'intérieur de sa cour.*

Les soins qu'il donnoit à son armée ne le détournèrent point de l'attention qu'il devoit prendre sur sa cour. Il savoit que les dissensions, les factions et la trahison, étoient les armes dont les Anglais avoient fait le plus d'usage, et qu'elles avoient été plus funestes aux Indiens que la supériorité des troupes européennes. En conséquence il fit mourir ou emprisonner toutes les personnes de quelque considération dans le pays, qui avoient témoigné de l'attachement aux Anglais. Il saisit adroitement tous les prétextes qui purent se présenter, d'avoir de temps en temps de légers démêlés avec eux, afin d'épier, dans ce conflit d'intérêts, les dispositions de ses courtisans, et de connoître à quel point il pourroit compter sur eux, quand la matière deviendroit plus sérieuse.

§. VIII. *Le Soubadar refuse de continuer aux Anglais l'exemption des droits sur les marchandises.*

Lorsqu'il crut, par toutes ces mesures, avoir solidement établi son autorité, il essaya d'en

faire l'exercice sur les Anglais. Il commença par leur déclarer que les exemptions d'impôts sur le commerce, qu'ils s'étoient attribuées depuis quatre ans, par la tolérance de son prédécesseur et de lui-même, étoient devenues ruineuses pour ses revenus, parce qu'elles attiroient entre leurs mains tout le commerce intérieur du Bengale, en le détournant de son cours naturel qui devoit le répandre sur tout le peuple. En même temps il ordonna dans tout le pays, qu'à l'avenir les Anglais payassent, ainsi que les autres marchands, les droits sur leurs marchandises.

Cette déclaration, en répandant l'alarme dans les comptoirs Anglais, enflamma contre le gouverneur Wansittart les esprits des conseillers de Calcutta, mal disposés envers Cassem-Ali-can. Ils ne purent contenir leur surprise et leur indignation, de ce qu'un soubadar osât être le maître chez lui. Ils reprochèrent amèrement à leur gouverneur d'avoir déposé l'indolent Mirjaffer, pour mettre à sa place l'audacieux Cassem-Ali-can. Ils exigèrent qu'il allât lui-même à Monghère s'expliquer avec le soubadar qui répondit à ses vives remontrances avec beaucoup de force de raisonnement.

§. IX. *Discours du Soubadar au gouverneur Anglais, sur la suppression des priviléges commerciaux.*

» Si les Anglais, lui dit-il, ont la permission » de commercer en toutes sortes de marchandises, dans toute l'étendue de mon pays, sans » payer les droits comme ils le prétendent, il » s'ensuivra que tout le négoce tombera entre » leurs mains. Alors mes revenus se réduiront à » si peu de chose, qu'il me sera beaucoup plus » avantageux de rendre le commerce entièrement libre à tout le monde, et de ne plus » exiger de droits de qui que ce soit, sur aucune marchandise. Si donc vous insistez sur » votre exemption, je suis résolu de publier une » immunité générale, qui du moins attirera dans » mon pays beaucoup de marchands étrangers, » et augmentera mes revenus, par l'encouragement qu'elle donnera à la culture des terres » et aux manufactures. J'y trouve encore un » autre avantage que j'ai fort à cœur, c'est qu'elle » tarira la source de tous démêlés sur cette matière, qui pourroient altérer la bonne intelligence entre vous et moi ».

§. X. *Nouveau traité relatif aux exemptions des droits sur les marchandises en faveur des Anglais.*

Que répondre à cet argument ? Le soubadar avoit incontestablement le droit d'abolir les impôts ; mais ce procédé tendoit évidemment à détruire le commerce lucratif que les Anglais s'étoient approprié. Après beaucoup de discussions, les conseillers jugèrent à propos d'entrer en accommodement, et consentirent à payer certains droits sur certaines marchandises, au dessous pourtant de la taxe publique. Ils donnèrent au gouverneur plein pouvoir de régler, en leur nom, cette taxe particulière, et celui-ci fit avec Cassem-Ali-can un réglement qui mettoit à leurs prétentions des restrictions qui, quoique raisonnables, ne pouvoient manquer de leur déplaire par la diminution qu'elles causoient à leurs bénéfices. Cassem-Ali-can ayant gagné ce point ne perdit pas un instant à le fixer. Dès que le nouveau réglement fut signé par le gouverneur, il en envoya promptement des copies dans tous les districts de son gouvernement, enjoignant à ses officiers de le mettre sur-le-champ à exécution ; et il fut ponctuellement obéi.

§. XI. *Le conseil de Calcutta refuse d'accéder au nouveau traité de commerce.*

Lorsque les conseillers de Calcutta furent informés du résultat de cette négociation, ils poussèrent le ressentiment et la mauvaise foi jusqu'à désavouer leur gouverneur. Ils affirmèrent qu'ils ne l'avoient point autorisé à faire un réglement si déshonorant pour leur nation, si ruineux pour leur commerce ; et que l'ayant fait sans l'aveu du conseil, il avoit porté atteinte à leurs privilèges. Enfin ils annullèrent le réglement, et envoyèrent dans tous leurs comptoirs des défenses expresses de s'y soumettre.

Les défenses du conseil aux employés dans les comptoirs, en opposition aux ordres que le soubadar y avoit envoyés à ses officiers, ne pouvoient manquer d'y mettre tout en confusion. L'arrogance anglaise et la fierté musulmane en vinrent bientôt aux voies de fait. Le commerce fut interrompu ; les Anglais envoyèrent dans leurs comptoirs des armes et des munitions ; le soubadar les arrêta ; les Anglais les réclamèrent ; il proposa de les acheter ; on refusa de les lui vendre ; alors il les rendit ; mais il refusa aussi de recevoir une députation que le conseil lui

avoit envoyée pour entrer avec lui dans un autre accommodement.

Il s'étoit, jusque là, fait un petit point de politique des négociations qu'il traînoit en longueur pour gagner du temps, en attendant des nouvelles de France; mais apprenant que la paix étoit conclue entre cette puissance et l'Angleterre, il avoit pris son parti conformément à la déclaration faite dix-huit mois auparavant. Les Anglais prirent aussi le leur. Ils mirent leur armée en campagne, et déclarèrent la guerre à Cassem-Ali-can, après avoir proclamé une seconde fois Mirjaffer-Ali-can leur prisonnier, soubadar du Bengale, Bahar et Orixa.

§. XII. *Les Anglais replacent Mirjaffer dans son gouvernement.*

Les conditions de son rétablissement furent qu'il confirmeroit son premier traité et celui de Cassem-Ali-can; qu'outre cela il révoqueroit l'exemption générale que Cassem-Ali-can avoit accordée dernièrement à tous les marchands; que les marchandises des Anglais seroient seules exemptes de tous droits, taxes, et impositions, dans toute l'étendue du pays; que, quelque part qu'il résidât, soit à Moxudabad, ou ailleurs, il

en avertiroit le conseil et entretiendroit auprès de sa personne un agent anglais ; qu'il donneroit à la compagnie trente lacs de roupies pour la défrayer des dépenses qu'elle auroit à faire dans la guerre contre Cassem-Ali-can ; qu'il rembourseroit à tous les particuliers les pertes que cette guerre auroit causées à leur commerce ; et que, s'il ne pouvoit payer en argent comptant, il donneroit des terres en nantissement ; enfin qu'il renouvelleroit le traité fait avec les Hollandais ; et que si les Français, par les conditions de la paix conclue en Europe, revenoient dans le Bengale, il ne leur permettroit d'y élever aucune fortification, d'y entretenir aucunes troupes, d'y tenir aucunes terres à titre de possession ni de ferme, ni d'y faire aucun commerce, sans payer les impositions usitées.

Telles furent les conditions auxquelles les Anglais, toujours attentifs à se procurer de nouveaux avantages, le rétablirent par cette nouvelle révolution, dans laquelle, loin de trouver autant de facilité qu'aux deux autres, ils se virent, plus d'une fois, en danger d'une ruine totale.

§. XIII. *Effets que produit à Londres la nouvelle de la déposition de Cassem-Ali-can.*

Dès que la compagnie d'Angleterre en reçut

la nouvelle, elle fut saisie des plus vives alarmes. Le premier avis de la rupture avec Cassem-Alican, avait fait baisser ses actions à Londres, de vingt pour cent. Elle jeta feux et flammes contre ses employés du Bengale qui, disoit-elle, avoient sacrifié l'honneur de la nation à leur intérêt particulier. Cette imputation était générale; mais le défaut d'unanimité dans l'administration du Bengale, depuis le gouvernement de Wansittart, donnoit aux différentes factions un champ libre pour les accusations et les récriminations. Parlement, ministère, directeurs, actionnaires, tout étoit en fermentation; tous dans cette tempête menaçante tournèrent les yeux sur le lord Clive pour lui déférer le gouvernement des affaires, comme seul pilote capable de les sauver du naufrage.

§. XIV. *Clive est renvoyé au Bengale.*

Lord Clive profita de cet instant de terreur pour faire valoir ses prétentions et ses services. A son retour du Bengale en Angleterre, la compagnie l'avoit dépouillé de la rente seigneuriale dont Mirjaffer lui avoit fait présent. Elle avoit allégué pour raison que, puisque Mirjaffer l'en avoit gratifié, en récompense des services qu'il

ne lui avoit rendus qu'à l'aide des troupes de la compagnie, c'étoit à elle que ce don devoit appartenir. Il avoit été contraint de céder; mais quand il vit que l'on avoit besoin de lui, ce fut à son tour. Avant de s'engager à retourner au Bengale, il exigea que tous les anciens directeurs de la compagnie fussent expulsés; il créa une nouvelle direction toute à sa dévotion, par laquelle il se fit revêtir d'un pouvoir illimité aux Indes, et assigner un revenu annuel de trente mille livres sterling sur les possessions de la compagnie. Après avoir obtenu tout ce qu'il lui plut de demander, bien renté par la compagnie, décoré de l'ordre du Bain par le roi, lord Clive, fait général-major, partit pour le Bengale avec un corps de troupes qu'on lui promit devoir être bientôt suivi d'un renfort considérable.

CHAPITRE IV.

QUATRIÈME RÉVOLUTION.

§. Ier. *Les Anglais se rendent maîtres, par surprise, de Patna.*

Les Anglais du Bengale, en attendant les secours qu'ils avoient demandés en Europe, commencèrent les hostilités par la surprise de Patna. A cinq cents toises d'une des portes de cette ville ils avoient un comptoir où ils entretenoient une forte garnison. Le chef de cette factorerie, Ellis, à la tête de cette garnison, surprit de nuit et emporta d'emblée cette grande ville, le 25 juin 1763, quoique les fortifications fussent en bon état, et qu'elles renfermassent un grand nombre de troupes. Une terreur panique avoit saisi le gouverneur de la place, qui, dès le premier moment de l'attaque, s'étoit enfui avec sa garnison, laissant cette ville opulente en proie à l'avidité des vainqueurs. Ceux-ci, n'ayant trouvé presque aucune résistance, négligèrent de prendre des précautions et se dispersèrent sans ordre, pillant, brûlant, massacrant, et s'égarant dans les détours de cette vaste enceinte.

§. II. *Le gouverneur Indien reprend Patna, en chasse les Anglais, les combat et les détruit.*

Le gouverneur revenu de sa frayeur, et instruit du désordre des ennemis, résolut d'en profiter. Il rallie ses troupes fugitives et rentre à leur tête dans la ville, quatre heures après l'avoir abandonnée. Il y trouve encore moins de résistance qu'il n'en avoit fait lui-même. Les Anglais dispersés çà et là sont taillés en pièces l'un après l'autre, et il n'échappe de ce massacre qu'un très-petit nombre de soldats qui se réfugient d'abord dans leur factorerie; mais, ne s'y croyant pas encore en sûreté, ils l'évacuent et passent le Gange pour se replier sur leur armée, le 29 juin 1763. Trois jours après, ils sont atteints par un corps de troupes détaché à leur poursuite, sur lequel ils ont d'abord quelque avantage, mais ensuite ils sont entièrement défaits; le premier juillet, tous y sont tués ou faits prisonniers.

§. III. *Massacre des Envoyés Anglais.*

Pendant ces hostilités, les députés que le conseil avoit envoyés au soubadar, et auxquels il avoit refusé audience, se retiroient de Mong-

bère à Calcutta, munis de son sauf-conduit, et sous une escorte; mais, telle étoit l'horreur que les habitans du pays avoient conçue contre les Anglais, qu'ils s'attroupent sur leur passage, écartent l'escorte, et les massacrent tous impitoyablement, le 3 juillet.

Le comptoir de Cassimbazar, situé à un quart de lieue de Moxudabad, fut en même temps investi par l'armée de Cassem-Ali-can, qui s'en rendit maître en peu d'heures et y fit un grand nombre de prisonniers. Les comptoirs de Daka, de Lokipour, de Medinapor furent pris en peu de jours; et le 5 du même mois il ne resta plus aux Anglais, dans le Bengale, que la ville de Calcutta et leur armée.

§. IV. *Lettre Ironique du Soubadar aux Anglais.*

Immédiatement après le premier avantage remporté à Patna, Cassem-Ali-can avoit écrit le 28 au gouverneur et au conseil de Calcutta une lettre ironique que je vais donner, traduite littéralement, parce que cette pièce originale, mieux que tout ce que j'en pourrois dire, peint son génie et ses desseins.

» Je croyois au fond du cœur que M. Ellis

» étoit mon ennemi juré, mais ses actions me » prouvent qu'il est mon ami, particulière- » ment la dernière qu'il a ajoutée à toutes les » autres. Comme un voleur de nuit, il est entré » dans la ville de Patna, pillant les bazards, » les marchands, et les habitans, ravageant et » massacrant, depuis la pointe du jour jusqu'à » midi. Lorsque je vous priai de me rendre les » deux ou trois cents fusils, dont vous aviez » chargé vos bateaux, vous refusâtes d'y con- » sentir. Ce misérable homme, en conséquence » de son affection pour moi, s'est défait en ma » faveur de tous les fusils et canons de son » armée; et lui-même est à présent débarrassé du » poids de son commandement.

» Comme ce ne fut jamais mon dessein de » faire tort à la compagnie, je passe volontiers » sur le tort que ce misérable m'a causé dans » ce tumulte ; mais c'est vous, Messieurs, » qui êtes responsables pour les pertes que la » compagnie y a souffertes ; et puisque vous avez, » avec la plus cruelle injustice, massacré mes » sujets, ravagé ma ville, et pillé plusieurs lacs » de roupies, il est de l'équité de la compagnie » de dédommager les pauvres, comme on a fait » ci-devant à Calcutta.

» Vous êtes, Messieurs, de prodigieux amis! » ayant fait avec moi un traité, où vous engageâtes le nom de Jésus-Christ, vous reçûtes » de moi un pays considérable pour l'entretien » de vos troupes, à condition qu'elles seroient » toujours à ma disposition, lorsque mes intérêts » demanderoient votre assistance; et je vois au » contraire que vous employez ces forces à ma » destruction. D'après un traitement semblable, » mon opinion est que la compagnie doit me » rendre le pays et les revenus qu'elle y a re- » cueillis depuis trois ans qu'il est en sa posses- » sion. Outre cela, les employés ayant, depuis » plusieurs années, rempli le Bengale de vio- » lences, d'oppressions, et d'extorsions, il est » juste qu'à présent réparation et restitution » soient faites. C'est là le seul parti que vous » ayez à prendre, et de me rendre les terres que » vous avez reçues de moi.

§. V. *L'armée Anglaise marche contre Cassem-Ali-can et parvient à le vaincre.*

En réponse à cette lettre, l'armée Anglaise, composée d'un régiment des troupes du roi, de celles de la compagnie, de deux compagnies de cavaleries Européennes, de dix bataillons de Cipayes,

Cipayes, et de douze pièces de canon, sous les ordres du major Adams, marcha droit à Moxudabad. Le soubadar avoit fait camper la sienne sur un terrain avantageux, entre cette capitale et un bras du Gange qu'il falloit que les Anglais passassent pour venir l'attaquer, et qu'il les laissa traverser sans obstacle. Ce ne fut que lorsqu'ils se formèrent sur l'autre rive qu'on commença l'attaque.

Les Indiens se présentèrent avec hardiesse, le 19 juillet 1763, et soutinrent la canonnade avec fermeté; mais le feu régulier de la mousqueterie anglaise, qu'ils attendirent et reçurent à trente pas de distance, les mit en désordre et les força de céder le terrain. Après ce premier avantage, les Anglais croyoient entrer dans Moxudabab sans opposition, lorsqu'ils trouvèrent encore dans leur chemin l'ennemi si bien posté, derrière un retranchement haut de quinze pieds, qu'ils n'osèrent l'y attaquer de vive force. Il fallut qu'ils usassent de stratagème en tournant le retranchement à la faveur de la nuit. Le lendemain, à la pointe du jour, lorsque les Indiens virent l'armée Anglaise entre leur poste et la ville, ils abandonnèrent l'un et l'autre et se retirèrent auprès de Cassem-Ali-can qui étoit campé à quelques lieues de là.

§. VI. *Maxime de la Politique militaire du Soubadar.*

Cassem-Ali-can avoit établi son projet de défense sur deux maximes bien adaptées à la qualité de ses troupes et au foible attachement que les Indiens ont pour leurs maîtres. La première étoit de ne point commettre au hasard d'une seule bataille le sort de toute la guerre, comme font les princes d'Asie, qui assemblent à la fois toutes leurs forces, et vont chercher l'ennemi. Il avoit divisé les siennes en divers corps, placés en différens postes, résolu de défendre son terrain pied à pied. Sa seconde maxime étoit de ne point exposer sa personne au combat, afin que ses généraux, convaincus qu'ils ne pouvoient ni le livrer à l'ennemi, ni décider de son sort dans une seule bataille, ne fussent pas tentés de faire leur fortune à ses dépens; qu'au contraire ils fondassent toutes leurs espérances sur un courageux attachement à ses intérêts. Cette conduite étoit très-sage; mais elle ne compensoit pas le défaut radical de son armée qui n'étoit pas assez disciplinée pour faire tête à celle des Anglais, que sept ans de guerre et de succès dans le Bengale avoient accoutumée à voir tout plier devant elle.

§. VII. *Vigoureuse défense des Indiens à la bataille de Nonca Noulla où ils sont défaits.*

De Moxudabad l'armée Anglaise s'avançant vers la rivière de Nonca Noulla y trouva l'armée Indienne avantageusement postée et bien retranchée. Quand elles furent en présence, les Anglais virent une ligne de bataille qui, en quelque façon, reproduisoit leur ordre de combat; division régulière en brigades, artillerie bien distribuée, mêmes armes, même ordonnance, même fermeté dans la contenance. Ce qu'on n'avoit jamais vu, c'est que l'armée Indienne ne commença de tirer que lorsque les Anglais l'attaquèrent de près; et pendant quatre heures entières elle conserva son terrain sous un feu continuel. La cavalerie ennemie chargea l'infanterie Anglaise jusque sur la baïonnette. Jamais les Anglais n'avoient rencontré tant de résistance; jamais les Indiens n'avoient combattu avec tant d'ordre et de valeur; mais enfin la discipline européenne l'emporta et gagna le champ de bataille, le 2 du mois d'avril.

§. VIII. *Le Soubadar se retranche dans un poste où les Anglais ne peuvent le forcer.*

Cette bataille, si courageusement disputée et

cependant perdue, convainquit Cassem-Ali-can que ses troupes, malgré toute leur valeur, n'étoient pas capables de faire face, en plaine, à celles des Anglais: cette considération lui fit prendre le parti de réduire sa défense à des affaires de poste, espèce de guerre dans laquelle il montra beaucoup d'habileté. Anda-Noulla, poste avantageux par sa situation, servit de retraite à son armée qui s'y fortifia. Le front étoit couvert d'un marais vaste et profond; un des flancs étoit appuyé aux montagnes, et le Gange embrassoit l'autre. Sur ce terrain il éleva un ouvrage considérable qu'il garnit de cent pièces de canon. Il creusa devant un fossé large de cinquante pieds et plein d'eau par-tout, excepté vers l'extrémité qui touchoit à la montagne, en sorte que les Anglais n'avoient pas cent toises de terrain sec pour faire leurs approches. Ils commencèrent le 21 août à faire le siége régulier de ce poste où ils perdirent beaucoup de monde, et qu'ils se virent contraints de lever après quinze jours de tranchée ouverte. Ensuite ils reprirent la plaine où ils firent plusieurs marches et contre-marches, jusqu'à ce qu'ayant trouvé un passage derrière les montagnes, ils attaquèrent le retranchement par le revers et l'emportèrent enfin, quoique avec une perte considérable. Cet avan-

tage leur ouvroit la route de Monghère, cette place forte dont Cassem-Ali-can avoit fait sa résidence et le centre de ses arrangemens militaires. A leur approche il s'en éloigna, y laissant une garnison qui, après avoir soutenu un siége de neuf jours, en sortit avec les honneurs de la guerre, le 11 octobre.

§. IX. *Prise de Patna par les Anglais.*

Après la réduction de cette ville, Cassem-Ali-can fit son possible pour mettre celle de Patna en état de défense. Il y laissa une garnison de dix mille hommes et se tint à quelque distance, avec des corps de cavalerie qu'il posta en divers lieux pour harceler les assiégeans. Le siége fut sanglant de part et d'autre; la garnison fit de fréquentes et vigoureuses sorties; elle eut une fois le bonheur de mettre le feu à un des principaux magasins; mais ces petits avantages ne purent sauver la place qui, n'ayant ni corps régulièrement fortifié, ni ouvrages extérieurs, n'étoit pas capable d'une longue résistance. En huit jours les Anglais y firent brèche, et l'emportèrent d'assaut le 6 de novembre.

§. X. *Massacre des prisonniers Anglais par les ordres du Soubadar.*

Cassem-Ali-can ayant perdu cette place résolut de tenir la campagne et de faire voltiger son armée dans le Bengale, sans poste fixe. Ce genre de guerre, auquel il la destinoit, le mit dans la nécessité de la débarrasser du poids des prisonniers qu'elle avoit faits en diverses rencontres, et qu'elle auroit été contraints de traîner par-tout avec elle. Le parti qu'il prit fut violent; emporté par sa haine contre ses ennemis avec qui il voulut se priver de tout espoir de réconciliation, pour se mettre à l'avenir dans la nécessité continuelle de chercher à se venger, il fit misérablement massacrer tous ses captifs, au nombre de près de trois cents, n'en épargnant qu'un seul qu'il envoya au camp anglais en porter la nouvelle.

L'horreur qui me saisit au récit de cette boucherie m'empêche d'entrer dans ses détails trop choquans pour nos principes qui, dans nos ennemis désarmés, nous fait respecter l'humanité; mais aussi n'est-ce point par nos principes qu'il seroit juste de juger de cette action de Cassem-Ali-can. L'éducation et la religion des Musulmans leur inculquent cet esprit de vengeance et de destruc-

tion qui leur rend licite l'extermination d'un ennemi et leur en fait même une espèce de devoir, quand cet ennemi est chrétien.

§. XI. *L'Empereur Mogol marche au secours de Cassem-Ali-can.*

La prise de Patna, dernière place forte de Cassem-Ali-can, sembloit devoir rendre les Anglais maîtres du Bengale; mais au lieu d'éteindre le feu de la guerre, elle ne servit qu'à l'étendre. Contre une invasion européenne la cause d'un prince asiatique est la cause de tous; et s'ils n'étoient pas assez éclairés pour s'en appercevoir, personne au monde n'étoit plus capable de leur ouvrir les yeux que Cassem-Ali-can qui, par ses discours et par son exemple, les remplissoit d'appréhensions pour leurs états et leur indépendance.

Il fut assez habile pour intéresser en sa faveur Souja-el-Doulat, soubadar d'Oud, son voisin, qui étant grand vizir du Cha-zadé Allum-Cha, le mit sous la protection de l'empire, et refusa de le livrer aux Anglais lorsqu'ils le réclamèrent. Ils s'approchèrent de sa frontière pour l'épouvanter; mais l'y trouvant à la tête de son armée pour leur en défendre l'entrée, ils s'en éloignèrent de peur

de se faire un nouvel ennemi, tandis que l'armée de Cassem-Ali-can étoit encore sur pied, voltigeant autour d'eux, sans leur laisser aucun repos. C'étoit à cette condition que Souja-el-Doulat avoit pris la personne de Cassem-Ali-can sous sa protection, et qu'il lui avoit donné asyle dans son pays, sans vouloir y admettre son armée.

Il avoit sagement pensé que tant qu'il en resteroit quelques débris dans le Bengale, les Anglais seroient occupés à leur poursuite dans ce vaste pays, où ils essuieroient par-là des fatigues et des pertes plus dangereuses pour eux que celles d'une bataille rangée. Ainsi, pendant tout le cours de cette espèce de guerre qui, par sa nature, devoit être plus ruineuse aux Anglais qu'aux Indiens, il étoit assuré d'être en repos chez lui, et elle pouvoit produire quelque événement favorable qui l'engageroit à épouser ouvertement la cause de Cassem-Ali-can. Cette politique sensée tint pendant un an les Anglais à la poursuite de divers partis écartés les uns des autres, ce qui les engagea aussi à se partager. Alors Cassem-Ali-can, qui n'avoit divisé ses forces qu'à ce dessein, les réunit tout à coup, et attaquant un détachement des ennemis, il les taille en pièces et envoie leurs têtes en triomphe au Cha-zadé et à Souja-el-Doulat.

Le soubadar d'Oud qui, ne voulant point des Anglais dans son voisinage, avoit déjà fait ses projets et ses préparatifs pour les en chasser, crut qu'il étoit temps de se déclarer hautement. Dépositaire de la personne et de l'autorité du légitime empereur, il s'en servit adroitement pour donner une couleur de bien public à ses desseins, pour son avantage particulier. Il déclara la guerre aux Anglais au nom de l'empire, et se mit en campagne contre eux avec une armée de cinquante mille hommes, entraînant Allum-Cha dans cette expédition. Cette armée, sans discipline et sans expérience, étoit fort inférieure, malgré l'avantage du nombre, à dix mille hommes exercés et aguerris, dont partie étoit des troupes régulières du roi d'Angleterre, aux ordres du major Monro qui, après la mort du major Adams, avoit succédé au commandement des troupes.

§. XII. *L'armée Mogole est battue à Boxar par les Anglais.*

Les deux armées se rencontrèrent à Boxar, place située sur le bord de la rivière Caremnassa, à trente lieues de Patna, le 28 octobre 1764. Allum-Cha et son vizir avoient judicieusement

choisi leur champ de bataille. Leur front étoit couvert d'un marais bordé d'artillerie, et leurs ailes débordoient celles de l'ennemi. Il y avoit à une des extrémités du marais un petit bois qu'ils remplirent d'artillerie, ne doutant point que ce ne fût le point principal de l'attaque, et dans cette situation avantageuse ils attendirent l'armée anglaise.

Dès qu'elle parut, ils commencèrent la canonnade : une demi-heure après, l'attaque devint générale. Les Anglais furent d'abord pris en flanc par Souja-el-Doulat qui les embrassa de ses ailes débordantes. Le major Monro faisant faire à droite à ses deux lignes, marcha parallèlement au front de l'armée Indienne jusque vis-à-vis le petit bois, où il se remit par un à gauche. Ensuite se formant en colonne par le centre, il attaqua le bois par la tête, en même temps qu'il se défendoit par les côtés. Le combat dura depuis neuf heures du matin jusqu'à midi; et dans ce court espace de temps, il fut si sanglant que six mille Indiens restèrent sur la place. Les Anglais forcèrent enfin le bois, avec perte de près de mille hommes; alors Allum-Cha, qui étoit au centre de l'armée, ordonna la retraite qui se fit en grand désordre, à la faveur duquel lui-même, abandonnant son vizir, il passa au

camp des Anglais, où il fut reçu avec toutes sortes de marques de respect.

§. XIII. *L'Empereur Mogol, après la perte de la bataille, se rend au camp des Anglais.*

L'explication des motifs d'une démarche si imprévue peut donner une idée bien juste du génie de la politique indienne, et combien peu sont sacrés pour eux les plus respectables engagemens; oui, nous le répétons, les plus respectables engagemens ne donnent aucun droit de se fixer à elle. Le Cha-zadé, depuis qu'il s'étoit réfugié chez Souja-el-Doulat, n'avoit cessé de le solliciter de marcher avec toutes ses forces vers Delhi, pour le faire couronner dans cette capitale de l'Empire. Ce vizir ne se sentant pas encore assez puissant pour achever une si grande entreprise, à laquelle il devoit trouver beaucoup d'obstacles de la part du vizir de Delhi, attendoit que son parti fût plus fort. Cassem-Ali-can lui avoit promis de s'unir à lui dès qu'il seroit rétabli dans sa soubadarie; c'étoit là le motif qui l'avoit déterminé à le protéger; mais Allum-Cha impatient de voir employer à d'autres fins des forces sur lesquelles il avoit compté pour lui-même, avoit écrit aux Anglais que c'étoit absolument contre son inclination qu'on faisoit usage de son

nom et de son autorité dans une guerre contre eux; que s'ils vouloient lui promettre de le mettre en possession des conquêtes qu'ils feroient sur Souja-el-Doulat, et de l'assister ensuite de leurs forces pour le rendre maître de Delhi, il se remettroit lui-même entre leurs mains pour donner à leurs armes contre celles de Souja-el-Doulat la même sanction qu'il avoit donnée jusqu'alors à celles de Souja-el-Doulat contre les leurs. Le conseil de Calcutta ayant agréé cette proposition avoit promis d'en remplir les conditions. Ce fut par ce motif que l'ingrat Allum-Cha ordonnant la retraite pendant la bataille de Boyar, passa du côté des Anglais; et, en arrivant dans leur camp, dépouilla Souja-el-Doulat de la dignité de vizir.

§. XIV. *Les Anglais échouent aux siéges du fort de Chandaguir, et de la ville de Chandernagor.*

Le soubadar d'Oudl, plus touché d'avoir perdu la bataille que de se voir abandonné et dégradé par Allum-Cha, recueillit les débris de son armée et repassa le Caremnassa, laissant une garnison dans le fort de Chandaguir, situé sur un rocher, au bord de cette rivière; aussitôt l'armée anglaise s'approcha de cette place dont elle fit le siége.

Quand la brèche fut praticable, le commandant refusant de se rendre, les Anglais présentèrent l'assaut; les assiégés, préparés à les recevoir, firent pleuvoir sur eux, à mi-rocher, une grêle terrible de grosses pierres, dont ils avoient fait d'avance un amas considérable derrière leurs murailles, et ils les ensevelirent sous les décombres de la brèche. Le major irrité fit recommencer l'assaut la nuit suivante, avec aussi peu de succès; enfin, désespérant d'emporter cette place, devant laquelle son armée avoit déjà perdu plus d'hommes que dans aucune bataille, il leva le siége pour aller camper sous les murs de Bénarès, menaçant cette ville, dans l'intention d'attirer au combat Souja-el-Doulat, qui en étoit à six lieues avec son armée qu'il avoit renforcée.

L'expérience que Souja-el-Doulat venoit de faire tout récemment de la supériorité des Anglais en plaine, et en affaire générale, l'avoit trop instruit pour donner dans ce piége. Il resta dans son poste, se bornant à envoyer quelques détachemens de cavalerie pour harceler les ennemis, tandis que la garnison de Chandaguir qu'ils avoient laissée derrière eux, après avoir inutilement tenté de s'en emparer, intercepta leurs convois. Par cette conduite prudente l'Indien les retint tro-

mois dans l'impossibilité de pénétrer plus avant dans le pays.

§. XV. *Le Soubadar empêche les Anglais d'avancer dans le pays.*

Le major Monro fut rappelé et remplacé par le major Fletcher qui, pour signaler son généralat par quelque coup d'éclat, leva son camp devant Bénarès et marcha contre Souja-el-Doulat. Quoiqu'il n'y eût que six lieues de distance entre les deux armées, celle des Anglais ne put faire cette marche qu'en trois jours, et elle n'arriva que le 14 janvier 1765, parce qu'elle étoit arrêtée à chaque pas par des embuscades dont Souja-el-Doulat avoit semé la route. Il avoit ordonné à tous les partis détachés de ne se battre qu'en retraite et de se replier sur le corps d'armée, avec lequel il fit lui-même une manœuvre semblable, lorsqu'il fut approché par l'ennemi. Trois fois il se retira en bon ordre, et trois fois, au moment où les ennemis s'arrêtoient, il leur fit volte-face.

Le major s'appercevant que Souja-el-Doulat vouloit ainsi l'engager plus avant dans le pays, ne crut pas devoir l'y suivre tant qu'il laisseroit derrière lui quelque place capable d'incom-

moder ses convois. En conséquence il cessa de pousser le soubadar, et il revint à son camp sous Bénarès, d'où il négocia avec le gouverneur du fort de Chandaguir, que le major Monro n'avoit pu réduire à force ouverte. La voie de la corruption fut plus efficace. Ce gouverneur, qui s'étoit si fort distingué par sa belle défense, se déshonora par une lâche trahison. Il livra la place aux Anglais qui dès lors, n'ayant plus rien à craindre pour leurs derrières, marchèrent librement en avant et s'emparèrent d'Eliabad, capitale de la province de Gorra, située au confluent du Gange et du Jemna.

§. XVI. *Les Anglais défont un corps de Marates accourus au secours du Soubadar.*

Après la prise de cette ville, le major Fletcher remit le commandement de l'armée au général Carnac qui, s'appliquant à s'affermir dans la possession des nouvelles conquêtes, ne rencontra pendant quelque temps aucun obstacle à ses desseins; mais Souja-el-Doulat, plein de valeur et de ressource, malgré ses pertes et ses défaites, ne tarda pas à donner de nouvelles preuves de son courage et de son activité. Déterminé à illustrer sa chute, si elle devenoit inévitable, il re-

cueillit les débris dispersés de son armée, et ne trouvant pas ses forces capables de résister à celles de ses ennemis, il implora l'assistance des Marates. Ceux-ci trop occupés ailleurs ne purent envoyer à son secours que douze mille hommes de cavalerie; encore ne tira-t-il pas de cette ressource tout le fruit qu'il s'en promettoit. Le général Carnac marcha au devant des Marates avant qu'ils pussent faire leur jonction avec Souja-el-Doulat, les rencontra à Calpi, les défit et les força de repasser le Jemna pour se retirer dans leur pays.

§. XVII. *Mort de Mirjaffer dont le successeur fait de nouvelles concessions aux Anglais.*

Sur ces entrefaites arriva la mort de Mirjaffer-Ali-can, après une vie éprouvée par de grandes vicissitudes de fortune. De la condition d'officier du soubadar du Bengale, Chiragi-el-Doulat, il s'étoit vu élevé par les Anglais à la place de son maître. Ces mêmes Anglais l'avoient déposé; ces mêmes Anglais l'avoient rétabli dans sa dignité. A chacune de ces révolutions, ils avoient eu l'attention de s'agrandir aux dépens du gouvernement, de manière qu'ils étoient parvenus à s'arroger une telle autorité, qu'à la mort de Mirjaffer,

Mirjaffer, ils se rendirent sans obstacle les arbitres de sa succession.

Mirjaffer-Ali-can avoit désigné pour son successeur, avec l'agrément de l'empereur Nizam-el-Doulat, l'aîné de ses enfans vivans, âgé de dix-huit ans. Cette nomination étoit conforme aux intérêts des Anglais, parce que Nizam-el-Doulat étoit d'un esprit borné, d'une ignorance profonde, et d'une lâche nonchalance qui annonçoient qu'il leur seroit facile de le gouverner.

Ils décidèrent dans leur conseil que la succession lui devoit être conférée; mais pour ne pas laisser échapper cette occasion d'étendre leur puissance dans ce pays, par des concessions émanées du gouvernement même, ils feignirent de penser que la succession appartenoit de droit au petit-fils de Mirjaffer, enfant âgé de sept ans, fils de Mirmiram, cet aîné des fils de Mirjaffer qui avoit été tué dans son camp par un prétendu coup de tonnerre. Ils se prévalurent des coutumes européennes qui établissent la succession en ligne directe, et appuyèrent leur opinion simulée, aux yeux de Nizam-el-Doulat, par des argumens propres à lui faire craindre de voir passer la soubadarie sur la tête de son neveu. Cet artifice ne pouvoit manquer de leur réussir.

Nizam-el-Doulat, pour s'assurer l'héritage de Mirjaffer, leur fit toutes les concessions qu'ils demandèrent.

§. XVIII. *Etat d'abaissement du nouveau Soubadar par les Anglais.*

Le soubadar défunt s'étoit engagé avec les Anglais à entretenir une armée de douze mille hommes de cavalerie et d'autant d'infanterie, qui devoit être jointe aux troupes anglaises pour la cause commune. Il fut allégué que le défunt n'avoit jamais bien rempli cet engagement, que ses troupes avoient été mal choisies, mal entretenues, mal disciplinées, par conséquent de si peu d'usage à la guerre, que les Anglais avoient été contraints d'augmenter considérablement leurs propres troupes, à leurs propres dépens, afin d'avoir des forces sur lesquelles on pût compter. En conséquence, il fut décidé que son successeur seroit débarrassé du soin d'entretenir aucunes troupes, à condition qu'il assigneroit aux Anglais un revenu suffisant pour subvenir aux dépenses d'une armée capable de protéger le pays. Ce revenu fut fixé à soixante lacs de roupies par an, près de quinze millions tournois, qui devoient être payés du trésor. Au moyen de

cet arrangement, dans lequel la politique anglaise est aisée à développer, le soubadar ne devoit plus avoir de troupes à lui qu'un seul régiment de gardes pour la parade. Il fut aussi forcé de renvoyer Noncomar, son premier ministre, qui avoit été celui de son père, et de revêtir de cette charge une personne nommée par le conseil de Calcutta, pour lui servir de mentor pendant sa jeunesse, et l'instruire dans la science du gouvernement. Il fallut encore qu'il s'engageât à ne disposer d'aucun emploi dans l'administration des finances, sans l'aveu des Anglais qui se réservèrent le droit d'exclusion quand le sujet proposé par le soubadar ne seroit pas à leur goût.

§. XIX. *Le Soubadar tâche en vain de s'opposer à son oppression.*

Nizam-el-Doulat, malgré son défaut de capacité et d'expérience, ne put s'empêcher d'appercevoir qu'il n'alloit être qu'un soubadar en peinture, sans autre armée que celle des Anglais, sans aucun pouvoir sur ses finances administrées par des gens à leur dévotion, sans autorité dans le gouvernement qui seroit entre les mains de ce gouverneur, leur créature, et qu'il devroit plutôt regarder comme leur instrument

que comme son ministre ; mais ce fut en vain qu'il objecta tout ce qu'il put à ce réglement du conseil de Calcutta. On lui donna pour toute solution l'alternative de s'y soumettre, ou de céder le pas à son neveu. A ces conditions, Nizam-el-Doulat entra dans le gouvernement pour n'y être qu'un fantôme d'autorité, tandis que, sous son nom, les Anglais y exerçoient la puissance suprême. C'est ainsi qu'ils s'avançoient, par degrés, à l'usurpation totale du pays : ils n'avoient plus qu'un pas à faire, que lord Clive, à son arrivée dans le Bengale, franchit, le 3 mai 1765, en peu de jours par son génie, avec sa fortune ordinaire.

§. XX. *Souja-el-Doulat se rend dans le camp des Anglais.*

Ce fut alors que Souja-el-Doulat, après avoir échoué dans toutes ses entreprises militaires, prit une résolution digne de son génie hardi, et de son adroite politique; résolution qui lui fut tout d'un coup inspirée par la nouvelle qu'il reçut de l'arrivée de lord Clive. Il déclara sur-le-champ à Cassem-Ali-can qu'il ne pouvoit plus rien pour lui, et il le pressa de se retirer chez Achmet-Cha Abdalli, roi des Patanes, où, en attendant des circonstances plus favorables,

il seroit à l'abri des poursuites et de la vengeance des Anglais.

Ensuite il écrivit au lord Clive une lettre captieuse, remplie de griefs contre le gouverneur et le conseil de Calcutta, qui, depuis son départ pour l'Europe, n'avoit cessé, en son absence, de troubler le pays par des guerres injustes. Il félicitoit le Bengale de l'heureux retour d'un gouverneur si équitable, dans la justice duquel il avoit une si grande confiance, que sur les querelles qu'on lui avoit suscitées, il étoit prêt à s'en rapporter à son jugement, non seulement en mettant bas les armes, mais encore en se rendant lui-même à sa discrétion. A peine eut-il dépêché sa lettre qu'il passa au camp du général Carnac, où il se rendit à lui, sans autre condition que d'attendre sur son sort la décision du lord Clive.

Cette démarche, qui paroît si hasardeuse, étoit le chef-d'œuvre de la prudence et de la présence d'esprit. Souja-el-Doulat savoit que lord Clive, dès l'instant de son arrivée, avoit désapprouvé tous les changemens qui s'étoient faits en son absence; et qu'en vertu de ses pouvoirs, il avoit cassé le conseil auquel il avoit substitué un comité privé, composé seulement de quatre

personnes qu'il avoit choisies pour l'assister dans son administration.

§. XXI. *Réformes de Clive dans le conseil de Calcutta.*

Lord Clive, persuadé que la cupidité des particuliers avoit été la seule source des désordres publics, pour mettre à l'avenir un frein à l'intérêt privé toujours prêt à sacrifier l'intérêt général, avoit présenté à signer à tous les employés de la compagnie une convention, par laquelle ils devoient s'engager à ne jamais recevoir des puissances Indiennes aucuns présens, ni médiatement, ni immédiatement, sous quelque titre et quelque prétexte que ce pût être. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre à cette règle furent cassés et renvoyés en Europe.

Ceux qui consentirent à s'y conformer ne furent pas moins mécontens de cette réforme qui leur ôtoit l'espérance de prendre de ces essors rapides qui, en moins de trois ans, avoient élevé des jeunes gens à des fortunes de dix millions. Quelques uns eurent l'audace de reprocher à lord Clive qu'il lui convenoit peu de les priver des mêmes moyens par lesquels il avoit lui-même acquis, ci-devant, une fortune immense.

Ainsi le mécontentement avoit allumé le feu des factions que les actes de sévérité attisoient encore. L'exercice d'une autorité si extraordinaire ne pouvoit, chez des Anglais, manquer de rendre odieux celui qui en étoit revêtu. Les actes de justice même sont regardés par eux de mauvais œil, quand, dans le pouvoir qui les exécute, ils entrevoient celui de commettre des injustices. On en vint jusqu'à discuter la nature des pouvoirs de lord Clive et à refuser de les reconnoître, tandis qu'armé contre l'opposition, il les exerçoit rigoureusement dans toute leur étendue.

Souja-el-Doulat, bien instruit de cette disposition des esprits, ne pouvoit donc agir plus sagement, après avoir épuisé tous ses efforts contre le gouvernement précédent, qu'en se faisant auprès du nouveau un mérite d'une soumission volontaire. Aussi cette politique lui réussit-elle à merveille.

§. XXII. *Clive remet Souja-el-Doulat en possession de son pays.*

Lord Clive, disposé en sa faveur, se transporta à l'armée, auprès d'Eliabad. A son arrivée au camp, il vit d'un coup-d'œil toutes les diffi-

cultés du labyrinthe où les affaires de la compagnie alloient s'égarer, si elle exécutoit la promesse que le conseil de Calcutta avoit faite à Allum-Cha, de lui remettre les provinces du gouvernement de Souja-el-Doulat. Ce prince, destiné à posséder l'empire, n'étoit pas propre à gouverner en paix un pays particulier qui demandoit une attention continuelle, parce que, par sa situation ainsi que par sa nature, il est la barrière du Bengale contre les incursions des Marates, des Patanes, des Jattes, puissances toujours en armes, toujours prêtes à désoler les provinces de l'Indostan. Il lui étoit impossible de recueillir les revenus de ce pays sans le secours de toutes les forces anglaises, qui même n'auroient pu s'en tenir là, parce que cette liaison les auroit entraînés jusqu'à Delhi, pour l'y mettre en possession du trône. Dans ce point de vue qui, pour prix même des succès, ne promettoit qu'un enchaînement de guerres futures, lord Clive jugea nécessaire de rendre à Souja-el-Doulat ses provinces que lui seul étoit capable de bien gouverner. Il n'en démembra que la province de Gorra, située entre le Gange et le Jemna, et dont Eliabad est la capitale. Cette province, dont les revenus annuels se montent à vingt lacs de roupies, près de cinq millions, fut adjugée à Allum-Cha,

pour sa subsistance : ensuite, pour le mettre en état de lever lui-même une armée capable de le rendre maître de Delhi, lord Clive fit avec lui un concordat par lequel la compagnie s'engagea de lui payer tous les ans vingt-six lacs de roupies, près de sept millions, pour le tribut du Bengale, à condition que cet empereur investiroit cette compagnie de l'office de Divan de l'empire dans le Bengale et ses dépendances : ceci a besoin d'explication.

§. XXIII. *Concordat passé entre le Mogol et les Anglais.*

Suivant la constitution de l'empire Mogol, l'office de soubadar et l'office de divan sont, dans toutes ses provinces, deux charges entièrement distinctes. Le soubadar est le vice-roi militaire ; ses appointemens consistent dans la rente d'une portion de terre qui lui est assignée, sous le nom de Jaguir. Il n'a aucune autorité sur les finances ; il doit seulement prêter main-forte pour la collection des revenus. Le divan est collecteur-général des tributs, dont il doit rendre compte au trésor de l'empereur.

Telles sont les anciennes lois de l'empire ; mais depuis le coup fatal que l'invasion de Nadir-Cha

avoit porté à la puissance et à l'autorité du grand Mogol, les soubadars éloignés de Delhi, entre autres ceux du Bengale, s'étoient écartés de cette règle en saisissant les revenus de leurs provinces respectives. Ils conservoient seulement, pour la forme, un divan nominal, qui étoit toujours leur créature et leur premier ministre; en sorte que ces deux offices, quoique encore distincts en apparence, étoient effectivement réunis dans la seule personne du soubadar.

§. XXIV. *Suites et avantages de ce Concordat.*

Le concordat que lord Clive établit entre Allum-Cha et la compagnie d'Angleterre fut fondé sur cet ancien usage de l'empire Mogol. La compagnie s'engagea de payer au soubadar, réduit désormais à ses fonctions primitives, une somme annuelle de cinquante-trois lacs de roupies, pour les dépenses du gouvernement et le maintien de sa dignité. Les cinquante-trois lacs et les vingt-six d'abonnement avec Allum-Gha forment ensemble la somme de soixante-dix-neuf lacs de roupies, seule redevance annuelle de la compagnie pour l'office de divan, qui la met en possession de tout le reste des revenus du Bengale; d'où, après un calcul fort exact, il ré-

sulte que, toutes déductions faites, il reste à la compagnie un bénéfice annuel de quarante-cinq millions de notre monnoie.

Dans quelque point de vue qu'on considère cette acquisition, soit comme un objet national, soit comme un point relatif seulement à la compagnie d'Angleterre, elle ne peut que paroître d'une grande importance et d'un grand poids, tant dans la future politique, que dans le système commercial de cette nation. La sécurité et la permanence que la compagnie anglaise semble acquérir par ce concordat ne sont pas de petits avantages, puisqu'il en dérive qu'elle est considérée comme partie de l'empire dépendante du Mogol, dont l'intérêt est de l'appuyer de tout son pouvoir contre telle puissance qui voudroit l'inquiéter : voilà pour le droit ; et, quant à la force, les revenus considérables que la compagnie retirera du Bengale, la mettront en état d'y entretenir un nombre de troupes suffisant pour sa protection. Ces troupes entretenues constamment pour la défense du Bengale, pouvant se transporter en peu de temps d'un bout à l'autre de l'Indostan, donneront aux Anglais une influence prépondérante dans toutes les parties de cet empire. C'est là le point de vue politique sous lequel lord Clive a sans doute envisagé son traité.

Le point de vue commercial présente un avantage capital dont les Anglais sont déjà en pleine jouissance. Les revenus du Bengale sont employés à verser à Madras, à Bombay, et à la Chine, les fonds nécessaires pour le chargement des vaisseaux; en sorte que le commerce de l'Inde et de la Chine n'est plus pour l'Angleterre, comme auparavant, le gouffre où se perdoit tout l'argent qu'elle acquéroit par les autres branches de son commerce; au contraire, elle reçoit chaque année, par les vaisseaux du Bengale, dix millions en marchandises, sans y envoyer d'espèces. Le tableau suivant va mettre cette différence dans son vrai jour.

Exportation d'or et d'argent, d'Angleterre aux Indes.

Ire. Epoque de 5 ans.	Depuis 1753 jusqu'en 1758		118, 127 onces d'or.
	d°.	d°.	10, 556, 748 onc. d'arg.
IIe. Epoque de 5 ans.	Depuis 1759 jusqu'en 1764		9, 760 onc. d'or.
	d°.	d°.	1, 411, 116 onc. d'arg.
IIIe. Epoq. de 5 ans.	Depuis 1765 jusqu'en 1770. Néant, mais au contraire.		

Importation du Bengale en Angleterre.

CINQUANTE MILLIONS de livres tournois.

CHAPITRE V.

MÉMOIRE POLITIQUE SUR LE BENGALE, POUR SERVIR DE SUITE AU MÉMOIRE HISTORIQUE.

Le mémoire historique sur les révolutions du Bengale ne laisse, je crois, rien à désirer pour la connoissance des causes qui ont soumis ce pays à la domination anglaise. J'entreprens à présent de démontrer, dans ce mémoire politique, servant de suite au premier, les effets qui doivent résulter d'une si considérable addition à la somme du pouvoir entre les mains de cette nation rivale.

Pour traiter ce sujet à fond, il convient d'abord de présenter un tableau fidèle des revenus de ce royaume sous les divers régimes qu'ils ont éprouvés, avant de tomber sous la domination anglaise ; ensuite je développerai les conséquences de cette dernière révolution.

ARTICLE PREMIER.

ÉTAT DU BENGALE SOUS LES EMPEREURS MOGOLS.

§. Ier. *Tableau des revenus de l'Empire.*

Sous le règne de l'empereur Jehan-Guir (1), le revenu des provinces du Bengale et du Bahar montoit à *soixante-deux millions de notre monnoie.*

Sous son petit-fils Aureng-Zeb (2), les revenus s'élevèrent à *soixante-treize millions.*

Mahomet-Chaffia (3), qui a écrit un abrége de l'histoire de l'empire, depuis la mort de l'illustre Akbar jusqu'à la fatale invasion de Nadir-Cha, où il fait mention des provinces qui se révoltèrent sous le règne de l'indolent Mahmed-Cha, estime les revenus du Bengale à *quarante-cinq millions*, et ceux du Bahar, suivant le même écrivain, montoient à *trente millions*; ce qui

(1) *Jehan-Guir-Nama*, ou Histoire de Jehan-Guir, écrite en persan, par Matimid-can de Delhi.

(2) *Allum-Guir-Nama*, ou Histoire d'Allum-Guir ou Aureng-Zeb, écrite en persan, par Mirza-Cazim, fils de Mirza-Amin, secrétaire d'Aureng-Zeb.

(3) *Mirat-el-Varidat*, ou Tableau des Evènemens, écrit en persan, par Mahomet-Chaffia, sous le règne de Mahmed-Cha.

fait, pour les deux provinces réunies, un revenu de *soixante-quinze millions*.

§. II. *Progrès des revenus sous l'usurpation des Nababs.*

Il paroît, par cette différence dans les calculs, que les revenus du Bengale allèrent toujours en augmentant sous les empereurs. Ils continuèrent à s'accroître sous les Nababs révoltés. Quelques uns reçurent dans leur trésor jusqu'à quatre-vingt millions; mais non pas sans vexer et fouler les sujets. Cependant il faut observer que la prévarication de ces gouverneurs fut avantageuse à la province : car, si d'un côté leur avarice les excitoit à ordonner des impositions tyranniques, du moins les tributs n'étant plus envoyés à Delhi, et les revenus étant dépensés dans le pays(1), le peuple se trouvoit plus en état de payer la taxe additionnelle, et le Bengale fleurissoit, même sous un surcroît d'oppression. A la vérité il rendoit plus à un nabab avide qu'il n'avoit rendu à un empereur modéré; mais en

(1) Il est extrêmement avantageux que les gens employés dans les provinces d'un grand empire puissent tenir un certain état : outre que le respect que cela inspire pour le gouvernement, c'est très-utile au pays où cet argent est dépensé. (*Note de l'Editeur.*)

même temps, n'étant plus épuisé par les envois annuels d'espèces à Delhi, il devint opulent sous les mains de la rapine.

§. III. *Attention du gouvernement à protéger le commerce.*

Quoique le despotisme ne soit pas un gouvernement favorable au commerce, les Mogols, connoissant les avantages qu'ils reueilleroient eux-mêmes d'un commerce libre entre leurs sujets et avec les étrangers, le firent fleurir par la protection spéciale toujours invariablement accordée aux marchands. Le caractère guerrier qu'ils apportèrent de la Tartarie, détournant les grands et les principaux officiers de toutes vues commerciales, les monopoles, qui ont besoin d'être sans cesse étayés du pouvoir, étoient presque inconnus; et lorsqu'il en paroissoit, ils étoient punis plus rigoureusement que dans aucun gouvernement d'Europe.

§. IV. *Principe de la prospérité du commerce par le peuple du Bengale.*

Le Bengale, par la douceur de son climat, la fertilité de son sol, et l'industrie naturelle des Indous, fit toujours un commerce considérable. La communication aisée, de lieu en lieu, par eau,

eau, facilitoit le cours des affaires mercantiles entre les habitans. Chaque village a son canal, chaque paragane sa rivière, et le Gange qui, traversant le royaume, va se jeter par diverses bouches dans le golfe, ouvre l'Océan à l'exportation des denrées et des manufactures. Un peuple abstinent par préjugé de religion, et qui a le luxe en horreur, trouvoit sur le sol et sous son climat des ressources indigènes contre tous ses besoins naturels. Par conséquent la balance du commerce étoit en faveur du Bengale contre toutes les nations : c'étoit le gouffre où l'or et l'argent des autres peuples venoient s'engloutir sans retour.

§. V. *Tableau du commerce du Bengale.*

Toutes les nations Européennes faisoient au Bengale un commerce d'argent.

Les Hollandais y versoient annuellement *dix millions.*

Les Anglais, *quatre.*

Et les Français, Danois et Portugais, *six.*

L'exportation du Bengale au golfe de Perse et à la mer Rouge, pour l'Arabie, la Perse, la Géorgie, l'Arménie et l'Asie Mineure, qui font usage de ses manufactures, lui valoit chaque année *douze millions.*

Son commerce d'opium et de toiles, dans les royaumes orientaux de l'Asie, dans la presqu'île delà le Gange, les îles Malayes et Philippines, donnoit une balance annuelle de *quatre millions*.

Le commerce intérieur du Bengale avec le Haut-Indostan, le Thibet et Assem, lui rapportoit *six millions*.

Le commerce de côte avec le Coromandel et le Malabar lui rendoit *cinq millions*.

Balance annuelle du commerce du Bengale, QUARANTE CINQ MILLIONS.

ARTICLE II.

ÉTAT DU BENGALE SOUS LES NABABS RÉVOLTÉS.

§. I. *Causes de la décadence de l'empire Mogol sous les Nababs.*

Les causes de la décadence de l'empire Mogol ont été clairement expliquées dans mon *Introduction à l'Histoire des Révolutions de l'Indostan* : cependant il faut observer que cette puissance mogole ne déclina que par degrés, et presque imperceptiblement. Les principes de sa destruction avoient été semés long-temps avant

que l'indolence de l'empereur Mahmed-Cha les laissât se développer ; et quand même l'invasion persanne n'auroit pas eu lieu, le trône des Mogols étoit destiné à tomber bientôt en ruines: Les intrigues des deux Seïds qui, disposant de la couronne de Delhi, la donnoient et l'arrachoient tour à tour aux monarques, avoient affoibli le respect des sujets pour la maison de Tamerlan. Les empereurs ne furent plus que des fantômes que les ministres faisoient paroître et disparoître à leur gré. Les provinces éloignées de la capitale apprirent, presque chaque mois, le meurtre d'un prince, et l'élévation d'un autre sur un trône encore fumant du sang de son prédécesseur. Leurs gouverneurs et les nababs en retinrent les revenus, sous prétexte que la succession n'étoit pas établie ; et faisant toujours spécieusement profession de fidélité à la famille impériale, ils secouèrent adroitement le joug de son autorité.

§. II. *Forme du Gouvernement de l'Empire sous les Nababs.*

Cette foiblesse des empereurs fit naître une nouvelle espèce de gouvernement dans les provinces de l'empire. Les nababs, quoique s'ar-

rogeant tout l'extérieur de la souveraineté dans leurs gouvernemens, se disoient encore les très-humbles esclaves de quelque monarque isolé, qui, sans puissance et sans dignité, étoit assis sur les ruines de Delhi. Ils gouvernoient le peuple en son nom; mais ils n'obéissoient point à ses ordres. Il étoit même entre leurs mains un instrument d'oppression, puisqu'au moyen des sceaux de l'empire qu'ils contrefaisoient, ou dont ils achetoient l'application, ils donnoient pleine sanction à leurs procédés les plus tyranniques. Au lieu de tributs, l'empereur ne recevoit plus que des présens, et la nécessité de sa situation le réduisoit à autoriser ainsi ces mêmes rebelles qui avoient anéanti sa puissance.

§. III. *Motifs qui engagent les Nababs à ne point trop vexer les Indous.*

Cette forme illusoire de l'autorité impériale subsista quelques années, et quelques provinces sont encore gouvernées au nom d'un monarque qui n'a réellement du pouvoir que le nom. L'usurpation d'Ali-Verdi-can introduisit, il y a trente ans, cette espèce de gouvernement dans le Bengale. Ses successeurs suivirent la même politique. Heureusement la connoissance profonde du pays

et du caractère des nationaux les empêcha d'écraser le peuple sous une oppression absolue. Ils furent assez prudens pour reconnoître que leur nouveau pouvoir dépendoit beaucoup de la prospérité de leurs sujets, et ils s'appliquèrent à étayer l'un par l'autre. Leur résidence dans la province rendit l'exécution de la justice plus prompte que du temps des appels à l'empereur. Les torts étoient punis et redressés avec une connoissance de cause plus immédiate. Comme ils s'étoient emparés des revenus, sans en rendre aucun compte, ils pouvoient remettre à leur gré une partie des taxes aux insolvables. Quoique en dépouillant de toute autorité les officiers de la couronne que leurs emplois plaçoient entre le gouvernement et les sujets, ils se fussent fait une espèce de propriété de tous les biens et de toutes les personnes, ils s'étoient prescrit, envers le peuple, des limites qu'ils avoient l'attention de ne pas franchir. L'agriculture, les manufactures, le commerce, étoient encouragés. Je puis rendre témoignage que, peu de temps après la mort de Chiragi-el-Doulat, le Bengale étoit encore une des contrées les plus riches, les plus peuplées et les mieux cultivées. Les grands et les marchands nageoient dans l'opulence et dans le luxe; les cultivateurs et les

artisans se réjouissoient dans l'abondance ; en un mot, les misères du Bengale étoient réservées à un autre temps : car on n'y pratiquoit pas encore la maxime de recueillir le miel en détruisant l'essaim ; mais ce temps n'étoit pas loin.

§. IV. *Courte récapitulation des révolutions faites par les Anglais dans le Bengale.*

Lorsque les troubles qui ont fini par mettre le Bengale entre les mains des Anglais commencèrent, Chiragi-el-Doulat, prince jeune et imprudent, étoit nabad de cette province. Mirjaffer, l'un de ses généraux, le trahit, le déposa, l'assassina, aidé des Anglais qui, en récompense de ce crime, le placèrent sur le trône sanglant de son maître ; mais s'il eut assez d'adresse pour le trahir, il ne fut pas assez habile pour régner à sa place. Cassem-Ali, son gendre, politique intrigant, obtint des Anglais la dignité de son beau-père. Si Mirjaffer avoit manqué de capacité, Cassem-Ali-can en avoit trop pour qu'on le laissât gouverner le Bengale. Il fut déposé, et son prédécesseur reprit sa place. La cupidité des gouverneurs anglais multiplia ces changemens à chaque occasion favorable de faire leur fortune particulière. Un gouverneur de Calcutta qui n'au-

roit pas opéré une révolution, se seroit regardé comme inexcusable de la perte de son temps.

Les guerres civiles, excitées par cette manie de créer des nababs, devinrent fécondes en évènemens tragiques. Le pays fut en proie à tous les genres de désolation : guerre, famine, peste, tous les fléaux ravagèrent, pendant six ans, les villes et les campagnes. Il y périt plus de *cinq millions* d'habitans. Les Anglais pêchèrent peut-être plus par défaut de prévoyance, que par l'excès d'une férocité innée. A la décharge de l'humanité et de leur nation, je veux croire qu'ils se trouvèrent baignés dans le sang et marchant sur des ruines, lorsque le butin avoit été leur seul objet. Etendons ce voile épais sur l'atrocité des procédés d'un peuple européen envers un peuple de l'Asie.

ARTICLE III.

ÉTAT DU BENGALE SOUS LE DIVANAT DE LA COMPAGNIE D'ANGLETERRE.

§. I. *Observation générale sur la conquête du Bengale par l'Angleterre.*

Un vaste champ s'ouvre devant moi ; mais j'ai détaillé dans la partie historique tout ce qui est

guerre et révolution. Dans les présentes recherches qui sont d'un ordre inférieur, je me borne à exposer les maux dont la rapacité anglaise couvrit la face de cette contrée. Ils furent pires que les malheurs de la guerre. Un vainqueur barbare peut massacrer l'ennemi terrassé; mais il n'appartient qu'à un conquérant civilisé de ruiner les nations, sans tirer l'épée. Les monopoles, un commerce exclusif, l'augmentation des taxes, furent, dans les mains des Anglais, des armes plus destructives, parce que cette complication de fléaux priva les malheureux Indiens des moyens de satisfaire aux exactions qui, par une absurdité choquante, augmentoient avec l'insolvabilité.

§. II. *La compagnie anglaise jouit du divanat au Bengale.*

La fortune, qui avoit soumis aux Anglais quelques unes des plus riches provinces de l'empire, fit aussi tomber entre leurs mains Allum-Cha, le légitime héritier de la couronne. D'autres nababs avoient déjà fait de ce malheureux prince l'instrument de leurs desseins particuliers : c'étoit le tour des Anglais, et ils ne manquèrent pas de faire valoir cette circonstance. Ils obtinrent d'Allum-Cha, pour la compagnie, l'office de DIVAN, ou la recette générale des revenus du Bengale.

Ils auroient pu aussi aisément se faire adjuger l'office de nabab perpétuel ; mais la compagnie craignit que cette acquisition n'attirât sur elle l'animadversion du gouvernement d'Angleterre. Elle s'en tint au divanat et laissa subsister un fantôme de nabab, qui étoit sa créature. Ainsi, pour une pension de *sept millions* payée à l'héritier de Tamerlan, elle se vit en possession des revenus et du gouvernement du Bengale.

L'opulence et la prospérité dont ce pays avoit jouit sous le gouvernement de la maison de Tamerlan, et même sous celui des nababs révoltés, étoient les fruits de son commerce lucratif et de la fertilité de son sol. Enrichi par l'industrie de ses habitans, il n'étoit point appauvri par les rapines de ses gouverneurs, qui ne le pilloient que pour dépenser. L'argent qui entroit dans le trésor par la porte de l'injustice en sortoit aussitôt par celle du luxe (1). La cour du nabab étoit le

(1) Dans tout gouvernement étendu, ce qu'il y a de plus sage est de fixer le luxe de tous les états ; cette espèce de hiérarchie n'a rien de choquant lorsque toute exclusion cesse, et que le génie, les vertus et les talens, et sur-tout les mœurs, peuvent prétendre à tout : elle a de plus ce grand avantage d'établir une balance et une circulation avantageuses dans les richesses de l'état.

(*Note de l'Editeur.*)

cœur où aboutissoient toutes les veines de richesses, pour les repousser avec vigueur dans tous les membres du corps de l'état.

§. III. *Décadence du Bengale sous l'administration anglaise.*

L'époque de la décadence du Bengale est le jour où il tomba sous la domination des Anglais. Une politique mal entendue leur fit préférer l'avantage du moment dans le pillage au bien permanent qu'ils se seroient assuré en l'empêchant. Avides, sans prévoyance, ils puisèrent dans ce réservoir sans entretenir aucun des canaux qui pouvoient l'empêcher de s'épuiser : appuyons cette observation par les faits.

§. IV. *Commerce d'Europe avec le Bengale.*

Les retours marchands de la compagnie anglaise, qui n'envoie point d'argent au Bengale, se montent annuellement à *dix-neuf millions*.

Ceux des Hollandais qui fournissent aux particuliers anglais des lettres de change sur l'Europe, pour les fortunes acquises au Bengale, forment une somme de *quatre millions*.

Ceux des Français, faits en partie de la même manière, *sept millions*.

Ceux des Danois et Portugais, *deux millions*.

Pour balancer cet épuisement, le Bengale ne reçoit annuellement des Européens que *deux millions*. Il résulte qu'il perd chaque année *trente millions* avec l'Europe, par son commerce, au prix de manufacture.

§. V. *Commerce d'Asie avec le Bengale.*

Ce ruineux commerce du Bengale avec l'Europe n'est nullement balancé par ses opérations mercantiles avec les divers états de l'Asie. L'accroissement continuel des demandes de ses marchandises pour l'Angleterre, et les révolutions qui ont ravagé et dépeuplé le pays, ont fait hausser le prix des manufactures; en sorte que l'Asie n'en pouvant avoir que très-peu et fort cher, n'en consomme plus la même quantité. D'ailleurs l'état intérieur des divers pays de l'Orient, qui changeoient autrefois leur argent contre les marchandises du Bengale, est depuis long-temps très-défavorable à leur commerce extérieur.

§. VI. *Commerce de la Perse, de la Géorgie, et de l'Arménie avec le Bengale.*

La Perse qui étoit, il y a trente ans, un si vaste et si florissant empire, après avoir été ra-

vagée par les cruautés de Nadir-Cha, s'est vue, depuis l'assassinat de ce tyran, déchirer en pièces par une suite continuelle de guerres civiles. Le peu d'habitans échappés à la fureur du glaive languit dans la pauvreté. La Géorgie et l'Arménie, qui ont eu leur part des troubles de la Perse, partagent aussi sa misère ; l'indigence a fermé les portes du commerce. Le luxe disparut avec les richesses, et chacun se borne aux manufactures grossières de son pays.

§. VII. *Commerce de la Turquie avec le Bengale.*

La Turquie voit depuis long-temps décliner son pouvoir sur ses frontières orientales et méridionales. L'Egypte s'est révoltée, la Babylonie, sous le bacha de Bagdad, n'a guère qu'une ombre de soumission à la Porte. Les Arabes, dont les courses dans le désert ne sont plus réprimées, ont pillé les caravanes. Les marchands n'osent plus se hasarder à porter de Suez au Caire, et de Bassora en Syrie, les effets du Bengale, qui précédemment se distribuoient de là dans toutes les parties de l'empire Ottoman. Il y avoit, l'année dernière (1763), dans les magasins de Bassora, pour six millions de marchandises du Bengale, dont on ne trouvoit pas la vente à moitié prix.

§. VIII. *Commerce du Mogol avec le Bengale.*

Le nombre des états indépendans qui se sont formés des débris de l'empire Mogol, a presque détruit le commerce intérieur du Bengale avec le haut Indostan. Chaque prince particulier a établi des droits si exorbitans sur les marchandises introduites dans son domaine, que les marchands ont discontinué un commerce non seulement ruineux par les impôts, mais même peu assuré contre les brigands. La province d'Oud et le royaume d'Assem sont les seuls pays intérieurs qui trafiquent à présent avec le Bengale; mais ce commerce n'y apporte pas beaucoup d'argent, parce qu'il est balancé par la soie, la laque et les autres denrées qu'il en reçoit, en échange du sel, de l'arec et du tabac qu'il leur fournit.

§. IX. *Commerce de la côte de l'Est de Coromandel, et du Malabar avec le Bengale.*

Le commerce du Bengale, avec les royaumes de la presqu'île et des îles orientales de l'Asie subsiste encore; mais il décline; et en y joignant celui des provinces maritimes de l'Indostan sur les côtes Malabare et Coromandel, je puis affirmer que la balance en faveur du Bengale, pour

tout son commerce avec l'Asie, ne se monte pas à trois millions par an.

§. X. *Conclusions qui dérivent de toutes les observations précédentes.*

Tirons une conclusion de toutes ces observations, et disons que, quoique l'industrie du Bengale fournisse annuellement à l'Europe *trente millions* de marchandises, pour lesquelles on n'y porte point d'argent, cependant, si la balance de son commerce avec l'Asie se monte à *trois millions*, il pourroit encore fleurir sous un système régulier de gouvernement intérieur. Ce paradoxe apparent peut être aisément soutenu par des argumens et des preuves palpables; mais il y a bien d'autres articles à mettre en ligne de compte contre le malheureux Bengale.

Le trésor emporté du Bengale par le fugitif nabab Cassem-Ali est supposé de *quarante millions*.

Les espèces transportées par les riches qui ont abandonné le pays, depuis le gouvernement de la compagnie anglaise, sont évaluées à *cinquante quatre millions*.

Les dépenses de la guerre, dans les états de Souja-el-Doulat, y ont emporté *trois millions*,

déduction faite des cinquante lacs de roupies qu'il paya, par traité, pour les frais de la guerre.

L'argent envoyé à Eliabad, pour l'entretien d'une armée de sept mille hommes pendant cinq ans, *vingt-un millions.*

Espèces exportées à la Chine et à Madras, y compris l'entretien des troupes détachées du Bengale au secours de Madras, dans la guerre contre Hyder-Ali, *trente quatre millions.*

Espèces exportées en Angleterre, *deux millions.*

Total de l'exportation d'espèces, *cent cinquante-quatre millions.*

Ce ruineux état du commerce et des finances du Bengale n'est point exagéré. Il est le résultat d'un calcul incontestable. Ce n'est pas que, depuis ses malheurs, le Bengale ait vu beaucoup diminuer l'exportation de ses manufactures : elle se fait encore à peu près en même quantité que dans le temps de sa prospérité, mais il ne reçoit plus d'argent d'Europe ; et ce revers même ne l'auroit pas appauvri, si on n'avoit pas exporté aussi ses espèces. En supposant que toute sa circulation fût de *six cent millions*, supposition exacte, à très-peu près, la perte entière du quart de cette somme est déjà un très-grand échec, et

la diminution annuelle de *trente millions* la réduira bientôt à rien.

§. XI. *Diminution des espèces au Bengale.*

Cette diminution d'espèces accable le Bengale d'un genre de misère bien plus déplorable que la perte de son opulence. On conçoit aisément que, si les taxes n'étoient pas oppressives, le prix des denrées diminueroit en raison de la rareté de l'argent, supposé que le nombre des habitans et l'état de la culture fussent toujours les mêmes; mais il arrive précisément le contraire.

§. XII. *Taxes oppressives des Anglais au Bengale.*

Parce que les Anglais veulent opiniâtrément soutenir les impôts sur l'ancien pied, le cultivateur ne peut vendre sa denrée qu'en proportion de la taxe établie; et sa culture diminue, faute de moyens. Cependant le consommateur doit vivre; s'il est manufacteur ou laboureur, il faut qu'il hausse le prix de ses travaux pour avoir du pain. De ce désordre on voit éclore les maux qu'enfante tout état forcé de société; la famine s'ensuit avec toutes ses horreurs, et en enlevant plusieurs millions de malheureux, elle ne laisse aux survivans qu'un triste répit de peu d'années.

Les

Les princes que les Anglais élevèrent sur le trône, dans le Bengale, périrent toujours si à propos pour eux, qu'on eût dit que l'ange de la mort étoit aux ordres de cette nation. Trois nababs moururent dans l'espace de cinq ans; et le mince fantôme de souverain qu'on revêtit de la vaine apparence du gouvernement, au mois de mars 1770, eu égard au temps, a déjà joui d'un très-long règne.

En 1765, à la mort de Mirjaffer, que les Anglais avoient couronné pour prix de sa trahison envers son maître, Nizam-el-Doulat, âgé de dix-huit ans, lui succéda. Ils lui donnèrent, pour premier ministre, Mahmed-Reza, personnage plus adroit et plus actif que juste et modéré. Le motif de ce choix fut qu'il étoit plus capable qu'honnête. Nizam-el-Doulat n'eut que le titre de nabab; Mahmed-Reza fut investi de toute l'autorité. Un résident anglais à la cour de Moxudabad, chargé par le conseil de Calcutta de veiller sur la conduite de ce ministre, fait toujours en une année une fortune de *trois millions*, en partageant avec lui le fruit de ses *extorsions*; voici comme on s'y prend.

§. XIII. *Perception des impôts au Bengale par les Anglais.*

Au commencement de chaque année on con-

voque dans la capitale une assemblée générale des grands fermiers. Cette assemblée en langue du pays se nomme *pouni*. L'objet du congrès est d'arrêter les comptes de l'année précédente, et de renouveler les baux des fermes. La concurrence entre les fermiers est favorable aux intérêts privés du ministre et de son cher ami le résident anglais, qui en reçoivent des présens immenses pour conserver aux traitans le droit de fouler le peuple; mais cette manœuvre ruine le pays. Les fermiers, incertains de tenir au delà de l'année, n'améliorent point les terres; il leur faut de l'argent tout prêt pour remplir les mains que l'avarice tient suspendues sur leurs têtes. Ils pillent, jusqu'à la dernière obole, les malheureux cultivateurs qui, plutôt que d'abandonner leurs anciennes possessions, se sont soumis à des impositions qu'ils ne peuvent payer. De là les exécutions, les émigrations, l'abandon des terres, et la disette.

§. XIV. *Distribution de la justice par les Anglais au Bengale.*

Les cours de justice, que la sagesse de la maison de Tamerlan avoit établies pour défendre les droits du peuple, sont anéanties. Le ministre évoque à lui toutes les causes; et les commissaires, nommés par lui pour les examiner, ne

sont que les exécuteurs de ses jugemens arbitraires et violens. Si quelque opprimé en appelle à la justice des Anglais, il est renvoyé par eux à ces juges iniques, sous prétexte qu'ils sont plus compétens pour décider des usages et des préjugés des naturels. Alors le crime d'avoir appelé au jugement anglais ne peut être expié que par la ruine totale, le châtiment exemplaire, et souvent le supplice *capital* du malheureux.

§. XV. *Monopoles des Anglais au Bengale.*

Les monopoles établis par les Anglais sont une des principales causes de la misère du peuple qui se voit injustement dépouillé de son droit naturel aux productions de sa patrie. Dans presque tous les pays du monde, le sel est une des choses de première nécessité. Sa consommation est un article considérable dans le Bengale, dont la population se monte à *quinze millions* d'hommes, qui en emploient aussi dans la nourriture de leurs bestiaux. Le sel se fait en lessivant la terre des rives du Gange près de son embouchure, et en évaporant au feu l'eau imprégnée des parties salines ; procédé peu dispendieux, dans un pays abondant en bois à brûler. Le bas prix auquel il se donnoit autrefois en faisoit

une branche de commerce très-avantageuse au Bengale avec les provinces intérieures de l'Indostan. On en envoyoit à Bénarès, à Mirzapour, et de là dans les provinces d'Oud, d'Eliabad, chez les Rajas de Bundela, de Malava, et jusqu'au Thibet. Ce commerce fut saisi, en 1765, par une société de monopoleurs, composée des conseillers de Calcutta et de quelques autres employés principaux de la compagnie anglaise. La cupidité l'emportant sur la prudence, ils haussèrent le prix du sel à deux cents pour cent; mais les marchands étrangers trouvant plus de profit à se pourvoir des sels fossiles, dans le pays des Robillas près de Delhi, cette belle branche de commerce extérieur fut perdue pour le Bengale: et les monopoleurs, pour s'en dédommager sur les naturels, en portèrent le prix jusqu'à quatre cents pour cent.

L'arec et le tabac sont, par la force de l'habitude, des choses nécessaires à la vie dans l'Indostan. Le premier croît dans le Décan, le second dans tout l'empire. Le Bengale en faisoit une exportation considérable; et malheureusement pour lui les monopoleurs s'en apperçurent: ils s'emparèrent de ce commerce, au détriment des naturels, auxquels il fut interdit, sous les peines les plus sévères. Enfin les pre-

miers comestibles, le blé et le riz, furent en monopole, et je vis la famine enlever *trois millions* d'hommes *dans une seule année.*

§. XVI. *Refonte des monnoies du Bengale par les Anglais.*

Après des excès si monstrueux, causés par la cupidité anglaise, ce n'est presque pas la peine de mentionner la refonte annuelle de toute la monnoie du pays. On donne aux nouvelles roupies, appelées *siccas*, une valeur de cinq pour cent au dessus de l'intrinsèque. Cette valeur se soutient pendant un an, au bout duquel la roupie se nomme *sonate* et perd trois pour cent: à la troisième année elle perd cinq pour cent, ce qui la réduit à la valeur intrinsèque du métal. Ainsi la refonte, qui coûte deux pour cent, est imaginée pour faire rapporter, chaque année, tout l'argent aux monnoies, afin d'avoir l'occasion de voler au public trois pour cent sur toute la monnoie. Ce système inique est appuyé par un réglement qui prescrit que tous les tributs soient payés en roupies *siccas*, ou nouvelles, dont l'agiotage avec les banquiers fait encore perdre beaucoup aux imposés.

§. XVII. *Observations générales sur le gouvernement des Anglais au Bengale.*

L'idée que je viens de donner de l'état présent du Bengale, sous le gouvernement de la compagnie, emporte avec elle une conséquence bien naturelle; c'est que cette compagnie marchande, chargée d'un poids étranger à sa constitution, embrouillée dans ce chaos de matières hétérogènes, affaires militaires, politique, commerce, judicature, a mal entendu ses intérêts dans l'administration d'un grand pays, faute de principes dans la science du gouvernement.

Sa principale attention s'est portée constamment sur l'augmentation des revenus par un surcroît de taxes, en même temps qu'elle exportoit les espèces et qu'elle ruinoit le commerce par les monopoles. Cependant il ne falloit pas une grande pénétration pour découvrir que ce n'étoit pas par le seul argent du Bengale qu'elle pouvoit s'enrichir. Un pays qui n'a point de mines, et qui ne tire point d'argent de son commerce extérieur, quelque opulence qu'il ait acquise dans des temps plus heureux, ne sauroit manquer d'être bientôt épuisé. Même en supposant que toutes les espèces du Bengale fussent concentrées dans la Grande-Bretagne, cette acquisition pas-

sagère ne rempliroit pas l'objet le plus désirable. Ces richesses fugitives, échappant bientôt des mains des Anglais, ne leur laisseroient que leur folie à regretter, lorsque les sources en seroient taries : or ces sources salutaires, qu'ils auroient dû entretenir, sont l'agriculture, les manufactures, le commerce avec le reste de l'Asie.

§. XVIII. *Agriculture au Bengale.*

L'agriculture fait la richesse de tout état qui n'est pas uniquement commerçant. Le Bengale, contrée de deux cents lieues de longueur sur cent de large, est une vaste plaine du sol le plus fertile du monde, arrosé par beaucoup de rivières navigables, peuplé de quinze millions d'habitans industrieux, capable de produire des provisions pour le double de ce nombre, s'il y avoit assez de bras pour le cultiver. Mais de ce pays qui semble marqué par les mains du Créateur comme le plus propre à la culture, l'opression y a marqué de son fer dévastateur des déserts énormes (1). L'agriculture ne pourroit qu'y augmen-

(1) Dans un pays conquis de quelque manière que ce soit, mais dont la possession n'est pas bien assurée, il est impossible que l'agriculture ne soit pas détériorée. Il faut observer d'ailleurs que les Anglais ne portent toutes leurs vues offensives ou défensives que pour s'assurer la

ter, si les taxes étoient modérées, si la propriété des biens y étoit aussi assurée que la richesse du sol est certaine. Alors les denrées nécessaires à la vie y baisseroient de prix, ainsi que les matières premières que doit employer le manufacturier; alors les manufactures, non seulement diminueroient de prix, mais encore augmenteroient en quantité; alors les approvisionnemens, devenus plus considérables, accroîtroient la consommation qui multiplieroit les profits; en un mot, le Bengale ne peut être utile que par la prospérité et l'industrie de ses habitans : la compagnie anglaise, en les dépouillant, ne fait que des misérables, sans s'enrichir elle-même. En voici la preuve.

§. XIX. *Manufactures du Bengale.*

La compagnie, au lieu d'établir de ces réglemens paisibles qui rendent les hommes utiles à leurs maîtres, a la mauvaise politique d'employer uniquement la force, ce brusque expédient d'un conquérant avide et barbare. Une armée de cinquante mille hommes, inondant la surface de ce

suprématie du commerce; s'ils devenoient une grande puissance agricole, ils cesseroient bientôt d'être la première puissance maritime. (*Note de l'Editeur.*)

pays, contraint l'indigence de payer à l'avarice. Cette violence a fait en peu d'années hausser jusqu'au triple le prix des denrées, et la main-d'œuvre auroit dû s'élever en proportion; mais en même temps la compagnie s'est efforcée, par tous les moyens possibles, d'augmenter ses cargaisons pour l'Europe, sans élever le prix des marchandises. Pour atteindre ce but, elle a essayé tour à tour tous les genres de vexation; mais ces malheureux expédiens ne sont pas de longue durée: le manufacturier peut bien pendant un an ou deux redoubler d'industrie; mais lorsqu'on lui arrache son ouvrage des mains, à un prix arbitraire, le courage l'abandonne; il est réduit au désespoir.

§. XX. *Commerce d'Asie au Bengale.*

Ces atteintes portées à la culture et aux manufactures du Bengale ont aussi détruit son commerce avec le reste de l'Asie. Les marchands n'obtenant plus que les rebuts de la compagnie, et même payant plus cher des qualités inférieures, n'ont pu satisfaire, comme auparavant, les nations étrangères que ce défaut a réduites à la nécessité d'établir chez elles-mêmes des manufactures semblables, ou de conformer leur habillement à leur pauvreté.

Voilà les conséquences du système mal digéré, ou plutôt d'un manque total de système dans la conduite de la compagnie d'Angleterre au Bengale. Il seroit inutile d'entasser des argumens ; la question n'est pas d'imaginer les moyens de forcer une nation à filer, à tisser la soie et le coton, pour lui enlever ensuite arbitrairement les fruits de ses travaux. Il est certain qu'on ne peut forcer un peuple à l'industrie. Il faut qu'il en recueille quelque avantage pour l'inviter à sortir de l'indolence naturelle ; mais cette industrie expire sous le despotisme qui a la folie de détruire ses propres fins par ses propres moyens : car l'humanité, dans son état même le plus abject, se révolte contre le travail qui ne lui produit rien qu'un surcroît de travail.

Tel a été jusqu'à présent, sous le divan at de la compagnie, le misérable état du Bengale : encore quelques années de ce désordre, et le pays auroit été ruiné sans que la compagnie se fût enrichie. Les dépenses excessives d'un appareil militaire, et d'un gouvernement fastueux ; les déprédations de ses employés aux Indes, et de ses directeurs en Europe ; ses présens au roi et aux ministres, ses profusions pour s'assurer des suffrages au parlement, et ses contributions aux charges de l'état l'auroient bientôt ruinée, si la

cause que je vais expliquer ne lui avoit arraché ce pays des mains pour le mettre dans celles du roi d'Angleterre.

§. XXI. *Anecdote sur le projet de faire céder le Bengale au roi d'Angleterre.*

Un des officiers généraux du Bengale, le brigadier Richard Smith, mécontent de la compagnie des Indes qui l'avoit destitué de son emploi, imagina de s'en venger. Comme j'étois fort lié avec lui, il me fit, en partant pour l'Angleterre, la confidence de son dessein ; il me dit qu'avant peu j'entendrois publier qu'il avoit culbuté cette compagnie, et j'eus l'adresse de tirer de lui son secret ; le voici :

Après avoir représenté au malheureux empereur Allum-Cha que la compagnie n'étoit qu'une société de marchands, tout occupée des opérations de son négoce, à l'avantage duquel elle sacrifioit, sans pudeur et sans foi, la gloire nationale et l'honneur des puissances alliées, le général Smith lui avoit proposé de s'adresser directement au roi d'Angleterre, et de faire avec lui un traité, de couronne à couronne, par lequel il lui cèderoit le Bengale en toute propriété, avec aliénation irrévocable de l'empire, à condition que le roi d'Angleterre lui aideroit à remonter

sur le trône de Delhi. Ce malheureux empereur, adoptant ce projet, avoit chargé le général Smith de le faire agréer à la cour de Londres.

A son arrivée en Angleterre, Smith présenta son projet qui fut examiné sérieusement, et on chargea des commissaires d'aller sur les lieux prendre les informations nécessaires. A cette nouvelle, la compagnie des Indes fut en proie aux plus vives alarmes : sa politique étoit en défaut ; elle s'étoit bornée au divanat, en vertu duquel elle exerçoit sur ce pays une régie que le roi d'Angleterre n'auroit pu s'approprier, parce qu'il auroit été indigne de sa majesté Britannique d'être divan du Grand Mogol. En bonne politique, c'étoit pour la compagnie le dernier période d'autorité ; car si elle se faisoit donner le Bengale en toute souveraineté, comme elle le pouvoit aussi facilement qu'elle avoit obtenu le divanat, il étoit évident que la couronne d'Angleterre s'empareroit aussitôt de ce pays comme d'une somme de pouvoir trop considérable entre les mains d'une société de marchands : alors la compagnie auroit été renversée ; car non seulement les revenus du Bengale eussent été perdus pour elle, mais sa propre existence y auroit été anéantie, parce que le pays appartenant à l'état, le commerce y auroit été librement ouvert à toute

la nation anglaise, comme dans toutes les contrées de l'Amérique qui ne sont que des provinces de la couronne d'Angleterre.

Dans ce danger éminent, la compagnie fit de grands sacrifices pour détourner la ruine dont elle étoit menacée. Elle gagna, dit-on, les ministres à prix d'argent, et séduisit le roi lui-même. La constitution de l'Angleterre lui fournit cet heureux expédient. Le roi se laissa aisément persuader que, dès que ce pays seroit réuni à sa couronne, les revenus en seroient versés dans les coffres de l'état, et que sa majesté n'en seroit pas personnellement plus riche qu'auparavant. Il aima mieux recevoir de la compagnie un présent annuel de *quatre cents mille livres sterlings :* et dans cet arrangement la cause de l'état fut trahie par le roi et par la compagnie. Celle-ci demeura en possession, et la proposition d'Allum-Cha au roi d'Angleterre fut rejetée.

Allum-Cha, informé du mauvais succès de sa négociation, et vivement sollicité de ne pas abandonner son projet, a envoyé en Angleterre le colonel Morrison. A son arrivée, cet officier peu accueilli du ministère a déféré l'affaire au peuple, en la lui présentant comme un moyen sûr de libérer la dette nationale. A ce mot, il n'y a eu qu'un cri ; la nation assemblée, éclairée sur

ses vrais intérêts, a forcé le roi d'accéder au traité proposé par Allum-Cha. La couronne a déjà fait partir pour le Bengale des commissaires, des magistrats, des officiers; et tout se dispose aujourd'hui au parlement pour achever ce grand ouvrage : c'est une affaire décidée; il n'est plus question que de prévoir les conséquences fatales qui résulteront pour l'Europe de cette révolution dans l'Asie, et de bien évaluer ce poids énorme dans la balance du pouvoir entre les mains et en faveur de l'Angleterre (1).

(1) Il est essentiel d'observer ici que le zèle de l'Auteur de cet ouvrage l'a emporté dans cette circonstance. L'objet de ses craintes ne s'est point realisé, et la couronne Britannique, après un calcul approfondi de ses intérêts particuliers, n'a point pris le parti de s'emparer, dans l'Inde, du fruit des travaux de la politique et des dépenses de la compagnie nationale qui subsiste toujours.

Je ne crois cependant pas devoir retrancher de la production originale l'*article* suivant, où l'Auteur, croyant le Bengale réuni au domaine anglais, examine les conséquences qui doivent en résulter dans la balance politique de notre hémisphère.

Toutes ses observations considérées hypothétiquement peuvent éclairer les cabinets de l'Europe, dans le cas où l'Angleterre voudroit opérer cette réunion infiniment importante; et nous nous tiendrons heureux si cet ouvrage

ARTICLE IV.

CONSÉQUENCES DE LA CESSION ABSOLUE DU BENGALE AU ROI D'ANGLETERRE.

§. I. *Révolutions qui doivent arriver au Bengale, au moment où ce pays obéira à la couronne Britannique.*

Le gouvernement primitif des aborigènes d'un pays ne sort qu'imperceptiblement de cette impénétrable obscurité, dont le temps et la barbarie ont voilé l'origine des hommes; mais, lorsque les états sont subjugués par un conquérant étranger, qui a fait des progrès dans les connoissances humaines, une nouvelle constitution résulte nécessairement de la pression du nouveau peuple sur l'ancien. Les lois du vainqueur remplacent nécessairement une grande partie des usages du vaincu, et l'ancienne forme ne subsiste plus que dans les branches les moins importantes de l'administration. Quand les Patanes conquirent l'Indostan, quand les Tartares Mogols fondèrent un empire, ils y introduisirent les lois indigènes des nations septentrionales de l'Asie; alors les lois

peut être utile. D'ailleurs l'Auteur l'a composé dans cette intention, et dans tous les endroits perce son amour pour sa patrie. (*Note de l'Editeur*).

de Brama ne furent plus le code des Indous, excepté en matière de religion.

Le peuple anglais, devenu maître du Bengale, ne peut manquer de lui communiquer une partie de sa constitution fondamentale, et sans doute il le doit pour assurer sa conquête. Je nomme conquête cette acquisition qui, sous toute autre dénomination, seroit mal définie. Leur droit est le glaive, et non le firman du malheureux Allum-Cha qui n'a pas pu leur donner ce qu'il ne possédoit pas. Ce grand pays, dont une société de marchands avoit dirigé les révolutions, après avoir été pillé par elle, devient aujourd'hui une province du royaume d'Angleterre, et va entrer, avec toutes les autres, en partage de la prospérité constitutionnelle du gouvernement britannique.

Cette révolution intéresse l'Europe plus qu'elle ne paroît s'en appercevoir. A travers l'obscurité dont les Anglais s'efforcent d'envelopper cet objet important, je vais tâcher de mettre au jour les conséquences qui doivent résulter de l'administration nationale, adaptée à ce nouveau fleuron de la couronne anglaise.

§. II. *La propriété des terres sera rendue au peuple du Bengale.*

La politique précède la police dans toute société

ciété nationale, parce qu'un peuple a des intérêts généraux avant d'en avoir de particuliers : par conséquent le grand plan du gouvernement est antérieur à la distribution des détails, cette seconde partie n'étant qu'un édifice qui s'élève sur la base de la première. Nous devons donc supposer que le peuple d'Angleterre, maître du Bengale, s'occupera avant tout de s'en assurer à jamais la propriété. L'un des principes de sa constitution lui en fournit un moyen infaillible dans l'assignation légale de la propriété des terres à leurs cultivateurs.

Lorsque les hommes ne possèdent rien en propre, étrangers dans leur patrie, ils n'y forment, à la manière des voyageurs, que des établissemens passagers. (1) Accroupis au coin d'un champ, les mains dans leur sein, ils dédaignent d'améliorer un bien dont la propriété ne leur en est pas assurée, et encore moins à leurs héritiers.

§. III. *Projet de la vente, à perpétuité, des terres du Bengale.*

J'ai représenté la ferme des terres, et le renou-

(1) La preuve de cette assertion est dans le peu de soin qu'ont les fermiers français des terres de leurs propriétaires ; et cela tient au vil sentiment de l'égoïsme. (*Note de l'Editeur.*)

vellement annuel des baux comme les principales causes du déclin de l'agriculture, des manufactures, et du commerce du Bengale; mais la prospérité de ce pays va renaître plus éclatante que jamais de la vente de ses terres à perpétuité. C'est le premier objet dont le parlement va s'occuper; et cette seule opération lui procurera des sommes immenses qui sortiront de dessous la terre où la crainte du pillage et de l'oppression les avoit enfouies. Le produit de cette vente, au quart seulement des revenus annuels, fait un capital de *huit cent millions ;* mais on conçoit qu'il peut être porté beaucoup plus haut par l'affluence des étrangers qui, de toutes les autres provinces de l'empire, où il n'y a plus de propriété réelle, viendront en foule, avec leurs richesses, s'établir dans un pays où ils pourront jouir sûrement des fruits de leur travail, et les transmettre à leur postérité. Sur cette seule base se relèveront tout à la fois la culture, la population, la consommation, les manufactures, le commerce, et l'opulence, à un degré jusqu'à présent inconnu. La propriété des terres, établie dans le Bengale par les Anglais, leur assure la propriété de la contrée. Les hommes qui n'ont rien à perdre peuvent bien être asservis par leur désunion, ou par la terreur du glaive suspendu

sur leurs têtes ; mais, si on les pousse au dernier période de la misère, alors le désespoir leur tient lieu de courage, et ils se rendent libres. Toutes les républiques sont l'ouvrage de la pauvreté ; le propriétaire est au contraire asservi par le plaisir de posséder et par la crainte de perdre. Ce vif intérêt ne peut qu'attacher étroitement les naturels à celui des Anglais, dont la domination constante dans le pays sera le seul garant de la prospérité des particuliers.

§. IV. *Projet du rétablissement des finances du Bengale.*

Les revenus du Bengale, qui se montent à *quatre-vingt millions*, augmenteront considérablement par l'application du système de finance anglais. Cette nation, heureuse par sa liberté politique, l'est encore plus par sa sage adresse dans l'imposition des taxes. Elle ne manquera pas de transporter sur les bords du Gange cette science qui la distingue si fort en Europe ; et la richesse du peuple du Bengale sera pour elle un trésor qui ne s'épuisera jamais, tant qu'elle aura son attention ordinaire de n'imposer les tributs qu'en proportion de l'opulence du domaine.

§. V. *Amélioration de la circulation.*

L'un des grands maux, sous lesquels le Bengale gémit actuellement, est le défaut d'espèces pour la circulation dans le commerce. L'Anglais, accoutumé à suppléer à ce défaut par un papier bien établi, rendra bientôt la vigueur aux opérations de commerce; et ce crédit se portera, comme en Angleterre, sur toutes les parties de la finance.

§. VI. *Liberté du commerce.*

Les monopoles qui, sous la Compagnie, ont opprimé le Bengale, mais qui sont incompatibles avec le nouveau régime, feront place à la liberté du commerce, et en même temps il en résultera un bien essentiel à la prospérité du pays; c'est la diminution de l'intérêt de l'argent qui n'étoit à dix pour cent que parce que les monopoleurs, toujours certains de faire de grands profits, pouvoient, sans se gêner, payer cette prime de leurs emprunts. Cet intérêt établi par eux faisoit, au détriment du reste des marchands, passer tout l'argent dans leurs mains où on le croyoit mieux assuré par la certitude de leurs gains. La liberté du commerce rétablie fera de nouveau couler vers le Bengale les sources de

richesses qui venoient autrefois s'y perdre de toutes les parties de l'Asie. Neepal, Thibet, Ava, Arracan, Pégu, Siam, Chine, Cochinchine, et toutes les îles de l'Océan oriental, produisent de l'or. Comme tous ces pays n'ont cessé de consommer des productions du Bengale que lorsqu'il ne lui a plus été possible de les approvisionner en quantité nécessaire, au prix convenable, ils lui rendront leur métal pour ses marchandises; il deviendra bientôt un des plus riches pays de l'univers.

§. VII. *Tolérance religieuse universelle à établir au Bengale.*

La tolérance universelle en matière de religion est une loi des Anglais qui les rendra bien agréables aux Indiens. Quelque accoutumés que ces hommes soient à la servitude corporelle, leur esclavage ne passe pas jusqu'à leur esprit qui se révolte contre la moindre atteinte à leurs pratiques superstitieuses. Le roi d'Angleterre respectera la vieille doctrine: pourvu que les Indiens le servent bien dans ce monde, il s'embarrassera peu comment ils s'arrangeront pour l'autre. D'ailleurs la religion des Indous, qui n'inspire qu'une morale pure et une aveugle soumission à l'autorité, en les disposant à plier sous le

joug d'un maître quelconque, ne peut qu'être favorable à la domination étrangère. Les successeurs de Tamerlan s'apperçurent bien que cette religion convenoit à leurs vues d'agrandissement; et ils remirent l'épée dans le fourreau, tandis que d'autres princes, mahométans comme eux, s'en servoient pour établir par le sang la doctrine de l'Alcoran dans toutes leurs conquêtes. La liberté de conscience régna toujours dans l'Indostan, même en l'absence de la liberté politique.

§. VIII. *Meilleure administration de la justice au Bengale.*

La méthode sommaire des Anglais dans la distribution de la justice, qui laisse juger chacun par ses pairs au civil comme au criminel, remplaçant dans le Bengale les précédentes horreurs des jugemens arbitraires, fera goûter aux Indiens le joug d'une nation dont l'admirable jurisprudence a fermé toutes les voies à la partialité. La douceur de leurs mœurs, et leur amour du repos leur donneront un attachement inviolable à un gouvernement sur la stabilité duquel sera fondée celle de leur prospérité. Pourvu qu'il respecte leurs opinions religieuses, leurs pratiques civiles et leurs usages domestiques, ils y se-

ront toujours affectueusement soumis. On conviendra, je crois, qu'aucun gouvernement n'est plus propre à inspirer cette tendre confiance que celui des Anglais, chez qui tout homme est assuré de sa propriété et de sa liberté, pense, parle, agit, comme il lui plaît.

§. IX. *Récapitulation des avantages et des produits du Bengale soumis à la couronne d'Angleterre.*

Cette liberté politique, commerciale, religieuse, et civile, dont le Bengale jouira sous l'administration royale, va donner à ce pays une nouvelle face. Je vois déjà l'agriculture remettre en valeur d'immenses terres qui avoient été abandonnées; je vois se transformer en provinces fertiles ces vastes îles désertes qui, vers les bouches du Gange, sont le repaire des tigres et des rhinocéros. L'abondance fait baisser le prix des denrées et des manufactures; le commerce s'étend, la population s'accroît; l'or, l'argent, les hommes, viennent s'y rendre de toutes les parties de l'Asie; et l'Angleterre, après s'être fait un capital de *huit cent millions* par la vente des terres, un revenu de *cent millions* par les impositions, un peuple de quinze millions de sujets, une branche de commerce de *cinquante millions*, des

armées, des flottes, un trésor, un nouveau royaume enfin capable de lui soumettre le reste de l'empire Mogol, mettra l'*Asie dans la balance de l'Europe*. — Je ne crois pas nécessaire d'en dire davantage.

Punica se quantis attollet gloria rebus
Conjugio tali!

VIRG. Æn. L. 4.

TROISIÈME SECTION.

RÉVOLUTION DE GUZURATE.

Le dessein de mon ouvrage étant de mettre au jour le projet des Anglais sur l'Indostan, et de tracer les progrès qu'ils font dans cet empire, la révolution qu'ils ont opérée dans le gouvernement de Surate entre dans le plan de mes considérations.

Je crois, à cette occasion, faire plaisir au lecteur de mettre ensuite sous ses yeux un extrait authentique du *Journal Historique du consulat du sieur Anquetil de Briancourt, à Surate*, présenté au ministre de la marine, en date du 4 mai, 1786. Cette pièce est infiniment propre à donner une idée claire et précise des projets et de la conduite des Anglais dans cette partie de l'Inde.

CHAPITRE PREMIER.

ENVAHISSEMENT DE LA VILLE DE SURATE PAR LES ANGLAIS.

§. I. *Description de Surate.*

SURATE, ville et port du souba de Guzurate, surnommée *la porte de la Mecque*, à cause du concours des pélerins mahométans qui, de toutes les parties de l'Inde, viennent s'y embarquer, pour aller en Arabie visiter le tombeau de leur prophète, est depuis plusieurs siècles une des plus célèbres cités de l'Indostan; par la célébrité de ses manufactures, et par l'étendue de son commercce. Les marchands de toute l'Asie, Persans, Arabes, Indiens, y accouroient en foule; et les diverses nations européennes, qui trafiquent aux Indes, y avoient des comptoirs sous la protection du gouvernement Mogol.

§. II. *L'empereur Mogol confie le port de Surate à un chef d'Abyssins qui s'empare de la citadelle.*

Les vaisseaux de la Mecque et les navires mar-

chands, toujours richement chargés, attiroient fréquemment, par l'appât du butin, à l'embouchure de la rivière de Surate, les pirates Indiens qui, de tout temps, infestèrent la mer du Malabar. L'empereur Mogol, zélé pour sa religion, et attentif au bien du commerce, voulut rendre la mer libre : comme il n'avoit point de marine, il prit à son service le Siddi-Yacoub-can, chef d'une colonie d'Abyssins, qui, établie à Dandi Rajapour, sur la même côte, y faisoit un commerce considérable avec plusieurs vaisseaux de force. Il le créa son amiral, et lui assigna pour traitement une somme de trois lacs de roupies, payable par le gouverneur de Surate. Cette assignation, qui s'appelle *tanka*, fut payée assez exactement pendant quelques années ; mais ensuite le gouverneur ayant retardé le paiement, le Siddi se fit justice lui-même en s'emparant du château. Maître de la citadelle, il empiéta bientôt sur le gouvernement de la ville, au point de s'approprier près de la moitié de ses revenus : un tiers étoit payé aux Marates, le reste, affecté aux dépenses publiques, tomboit dans les mains du gouverneur; la cour de Delhi n'en recevoit plus rien.

Le gouvernement avoit depuis long-temps

accordé ce droit aux Marates, pour ne pas exposer le commerce intérieur aux obstacles qu'ils peuvent y mettre, étant les maîtres du pays jusqu'aux portes de Surate. Le Siddi, qui les craignoit, ne touchoit point à ce qui leur étoit dû, mais le gouverneur Seïd Moïddin-can, qui devoit le leur payer, ne cessoit de se plaindre à eux que les usurpations continuelles du Siddi le mettoit hors d'état de les satisfaire. Les Marates, croyant trouver une occasion de s'introduire dans la ville, offroient leur secours au gouverneur, pour réprimer les entreprises de celui du château. Seïd Moïddin, qui ne les craignoit pas moins que le Siddi, refusoit de les admettre, de peur de tout perdre à la fois.

§. III. *Projet des Anglais sur la ville de Surate.*

Dans ce conflit d'intérêts, le chef du comptoir anglais entrevit la possibilité d'établir sa nation sur les ruines des partis opposés. Il en forma le projet, et le fit approuver par le gouverneur et par le conseil de Bombay, à qui son comptoir étoit subordonné. L'objet étoit de s'emparer du château, d'en chasser le Siddi, et de se mettre en possession du Tanka assigné par le Mogol à son amiral. Cette acquisition

étoit d'autant mieux à la convenance des Anglais, que, depuis fort long-temps, le brigandage des pirates de Malabar les contraignoit d'entretenir à Bombay une petite escadre, pour protéger le commerce de leurs établissemens le long de la côte. L'entretien de cette marine ne leur coûteroit plus rien s'ils parvenoient à s'ériger en amiraux du Mogol; et la possession du château leur devoit procurer, sur le gouvernement de la ville, une influence prépondérante dans toutes les affaires de commerce et d'administration.

§. IV. *Les Anglais corrompent le lieutenant du gouverneur de Surate, et les Marates.*

Le succès de cette entreprise, outre les forces nécessaires pour l'exécuter, demandoit beaucoup de précaution; d'un côté il falloit ménager les Marates que le Siddi, trop pressé, pouvoit appeler à son secours; de l'autre, il étoit difficile d'obtenir le consentement de Seïd-Moïd-din qui, devant également craindre de voir passer le château entre les mains des Marates, ou entre celles des Européens, pouvoit se réconcilier avec le Siddi et faire avec lui cause commune, pour s'opposer aux efforts des Anglais. Ce dernier obstacle fut ce qui inquiéta le moins, parce qu'on prit le parti de le lever à l'anglaise, c'est-

à-dire que les Anglais offrirent le gouvernement de Surate à Pharras-can-Naëb (lieutenant) de Seïd-Moïddin, à condition qu'il trahiroit ce gouverneur, en leur ouvrant les portes de la ville, et en se joignant à eux pour attaquer le château; tentation irrésistible, et politique infaillible dans un pays où la perfidie est toujours aux ordres de l'ambition et de la cupidité.

Les Marates furent plus difficiles à ménager: ils permirent, à la vérité, aux Anglais de s'emparer du château, et d'établir dans la ville un gouverneur à leur choix, leur offrant même de concourir avec eux à opérer ce changement; mais ils offrirent en même temps à Seïd-Moïddin, et au Siddi de les protéger contre l'invasion étrangère. Leur but étoit d'envahir Surate, et ils espéroient que l'un des trois partis leur en faciliteroit l'entrée; mais les trois partis les redoutoient également. Les Marates, dans l'espoir de s'introduire à la faveur des troubles, s'approchèrent des murailles, en corps d'armée (le 15 février 1759), tandis que la flotte et l'armée anglaise envoyées de Bombay arrivoient dans le port.

§. V. *Siége et prise de Surate par les Anglais.*

Le commandant Maitland, débarquant avec

trois mille hommes d'infanterie et d'artillerie, se présenta aux portes de la ville que le traître Pharras-can avoit promis de livrer; mais comme Seïd-Moïddin, qui étoit sur ses gardes, lui en avoit ôté le pouvoir, il fallut employer la force.

Surate est environné de deux enceintes de murailles qu'il falloit pénétrer avant d'arriver au château. Le mur extérieur, mal défendu, fut aisément emporté, et on parvint presque sans résistance au pied du second mur. On y établit une batterie de mortiers qui fit tant de ravage en vingt quatre heures, que Seïd-Moïddin, de peur de voir embraser la ville, consentit à en ouvrir les portes aux Anglais, et à concourir, avec eux, à la réduction du château, à condition qu'ils n'attenteroient rien ni contre sa personne ni contre son gouvernement.

Les Anglais craignant de forcer ce gouverneur à recourir aux Marates qui lui offroient leur secours, en même temps qu'ils sollicitoient les assiégeans de les laisser se joindre à eux, abandonnèrent Pharras-can, et promirent à Seïd-Moïddin de ne rien entreprendre contre lui. Dès que le traité fut signé, le gouverneur les admit dans la ville intérieure, et leur fournit quatre mille hommes pour attaquer le château. Le Siddi

qui n'avoit que quinze cents Cipayes, ne se croyant pas en état de résister à ces forces combinées, se rendit aux Anglais.

§. VI. *Lettre du chef du comptoir anglais à l'Empereur, à l'occasion de cet évènement.*

Cette expédition, qui ne leur coûta pas cent hommes, les mit ainsi en possession du château, des canons, des munitions, des vaisseaux de l'amiral, et de tous les effets de marine. Aussitôt ils sollicitèrent à la cour de Delhi, pour obtenir l'amirauté de l'empire et le gouvernement du château. Voici la requête captieuse que le chef de leur comptoir, Spencer, adressa au grand Mogol, au nom de la compagnie d'Angleterre.

« En vertu des firmans royaux des prédécesseurs de votre *Majesté*, les Anglais ont joui constamment à Surate de la protection du trône, et y ont fait leur commerce d'une manière honorable jusqu'en ces jours que le Siddi, usurpant une autorité *injuste*, s'en est servi pour la ruine de la ville, disposant à son gré de la vie et des biens des sujets de votre *Majesté*; en sorte, qu'au lieu d'être le protecteur de cette place, il en est devenu l'oppresseur à un tel degré, que les justes

» ordres

» ordres de votre Majesté n'y étoient plus res-
» pectés.

» Les choses avoient été poussées si loin,
» que, quoiqu'en considération du tanka le
» Siddi dût protéger la barre, il s'est si peu
» acquitté de ce devoir, que dernièrement,
» pendant plusieurs mois, une grande flotte des
» Marates a fermé entièrement la barre, tandis
» que leur armée investissoit la ville par terre,
» au grand détriment du commerce et des habi-
» tans, sans que le Siddi parût s'en soucier.

» Il y avoit de grandes raisons de penser
» qu'à moins qu'on ne prît des mesures promptes
» et vigoureuses, la fameuse ville de votre Ma-
» jesté, Surate, le seul port des bons Musul-
» mans pour aller au tombeau du Prophète,
» auroit été déshonorée.

» Dans ces circonstances, tous les yeux de la
» ville étoient sur nous, comme sur la seule
» puissance capable de la sauver des calamités
» qu'elle éprouvoit et de celles qui la mena-
» çoient encore. Notre occupation dans cette
» partie du monde est seulement de commercer;
» nous n'avons aucun désir de prendre et de
» gouverner des villes et des provinces : cepen-
» dant, comme tous les habitans, grands et petits,

» nous ont sollicité vivement de faire le bien de » cette place, j'ai écrit à ce sujet au général de » Bombay qui, avec une dépense immense, a » envoyé ici, dans les vaisseaux de notre roi, » une troupe considérable de gens de guerre » braves et expérimentés, avec beaucoup d'ar- » tillerie et une quantité innombrable de toutes » sortes de munitions de guerre.

» Par ce moyen j'ai eu le bonheur d'opérer le » salut de la ville, de soulager ses habitans, et » d'y rétablir l'obéissance aux ordres de votre » Majesté, dont l'autorité y sera maintenue de » tout notre pouvoir; c'est l'intention du géné- » ral de Bombay et la mienne. Toute notre puis- » sance sera mise en œuvre pour conserver le » château dont nous avons pris possession au » nom de votre Majesté; nous défendrons la » barre et tiendrons la mer libre contre tous op- » posans : car nous n'emploîrons pas le tanka » que vous avez accordé pour cela, à d'autres » usages, comme on a fait jusqu'à présent.

» Depuis que nous sommes établis dans cette » fonction, les Marates qui environnoient la » place par mer et par terre, à son grand pré- » judice, en ont été écartés. Nous ne cesserons à » l'avenir de défendre le château, la ville et ses

» habitans ; en conséquence, nous implorons la » faveur de votre Majesté, envers la compagnie » d'Angleterre, qui, pour les *bons services* » qu'elle a rendus en cette occasion, demande » à être confirmée, par les ordres du trône, dans » la possession du château et du tanka ».

§. VII. *Firman de l'Empereur en faveur des Anglais.*

L'empereur Allum-Guir, à qui cette requête étoit adressée, n'eut pas le temps d'y répondre, parce qu'il fut assassiné à Delhi par son vizir Cha-Abeddin. Cependant les Anglais n'en produisirent pas moins, peu de temps après, les firmans suivans, que les Marates ne voulurent pas reconnoître, publiant qu'ils étoient contrefaits.

« Firman sous le sceau du grand Mogol, » contre-scellé par le vizir, donnant à la com- » pagnie d'Angleterre le gouvernement du châ- » teau de Surate.

» Que la compagnie des Anglais, renommée » entre les peuples, espère en la faveur de sa » Majesté, et qu'il leur soit fait savoir que, dans » ces temps de victoire et de félicité, il a plu à » sa Majesté de leur accorder par sa grace la

» kelidarie du château de Surate, d'où ils ont » chassé le Siddi Mossout-Achmet-can. C'est pour- » quoi il est nécessaire qu'ils soient très-recon- » noissans de cette faveur de sa Majesté, et qu'ils » veillent avec soin au bien du château, y te- » nant ordre et discipline entre les gens de » guerre, et le garnissant de munitions et de » provisions toujours prêtes..... Cela est or- » donné par sa Majesté.

» Donné le onzième jour de Maharram (le 4 » septembre 1759), la sixième année du règne » de sa Majesté ».

« Ordre sous le sceau du can-Saman (1), don- » nant à la compagnie d'Angleterre l'amirauté » de l'empire.

» Par ordre de sa Majesté, le commandement de » la grande flotte au port de Surate, vacant par » la démission du Siddi, est confié à votre » charge. C'est pourquoi il est nécessaire que » vous remplissiez cet office avec soin, justice, » et modération, tenant la mer ouverte, assu- » rant le commerce et protégeant les pélerins » contre les pirates..... Cela est ordonné par sa » Majesté.

(1) Sur-intendant de la maison de l'empereur; cette commission se délivre dans son département.

» Daté du second jour de Muharram (du 26 » août 1759), de la sixième année du règne de » sa Majesté ».

§. VIII. *Conjectures contre l'authenticité de ce firman.*

En vertu de ces Patentes, et sur-tout en vertu de leur flotte et de leur armée, les Anglais restèrent en possession du château et du tanka. Pour se mettre à couvert de l'imputation de contrefaction des firmans, ils ont depuis employé un palliatif mal adroit, qui ne sert qu'à les convaincre aux yeux des clairvoyans que l'accusation des Marates étoit fondée. Les Anglais du Bengale qui, depuis le concordat entre Allum-Cha et lord Clive, font tout ce qu'ils veulent de ce prétendu empereur, ont fait donner par lui de pareils firmans aux Anglais de Surate. Sans doute ils en obtiendront tant qu'ils voudront, pour couvrir toute usurpation à leur convenance sur la face entière de l'Indostan.

§. IX. *Les Marates refusent de reconnoître le firman.*

Mais ces firmans ne sont d'aucun poids auprès des Marates qui ne reconnoissent pour em-

pereur Mogol que celui qui réside à Delhi. Ils continuent à méconnoître les droits que les Anglais s'attribuent, et ils ne cessent d'épier aux portes de Surate (qu'ils bloquent chaque année) l'occasion de s'y introduire pour les en chasser. Il est vrai qu'ils ont de grands motifs de mécontentement ; le tiers des revenus de la ville qui leur est assigné sur la douane, se trouve à présent réduit à rien, parce que les Anglais, abusant du privilége qu'ils ont de ne payer aucun droit sur leurs marchandises, font passer *sous leur nom* celles de tous les autres marchands, moyennant une somme secrètement convenue au dessous de la taxe publique.

§. X. *Conduite des Anglais, maîtres du port de Surate.*

Cette collusion a ruiné totalement le gouverneur de la ville, qui ne reçoit qu'à peine de quoi suffire à ses besoins personnels et à l'entretien de deux ou trois cents hommes pour la garde des portes et de la douane; tandis que les Anglais, détournant tout à leur profit, sont en état de maintenir dans le château une garnison de trois mille hommes. A l'aide de ces forces ils sont véritablement les maîtres de la ville, et le gou-

verneur Mogol n'est que l'instrument servile de leur avide politique.

Au lieu de favoriser les pélerinages de la Mecque, comme ils y sont tenus par le tanka, ils ne permettent à aucun vaisseau de faire le voyage de la mer Rouge, sans leur avoir payé d'avance une somme de trente mille roupies. Cet impôt qu'ils ont mis sur la dévotion des Musulmans en a beaucoup ralenti l'ardeur.

Le commerce de la mer Rouge est en même-temps considérablement déchu pour les Indiens : les Anglais s'en sont approprié les plus clairs bénéfices. Celui du golfe de Perse n'est pas plus libre, à cause des priviléges qu'ils s'arrogent dans tous les cas où il y a quelque chose à gagner. Les navires étrangers ne viennent plus à Surate, dans la crainte des vexations que les Anglais y font commettre par le gouverneur Mogol, pour en recueillir eux-mêmes tout le fruit. Entre mille exemples, il suffira d'en citer un.

Un navire portugais y ayant apporté des marchandises dont le prix modéré faisoit baisser celles des Anglais, ils les firent saisir par le gouverneur, sans alléguer le moindre prétexte. Ils vouloient, par cette injustice qu'ils rejetoient sur le gouvernement, dégoûter les Portugais de

revenir sur leurs brisées. Le capitaine s'en retourna à vide; mais, peu de temps après, il revint accompagné de trois vaisseaux de force, menaçant de brûler tous les navires des marchands Indiens, si le gouverneur ne lui rendoit ses marchandises. Les Anglais firent aussitôt arborer leur pavillon sur tous les vaisseaux indiens qui ne leur appartenoient pas, et en imposèrent ainsi aux Portugais qui, n'osant pas insulter leurs couleurs, se retirèrent et n'y sont plus revenus.

Les Hollandais, les seuls européens qui aient eu la patience (1) de continuer à y trafiquer, sont si

(1) Les Hollandais ne se rebutent point quand il s'agit de commerce; les humiliations, les peines ne sont rien pour eux: c'est le seul peuple européen qui se soit soumis à la condition honteuse de fouler aux pieds le crucifix pour avoir la permission de trafiquer au Japon. Comment arranger cette espèce de profession irréligieuse avec leur fidélité pour les sermens; nous allons en rapporter un exemple. Un soldat français logeoit chez des Hollandais dans le moment de la conquête. Rentrant un soir chez lui, il les trouve en pleurs, et leur en demande la cause. C'est que nous avons fait serment, lui répondirent-ils, de payer aux Français le cinquième de notre mobilier, et qu'on s'en rapporte sur la quantité à notre déclaration. Voulant les consoler, il leur propose des moyens de mentir, ou d'enlever de leurs meubles. La seule pensée qu'il leur avoit proposée de

fatigués des querelles injustes qu'ils essuient journellement, que, s'ils n'ont point encore abandonné leur comptoir, ce n'est que dans l'espérance que les Marates feront enfin, dans cette ville, quelque révolution qui la délivrera de la tyrannie anglaise.

manquer à leur serment fit qu'ils ne lui répondirent pas, et que depuis ils le méprisèrent constamment. Ce trait est remarquable : la religion des sermens n'est cependant qu'une suite nécessaire de l'autre. En vérité, il est des choses inconciliables !

(*Note de l'Editeur.*)

CHAPITRE II.

EXTRAIT DU JOURNAL HISTORIQUE (1) DU CONSULAT DU SIEUR ANQUETIL DE BRIANCOURT, A SURATE, PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE LA MARINE, EN DATE DU 4 MAI 1780.

§. I. *Le roi ou chef des Marates.*

Le gouvernement marate consiste dans un chef qu'on nomme roi; sa dignité est héréditaire, mais ce n'est en effet qu'un simulacre de royauté. Il est comme relégué à Satara, dans un palais où il vit mollement, sans se mêler des affaires politiques, civiles ni militaires, qui se font cependant sous son nom; de sorte que sa puissance ressemble plutôt à celle d'un pontife qu'à celle d'un monar-

(1) L'Auteur n'ayant pas pu tout voir par lui-même, et voulant suivre la date des évènemens, a intercalé dans son ouvrage l'extrait ci-joint, le regardant avec raison comme aussi authentique que les choses dont il avoit été témoin: parce que le caractère et la moralité de M. Anquetil de Briancourt sont un sûr garant de sa véracité, et que d'ailleurs ce journal historique s'accorde entièrement avec toutes les relations méritant confiance. (*Note de l'Editeur*).

que, et le respect qu'on a pour lui, plutôt à une déférence religieuse qu'à une obéissance légale.

§. II. *Siége de l'autorité chez les Marates.*

Le véritable pouvoir et la force de l'état sont entre les mains de douze seigneurs, qu'on nomme *Barabayes*, c'est-à-dire les douze frères; ils ont chacun une partie de l'empire où ils exercent une souveraineté héréditaire. Dans des circonstances communes à tous, et importantes pour la tranquillité de l'état, ils se rassemblent et forment un aréopage, dont celui qui a sous son département la capitale est censé le chef.

Cette capitale des Marates se nomme *Ponnah;* elle est située au delà des *Gates*, à huit journées de Surate, quatre de *Bombay*, et vingt-cinq environ de *Pondichéry*.

§. III. *Révolution dans le gouvernement des Marates.*

En 1760, Balagirao Nana commandoit dans Ponnah, et son frère Ragounatrao dit *Ragouba*, étoit souverain d'un département près de Delhi: ayant eu une guerre malheureuse avec le Mogol, il revint à Ponnah auprès de son frère qui envoya à sa place Sadouba, son autre frère; celui-ci

continua ou renouvela la guerre contre le Mogol, fut aussi battu, disparut; et depuis cette époque l'on n'en a eu aucune nouvelle.

Peu de temps après le retour de Ragouba, Balagirao Nana mourût, et laissa deux fils très-jeunes qu'il recommanda à Ragouba, son frère.

Mahaderao, l'aîné de ces deux princes, fut reconnu *Péchouâd*, c'est-à-dire chef de Ponnah, sous la tutelle de Ragouba. Le neveu, en grandissant, s'apperçut que son oncle étendoit ses droits au delà de ceux d'un tuteur. La prédilection trop marquée de Ragouba pour un fils adoptif causa de l'ombrage au jeune souverain; l'oncle et le neveu se brouillèrent; on leva des troupes, il y eut dans Ponnah même une action très-vive: Ragouba fut battu, pris, et renfermé dans une étroite prison.

Ces troubles remplirent à peu près l'espace de dix ans, au bout desquels Mahaderao, quoique jeune, se sentant près de sa fin, fit sortir son oncle de prison et lui recommanda NanaRao, son frère, qui devoit lui succéder.

Il crut, par cette marque de confiance, avoir pourvu à la sûreté de son successeur, mais il se trompa. Ragouba ne voyant qu'une tête entre le trône et lui résolut de l'abattre; il gagne un des

principaux officiers de Nana-Rao qui, le trouvant seul dans son appartement, lui demande insolemment ses gages; le jeune prince, surpris, appelle ses gardes; l'officier lève le sabre, Nana-Rao fuit dans la chambre de son oncle qui habitoit le même palais, l'assassin le poursuit et le perce aux pieds de Ragouba (1), dont il imploroit vainement la protection.

(1) Personne ne lira sans indignation ce trait de perfidie et d'inhumanité de la politique infâme d'un prince indien. Ah! pourquoi faut-il que quelques pages de l'Histoire de l'Europe offrent des traits encore plus abominables? On n'écrit pas l'histoire comme on le devroit à la manière de Rollin. Il faudroit que l'historien s'arrêtât sur un fait de cette nature, fît des réflexions capables d'en inspirer l'horreur. Deux autres questions, que nous ne traiterons pas ici, parce qu'elles nous mèneroient trop loin, et que cela nous écarteroit de notre sujet, c'est de savoir à quel âge on doit mettre l'histoire dans les mains de la jeunesse, et si l'Histoire Romaine et autres n'ont pas beaucoup excité nos horreurs politiques. Nous parlerons de cela plus au long dans un ouvrage important. Nous voyons déjà sourire à ces deux propositions quelques personnes; mais ce rire d'ironie devient pour nous un encouragement et une approbation. La plus grande partie de nos lecteurs, qui connoissent le cœur humain, ne feront pas de même, et comprendront combien cela est digne de leur attention.

(*Note de l'Editeur.*)

La veuve du prince assassiné se déclara enceinte. Cet évènement empêcha Ragouba de prendre le titre de Péchouad : il se contenta de celui de tuteur, et des trésors de son neveu dont il s'étoit emparé ; la princesse accoucha d'un fils qui fut nommé Nana-Savaye, et reconnu Péchouad dans Ponnah.

La princesse douairière, veuve de Balagirao Nana, avoit conservé un grand ascendant dans l'aréopage ; conseillée par Nana Farnis, un des principaux barabayes, et son proche parent, elle se conduisit très-adroitement avec son beau-frère Ragouba ; elle l'engagea à se charger d'une expédition contre des rebelles éloignés ; le tuteur s'y porta sans précaution, on le laissa manquer de tout ; ses forces se minèrent, s'affoiblirent, et dépérirent au point qu'il n'osa revenir à Ponnah.

§. IV. *Les Anglais cherchent à profiter des divisions dans la famille régnante des Marates.*

Cette division entre les Marates fit concevoir de grandes espérances aux Anglais qui depuis long-temps cherchoient une occasion de s'emparer de plusieurs districts appartenans à ces peuples, et fort à leur bienséance, entr'autres de l'île de Salsette ; elle est riche en pâturages, assez bien

fortifiée, très-propre à approvisionner et couvrir Bombay, dont elle n'est séparée que par un petit bras de mer.

Ragouba, éloigné de la capitale, cherchoit les moyens d'y rentrer. Les Anglais qui ne désiroient qu'un prétexte de l'envahir furent bientôt d'accord avec le prince marate. Ceux-ci lui promirent des troupes pour reconquérir son royaume, et rentrer en vainqueur dans Ponnah; Ragouba s'engagea à leur donner la propriété des villes maritimes appartenantes aux Marates, et dont ils pourroient s'emparer; et enfin, pour faire illusion au peuple, on convint de répandre le bruit que Nana-Savaye, fils de la jeune princesse étoit un enfant supposé ou adultérin; en conséquence Ragouba se déclare héritier du trône de son neveu défunt et du titre de Péchouad; en cette qualité il offre l'île de Salsette aux Anglais.

§. V. *Les Anglais s'emparent de la ville de Baroche.*

L'offre de Ragouba favorisoit trop les vues ambitieuses des Anglais pour qu'ils n'en profitassent pas; ils embrassèrent avec chaleur le parti de ce chef marate, errant et dépouillé par ses propres sujets pour crime de concussion

et d'assassinat. Leur entreprise (qui n'étoit pas mieux fondée que celle de Ragouba) sur Baroche, ville maure située à douze lieues au nord de Surate, et qui venoit de leur réussir, les encouragea : ils en avoient chassé le nabab qui périt en brave guerrier en défendant ses foyers ; et cette importante place qu'ils ont considérablement fortifiée est depuis six ans entre leurs mains.

Cette conquête, faite en 1773, rendit les Anglais seuls propriétaires de tous les cotons et les blés qu'on récolte avec abondance dans ces belles provinces ; elle augmenta beaucoup leur commerce et leurs revenus. Baroche et ses dépendances leur valent en outre annuellement cinq à six lacs de roupies (le lac de roupies vaut 250000 liv.) en rétributions ; cette possession se trouve réunie aux riches territoires dont ils jouissent aux environs de Surate, dont la forteresse, depuis 1759, est à eux par la loi du plus fort.

Un succès si continu et si beau ne les satisfaisoit pas encore ; il fallut y joindre l'île Salsette près de Bombay. Leur ambition démesurée trouvoit à se repaître de belles espérances, en considérant que si d'une manière ou d'autre ils pouvoient s'approprier Tannah, place principale de Salsette, ils se trouveroient maîtres de tout le pays

pays entre Bombay et Baroche, et possesseurs des revenus considérables que cette étendue de plus de cent lieues de pays paie annuellement aux Marates.

Outre ces avantages généraux pour la nation, chaque Anglais de l'administration de Bombay, Surate et Baroche, se promettoit des richesses infinies (1) s'il parvenoit à installer Ragoubadans Pounah, et à le faire remonter sur le trône des Marates.

§. VI. *Traité d'union entre les Anglais et un prince Marate fugitif.*

Cette attrayante perspective leur ferma les yeux sur l'injustice des prétentions de Ragouba,

(1) On voit combien ces messieurs étoient zélés pour le bien public, et comment ils s'oublioient eux-mêmes pour un but si désiré; c'est cependant une prétention philosophique que le désintéressement des Anglais : disons que c'est une erreur, que les hommes le sont partout, et que bien souvent les subalternes d'un gouvernement couvrent leur intérêt particulier du bien public. Nous avons vu souvent, quand il y avoit des lois rigoureuses pour les Indes (et cela peut s'appliquer à tout), les inférieurs rejeter cela sur le gouvernement, et quand ce dernier faisoit un bienfait, s'en approprier le mérite.

(*Note de l'Editeur.*)

En protégeant cet assassin de son neveu, ils ne voyoient que les trésors du Décan ouverts pour eux, puisque, pour une petite armée de quatre à cinq cents européens qu'il leur demandoit, il leur abandonnoit en toute propriété des provinces immenses qui ne lui appartenoient pas ; mais cette question de droit inquiétoit peu les Anglais. La convenance de toutes ces provinces, et l'occasion, en se les appropriant, de s'enrichir et d'agrandir leurs possessions, étoient les seuls titres qu'il leur falloit pour agir.

Ainsi en 1774, depuis Chaoul, quelques lieues au Sud de Bombay en remontant la côte jusqu'à Baroche et Cambaye, et par-tout dans le golfe, tout étoit en armes à plus de cent lieues dans les terres. Les Anglais et Ragouba étoient occupés à envahir et à piller; et les différens partis Marates, dont plusieurs étoient de soixante mille hommes, couroient d'une province à une autre, et brûloient tout ce qu'ils ne pouvoient ni garder ni emporter.

Ce fut précisément dans ces temps de troubles que le vaisseau le *Duras* arriva à Surate : cette place de commerce se trouvoit alors, par sa position, au centre de la dévastation générale.

§. VII. *Les Anglais s'emparent de l'île de Salsette.*

En décembre 1774, c'est-à-dire un mois après l'arrivée du *Duras* à Surate, les Anglais s'emparèrent de Tannah, forteresse principale de l'île de Salsette qui, par cette nouvelle conquête, tomba tout entière entre leurs mains.

Cette île est réputée aujourd'hui le boulevard de Bombay contre les Marates, et de plus sa mère nourrice, parce qu'elle est la clef du Décan pour tous les secours alimentaires et les autres provisions dont on a besoin à Bombay; elle est aussi un grand débouché pour toutes les marchandises d'Europe. La propriété de cette île, convoitée depuis plus de vingt ans par les Anglais, leur fut aussitôt ratifiée par Ragouba, qui la leur céda à perpétuité par un *paravana* bien en forme (1).

(1) Ragouba mentit en faisant cela : il leur donnoit ce qui ne lui appartenoit pas; les Anglais en le recevant s'imprimoient le cachet de la honte. On voit du moins que si ces messieurs n'avoient pas de mémoire pour exécuter leurs propres firmans, en protégeant la dévotion des bons Musulmans, du moins ils n'oublioient pas leurs intérêts.

(*Note de l'Editeur.*)

§. VIII. *Réunion de l'armée anglaise et marate.*

Quelques mois après cette conquête, cimentée par le *massacre* de toute la garnison de Tannah, la petite armée des Anglais vint rejoindre à Surate celle de Ragouba, qui y arrivoit aussi lui-même, mais en déroute et fuyant devant l'ennemi; il n'étoit pas trop content des Anglais: c'étoient eux qui, par le long retard des troupes promises, avoient causé son dernier échec; il reprit courage cependant en les voyant arriver victorieux. Sans perdre de temps il s'approvisionna de tout à Surate, ville essentielle pour fournir aux besoins de toute espèce en pareil cas, et se remit en marche avec les Anglais, vers le mois de mars 1775.

Ceux-ci donnoient déjà à Ragouba le titre de Péchouad ou Roi des Marates. Les deux armées quittèrent Surate au bruit des fanfares, pour aller, disoient les Anglais, châtier les rebelles, marcher ensuite droit à Pounah, y couronner leur protégé Ragouba: mais les Barabayes (nom qui signifie les douze frères, et consacrés à l'aréopage de Pounah composé de douze chefs marates) observoient toutes leurs démarches; ils occupoient, par leurs différens corps de troupes,

toutes les campagnes, et attendoient de pied ferme celle des nouveaux alliés, leurs ennemis.

§ IX. *Les Anglais, battus par les chefs de l'autorité Marate, ravagent le Guzurate.*

Les Anglais furent battus du côté de Brodra par la grande armée des Marates, qui les y attendoit, et en juin ils étoient déjà de retour dans les environs de Surate; ne pouvant mieux faire, et pour couvrir la honte de cet échec, ils ravagèrent le Guzurate et tombèrent sur de petits chefs et Razas qu'ils dépouillèrent de leurs états. Ces pillages enrichissoient les Anglais commandés par le colonel Ketten, qui depuis a passé en Europe pour y mettre à couvert ses lacs de roupies amassés dans cette campagne.

Il s'en falloit bien que Ragouba fût aussi content que M. Ketten de ces marches et contre-marches, concertées, à ce qu'on assuroit, avec le chef anglais de Surate. M. Gambier, qui partageoit avec le colonel la conduite barbare de l'armée anglaise à l'égard des gens du pays, perdoit de plus en plus ce chef marate dans l'esprit de sa nation et de sa famille, et ne lui faisoit pas regagner un pouce de terrain. Tout cela n'aboutissoit qu'à ruiner ses provinces et épuiser

ses trésors ; il les avoit confiés aux Anglais, et déposés dans la citadelle de Surate en otage des frais de la guerre ; au lieu d'aller droit à Pounah, comme il le demandoit, on lui faisoit toujours battre la campagne.

§. X. *Les deux armées marchent contre la capitale des Marates, reçoivent l'ordre de l'administration suprême de suspendre les hostilités.*

Les Anglais l'amusèrent ainsi plus d'un an, sous différens prétextes dont il fut toujours la dupe. Ragouba se plaignit amèrement, à Bombay, en disant qu'on manquoit aux engagemens pris avec lui ; engagemens qu'il avoit même payés d'avance par la donation de l'île de Salsette et des jaguirs des environs de Surate. Alors on résolut enfin de changer de marche. Les deux armées combinées s'avançoient déjà vers Pounah, avec l'attirail de guerre nécessaire pour former le siége de cette ville ; tout-à-coup ce projet de conquête est détruit par un simple ordre de l'administration anglaise du Bengale, auquel on ne s'attendoit ni à Bombay ni à Surate ; voici ce qui y avoit donné lieu.

Les Barabayes, c'est-à-dire les douze grands

chefs marates des provinces du Décan et de celle du Bengale, dont le siége est à Pounah, faisoient toujours bonne contenance ; ils n'avoient fait de perte considérable, depuis la jonction de Ragouba avec les Anglais, que celle de l'île de Salsette et quelques jaguirs aux environs de Surate. D'un autre côté ils avoient presque toujours battu les Anglais et Ragouba dans les différentes actions qu'ils avoient eues avec eux.

Mais les objets de discussion qu'ils avoient continuellement avec Hyder-Ali-can, que les Anglais animoient sourdement, les obligeoient à tenir sans cesse sur pied une armée de soixante à quatre-vingt mille hommes pour faire tête à un conquérant qui empiétoit peu à peu sur leurs provinces, et il leur falloit une autre armée à peu près aussi considérable toujours en campagne contre les Anglais et Ragouba.

Leurs forces étant ainsi partagées, ils craignirent de succomber à la fin. Ils firent encore secrètement auprès de moi des démarches pour obtenir des secours de la France ; mais je ne pouvois leur donner que des espérances vagues qui ne les rassuroient pas : de plus, comme la guerre de Ragouba étoit une querelle de famille, le parti de ce chef marate, quoique chassé de la

capitale, prenoit quelquefois vigueur. L'aréopage de Pounah, sentant la position critique où il se trouvoit, voulut mettre à profit la lenteur des Anglais à aider Ragouba, et le temps qu'ils perdoient dans leurs marches et contre-marches. Il tenta d'un côté la voie de la négociation avec Calcutta dans le Bengale, tandis que, de l'autre, il tenoit tête aux Anglais et à Hyder-Ali-can.

§. XI. *Le conseil des Marates s'adresse à l'administration anglaise du Bengale.*

Ainsi, d'après les conseils de Nana Pharnis, Salaram Bapou, Moroba Dada, Holkar, Pharquia Panddet, les principaux de cet aréopage marate, la princesse Nana, belle-sœur de Ragouba, grand'mère du petit prince régnant, écrivit à la nouvelle administration des Anglais dans le Bengale.

Elle y représenta les droits de son petit-fils au gouvernement marate, et le peu de fondement des prétentions de Ragouba; elle fit voir qu'il cherchoit à installer son fils adoptif à la place de Nana-Rao Savaye, son petit-fils à elle, et fils de Nana-Rao assassiné par l'ordre et entre les bras de Ragouba lui-même, et qui étoit le véritable héritier du royaume de ses ancêtres: elle ajouta,

qu'en qualité de mère régente, elle imploroit le secours des Anglais du Bengale contre ceux de Bombay et de Surate ; que ces derniers faisoient une guerre injuste à ses enfans, pour couronner, dans Pounah, ce Ragouba meurtrier de son fils Nanan-Rao, neveu du barbare.

A l'appui de ces fortes raisons, qui suffisoient pour déterminer en sa faveur le conseil-suprême de Calcutta, la princesse de Pounah offrit dans le Bengale à la compagnie Anglaise la cession de quelques unes des provinces qu'elle y possédoit, tant pour payer les frais de la guerre et faire avec Bombay une paix solide, où ses droits seroient établis, que pour rentrer en possession de l'île de Salsette et de quelques jaguirs du côté de Baroche et de Surate, et en même temps pour détacher les Anglais du parti de Ragouba.

§. XII. *Le conseil du Bengale blâme l'expédition des Anglais de Bombay, et y envoie des commissaires.*

Cette princesse négocia si habilement qu'elle obtint ce qu'elle désiroit, moyennant l'échange qu'elle leur offroit, et qui ne flattoit pas peu les Anglais du Bengale. La nouvelle administration de Calcutta écrivit en conséquence sur-le-champ

à celle de Bombay, suivant les intentions de la princesse Nana, et en même temps d'une manière à faire sentir à Bombay et à Surate sa supériorité.

L'administration anglaise du Bengale blâmoit fortement, dans sa lettre, le conseil de Bombay de cette levée de boucliers faite sans sa permission, et sans lui en avoir même donné avis; d'avoir entrepris une guerre injuste pour soutenir les intérêts d'un assassin contre une grande puissance dont la compagnie avoit toutes sortes d'intérêts de chercher l'alliance; enjoignant aux Anglais de Bombay et de Surate, aussitôt la présente lettre reçue, de mettre bas les armes, cesser toute hostilité contre la princesse Nana, abandonner entièrement le parti de Ragouba, et se disposer à rendre l'île de Salsette.

La lettre écrite au conseil de Bombay marquoit aussi que la royale administration envoyoit des commissaires à Pounah pour y discuter les droits des prétendans au gouvernement marate; qu'elle leur donnoit ses ordres pour tout pacifier; et que Bombay eût à se conformer à tous les articles de la paix, qui seroient arrêtés et signés à Pounah par ses envoyés.

§. XIII. *Les commissaires anglais signent un traité de paix avec le conseil des Marates.*

Cet ordre émané du grand conseil du Bengale fut un coup de foudre pour les Anglais de Bombay et de Surate ; il leur parvint, comme on l'a dit plus haut, précisément dans le temps qu'ils se mettoient en marche une seconde fois pour aller couronner Ragouba à Pounah ; il fallut donc se déterminer à revenir encore sur ses pas, et renoncer à ce projet, du moins pour le moment.

Les députés du Bengale arrivèrent à Pounah, et comme tout étoit concerté d'avance, la paix fut bientôt faite. Les articles furent dressés et signés par le capitaine Wpton, à Ponainder, près Pounah, le 26 mars 1776.

§. XIV. *Mécontentement des Anglais de Bombay, de la conclusion de ce traité.*

Quoique cette paix fût assez avantageuse à la compagnie anglaise, qui sans aucune dépense, sans aucune effusion de sang, augmentoit ses possessions dans le Bengale, elle fut envisagée à Bombay et à Surate sous un point de vue bien différent. Il falloit se préparer à rendre l'île de Salsette, si bien à la convenance des Anglais de

Bombay, et d'autres jaguirs si lucratifs à ceux de Surate et de Baroche, et enfin abandonner leur père nourricier Ragouba, au moment qu'ils alloient le couronner, lui qui leur avoit promis à tous des lacs de roupies dès qu'il tiendroit dans sa capitale les rênes du gouvernement marate.

Comme il n'étoit pas possible d'éluder l'exécution du traité de paix, ils s'y conformèrent, mais bien lentement, et envoyèrent au Bengale en députation M. Thélair, conseiller de Bombay, pour faire valoir auprès du conseil de Calcutta les raisons qui les avoient portés à entreprendre cette guerre, et à favoriser les prétentions de Ragouba; ils tâchèrent en même temps de faire rayer ou au moins modifier l'article qui regardoit la restitution de l'île de Salsette.

Ils négocièrent aussi avec le gouvernement de Pounah, auprès duquel ils députèrent M. Mouston, autre conseiller de Bombay. Le but de toutes ces négociations étoit de gagner du temps pour recevoir de nouveaux ordres d'Europe qui les autorisassent à recommencer une guerre dont le succès étoit présenté comme très-avantageux à la compagnie et très-honorable à la nation.

Mais pour préalable, ils renvoyèrent à Bombay, deux mois environ après la signature du

traité de paix, leurs troupes qui étoient venues se caserner à Surate; et comme, par le traité de paix, il étoit désigné à Ragouba une forte place dans la province du Décan, avec une très-honnête subsistance, les Anglais lui dirent de congédier aussi son armée: elle campoit à Soulpara, petit bourg éloigné de deux cosses, de Surate; on lui signifia de se préparer à se retirer, uniquement avec les gens de sa maison vers la ville qui lui étoit destinée, parce que tels étoient les ordres du conseil suprême du Bengale; ainsi donc, après deux ans d'assistance en pure perte pour Ragouba, les Anglais abandonnèrent ce grand chef marate, qui les avoit tous, et en très-peu de temps, enrichis de sa propre substance.

§. XV. *Conduite de Ragouba depuis le traité.*

On peut bien penser que Ragouba n'acquiesça pas à ce traité de paix signé à Ponnainder, sur lequel même il n'avoit pas été consulté. Aussi Surate et ses environs se ressentirent de son mécontentement, et il ne licentia pas ses troupes. Ses seraphes ou courtiers le voyant sans fonds pour les payer, et de plus abandonné des Anglais, lui refusèrent tout secours d'argent: on crut que ce seroit un moyen de délivrer Surate de son armée vagabonde, devenue inutile par le traité de paix.

Malheureusement le contraire arriva. Les troupes de Ragouba se débandèrent, les chefs, mécontens des Anglais et de Ragouba même, se mirent à leur tête pour piller tous les villages des environs de Surate, et ils en dévastèrent toutes les campagnes. Les malheureux habitans de ces endroits ravagés, pour mettre en sûreté leur vie, celle de leurs femmes, de leurs enfans, et sauver le peu de bestiaux et effets échappés du pillage, venoient se réfugier sous les murs de la ville; mais ils étoient poursuivis et tués jusque dans cet asile, quoique retranchés sous le canon de Surate. Le nabab fut obligé alors de laisser entrer dans l'enceinte de la ville tous ces pauvres malheureux qui fuyoient devant la mort. Surate pouvoit contenir, dans ce temps de calamité, six à sept cent mille ames, y compris tous les pauvres gens de la campagne réfugiés dans les faubourgs; la vue de tant de victimes de Ragouba et des Anglais excitoit la pitié des grands et des petits, et même faisoit horreur.

Les risques et les dangers étoient tels, même à une demi-portée de fusil de Surate, que je fus obligé de payer des cipayes pour sauver du pillage les terres du roi de France, appelé le *jardin français*; il contient, dans un entourage bien cultivé de sept à huit cents toises, la maison

consulaire et ses dépendances, et il est situé sur les fossés de la ville, près des murs. Comment en effet les campagnes et les environs de Surate n'eussent-ils point été exposés à ce brigandage, puisque ces troupes, abandonnées à elles-mêmes, ne pouvoient subsister que de ce que les violences et les rapines leur mettoient dans les mains.

Ragouba, l'ennemi capital du ministère de Pounah, et sur qui l'on rejetoit tout ce désordre, craignit enfin d'être livré par les Anglais aux Barabayes. Ces derniers les pressoient de faire exécuter, sur-tout à son égard, les articles du traité de paix. Il décampa enfin avec toute son armée, dans le mois de juin, pour aller chercher fortune ailleurs, et se faire un asyle assuré pour le temps des pluies qui commençoient à tomber.

Les Anglais, la guerre des Marates terminée, sembloient s'occuper des moyens de la recommencer et de se mettre par-tout en défense. Ils nommèrent une commission pour visiter leurs différentes forteresses, et s'arrêtèrent sur-tout à Baroche, dont ils vouloient faire un boulevard contre les entreprises des Marates.

§. XVI. *Traité d'alliance entre la France et les Marates.*

Mais ce qui les inquiétoit le plus étoit cette subite apparition du *Brillant* à Surate ; l'arrivée à Bombay, dans le même temps, de la *Consolante*, frégate du roi, et sur-tout celle de M. de Saint-Lubin, un mois après, à Pounah où il fut reçu en qualité d'envoyé de la (1) cour de France à celle des Marates.

Les Anglais ne virent pas sans inquiétude l'accueil favorable que M. de Saint-Lubin reçut de l'aréopage marate ; ils m'en témoignèrent eux-mêmes leurs craintes ; ils avoient d'autant plus de raisons alors d'appréhender ce nouvel envoyé, qu'ils le connoissoient pour être très en état de débrouiller leurs intrigues, et de contre-carrer toutes leurs négociations dans cette cour. La suite

(1) Cette démarche avoit été long-temps sollicitée par l'auteur de cet ouvrage auprès de la cour de France, et qui n'y auroit peut-être point eu lieu sans les vexations connues de l'administration de Bombay, qui fut désapprouvée alors par celle du Bengale. Il y a toujours de la gloire à être clément, mais aussi souvent du profit : un gouvernement sage doit concilier cela autant que possible.

(*Note de l'Editeur.*)

ne leur a que trop bien prouvé que leurs craintes étoient parfaitement fondées.

En effet, les Anglais eurent beau dire du mal de lui pour le détruire dans l'esprit de tout le monde, cela ne l'empêcha pas de consommer l'opération dont il étoit chargé. Le traité d'alliance entre la France et les Marates fut signé en dépit des Anglais, à Pounah, le 22 mai 1777; et je dois cet aveu à la vérité (1): tout le temps que M. de Saint-Lubin resta à Pounah (2), leurs projets sur cette capitale et

(1) Il paroît que l'auteur de cet extrait n'étoit point l'ami de M. St.-Lubin ; au contraire, on nous a assuré qu'ils eurent ensemble des discussions particulières : et on voit que cela ne l'a pas empêché de rendre justice aux talens et aux lumières de cet homme vraiment rare en diplomatie. Voilà comme on devroit être, sur-tout quand il s'agit du bien public ; et dans tous les cas, il faut être juste avant tout. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Une grande maxime en politique est que quand un homme, sur-tout un ambassadeur ou un envoyé, remplit bien son devoir, il ne faut pas le changer de lieu. C'étoit l'opinion du grand Frédéric, et par conséquent elle aura du poids pour les gens qui pensent, quoiqu'elle vienne d'un homme qui, suivant quelques philosophes, *mangeoit à trois livres par tête.* Ce fait est absolument faux, et si j'avois besoin de témoins,

toutes les négociations de M. de Moustoue, leur

j'invoquerois monsieur d'Arnaud, et autres qui ont vécu avec lui *familièrement*; mais il étoit de la tactique de ces messieurs de ridiculiser ce qu'ils n'osoient pas ouvertement décrier, croyant avec raison que dans ces cas-là le ridicule est, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, l'avant-garde du mépris. Devroit-on nous traiter de rabacheurs, nous dirons que si l'histoire étoit remplie de pareilles réflexions appuyées de citations, elle deviendroit l'école des gouvernemens et des sujets. Mais non; ce n'est déjà pas assez de faire des histoires abrégées, où la moitié des faits est retranchée; on barbouille encore des épîtres, des lettres presque des fables sur l'histoire qu'on adresse à M^de^, ***, être fantastique, et à laquelle on consacre cependant en fadeurs les trois quarts du volume: le reste se compose avec deux ou trois faits bien dénaturés; là on se met bien à son aise; on suppose, on arrange; à la place des faits, des croyances reçues, on substitue ses opinions, ses préjugés, ses conjectures même; le style nerveux de l'histoire est remplacé par du style prétendu philosophique, et qui n'est véritablement que visigoth. Oui, nous le disons ici, les fonctions d'un historien sont bien importantes; car après Dieu, il est le plus terrible vengeur du crime, et le plus puissant rémunérateur de la vertu, puisqu'il les rend immortels..... Combien de gens voudroient n'avoir jamais rien fait qui pût les faire consigner dans ce registre de tous les âges et de tous les temps.....!

Puisse le ciel nous envoyer un homme qui, par un

agent, avortèrent et tournèrent même au détriment de cette nation au moins ambitieuse.

burin ineffaçable, grave les traits de vertu qui ont eu lieu dans notre révolution, et les abominations qui l'ont déshonorée! qu'il se dépouille de tout préjugé, de toute haine, de toute considération, de toutes craintes, de l'amitié même, ce sentiment si doux; qu'il prenne pour épigraphe: TOUTE LA VÉRITÉ, RIEN QUE LA VÉRITÉ, LA SEULE VÉRITÉ, et qu'il la suive.

Ombres des Rollin, des Vertot, des Robertson! prêtez-lui votre appui, et guidez sa plume.

(Note de l'Éditeur.)

CHAPITRE III.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ A LOUIS XVI, PAR L'AUTEUR DE CET OUVRAGE, DANS L'ANNÉE 1781.

§. I. *Etat de la puissance anglaise dans l'Inde, à l'époque du traité conclu avec la France.*

Le dernier traité de paix laissa l'Angleterre en possession des avantages immenses qu'elle avoit acquis dans l'Indostan par la guerre contre la France, et ensuite contre les puissances du pays qu'elle a rendues plus que tributaires. Les très-modiques restitutions qu'elle nous fit par ce traité, pour le rétablissement de notre commerce aux Indes, furent à peu près illusoires, puisque, sous le nom des nababs, maîtresse des provinces où tous nos établissemens (excepté de celui de Mahé) étoient situés, elle pouvoit sans cesse mettre des entraves à notre commerce : aussi, cette possibilité fut-elle réalisée sur-le-champ, d'après un système compris tout entier dans cette seule phrase d'une lettre générale de la compagnie d'Angleterre à ses gouverneurs dans

l'Inde, en 1765, (phrase qui semblera d'un grand poids à mes lecteurs) : « Occupez-vous à » contenir les nababs dans une dépendance » absolue ; mais laissez-leur toujours une om- » bre d'autorité, que vous dirigerez adroite- » ment contre le commerce des autres nations » européennes, de sorte qu'elles ne puissent le » faire qu'à perte, qu'elles s'en dégoûtent au » point de l'abandonner entièrement ».

Ce système, tendant à s'approprier le commerce exclusif de l'Inde, fournissoit en même temps à l'Angleterre, dans le prétexte tiré de la prétendue autorité des nababs, un moyen sûr de rendre inutiles toutes les plaintes que les nations européennes commerçantes dans l'Inde pourroient porter contre elle à l'Europe ; et, en cas qu'elles eussent enfin pris le parti d'employer la voie des armes pour obtenir satisfaction des nababs, l'Angleterre se ménageoit l'occasion de produire ses traités d'alliance avec ces princes, pour s'autoriser à les maintenir dans tous leurs droits.

§. II. *Disposition des Nababs Indiens à l'égard des Anglais.*

Ce n'est pas que tous ces nababs, sans en

excepter un seul, n'eussent bien volontiers embrassé tout parti capable de les soustraire à l'influence des Anglais; mais ceux-ci, ayant eu l'adresse de ne laisser à leur disposition aucun pouvoir effectif, s'étoient mis d'avance à l'abri de toute alliance entre les princes et les étrangers. C'est ce qui arriva aux Hollandais en 1760, lorsque, d'intelligence avec le nabab du Bengale, Mirjaffer-Ali-can, ils envoyèrent des troupes de Batavia pour balancer celles des Anglais dans le pays. Les Hollandais furent combattus et vaincus par les Anglais, au nom du nabab, et aussitôt après la paix négociée par les Anglais, à leur avantage, entre le nabab et les Hollandais, les Anglais déposèrent le nabab, pour mettre à sa place Cassem-Ali-can, son gendre, comme on l'a vu dans le commencement de cette histoire; ce qui est très-surprenant, c'est que ces hostilités entre les Anglais et les Hollandais se commettoient dans l'Inde, en pleine paix, entre la Hollande et l'Angleterre.

§. III. *Raisons qui doivent engager la France à attaquer les Anglais dans l'Inde.*

Tandis que l'Angleterre dirigeoit ainsi l'autorité des nababs à la destruction du com-

merce des autres compagnies européennes dans l'Inde, elle employoit les forces du pays à augmenter ses possessions territoriales, qu'elle a successivement accrues, jusqu'à s'y former un revenu de plus de cent quarante millions, qu'elle fait servir à son commerce, et à l'entretien de près de cent mille hommes de troupes, dont il n'en faut cependant compter qu'environ dix mille Anglais de tous états, soldats, matelots et employés, dont beaucoup ne sont pas propres à la guerre.

Si ce système qui, durant tout le temps de la paix, attaqua non seulement l'intérêt de notre commerce, mais encore la balance du pouvoir, ne parut pas à notre gouvernement un motif suffisant de déclarer la guerre à l'Angleterre, il est du moins bien à désirer que, puisque d'autres causes ont amené cet événement qui pourroit devenir heureux pour l'Inde, nous nous hâtions d'en profiter pour détruire la puissance anglaise dans l'Indostan; je dis *détruire*, parce que faire moins seroit ne rien faire : *Delenda est Carthago.*

Mais cette puissance est tellement établie sur d'immenses possessions, ou plutôt usurpations, qui produisent un revenu considérable, sur les

armées nombreuses qui les défendent, et sur leurs places fortes qui leur servent de point d'appui, qu'on ne peut se dissimuler que, pour obtenir des succès, il faut faire de grands efforts qui ne sont pas difficiles.

§. IV. *Exposition du plan à suivre pour ruiner l'établissement anglais dans l'Inde Orientale.*

On conçoit d'abord aisément la possibilité d'envoyer dans l'Inde une escadre supérieure à celle des Anglais, et dix mille hommes de débarquement. Outre les vaisseaux et les troupes que nous avons déjà à l'Ile de France, les Hollandais, qui ont avec nous un intérêt commun, peuvent être engagés à y contribuer (1). Les îles de France et de Bourbon sont capables d'y joindre sept ou huit cents créoles volontaires (2). On y pourra prendre aussi quelques

(1) Les Hollandais n'auroient pas sans doute balancé, pourvu qu'on leur eût cédé une certaine portion de terre, et ils auroient pu nous fournir beaucoup de monde. Les Hollandais ont toujours beaucoup d'intérêt à être nos alliés; et les gens sages qui les ont gouvernés l'ont toujours senti. (*Note de l'Editeur.*)

(2) L'auteur de cet Ouvrage n'exagère pas certainement, quand il ne porte qu'à 7 à 800 hommes les vo-

compagnies de Cafres pour l'équipage de l'artillerie, et pour les travaux de siége.

Après cet envoi de troupes françaises, nécessaire pour égaler le nombre des troupes effectivement anglaises, il faut encore surpasser ou

lontaires qu'on auroit pu obtenir des îles de France et de Bourbon, puisque après dix ans de guerre, le directoire ayant voulu donner des secours à Tippoo-Saïb, un nombre égal s'enrôla volontairement, et sur une simple invitation du commandant de ces îles, non autorisé à le faire. Nous ne faisons cette remarque que pour prouver qu'il n'avoit calculé que sur des bases parfaitement certaines. Nous joindrons à la fin de ce Mémoire les pièces qui assurent ce que nous venons de dire, avec des commentaires. Cette addition, qui portera le nom d'*Observations*, ne sera utile que pour les politiques et les gens qui veulent s'instruire à fond; les personnes qui liront le *Tableau religieux et politique de l'Indostan* pour leur amusement, n'en trouveroient aucun dans cette partie; c'est pourquoi nous avons préféré renvoyer également à la fin du second volume (afin de ne point interrompre la narration) une discussion sur la religion de l'Inde, et un Mémoire sur le danger, pour l'Angleterre, de la possession de l'Inde? morceaux qui ne conviennent également qu'à la première espèce de lecteurs. Nous croyons donc avoir classé les matières de manière à pouvoir plaire à tout le monde. Puissions-nous avoir rempli notre but!

(*Note de l'Editeur.*)

tout au moins balancer le nombre de cipayes qui, bien disciplinés et commandés par des officiers européens, ne sont pas des troupes à mépriser. Ce seroit une opération très-longue, très-dispendieuse et presque inutile, de lever à notre service un nombre égal ou supérieur de cipayes, parce que n'ayant point de temps à perdre pour agir efficacement, nous n'aurions pas le loisir de les discipliner; et que ces nouveaux soldats, quelque courageux qu'on puisse les supposer, manquant de discipline, ne tiendroient pas en campagne contre les cipayes anglais (1).

§. V. *Alliances à former avec les Nababs.*

Le seul moyen de suppléer à ce défaut est de contracter des alliances avec diverses puissances du pays, qui sont encore indépendantes des Anglais, mais qui, ayant été dépouillées

(1) Le maréchal de Saxe et le maréchal de Lowendal disoient qu'il n'étoit pas nécessaire que des troupes marchassent bien en ordre, mais qu'elles obéissent bien. Or, nos troupes auroient beaucoup d'avantage sur les cipayes anglais et même sur leurs troupes de ligne. Cette révolution, et nos conquêtes, ont bien prouvé ce que disoit le maréchal de Lowendal, qu'avec des Français on peut aller au bout du monde.

(*Note de l'Editeur.*)

par eux d'une partie de leurs possessions, et se sentant encore menacées par l'ambition insatiable de cette nation, sont toutes portées à concourir avec nous à son expulsion totale de l'Inde.

Mais il faut bien se garder d'acheter leur concours à prix d'argent, comme c'est l'usage dans l'Inde; car il faudroit des sommes immenses dont on courroit risque de ne pas tirer ensuite grand profit, parce que les Anglais s'occuperoient aussitôt de les racheter par des sacrifices d'argent et de territoires, et, dans ces marchés, nous n'avons pas la possibilité de soutenir la concurrence avec eux. Les seuls avantages qu'il nous convient de leur offrir, sont l'occasion et les moyens de rentrer dans les provinces que les Anglais ont usurpées sur eux; mais l'établissement d'une confédération sur ce plan demande beaucoup de précautions, parce que ces diverses puissances ont respectivement entre elles des intérêts d'agrandissement et de balance qui, s'ils ne sont pas habilement ménagés (1), peuvent d'un instant à l'autre être tournés à

(1) Cette réflexion est bien sage et prouve combien l'auteur de cet Ouvrage avoit médité ; c'est pour ne s'en être pas pénétré que bien des troubles ont eu lieu. (*Noté de l'Editeur.*)

notre désavantage par les Anglais qui possèdent à fond la politique indienne qui a d'ailleurs beaucoup d'analogie avec la leur. Pour réaliser notre système de confédération sur une base solide, elle doit donc porter sur la constitution de ce pays, dont il faut s'instruire parfaitement. Le tableau de cette constitution m'oblige donc à remonter à des sources fort reculées, mais je le ferai le plus brièvement qu'il me sera possible.

§. VI. *Tableau de l'ancien Gouvernement de l'Indostan.*

Toute la partie de l'Asie, connue sous le nom de l'Indostan, comprise entre le mont Imaüs au nord, l'Indus à l'ouest, le Gange à l'est, et l'Océan Indien au sud, fut, de temps immémorial, soumise à un seul monarque appelé *Maha-Raja*, ce qui signifie *grand roi*, pour le distinguer des autres *Rajas* ou rois, qui étoient ses tributaires. Le tribut étoit le *chout*, mot qui signifie *quart*; et c'est en effet le quart du revenu de toutes les terres.

Le peuple indien étoit divisé en quatre castes ou classes principales; les prêtres connus sous le nom de *Brames*, ou sectateurs de

Brama, auteur de leur religion; les soldats appelés *Rajapouts* ou hommes du roi; les laboureurs et les artisans; chacun naissoit, vivoit, et mouroit dans l'une de ces professions, sans pouvoir en exercer d'autres. Ainsi celle des armes appartenoit exclusivement à la caste des *Rajapouts*; de là vient que, dans les provinces autrefois conquises sur le *Maha-Raja*, par les Patanes, qui sont des Arabes venus dans l'Inde par la Perse, et par les Mogols venus de la Tartarie, le peuple est encore formé des trois classes que l'abstinence légale (1) des armes a réduites et retenues aisément sous l'obéissance étrangère.

On ne trouve de *Rajapouts* que dans les provinces qui ont été conservées par le *Maha-Raja*, et où ils se sont retirés avec lui. Ces provinces sont connues sous le nom de *Maha-Rata*, mot composé qui signifie *empire du grand roi*, et d'où les habitans tirent le nom de *Marates*.

(1) Le mot *abstinence légale* ne nous a pas paru le mot élégant; mais comme il exprime la chose d'une manière neuve, nous avons cru devoir le conserver parce qu'il tient à des principes ou à des usages religieux.

(Note de l'Editeur.)

§. VII. *Origine des Marates.*

Voilà ce que c'est que ces Marates qui, n'ayant cessé pendant huit siècles de faire la guerre aux Patanes et aux Mogols pour les chasser du pays conquis, ont enfin réussi à leur en enlever la majeure partie, et à les forcer de leur payer le chout pour les terres qu'ils occupent encore. Quand ce tribut est refusé ou trop long-temps différé, ils vont l'exiger les armes à la main (1); et si les événemens de la guerre leur sont assez favorables pour remettre le pays sous leur obéissance immédiate, ils n'y manquent pas.

§. VIII. *Source de la querelle des Anglais et des Marates.*

C'est principalement sur les provinces jadis conquises par les Mogols sur le Maha-Raja, que les Anglais ont usurpé le vaste territoire qu'ils occupent actuellement dans l'Indostan; et, regardant le paiement du chout dû aux Marates comme incompatible avec la majesté britan-

(1) Cette manière est un peu brusque; mais ils sont dans l'usage de n'être pas plus polis: ce fait est également attesté par les meilleurs auteurs sur l'Inde.

(*Note de l'Editeur.*)

sique, ils refusent de le payer. Cependant le Maha-Raja, alléguant aussi sa majesté marate, leur demande ce tribut, ou la restitution des terres sur lesquelles il est assigné. Les Anglais ne veulent entendre à aucune des deux propositions; et ce double intérêt d'imposition et de recouvrement, qui d'ailleurs est très-juste, doit être le principal fondement de notre confédération avec les Marates.

Outre le refus du paiement de l'impôt appelé *chout*, les Anglais se sont fait, depuis six ans, une nouvelle querelle avec eux pour l'asyle et la protection qu'ils ont accordés, dans Bombay, à Ragouba, prince du sang royal, assassin du roi son maître, son neveu, et proscrit de sa patrie. Les Anglais ont tenté de le mettre sur le trône, dans une expédition où leur armée fut entièrement défaite, et Ragouba fait prisonnier. Il s'est évadé depuis, et réfugié de nouveau à Bombay, d'où les Anglais continuent, sous son nom, leurs hostilités contre les Marates, le long de la côte, n'osant plus se hasarder à pénétrer dans l'intérieur du pays; mais c'est-là un foible intérêt qui affecte peu le gouvernement marate, et que les Anglais sacrifieroient aisément pour l'appaiser. Ils en ont déjà fait plus d'une fois la proposition, que les Marates ont cons-

tamment dédaignée. C'est donc sur le double intérêt d'imposition et de recouvrement des provinces occupées par les Anglais que doit s'établir principalement et presque spécialement notre convention avec les Marates. Mais quel sera cette convention?

§. IX. *Moyens certains, par les puissances ennemies de l'Angleterre, de s'attacher les Marates.*

Si nous nous bornons, comme l'avoit proposé un homme qui n'avoit vu l'Inde que de son cabinet, à promettre aux Marates de leur faciliter la levée du tribut, sans doute ils se jetteront à l'instant sur les provinces où ils nous verront porter nos armes; mais les Anglais peuvent parer à ce danger, et les détacher de notre alliance en se soumettant au tribut, et par ce moyen les Marates seroient satisfaits de le lever sans coup férir. L'art, et le secret assuré de les lier étroitement à la révolution, seroit de leur promettre le recouvrement des provinces.

Mais les Mogols, sur qui les Anglais ont usurpé ces provinces, revendiqueroient leurs droits, quoiqu'ils les aient jadis envahies sur le Maha-Raja,

Raja, et cette réclamation occuperoit alors les Mogols et les Marates dans une contestation qui nous priveroit de l'assistance de ces deux puissances, ou tout au moins de l'une des deux; cependant il nous convient de les ménager l'une et l'autre, pour opérer ensemble une irruption générale sur toutes les possessions anglaises. Il n'est qu'une voie de concilier ces intérêts opposés, et je vais l'indiquer.

§. X. *Moyen de se concilier l'assistance armée des Nababs contre l'Angleterre.*

L'empereur Mogol exerça d'abord despotiquement son autorité sur toutes les provinces qu'il avoit enlevées au *Maha-Raja*; il les gouvernoit par des officiers qu'il changeoit à sa volonté; mais la décadence de l'empire, à la mort de l'empereur Aureng-zeb (dont on verra l'histoire ci-après), et plus encore après l'invasion de Nadir-Cha, sous l'empereur Mamed-Cha, facilita aux gouverneurs mogols l'occasion de se procurer l'hérédité de leurs gouvernemens respectifs. Bientôt ils affectèrent une sorte d'indépendance qui commença par les trois grands gouvernemens du Bengale, du Décan, et du Guzurate, et se communiqua ensuite aux petits gouvernemens dépendans des trois premiers.

Il en résulta une anarchie qui prépara ce pays à devenir une conquête facile pour les Marates et pour les Anglais ; les premiers recouvrèrent le Guzurate, une partie du Décan, et la province d'Orixa qu'ils démembrèrent du gouvernement du Bengale.

Les Anglais s'approprièrent, sous les noms des nababs, le Bengale, le Carnate, et Surate ; ainsi le premier de ces trois gouvernemens généraux, le Bengale, est actuellement soumis aux Anglais sous le nom d'un nabab représentant ; dans le second, qui est le Décan, ils ont fait un démembrement considérable qui comprend au sud le Carnate, sous le nom du nabab *Mehemet-Alican*; et au nord, ils possèdent en leur propre nom les provinces de Mazulipatam, Moustafanagar, Ragimendri, Elour et Sicatole; dans le troisième ils occupent depuis Surate, sur la rivière Tapti, jusqu'à Baroche sur la rivière Nerbedha, et ils travaillent constamment à s'étendre plus loin. C'est ici l'occasion de remarquer l'habileté avec laquelle la nation anglaise sait agrandir ses possessions, en dirigeant ses forces militaires au nom des nababs, et puis en divisant ses conquêtes comme moyen politique de les conserver.

Il ne reste donc, dans toute la presqu'île de l'Inde, aucun gouvernement mogol indépendant

des Anglais, que le Décan. Le soubadar qui le gouverne est Nizam-Ali; il a pour grands vassaux et arrière-vassaux de l'empire Mogol son frère Bassalet-Zingue, nabab d'Adoni, Hyder-Alican, nabab du Maisaour, et le Patane, nabab de Cadapa.

Nous nous attacherons sans peine le soubadar du Décan par l'intérêt qu'il a de recouvrer le Carnate et les provinces du Nord. Sur cet espoir, il n'hésiteroit pas à se mettre en campagne à la tête de cent cinquante mille hommes; mais comme ses vassaux, dont les troupes composent la majeure partie de son armée, ne l'assistent efficacement en guerre que lorsqu'ils y sont conduits par leur intérêt personnel, il est nécessaire d'employer ce motif à les y déterminer. Faute de cette précaution, nous avons vu, en 1768, se dissoudre leur ligue contre les Anglais; ligue qui, si elle eût été formée sur le plan que je propose, auroit réussi à les expulser de toute la côte de Coromandel. Bassalet-Zingue, nabab d'Adoni, a des droits sur la province de Condavir; le nabab de Cadapa en a sur celle de Narsingue. Hyder-Ali a des projets d'agrandissement dans le Travancor, à la côte du Malabar. Le meilleur moyen de lier ce traité de confédération avec le soubadar et les vassaux du Décan seroit que les articles assurassent à

chacun de ces nababs, dans le partage des dépouilles des Anglais, la portion à laquelle il peut raisonnablement prétendre.

Le droit de Bassalet-Zingue est incontestable, étant fondé sur le testament de Nizam-el-Moulouc son père; celui du nabab de Cadapa est appuyé sur une possession bien ancienne, puisqu'il y a prescription d'un siècle et demi, et en lui rendant sa propriété, ce à quoi il ne peut s'attendre dans la position actuelle des choses, cette prescription deviendroit un titre de plus pour nous; ce qu'Hyder-Ali qualifie de son droit sur le Travancor n'est autre que celui de la convenance et de l'épée, et lui-même n'en allègue que la gloire d'étendre l'autorité mogole. Comme il est des trois grands vassaux le plus indépendant, le plus puissant, et qu'il porte au suprême degré la bravoure et l'habileté, je crois qu'il seroit utile, et même politique, de traiter séparément avec lui; il mérite donc un article détaillé, et je vais le faire.

§. XI. *Détails sur Hyder-Ali-can, Nabab du Maissour* (1).

Hyder-Ali-can, nabab du Maissour qu'il a

(1) Les détails succincts sur Hyder-Ali qui se trou-

usurpé sur le Raja dont il étoit généralissime, occupe sur la côte du Malabar tout le territoire compris entre l'empire marate au nord, et le royaume de Travancor au sud ; le pays qu'il gouverne s'étend jusqu'à la chaîne de montagnes de Gatte qui séparent à l'est le Maissour du Carnate. Son armée est de cent mille hommes bien disciplinés, qu'il conduit lui-même à la guerre avec une habileté supérieure à celle de tous ses voisins ; il faut cependant en excepter les Marates, qui parviennent toujours à le forcer de payer le chout.

Son ambition, qui ne trouve pas la facilité d'agrandir ses états à leurs dépens du côté du nord, lui a fait porter toutes ses vues sur le royaume de Travancor au sud ; c'est le projet qu'il a le plus à cœur ; mais chaque fois qu'il a essayé de l'exécuter, les Anglais, qui redoutent avec raison pour eux (parce qu'ils connoissent son caractère) son agrandissement, lui ont déclaré la guerre du côté du Carnate et l'ont forcé de lâcher prise sur le Travancor, pour aller au secours de ses propres posses-

vent dans ce Mémoire, ne sont que relatifs aux projets qu'il présente : on en verra de plus grands sur sa vie privée, et sur ses actions politiques, dans la suite de cette Histoire.

(*Note de l'Editeur.*)

sions. Ce fut le motif de sa guerre contr'eux, depuis 1767 jusqu'en 1769, et la même querelle vient de se renouveler depuis deux ans; l'utilité que nous pouvons espérer du concours d'Hyder-Ali, dans l'alliance du Décan, contre les Anglais, demande qu'on lui laisse la pleine et entière liberté d'envahir le Travancor, mais seulement après l'expulsion des Anglais du Carnate : la conquête de ce royaume n'a rien de dangereux pour nous, mais il ne faudroit pas lui en accorder davantage.

Au moyen de ces arrangemens, la ligue du Décan peut en une seule campagne chasser les Anglais (1) de toutes leurs possessions sur la côte de Coromandel, où ils n'ont que deux mille hommes de troupes européennes, et vingt mille cipayes : ce seroit à nous de réduire Madras, la seule place forte de cette côte qui puisse résister aux armes indiennes.

(1) L'auteur de cet Ouvrage a mieux aimé exagérer les difficultés que les diminuer, car certainement avec des officiers européens il n'auroit pas fallu une campagne pour cela; mais il a voulu se faire toutes les objections et dire le pour et le contre; il n'y a pas mis, comme on le voit, d'amour-propre : il faudroit le proposer pour modèle à nos faiseurs de projets.

(*Note de l'Editeur.*)

§. XII. *Facilité d'expulser les Anglais du Guzurate.*

Leur expulsion du Guzurate est plus facile, parce qu'il n'est pas nécessaire de concilier tant d'intérêts : la puissance marate, qui peut seule nous aider dans cette entreprise, est une, et suffit; avec elle, nous pouvons en moins de deux mois enlever aux Anglais tout le territoire qu'ils possèdent dans cette partie où ils n'entretiennent que mille européens, et six mille cipayes.

§. XIII. *Conduite nécessaire à tenir pour enlever le Bengale à l'Angleterre.*

Il n'est pas aussi facile de les expulser du Bengale que du Carnate et du Guzurate, parce qu'ils y sont beaucoup plus en force, leur établissement militaire dans cette partie étant sur le pied d'une armée formidable, c'est-à-dire d'environ soixante mille hommes, dont quatre à cinq mille européens, et le reste de cipayes. Il est vrai que cette armée n'est jamais bien complète, sur-tout de la première espèce de soldats, et particulièrement en temps de guerre entre la France et l'Angleterre, ou même quand cette dernière en a avec d'autres puissances,

parce que le besoin qu'a cette couronne de soldats en Europe, rend alors les recrues très-difficiles à la Compagnie des Indes (une société de particuliers ne pouvant entraver les opérations du gouvernement); mais dans les cas absolument urgens le roi lui fournit des régimens entiers, et il vient d'en donner une preuve très-récente.

Nous trouverions encore un autre obstacle à l'expédition du Bengale, dans la difficulté d'engager la ligue du Décan à quitter son pays pour s'y porter avec nous; Hyder-Ali sur-tout, par aucune considération, ne voudra s'éloigner à une aussi grande distance de ses états, dans la crainte que les Marates ne profitent de son absence pour y rétablir le Raja de Maissour, ou pour les réunir à leur couronne: toute l'assistance qu'on pourroit en obtenir se réduiroit à quelques foibles détachemens dont il faudroit veiller les chefs particuliers, parce qu'ils pourroient bien être corrompus par l'argent des Anglais, soit pour nous trahir, soit pour se ranger de leur côté, soit pour retourner dans leur pays; mais en les observant, on pourroit en tirer un grand parti; car il ne seroit pas prudent de nous présenter au Bengale, sans être assurés d'un nombre suffisant de troupes indiennes pour surpasser, ou du moins égaler les cipayes anglais.

C'est ici que les Marates et le grand Mogol nous sont absolument nécessaires; les premiers au sud du Bengale, les seconds au nord. Chacune de ces deux puissances est déterminée par son intérêt particulier à embrasser le nôtre : le Mogol, pour rentrer en possession du pays, et les Marates, pour s'en assurer le tribut; mais, comme ces derniers en le recueillant ne perdent jamais l'occasion de recouvrer le territoire, il est bien à craindre qu'il n'arrive un conflit de prétention entre ces deux puissances, et que les Anglais n'en profitent pour détacher de nous les Marates. Si ce cas arrivoit, les Anglais pourroient en profiter, et se les attacher, en se soumettant à leur payer exactement le chout, ou en leur cédant en équivalent quelques provinces à leur bienséance, sur la rive occidentale du Gange, telles que le Médinapour et le Birboüin; mais ils peuvent encore opérer une semblable défection de l'empereur Mogol, en lui payant ce qui lui est dû des revenus du Bengale, ou en lui rendant en échange quelques provinces du nord, telles que le district d'Eliabar, le Bahar, ou autres.

Les conventions respectives à établir entre ces deux puissances, pour les faire concourir unanimement à l'accomplissement de l'expulsion si nécessaire des Anglais, doivent stipuler que

toutes les terres sous la domination de cette ambitieuse nation sur le bord occidental du Gange tomberoient en partage aux Marates, et que toutes celles du bord oriental rentreroient sous la domination de l'empereur Mogol; au moyen de cet arrangement, qui a d'ailleurs le grand avantage d'être parfaitement conforme à la constitution primitive de l'Indostan, puisque la domination du Maha-Raja ne passa jamais les bornes du Gange, les Anglais seroient dépouillés, en une très-courte campagne, de tout le Bengale : ce seroit à nous de réduire Calcutta, place très-forte, les puissances indiennes n'étant pas capables de l'enlever de vive force; et nous-mêmes, avec l'assistance des alliés, il ne nous faut pas moins de sept à huit mille hommes pour y réussir (1).

§. XIV. *Résumé des assertions précédentes; qualités de l'homme qu'il faudroit y envoyer.*

Je résume en peu de mots les assertions précédentes; la première établit que, pour opérer la

(1) Sachant parfaitement que, quand on fait un projet, on cherche toujours à rendre l'exécution facile en apparence, je me suis attaché à augmenter les difficultés, et à donner les moyens de les surmonter; je défie qui que ce soit de démentir un seul des faits que j'avance.
(*Note de l'Auteur.*)

ruine entière des Anglais dans l'Indostan, nous y devons envoyer au moins dix mille hommes de débarquement au complet, nombre nécessaire et suffisant pour y surpasser celui des Anglais à l'effectif; la seconde affirme que nous n'avons rien à opposer efficacement à la quantité et à la qualité des cipayes anglais, qu'une confédération avec toutes les puissances du pays qui sont encore indépendantes des Anglais. De ces deux points fondamentaux, il en résulte que l'homme qui sera chargé de cette expédition doit être à la fois (1) et très-habile dans la guerre, et très-versé dans la politique indienne; car il faut absolument éviter d'y employer deux personnes différentes, l'une pour la guerre, l'autre pour la politique, parce que ce partage d'autorité pourroit,

(1) La jalousie et l'amour-propre pourroient aussi se mêler pour diviser ces diverses nations, et par-là nous être très-préjudiciables, c'est pourquoi il faudroit envoyer dans ce pays un homme non seulement instruit et spirituel, mais un homme qui ait étudié aussi toutes les passions, et jusqu'à leurs nuances et leurs différens déguisemens, pour savoir leur céder et leur commander à propos; c'est un sur mille, disoit un grand homme, c'est un peintre habile qui connoît bien la mixtion des couleurs les plus opposées, et qui sait, avant de les employer, le bon effet qu'elles produiront.

(*Note de l'Auteur.*)

par mille incidens trop ordinaires en pareille occurrence, détruire l'unité d'action nécessaire pour faire marcher de front ces deux partis (1).

Après avoir exposé ce plan général d'opérations, je passe aux détails locaux.

Le premier qui se présente est l'armement à faire en France : il seroit d'abord à souhaiter, pour le tenir le plus secret possible, que les officiers généraux seuls sussent le véritable motif, et que l'arsenal de Toulon et le port de Marseille pussent fournir l'escadre et les vaisseaux de transport en feignant une jonction avec les Espa-

(1) L'auteur de ce Mémoire, ne se confiant pas entièrement à ses lumières sur un objet d'une aussi grande importance, l'avoit communiqué à des personnes qui, comme lui, avoient été dans l'Inde, et nous avons entre les mains l'original de la seule copie qu'il envoya dans le temps au roi ; à l'endroit où est placé le renvoi, on trouve cette apostille.

« Ici le général peut offrir ses services, et établir son » aptitude sur un exposé de ses campagnes en Europe » et en Amérique, et de ses spéculations et correspon- » dances politiques dans l'Inde, pendant, et depuis ses » différens gouvernemens dans cette partie de l'Ile de » France ».

Il ne suivit pas ce conseil parce qu'il ne savoit pas se vanter ; cependant l'homme qui avoit conçu ce magnifique projet étoit certainement bien capable de l'exécuter.

(*Note de l'Editeur.*

gnols, à Cadix, pour une expédition en Amérique. Si ce moyen est impraticable en entier, ce que je ne crois pas, il est encore à désirer que ces ports en fournissent une grande portion, le reste pourroit se faire dans les ports de l'Océan; ou enfin, si les ports de la Méditerranée ne peuvent rien fournir, ceux de l'Océan rempliroient tout l'objet. Ne seroit-il pas encore possible de former notre escadre pour l'Inde à Cadix même, par un détachement de quelques uns des vaisseaux que nous y avons actuellement sous les ordres du savant M. de *Guichen*? Dans la position présente des choses, les Anglais auroient beaucoup de peine à deviner la véritable destination d'un pareil armement; les troupes à embarquer pourroient se rendre en Espagne, sous prétexte d'aller au siége de Gibraltar, et les transports pourroient prendre la même direction apparente. Je crois, en dernière analyse, que c'est ce qu'on peut faire de mieux, de plus adroit, et de plus politique.

§. XV. *Observations sur l'armement nécessaire à l'expédition contre les Anglais dans l'Inde; espèces de troupes qu'il faut y envoyer; nécessité qu'elles soient au complet.*

Les troupes d'embarquement ne doivent être que d'infanterie et d'artillerie, pour compléter

jusqu'à dix mille hommes celles qui sont déjà rendues à l'Ile-de-France; mais point de soldats Allemands, ils sont trop enclins à déserter au service anglais; point de cavalerie, excepté une troupe peu nombreuse, pour servir au Général de gardes et de cavaliers d'ordonnances; c'est tout le service qu'elle sera dans le cas de faire, parce que les Anglais n'en ont point dans l'Inde: ils la trouvent trop dispendieuse, et lorsqu'ils en ont besoin pour opposer à celle de leurs ennemis, ils en louent à prix d'argent chez les puissances voisines; mais la confédération de ces dernières avec nous leur enlèvera cette ressource; et s'ils essayoient alors d'y suppléer, en levant de la cavalerie à leur solde, ils se jetteroient dans une dépense ruineuse et absolument inutile, puisqu'ils n'en pourroient jamais rassembler un nombre qui fût seulement dans la proportion d'un contre cent avec la cavalerie des Marates et des Mogols.

§. XVI. *Nécessité d'envoyer de l'argent avec l'armée, dans l'Inde, pour faire réussir l'expédition; impossibilité d'en obtenir des puissances de l'Inde; raisons qui motivent cette impossibilité; quotité des sommes à expédier.*

Le second article de détail est celui de l'argent, et il en faut beaucoup pour envoyer à la

fois tous les fonds nécessaires aux dépenses de notre armée pendant trois ans, ou du moins deux ans et demi; car il ne faut pas trop compter sur l'argent de l'Inde dans les commencemens. On n'en recueillera que par des succès, et ce seroit se faire illusion que d'espérer des secours en ce genre de la part des puissances confédérées. La demande seule feroit un mauvais effet contre nous, et certainement elle seroit inutile. Hyder-Ali n'en fourniroit point: il n'a point de trésor. Le désir de se maintenir dans son usurpation, de s'y rendre indépendant, et d'agrandir ses domaines, lui prescrit la politique d'employer annuellement ses revenus à l'entretien de ses armées et de ses places fortes. A mesure que ses revenus augmentent, loin de thésauriser, il augmente son état militaire à proportion, de sorte qu'au bout de l'an il ne lui reste plus rien; lorsqu'il est forcé par les Marates à leur payer le *chout*, et par le soubadar du Décan à s'acquitter du tribut qu'il lui doit, il ne trouve ces sommes que dans une exaction violente sur tous ses états, sa propre armée n'en est point exceptée, et le moindre soldat contribue d'une partie de sa paie. Il allègue alors la raison que, voulant épargner le sang de ses sujets, plus précieux pour lui que l'or et l'argent, il est juste que chacun contribue à racheter

le sien propre, d'une partie de son avoir. Donc point d'argent à espérer d'Hyder-Ali ; mais il nous fournira volontiers des subsistances, des denrées, et des bestiaux, dont son pays abonde, et qu'il nous livrera payables à des termes très-commodes, qu'on peut facilement négocier avec lui. La monnoie la plus précieuse à ses yeux, et la plus utile à nos intérêts, que nous puissions lui donner en retour, est en armes et en munitions. Nos transports doivent en être chargés, et la quantité qu'on en prendroit à nos manufactures engageroit ces dernières à donner beaucoup de temps au gouvernement pour payer, et à lui fournir à très-bon compte, trouvant dans ce marché un grand débouché et une sûreté parfaite.

Le soubadar du Décan, qui est le faste et le désordre personnifiés, n'a jamais d'argent pour subvenir à la moitié de ses dépenses. Il doit continuellement des années entières de solde à son armée, qui ne reçoit jamais que de légers à-compte, et il ne faut espérer de lui que des subsistances dans les provinces. Depuis les temps de Dupleix et de Bussy, il n'y a plus de trésors à Golconde. L'empereur Mogol, qui est presque un roi dépouillé, par les démembremens de son empire et l'indépendance de ses vassaux, est réduit à mendier leurs secours en tout genre, pour l'entretien de

sa

sa cour et de ses troupes : ainsi point d'argent à espérer de cette part.

§. XVII. *Moyen d'obtenir des secours pécuniaires des Marates ; de leur manière de faire la guerre.*

Les Marates seuls possèdent des trésors immenses, mais ils ne les prodiguent pas aisément ; ils ne paient même leur armée que lorsqu'elles sont sur leur territoire. Dès qu'elles sont arrivées sur le pays ennemi, il faut qu'elles y subsistent de pillage et de contributions ; le général fait le décompte exact aux soldats, à la fin de la campagne, de ce qui a été pillé ou contribué ; c'est à ceux-ci à se pourvoir tant qu'elle dure. Aussi, quelque rapidement qu'ait passé sur une province ennemie le plus foible détachement de ces peuples à demi-sauvages, ils la laissent aussi dévastée que si elle avoit souffert une conflagration générale. La seule troupe qu'ils paient exactement et scrupuleusement est celle des Européens à leur solde ; ils ne les emploient ordinairement qu'au service de l'artillerie. L'utilité qu'ils peuvent retirer de nos soldats, dans les opérations si importantes de la confédération, peut seule les déterminer à nous fournir des fonds ;

ils ne balanceroient pas dans cette négociation pour les troupes que nous emploîrions conjointement avec eux; mais il n'en seroit pas de même pour l'entretien de celles qui n'agiroient pas sous leur influence immédiate. Les Marates refuseroient, je crois, nettement de contribuer en argent pour cette dernière partie.

Il résulte de toutes ces difficultés motivées qu'il faut envoyer de l'argent avec l'armée, pour subvenir à son entretien jusqu'à ce que les succès des armées réunies nous assurent une part des contributions levées sur les possessions anglaises alors conquises: cette part doit être stipulée positivement (et de manière à ne donner lieu à aucune discussion) par articles secrets du traité antécédent, fait avec les confédérés.

§. XVIII. *Du pouvoir à donner à l'homme chargé de cette expédition; du choix des officiers et des soldats; des précautions à prendre pour empêcher, autant que possible, les mésintelligences.*

J'ai déjà parlé des qualités que devoit avoir l'homme chargé de cette expédition; j'ai déjà dit combien il seroit dangereux d'en envoyer deux, l'un pour la guerre, l'autre pour la poli-

tique, parce que, si par hasard il existoit de la mésintelligence entr'eux, ou que l'un des deux, mû par un amour-propre inexcusable quand on est chargé d'une chose si importante (et cela ne s'est vu que trop souvent), voulût faire valoir sa chose aux dépens de l'autre, il arriveroit certainement que l'expédition seroit entièrement manquée, et qu'il n'y auroit plus de ressources. Je n'ai qu'une observation à y ajouter, c'est que cette division de pouvoirs, toujours si funeste, et qui a renversé tant d'empires, le seroit encore bien davantage, quand les chefs éloignés d'un point de décision centrale, et chacun d'eux voulant suivre ses idées particulières, laisseroient, en attendant des réponses de France (qui seroient un an à arriver) (1), les choses dans un état de désorganisation qu'il ne seroit plus possible de réparer.

Il me reste à parler du pouvoir à accorder au général en chef; il doit être absolu, et les cas qui n'auront pas été prévus doivent rester entièrement à sa décision, sans que le conseil

(1) L'auteur pourroit sembler en contradiction en disant qu'il faut un an pour avoir des réponses; mais c'est qu'il calcule le temps de l'allée et du retour; et, de cette manière, il ne se trompe pas.

(*Note de l'Editeur.*)

d'officiers puisse empêcher jamais sa détermination, mais seulement lui donner des avis. Le cas de sa mort, qui seroit un malheur, doit être prévu, et son successeur nommé sous cachet entre ses mains : il en doit être de même de tous les grades (1).

Il faudra promettre aux officiers des corps qui iront dans l'Inde un grade beaucoup plus élevé que le leur à leur retour en France, s'ils se sont bien conduits; par-là on les contiendra facilement, et c'est un grand point; car la moindre imprudence d'un d'eux, pouvant donner de la méfiance et du mécontentement aux puissances de l'Inde, nous perdroit entièrement; il conviendra également de leur promettre et

(1) Nous en avons sous les yeux un exemple remarquable; si le gouvernement n'avoit pas prévu que le général Leclerc pourroit succomber au climat ou aux dangers de l'expédition, il est très-certain que la colonie de St.-Domingue seroit peut-être perdue; je suis loin de juger les talens que je ne suis pas à portée d'apprécier de près; mais je suis certain que la promptitude avec laquelle le commandement a passé entre les mains du général Rochambeau est le salut présent et futur de la colonie; j'ajoute que je reconnois à ce dernier de véritables talens militaires, ce qui l'assimile à son père qui en a toute la réputation.

(*Note de l'Editeur.*)

de leur accorder double paye aussitôt après les conquêtes.

Quant aux soldats, on doit bien se garder de choisir, comme on a prétendu qu'on devoit le faire, des banqueroutiers et des gens sans aveu : il faut au contraire des hommes accoutumés aux fatigues de la guerre, bien disciplinés et parfaitement sains : par ces différens choix, on s'assureroit un succès certain (1).

(1) Le système, jusqu'à présent suivi, d'envoyer aux colonies ce qu'il y a de plus mauvais et de plus malsain en tous genres, est, je crois, ce qu'il y a de plus éloigné de l'objet qu'on se propose. Il faudroit au contraire choisir des gens d'une complexion délicate, malingre même, et aussi moraux que possible. La bravoure qui ne s'appuie que sur une sorte d'indépendance, et cette indépendance sur l'abnégation de tout principe, conduit incessamment à l'indiscipline ; et il est très-possible que de pareils soldats soient les moins propres à conserver ce qu'ils ont conquis. Il faut donc tâcher que les forces que l'on emploie soient également propres à prendre et à garder, et ce dernier avantage consiste entièrement dans la composition des soldats et dans le choix des officiers ; je vais en citer ici un exemple qui m'est personnel. J'ai eu assez long-temps l'honneur de commander un régiment d'infanterie, et je me suis trouvé dans une telle position, que j'avois à la fois un poste à défendre et un à attaquer ; l'officier-général, après m'avoir donné ses ordres, voulut bien me laisser le choix des moyens

Le général en chef doit également prévoir, autant que possible, et empêcher toutes les rivalités de corps, les dissensions entre les officiers, toujours contraires au bien du service.

Il est bon également de statuer sur les pei-

d'exécution; le régiment s'étoit toujours distingué par une valeur brillante, et j'étois assuré qu'il seconderoit mes efforts; mais j'étois obligé, suivant l'usage, de réunir plusieurs piquets à mes deux compagnies de grenadiers. J'eus soin de les partager; ceux qui me parurent les plus disciplinés furent placés avec une de mes compagnies de grenadiers, excessivement subordonnée, je dirois presque religieuse; je joignis les autres à la seconde compagnie qui ne doutoit de rien, et que j'avois beaucoup de peine à contenir; on juge aisément que ce fut elle que je chargeai de l'attaque, et qu'heureusement la conservation du poste fut confiée à l'autre. Ce que j'avois prévu arriva; le poste fut enlevé avec une rapidité et une bravoure extrême, et bientôt après les grenadiers et soldats se mirent à la poursuite des ennemis; et, tandis qu'ils batailloient, un assez fort détachement vint attaquer le poste qui gardoit mes communications, et, s'il n'avoit été défendu avec autant de prudence que de valeur, il s'ensuit que tout le détachement auroit été écharpé ou fait prisonnier. Je fus obligé de quitter les uns pour aller rallier les autres; et, profitant cependant encore de leur valeur bouillante, je vins dégager leurs camarades qui commencoient à se fatiguer d'une résistance opiniâtre. (*Note de l'Editeur.*)

mes (1) à infliger aux soldats dans l'Inde, et il faut espérer qu'on n'en aura pas souvent besoin dans ces sortes d'expéditions sur-tout, le soldat français, devant être retenu par l'honneur et l'amour-propre.

(1) On sent aisément que les peines infligées aux soldats en Europe ne devoient pas être les mêmes dans l'Inde; et pour une expédition de ce genre, il nous paroissoit juste de punir avec sévérité l'homme qui, contractant un engagement volontaire, croyoit pouvoir y manquer avec impunité; comme il nous semble équitable d'infliger une punition moins grave à celui qui ne devient soldat que par la loi générale de la conscription. S'il nous étoit permis de nous fixer un moment sur le Code des délits et des peines, nous observerions d'abord qu'il y a des crimes tellement hors de nature, qu'ils doivent être punis par des supplices qui l'étonnent et l'effrayent elle-même; mais est-il juste de regarder du même œil l'homme qui me vole sans m'assassiner, et celui qui m'assassine pour me voler? La hache révolutionnaire devoit nécessairement tout confondre; il ne lui falloit qu'un supplice, et le plus douloureux de tous peut-être pour des crimes inventés et des victimes nécessaires. La vaine philosophie veut à son tour anéantir la peine de mort, en graduant toutes les autres, et l'humanité réclame la gradation des peines jusqu'à la mort inclusivement. Aussi éloignés que nous le sommes de toutes les perfections morales, il faut de toute nécessité que la loi marche entre l'indulgence qui modifie, et la sévérité sans bornes. Il y a des monstres, sur-tout ceux

Le bien du service exigeroit également qu'on choisît de préférence des officiers et soldats ayant déjà été dans ce pays.

Il faut déterminer aussi les lois qui régiront la partie des conquêtes qui nous échoira; mais ce sera, ainsi que beaucoup d'autres détails,

dont les passions liberticides tiennent à l'amour propre, et pour lesquels la plus grande punition est sans doute de les mettre tête à tête avec leurs crimes. Ils sont rares ces coupables, et dans le genre et dans l'espèce; mais il y en a beaucoup d'autres destinés à servir d'exemple; et, dans ce cas, je pense comme un de nos jurisconsultes : je voudrois que la place destinée à leur supplice fût tendue de noir, et que cet acte de rigueur nécessaire fût environné d'un appareil si terrible, qu'un adolescent pût dire, j'ai vu.... un homme criminel et puni. La prudence et la générosité peuvent s'arrêter sur trop de sang à répandre, mais elles ne doivent jamais calculer sur les remords qui seront entièrement anéantis dans tous les cœurs, jusqu'à ce que les principes religieux y aient repris leur place.

Le paradis et l'enfer sont deux grands moyens pour retenir les hommes, et que nos philosophes écartent sans cesse : qu'on ouvre l'Histoire, on y verra que tous ceux qui ont voulu encourager les crimes, ont toujours cherché à effacer la majesté sublime de ces deux idées; comme tous ceux qui ont voulu les arrêter, ont rétabli la morale religieuse.

(*Note de l'Editeur.*)

l'objet d'un second Mémoire que je présenterai. Revenons à l'armement.

§. XIX. *Plan du départ et de la route de l'armement destiné contre le Bengale. Précautions pour éviter la rencontre des escadres anglaises. Détrimens qu'apporteroient à nos affaires dans l'Inde les différentes relâches de l'escadre. Nécessité d'éviter ce qui a eu lieu à cet égard dans la dernière guerre.*

Le troisième article de détail regarde le passage de notre armée d'Europe en Asie.

Si l'armement se fait en entier ou en partie à Toulon, il sera convenable que les Espagnols nous rendent le bon office de tenir, à l'entrée du détroit de Gibraltar, la Méditerranée fermée à tous bâtimens anglais, et l'Océan ouvert à tous nos vaisseaux. La relâche à Cadix nous mettroit en état d'embarquer l'argent en barres ou en piastres, pour prévenir l'inconvénient de toute rencontre avec les escadres anglaises, qui pourroient être supérieures, et qui ne manqueroient pas de se présenter, si elles avoient le moindre soupçon de l'expédition; l'escadre espagnole qui auroit fermé le détroit devroit encore

accompagner la nôtre jusqu'aux îles Canaries au moins, où nos vaisseaux se fourniroient abondamment de toutes les provisions dont ils auroient besoin, telles qu'eau, bois, vin, viandes, etc., etc., qu'ils auroient déjà consommés. Avec ce supplément, l'armée française seroit certainement en état de se rendre directement à l'Ile de France, sans autre relâche, car il est bon d'éviter celles du Brésil et du cap de Bonne-Espérance; la première, à cause des difficultés minutieuses et fatigantes que nous y essuyons toujours de la part des Portugais, et à cause de la connoissance que les Anglais pourroient avoir par cette voie de notre expédition; la seconde, parce que cette relâche est très-dispendieuse, et qu'elle détourne considérablement de la voie la plus courte.

Les trop fréquentes relâches de notre escadre dans la dernière guerre n'ayant eu d'autre but que le délassement des officiers, et peut-être pis encore (cette perte de temps irréparable lorsqu'on le sacrifie sur-tout à une corruption dangereuse, et qui énerve les forces), ces relâches, dis-je, beaucoup trop multipliées, furent cause que l'escadre employa treize mois entiers à se rendre d'Europe à l'Inde (lorsqu'il ne faut ordinairement que cinq à six mois), où elle n'arriva qu'après avoir con-

sommé toutes ses subsistances, et la majeure partie de ses fonds à les renouveler; sans compter que, dans cette trop longue traversée (1), elle perdit beaucoup de monde par le scorbut, le pourpre, et bien d'autres maladies encore..... qui se manifestèrent à bord.

§. XX. *Ordres à envoyer. Système de débarquement de l'escadre. Nécessité de ne point perdre de temps. Fautes commises dans la dernière guerre, relativement aux lieux de débarquement. Inutilité et danger de l'effectuer à Ceilan.*

Il faudroit envoyer d'abord des ordres au gouverneur des îles de France et de Bourbon, de rassembler d'avance une grande quantité des productions de ces îles, de celles de Madagascar, et même du cap de Bonne-Espé-

(1) Le traitement des officiers de la marine, et les ordonnances relatives à leur service, doivent être tels, qu'ils perdent toute idée de commercer pour leur compte. Il est facile de sentir combien les intérêts particuliers nuisent à l'intérêt général; je citerois plusieurs occasions où la marine anglaise a peut-être eu à se repentir d'une trop grande facilité à cet égard. Je crois qu'on pourroit adopter leur régime, quant à la répartition des prises.

(*Note de l'Editeur.*)

rance ; l'arrivée de notre escadre n'étant connue que du gouverneur seul, on les auroit probablement à bon compte ; et, l'escadre une fois arrivée, on pourroit donner des primes aux matelots et soldats, afin que l'embarcation soit plus prompte ; il faut épargner, si cela se peut, la relâche à Madagascar, où les secours sont lents et trop incertains ; l'escadre prendroit à bord les troupes qu'on pourroit détacher de la garnison des îles, ainsi que les volontaires et les caffres dont j'ai parlé plus haut. Dans quelque saison que ce soit, elle doit faire voile aussitôt pour les Indes, parce qu'il n'y a point de mousson qui puisse l'empêcher d'y aborder, soit à la côte Malabare, depuis le mois de septembre jusqu'en mars ; soit à celle de Coromandel, depuis mars jusqu'en septembre. Comme nous n'avons point de temps à perdre dans une guerre tout offensive de notre part, et où nous trouverons à combattre et à prendre sur l'une ou l'autre côte, il est indifférent laquelle des deux nous attaquerons la première ; l'espèce de prédilection qu'on mit dans la dernière guerre, à faire le débarquement à Pondichéri, occasionna une relâche de trois mois aux îles de France et de Bourbon ; enfin, lorsque notre escadre n'y trouva plus de subsistance, elle fut forcée d'en

partir encore à contre-saison, et elle employa trois mois à une traversée qui peut alternativement se faire à l'une des deux côtes en moins de quarante jours.

Il s'agit à présent de déterminer précisément le lieu où doit se faire la première descente. Comme nous ne possédons plus rien sur le continent de l'Inde, et que (1) « les Hollandais y » ont aussi perdu tous leurs établissemens de » terre-ferme; soit qu'on aborde au Coromandel ou au Malabar, nous ne pouvons débarquer que chez les puissances avec lesquelles » nous devons nous confédérer, ou sur le pays » ennemi, car l'île de Ceilan, que les dernières nouvelles nous apprennent avoir été attaquée, et déjà morcelée par la prise du port » et des forts de Trinquemale, doit être entièrement soumise, et il paroît que les insulaires ont pris parti avec eux contre les » Hollandais. D'ailleurs, quel avantage pourrions-nous espérer dans ce moment, d'expulser les Anglais de cette conquête, et quel » secours en pourrions-nous tirer si les gens du

(1) Tout ce qui est dans les guillemets est un changement fait par l'auteur lui-même au Mémoire de 1781, sur les nouvelles reçues de l'Inde, en 1782.

» pays sont aliénés (1)»? Cette opération doit être pour nous la dernière de toutes, et elle ne sera facile que lorsque celles que je propose seront terminées.

§. XXI. *Raisons pour ne débarquer, ni chez Hyder-Ali, ni chez les Marates. Intérêts particuliers qu'il ne faut pas épouser. Présomptions sur ce qui doit s'être passé dans l'Inde.*

« La mousson n'est propre que pour aborder » à la côte du Malabar : nous n'avons » que les ports d'Hyder-Ali et ceux des » Marates; mais il ne nous convient pas de » nous mettre à la discrétion de ces deux » puissances qui ne manqueroient pas d'abuser » de cette position pour nous faire servir de » vils instrumens à leur politique particulière ».

» Les dernières nouvelles (2) de l'Inde nous » annoncent la paix faite entre les Anglais et

(1) C'est une des grandes considérations à examiner avant une descente, la haine des gens du pays est presque toujours un présage certain de non-réussite. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Tout ce qui est dans les guillemets est un changement fait par l'auteur lui-même, au Mémoire de 1781, sur les dernières nouvelles reçues de l'Inde par plusieurs vaisseaux, entr'autres *le Brillant*, et *le Duras*.

» les Marates, et l'expulsion d'Hyder-Ali du
» Carnate : ces nouvelles sont peut-être fausses ;
» mais elles peuvent être vraies (1), et il faut
» tout prévoir. Or, si la paix est faite entre les
» Anglais et les Marates, il est indubitable qu'Hy-
» der-Ali aura été aussitôt forcé de faire particu-
» lièrement la sienne, parce que les Marates, qui
» n'ont paru lâcher prise avec lui, en 1778, que
» pour attaquer les Anglais, vont retomber sur
» lui de plus belle, pour le forcer à payer le chout :
» Hyder-Ali, incapable de soutenir les deux
» guerres à la fois, achètera sans doute la paix de
» ceux qui la lui vendront le moins cher : ce seront
» les Anglais qui ne lui demandent que la tranquil-
» lité, afin de troubler celle des autres, et de pou-
» voir porter leurs armes aux Moluques, aux Phi-
» lippines, ou aux îles de France et de Bourbon,
» tandis que les Marates exigeront le paiement
» de huit années d'arrérages du chout, qu'Hy-
» der-Ali n'a sûrement ni la volonté ni la fa-
» culté d'accorder, à moins qu'il ne se ré-
» solve de leur accorder des provinces en équi-

(1) L'auteur n'a pas prétendu par-là douter de la véracité des commandans du *Brillant* et du *Duras* ; mais, comme ces nouvelles ne leur avoient été apportées que par des insulaires, il lui étoit permis d'espérer le contraire.
(*Note de l'Editeur.*)

» valent, ce qu'il ne fera qu'à la dernière extrémité.

» Si, dans cette situation des choses, nous » abordons chez Hyder-Ali, il nous proposera, » avant toute autre opération, de l'assister contre » les Marates, afin de se dispenser de payer le » chout; dans ce cas notre refus l'alièneroit, » comme notre complaisance nous alièneroit les » Marates : dans ce même état des choses, en » abordant chez les Marates, nous devons nous » attendre au même résultat; et, ces deux sup- » positions admises, quelque parti que l'on » puisse adopter, il nous écarteroit de notre véri- » table but, qui est de faire la guerre contre les » Anglais seuls, toute autre agression dans l'Inde » devant nous être parfaitement étrangère ».

§. XXII. *L'escadre doit commencer par s'emparer de la ville de Surate. Considérations qui motivent cette prise. Conduite à tenir envers le Nabab. Profession qu'il faut faire à notre arrivée. Nécessité d'une proclamation.*

Si les nouvelles débitées par les Anglais sont fausses, et qu'ils soient réellement en guerre contre les Marates et contre Hyder-Ali, cet état

état des choses nous conduit sur-le-champ à opérer d'après notre plan ; et, loin d'exiger que nous descendions dans les ports de l'une de ces puissances, il nous invite à nous rendre promptement à la barre de Surate. Le débarquement doit se faire à Domus, lieu sans défense, entièrement ouvert, situé sur le bord méridional de la rivière, et à son embouchure ; il convient de marcher droit à Surate, ville immense, ouverte de tout côté, et sans autres fortifications qu'un mauvais château où les Anglais n'ont qu'une très-foible garnison ; nous suffisons seuls à la réduction de cette place, et il convient que cela soit ainsi, pour les considérations suivantes.

Cette ville appartient à l'empereur Mogol qui y entretient un gouverneur dont les Anglais ont usurpé l'autorité. Notre premier soin, en arrivant dans cette place, doit être de faire profession ouverte de n'y être venus que pour chasser les Anglais, et pour rétablir l'autorité de l'empereur Mogol et du nabab.

Après avoir fait à ce dernier de vifs reproches des vexations qu'il y a laissé commettre contre nous, sous son nom, par les Anglais, on paroîtra s'adoucir à l'excuse qu'il allèguera de

ne s'y être prêté que par force; mais on partira de ce point, pour lui déclarer qu'à l'avenir cette excuse ne seroit pas recevable, puisque l'expulsion des Anglais va le soustraire désormais à leur influence; en même temps on lui représentera que notre expédition à Surate, n'ayant d'autre objet que sa délivrance, il est parfaitement juste de nous en rembourser les dépenses. La ville de Surate est en état de fournir une contribution de cinquante lacs de roupies (environ douze millions), que le nabab devra lever lui-même, et qu'on recevra de lui, la majeure partie en argent, le reste en chevaux pour monter notre troupe de cavalerie, en bœufs de trait, de charge, et de consommation, en chameaux pour les équipages, et en denrées d'approvisionnement pour l'armée et pour l'escadre.

Il faudra à notre arrivée faire une proclamation (1), qui peigne nos véritables sentimens,

(1) Il ne s'agit pas, dans ces sortes d'ouvrages, d'affecter un style élégant; il suffit d'être clair, concis, et de prendre, autant qu'il est possible, le ton des gens auxquels on parle, sans quitter pourtant celui qu'on doit avoir. Une proclamation nerveuse électrise et persuade; des phrases contournées refroidissent; jusqu'à présent on a beaucoup écrit sur les différens styles, et presque tous les

et combien nous sommes indignés de la perfidie anglaise; il sera bon de la faire traduire fidèlement dans la langue indienne, et de la répandre beaucoup; cela disposera très-favorablement en notre faveur, et il ne faut rien négliger dans une chose aussi importante.

exemples et les réflexions, ont été particulièrement adaptés à la littérature; il convient d'étendre ses idées au delà de ces bornes, ou plutôt d'enseigner que la véritable éloquence est celle qui convient à l'homme qui parle, à la place qu'il occupe, et aux affaires qu'il traite. Nous avons tellement senti cette vérité, que nous n'avons presque rien changé au texte de cet Ouvrage, et qu'en tâchant de rendre plus intelligible ce Mémoire qui en fait partie, nous avons respecté la touche franche et un peu militaire de son style, afin de lui conserver sa physionomie originale. L'homme qui lit Montéeuculli ne doit y chercher que le génie de la guerre, celui de la langue française, il le trouvera dans Corneille qui a pour ainsi dire préparé à Pascal son inimitable perfection; son harmonie respire dans Racine; sa pureté mâle et expressive dans Boileau: c'est de cette manière qu'il la suivra depuis sa naissance et ses progrès dans le beau siècle de Louis XIV, et qu'en s'arrêtant aux écrivains qui ont illustré celui de Louis XV, il arrivera enfin à ce terme fatal où des Visigots ont voulu la détruire jusque dans ses fondemens. Cette influence pestilentielle, ils l'ont étendue sur les beaux Arts; et pour peu qu'elle se fût prolongée, au lieu d'une langue française, nous n'avions plus qu'un jargon inintelligible et cor-

§. XXIII. *Conduite à tenir après la prise de Surate. Moyens de lier à la confédération beaucoup de princes indiens.*

La seconde attention que nous devons avoir à Surate est de restituer aussitôt aux Marates quelques districts qui leur appartiennent aux environs de cette ville, et que les Anglais ont

rompu. Des estampes lascives et incorrectes, au lieu de nos belles gravures anciennes, et des couleurs factices au lieu de coloris. Ici je m'arrête au souvenir que me laisse le beau tableau de Phèdre, que l'admiration seule a le droit de critiquer. David me laisse des regrets, et l'expression piquante et spirituelle de Monssiau saisit encore toutes mes facultés ; je l'avoue avec plaisir, nous revenons un peu sur nos pas ; et sans parler ici de notre épidémie romanesque, littéraire, et théâtrale, je ne dirai plus qu'un mot de la manie plus que barbare de nos compositeurs modernes de musique, parce que cet art se lie plus que tout autre aux diverses actions de la vie. Pourquoi affectent-ils de s'éloigner de l'harmonie simple, touchante et majestueuse des Gluk, des Sacchini, des Paésiello ? Ces grands maîtres ne surchargent pas leur partition de notes inutiles, qui s'entre-choquent pour m'étourdir, parce qu'ils savent me charmer. Profonds dans le grand art des effets, ils ajoutent à l'expression du chant, par un accompagnement qui lui est toujours subordonné ; ils ne cherchent point à me surprendre par des modulations tiraillées ; enfin ils me font jouir de tout ce qu'ils doivent peindre, et ne me laissent rien à désirer.

(*Note de l'Editeur.*)

usurpés pour se faire un arrondissement; cet acte de justice (1) nous conciliera d'abord, au-

(1) Cette réflexion, s'il étoit permis de le dire, sur la manière diplomatique de faire la guerre, est vue par un homme de génie; d'ailleurs, la première de toutes les politiques, la seule qui puisse convenir à une grande puissance, c'est d'être juste; mais, pour exercer cette suprématie, il faut un gouvernement robuste, ce qui ne peut exister qu'avec un chef qui réunisse dans ses mains tous les moyens, et l'action des différens pouvoirs; des forces militaires bien combinées, point de système général d'agriculture, mais un soin continuel, non seulement à la favoriser, mais à l'augmenter, en combattant les préjugés de l'habitude et de l'ignorance, je dirois plutôt, le calcul de l'intérêt qui se persuade que l'augmentation de la denrée en diminueroit le prix; illusion cruelle pour la classe peu fortunée, et plus encore pour l'indigente : système qui place toujours dans le gouvernement une inquiétude raisonnable, sur une récolte qui n'est jamais surabondante, et souvent au dessous de la consommation habituelle, et qui force par conséquent à l'extraction du numéraire. Des canaux navigables, par-tout où il est possible d'en creuser, sont infiniment préférables aux grandes routes; ils rendent une très-grande quantité de terre à la culture, et en fertilisent beaucoup d'autres; ils sont essentiels à la circulation du commerce, et c'est par-là seulement qu'on peut atteindre à la diminution des frais, et par suite, à celle de la main-d'œuvre; espèce de rivalité qui peut seule établir et déterminer en notre faveur une concurrence égale, si elle n'est plus avantageuse. Il est difficile

près des véritables possesseurs, la confiance dans notre désintéressement, et les portera à concou-

d'arriver à ce but désirable sous tous les rapports, tant que l'argent devenu marchandise restera la plus chère de toutes : on ne peut espérer de balance intérieure ni extérieure; il faut donc restituer au propriétaire et au commerce tout ce que la cupidité enlève aux uns et aux autres, et remettre dans un mouvement général ce qui est en perte pour l'état, par une action particulière et concentrée. Depuis le commencement de la révolution, en France, on a ouvert une multitude de petits canaux qui appauvrissent le grand réservoir; il est donc essentiel de dessécher ces divers épanchemens qui ne sont que des pompes aspirantes, et de ramener tout au centre. Sans la guerre, la France se seroit écroulée plus d'une fois sur ses propres débris; et, malgré la guerre et nos succès, le Directoire étoit loin d'atteindre à une paix avantageuse; il combattoit au dehors ce qu'il ne pouvoit obtenir, et au dedans ce qu'il devoit craindre. Des circonstances singulières ont changé tout à coup la face des évènemens; la guerre de destruction s'est transformée en guerre de conquête; tout, et jusqu'aux victoires mêmes ont pris une direction politique : Bonaparte a combiné ses succès et son audace même; de grands obstacles se sont élevés, et il les a franchis, parce qu'il falloit donner la paix, pour ne pas la recevoir; et si la nation l'a servi d'une manière éclatante comme guerrier, elle doit une reconnoissance profonde au politique habile qui a su s'arrêter au terme juste où la paix ne pouvoit qu'accroître la prépondérance de la nation française. (*Note de l'Editeur.*)

rir avec nous aux succès de nos opérations ultérieures; en quinze jours le bruit s'en répandra dans tout l'Indostan, et tous les princes, qui auront à réclamer quelques usurpations anglaises, s'empresseront à rechercher notre alliance. J'ose assurer que cette première restitution fera beaucoup plus d'effet, auprès de ces puissances, que tous les négociateurs possibles, puisqu'elle nous procurera l'avantage si précieux en politique d'être recherchés, au lieu d'être réduits au rôle embarrassant de solliciteurs, celui de tous qui convient le moins à notre esprit national.

§. XXIV. *Il faut, dès les premiers succès, négocier avec la cour Mogole, le Maha-Raja et le soubadar du Décan. Lieu d'où doivent partir les envoyés.*

Je ne dois pas oublier de dire que notre position dans Surate sera, de toutes celles que nous pourrions prendre en arrivant dans l'Inde, la plus favorable pour négocier notre confédération avec l'empereur Mogol, le Maha-Raja, et le Soubadar du Décan. Toutes les routes qui conduisent de là chez les diverses puissances sont libres, au lieu qu'au Bengale et au Coromandel, elles sont infestées (1) par les Anglais.

(a) Je suis souvent obligé d'adoucir les expressions de

On fera donc partir de Surate, et dès notre arrivée, des négociateurs pour Delhi, Pounha et Hyder-Abad, où ils traiteront sur le plan que j'ai exposé; il faudra qu'ils soient habiles et magnifiques.

texte, parce qu'en admettant une sorte de rivalité, je n'aime pas ce qu'on appelle la haine nationale; elle ne sied nullement au caractère français, noble dans son essence, assez inconstant pour être susceptible de toutes les ivresses, mais trop léger pour les grandes passions. Son esprit et sa valeur ont quelque chose d'antique et de romanesque. L'ennemi qu'il vient de combattre le trouve bientôt après généreux, et capable même de le défendre; c'est ce qui vient d'arriver récemment à Gibraltar. Des patriotes que nous avons vus avides de sang et de carnage, détruisant peut-être ce qu'ils devoient conserver, je les admire aujourd'hui, transformés en véritables chevaliers français, et devenus les protecteurs de l'autorité, contre l'injuste agression. Mais la paix, me dira-t-on, change tout à coup la face des évènemens. Sommes-nous bien accoutumés depuis long-temps à cette conscience de l'ambition, qui respecte les traités, lorsqu'on peut en abuser? Ne cherchons les motifs d'une justice éclatante que dans la puissance même qui est capable de l'exercer, et convenons que le premier pas d'un homme extraordinaire, et placé à la tête d'une grande nation, doit être de la ramener à son caractère primitif. Retournons un instant en arrière; et peut-être, lors même que nous avions le plus besoin de la paix avec l'Angleterre, le Directoire auroit-il profité de cette

§. XXV. *Il faut ensuite s'emparer de Bombay et des petits forts environnans. Mouvemens que l'armée doit faire après ces opérations.*

En attendant le succès de leur mission, un petit détachement de notre armée se portera sur toutes

occasion de lui enlever une des propriétés qui intéresse le plus son amour-propre national. Cet évènement fortuit, et plus que suffisant pour éterniser la guerre entre deux nations, nos gazettes l'auroient présenté comme le résultat d'un dessein hardiment concerté. Peu s'en est fallu qu'à l'instant même où j'écris cette note, une de nos extravasions révolutionnaires n'ait fait passer cette place dans des mains infidèles, et capables d'en traiter avec la puissance même à qui elle appartient, si elle eût été tentée de la racheter; ce qui, à la honte près, eût été plus facile que de la reprendre. Persuadé, comme je le suis, que le mobile de toutes les séditions est l'intérêt personnel d'un petit nombre de scélérats, combiné avec l'ignorance et le fanatisme de leurs victimes, je le suis intimement que c'étoit le projet des fauteurs de la conspiration de Gibraltar.

Le peuple anglais est, sans contredit, un des plus exposés à tous ces mouvemens orageux, parce qu'il est trop lié aux chances politiques du gouvernement, et au flux et reflux des opinions qui s'entre-choquent, sans qu'il en jaillisse toujours une grande lumière, mais bien certainement un esprit de parti dangereux. Sa constitution surveille plutôt une liberté idéale, qu'elle ne réprime

les possessions anglaises, depuis Surate jusqu'à Baroche; c'est une expédition de six semaines tout au plus; car, dans cette partie sans défense, marcher est conquérir; si la saison nous laisse assez de temps pour entreprendre le siége important de *Bombay*, nous pourrons alors nous en occuper; les Marates se jetteront sur

une licence que les différentes passions mettent dans une activité continuelle. Ainsi, lorsque j'ai dit qu'une de nos extravasions révolutionnaires s'est manifestée à Gibraltar, je n'entends exprimer par-là que le danger de l'exemple que nous avons donné, et de cette fatale secousse qui, semblable au tremblement de terre, se prolonge long-temps après sur tout le continent. Heureusement nous sommes plus loin aujourd'hui de la révolution, que nous ne l'étions réellement en 1784; peu de temps après, j'ai osé la prédire à un de nos ministres, et dans un ouvrage imprimé en 1787 (Fragment d'une lettre à M. Pitt), j'en ai prévu la marche rapide et les résultats effrayans; je sentois dès lors qu'il devoit y avoir une différence monstrueuse entre les troubles de la fronde, qui avoient forgé de si grands caractères..., le génie même de *Corneille*, et ceux que je voyois fomenter par des scélérats médiocres, qui ne me laissoient envisager qu'un chaos et dix ans de ténèbres. Plus d'une fois mes réflexions se sont portées jusqu'à l'homme de génie qui pourroit seul arrêter ce torrent; et j'avoue qu'en cherchant par-tout je ne le connoissois pas encore.

(*Note de l'Editeur.*)

Salcette et sur *Bacaim*, qu'ils désirent si ardemment de recouvrer; ils nous fourniront, sans balancer, tout ce qui nous est nécessaire pour emporter le château de Bombay; je suis parfaitement certain que, dans cette occasion, ils paieront toutes les dépenses de notre armée, pour se délivrer à jamais d'un voisinage qui leur est si odieux.

Après cette opération avantageuse et indispensable, notre armée doit, dès le mois d'avril, se porter du Malabar au Coromandel, où d'autres alliés nous appellent. Hyder-Ali rentre aussitôt dans le Carnate, et nous marchons avec lui droit à Madras; la réduction de cette place entraînera celle de tout le Carnate, les autres petits forts ne pouvant tenir ensuite contre une telle armée, et ne valant pas la peine de s'y arrêter auparavant. La rapidité avec laquelle Hyder-Ali seul s'en est emparé l'année dernière est une preuve convaincante de mon assertion. Dès que Madras est pris, nous laissons Hyder-Ali réduire par ses armes tout le sud de Coromandel, et nous remontons au nord, où le soubadar du Décan nous tend les bras. Son invasion dans les provinces qu'il revendique sur les Anglais suffit pour les leur enlever, pourvu que nous nous chargions de réduire Mazuli-

patam, Visigapatam, qui sont de foibles places, étant attaquées par des Européens instruits dans la tactique militaire : cela ne demandera donc que quelques jours.

§. XXVI. *Système à suivre pour attaquer le Bengale. Moyens de le faire. Villes qui doivent nous occuper. Position dans laquelle se trouveront les Anglais.*

Le Malabar et le Coromandel étant ainsi enlevés aux Anglais, nous pourrons nous occuper du Bengale; j'ai déjà dit qu'Hyder-Ali ne nous y accompagneroit pas, et qu'il seroit bien difficile d'y engager le soubadar; mais j'ai dit aussi que nous devions tout attendre de l'empereur Mogol et des Marates. Le Mogol aura le temps de faire irruption dans le Bengale, par le Bahar au nord, et les Marates, par le Latek au sud. Pour nous, c'est à Calcutta qu'il faut marcher, parce que, dans cette circonstance qui est on ne peut plus précieuse, les Anglais n'auront qu'à opter entre deux partis, diviser leur forces pour défendre à la fois leurs provinces et cette citadelle, ou abandonner leurs provinces pour se borner à la défense de Calcutta. Dans le premier cas, Cal-

cutta n'aura contre nous qu'une garnison sans armée ; dans le second, il aura l'une et l'autre ; mais aussi toutes les forces confédérées se trouveront réunies devant cette place.

§. XXVII. *Force de la ville de Calcutta. Sa description militaire.*

Je ne dissimulerai point que la réduction de cette terrible citadelle exige de notre part l'usage de toutes les ressources de l'art européen. Le corps de la place est un heptagone irrégulier, composé de quatre grands bastions et de deux demi-bastions, à orillons et casemates du côté de terre, et trois redans du côté de la rivière, suivant le système de la grande fortification de Vauban, avec une fausse braie continue tout autour de la place, et un fossé sec. Les ouvrages extérieurs sont une contre-garde sur la capitale de chaque bastion et démi-bastion, un double ravelin sur chaque courtine, et deux redoutes qui couvrent les deux angles morts, formés par les deux aires comprises entre les trois redans : le tout enveloppé d'un chemin couvert, palissadé avec un glacis de trente toises, et une esplanade de quatre cents ; tous ces ouvrages peuvent être garnis de neuf cents pièces de

canon, dont trois cents peuvent battre la rivière; il y en a sur ce front, jusques dans la fausse braie, pour démâter à couvert les vaisseaux qui viendroient s'y embosser en batterie. Celles de mortiers seroient de peu d'utilité pour le siége de cette citadelle, parce qu'elle est très-vaste, et que les bastions, contre-gardes, et ravelins, sont construits à centre vide, suivant la méthode de Cohorn. Les magasins à poudre, placés dans la gorge des bastions, les magasins des vivres le long des courtines, les logemens des portes et des redans pour cinq mille hommes de garnison, les puits, le bas étage du gouvernement, sont tous à l'épreuve de la bombe; c'est au canon et aux mines à opérer la réduction de cette place. La description exacte que je viens d'en faire amène ici naturellement celle des deux premières places dont j'ai proposé les siéges, Madras et Bombay.

§. XXVIII. *Plan de Madras.*

Les anciens plans de Madras ne peuvent plus en aucune façon nous servir de renseignement pour le siége de cette forteresse. Elle est presque entièrement changée depuis la dernière guerre. Le corps de la place ne vaut toujours

rien ; c'est un mur de jardin qui l'enferme, mais l'enceinte extérieure est d'une bonne défense. La forme oblongue de la place y a occasionné un double systême de fortification. Le front du nord, composé de deux grands bastions avec une demi-lune sur la courtine, une caponnière, un fossé sec avec une cuvette pleine d'eau, un chemin couvert, palissadé ; un glacis de trente toises, et une esplanade de cinq cents, est dans le systême de la grande fortification de Vauban, (1) l'homme le plus étonnant que la

(1) L'auteur de ces Mémoires a bien raison de rendre justice à M. de Vauban ; son systême de fortification, beaucoup moins compliqué que celui de Cohorn, lui est infiniment préférable ; tout ce qu'on a essayé depuis, par la manie d'innover, est fort au dessous de l'un et de l'autre. Feu M. de Montalambert s'est donné la peine de contrarier les idées reçues, pour en concevoir qui n'étoient pas recevables. Le roi de Prusse, le Grand Frédéric, qui plus qu'un autre avoit acquis le droit d'innover, parce qu'il savoit profiter en grand homme de ses propres erreurs, avoit essayé un nouveau systême de fortifications, qu'il appliqua, autant que je puis m'en souvenir, à la ville de Neisse (en Silésie). L'expérience lui apprit bientôt qu'il valoit mieux s'en tenir à ce que deux hommes de génie avoient enseigné et pratiqué avec succès. Cet exemple est d'un grand poids contre les novateurs. Je conviens cependant qu'il est des circonstances où il faut s'écarter de la route

France ait possédé en ce genre. C'est le front le plus fort, et sur lequel nous formâmes notre attaque en 1758.

tracée ; et près d'un million de soldats tout armés, que nous avons fait, pour ainsi dire, sortir de la terre, comme Pallas du cerveau de Jupiter, qu'eussent-ils fait si le génie n'avoit créé une guerre toute nouvelle, et dont le caractère impétueux, s'associant à merveille à la valeur française, pouvoit seul déconcerter toutes les combinaisons de la tactique allemande ? Jamais on n'a vu moins de siéges et de batailles rangées, et presque tous les jours étoient marqués par des actions militaires, et les campagnes, par des conquêtes importantes. Ce qu'il y a de fort singulier, c'est qu'il existe peut-être bien peu de nos généraux en état d'écrire la guerre qu'ils ont faite d'ailleurs avec tant d'intrépidité et de distinction. Ce que je viens de dire ne m'éloigne point du tout de l'auteur des Mémoires, et de sa manière de penser en général sur toutes les défenses ; la mienne est qu'il ne faut pas fortifier les grandes villes, sur-tout celles où une population nombreuse entraîne des inconvéniens auxquels il est difficile de remédier ; les incendies, la perte des monumens, la consommation des vivres ne sont pas les moindres de tous. C'est par cette raison que je regarde la défense de Gênes par Masséna, comme un évènement remarquable. On doit se rappeler que, dans une guerre précédente, ce peuple farouche et cruel à la fois se souleva tout à coup, et chassa en fort peu de temps une partie de l'armée autrichienne qui étoit dans ses murs : cela pouvoit arriver

Ce

Ce choix peu judicieux ne fut déterminé que par la commodité de loger l'armée dans la ville Noire, qui est toute de ce côté. Les Anglais, qui

plus-aisément encore au général français, sans une différence qu'il est essentiel de consigner dans l'histoire des hommes ; c'est qu'à l'époque où les Allemands furent chassés par les Génois, ces derniers se soulevèrent, au nom du gouvernement, pour la liberté ; et qu'à celle dont je parle, ils se sont soumis à ceux qui défendoient leur liberté, contre le gouvernement ; et ce qu'il y a de bien singulier, c'est que les Français les ont servis dans ces deux circonstances, bien différentes l'une de l'autre. Il n'en est pas moins vrai que MM. de Boufflers et Richelieu ont eu moins de mérite à reconquérir Gênes, que Masséna à la défendre, ayant à maintenir l'ordre dans une grande cité, presque sans défense, avec une garnison peu nombreuse, et n'ayant que des privations à faire partager aux habitans, ainsi qu'à ses soldats. Sans doute il a été très-heureux d'avoir eu affaire à un ennemi qui ne l'attaquoit que foiblement, et qui s'est presque toujours trompé dans ses calculs militaires. La suite des évènemens, dont Bonaparte a su tirer un si grand parti, est une preuve du danger d'un plan mal conçu. Gênes, pour l'Italie, et la Suisse, par rapport à l'Empire, voilà les deux points que nos ennemis devoient conserver à quelque prix que ce fût. La marche rapide et presque romanesque du général français est admirable, parce qu'il a su calculer les obstacles, et en triompher. Le siége d'une bicoque bien fortifiée l'eût peut-être empêché de faire la conquête de l'Italie, et

s'imaginent que nous l'attaquerons sur ce même front, y ont rendu les tranchées presque impraticables, en enfouissant sous le glacis et sous

d'une partie de l'Empire. C'est par cette raison qu'il ne faut point trop multiplier les points de défense qui ne peuvent pas arrêter l'homme de génie qui fait une guerre d'invasion, mais seulement s'appliquer à les placer à propos, et choisir sur-tout des villes qui ne soient, en quelque sorte, que les casernes de la garnison. Dans toutes ses constructions il faut éviter le faste inutile; comme à Cherbourg, par exemple, où l'on a voulu formellement contrarier la nature, tandis qu'à la Fosse de Colleville, elle offre tous les avantages possibles et point d'obstacles à surmonter. Le génie de M. de Vauban concevoit en grand, et ne dédaignoit pas cependant d'entrer dans tous les détails. Rien ne convenoit mieux à celui de Louis XIV, un des hommes le plus digne de son siècle. Lorsqu'il conçut le projet de faire construire un port dans la Manche, il le communiqua à M. de Vauban qui, après un très-long examen, se décida pour la Fosse de Colleville, à l'abri de tous les vents, et sur-tout à cause de la profondeur de la mer, dans cette partie, et de la solidité du fond; depuis ce temps on l'a sondé plusieurs fois, sans y trouver la moindre différence. Frappé de ce souvenir, au moment même où les gigantesques travaux de Cherbourg furent arrêtés, je me permis d'en démontrer l'inutilité, l'énorme dépense, et le succès presque douteux: cela réussit très-mal, parce qu'il étoit convenu, entre un ministre et un courtisan, qu'il falloit amuser le roi de ce fastueux

l'esplanade de grande quantité de décombres des maisons qu'ils ont abattues pour isoler la place; d'ailleurs, tout ce terrain est nu jusqu'à trois cents toises du corps de la place.

Le front de l'ouest est composé de trois bastions, dans le système de moyenne fortification de Vauban, avec deux tavelins sur les deux cour-

joujoux, avec lequel il croyoit intimider l'Angleterre. Je dois cette justice à M. de Beuvron, digne et galant homme qui, dans cette occasion, ne craignit pas de contrarier et son frère et le ministre par des observations très-judicieuses sur le plan en lui-même, et sur son exécution. Je voudrois pouvoir rapporter ici tous les détails dans lesquels il démontroit l'énorme friponnerie des entrepreneurs des travaux publics de tout genre, sans en excepter ceux des grandes routes; je me contenterai de dire que des courtisans de sa trempe peuvent se comparer aux avertisseurs de la Chine; et, pour suivre son exemple, je puis affirmer ici que j'ai vu deux particuliers, qui n'avoient pas un sou, s'enrichir dans la seule confection d'une route mal tracée, et plus mal faite encore, depuis Lisieux jusqu'à Pont-l'Evêque. Plus d'un de mes lecteurs trouveront sans doute qu'il y a peu de rapport entre l'Inde, la construction d'un port en France, et un grand chemin en Normandie, et qu'il y a bien loin de l'ennuyeux Pont-l'Evêque, au riche Calcutta; ces messieurs se trompent; car l'homme courageux, qui combat et qui dévoile les abus, voyage sans cesse autour du monde, et sa pensée ne connoît ni limites, ni intervalles. (*Note de l'Editeur.*)

tines, et un projet d'ouvrage à couronne qui devoit les embrasser : le front du sud n'est que le corps de la vieille place qui ne vaut absolument rien ; n'ayant qu'une courtine très-longue, flanquée de deux petits bastions de six canons chacun, et un fossé de sept pieds d'eau à haute marée, mais seulement de trois pieds à basse marée. Sa meilleure défense est un groupe de trois lunettes ouvertes par la gorge, qu'on peut prendre de revers, en se jetant brusquement entr'elles et la place, avec l'intrépidité française ; alors cette place peut être surprise par escalade, ou battue en brèche par le revers des lunettes, et la brèche devient praticable dans vingt-quatre heures. La fortification de ce front n'a été si négligée que parce qu'on n'y craint pas les tranchées, le terrain étant si bas, qu'on y rencontre l'eau de la mer en creusant un demi-pied ; et cette prétendue sécurité expose la place à être enlevée d'un seul coup de main.

S'il faut en venir à un siége régulier, le front d'attaque le plus avantageux est celui du nord-ouest, entre les deux bastions ; il ne présente pas d'ouvrage extérieur, et cette partie du fossé ne se remplit d'eau que par un canal qu'il est aisé de boucher par une digue de dix toises à faire au sud-ouest de la ville Noire, (*urbs nigra*).

Cette ville Noire ne vaut pas la peine d'en parler. En 1768, ils y ont fait une enceinte qui n'a que trois pieds de revêtement, et le terre-plein est de pur sable mouvant qui s'écoule continuellement en rampe douce, au dedans d'une enceinte très-foible. Aussi ne fut-elle alors imaginée que pour garantir la ville Noire d'une surprise par la cavalerie d'Hyder-Ali.

§. XXIX. *Plan de Bombay; état de notre situation après cette conquête.*

La ville de Bombay n'a qu'une fortification mal entendue, et qui n'est composée sur aucun système; c'est seulement un contour irrégulier de pièces de rapport qui ont peu de défenses réciproques. Le front le plus favorable à l'attaque est celui de l'hôpital à l'entrée du port, sur la petite île nommée Oldwomen.

Il n'est formé que de deux petits bastions dominés par une hauteur sur laquelle on ne s'est pas encore avisé de construire d'ouvrage. La brèche étant faite par deux batteries établies sur cette petite île, on peut livrer l'assaut, en passant le canal à basse marée, et alors il est entièrement à sec. La ville prise, il restera à réduire un hexagone qu'ils ont construit dans le fond du port;

mais ce n'est qu'un fort en miniature (tel qu'on en peint sur les dessus de boîte), à angles ridiculement aigus, sans logemens à l'épreuve de la bombe, et si mesquin, qu'il ne vaudroit pas la peine d'ouvrir la tranchée, et seroit bouleversé par moins de quatre cents bombes.

Voilà donc l'état actuel et exact des trois places anglaises que nous aurions à réduire par les siéges en règle; dès l'instant de leurs conquêtes, il faut absolument les ruiner de fond en comble, pour éviter de les remettre aux Anglais en état de réparations, par les conditions de la paix future, entre les deux couronnes, et pour ne pas exciter le mécontentement des nations indiennes confédérées qui, connoissant l'importance de ces forteresses entre les mains des Européens, ne les verroient pas de bon œil entre les nôtres.

Ces trois opérations des confédérés, au Malabar, au Coromandel, et au Bengale, ayant consommé la ruine des Anglais dans l'Indostan, il ne nous y resteroit plus rien à faire que de nous occuper du rétablissement de notre commerce, mais sur un plan bien différent de celui qu'on a suivi jusqu'à présent. Ce plan peut être la matière d'un autre Mémoire, celui-ci se borne aux hostilités.

§. XXX. *Avantages que la France retirera du succès complet de cette expédition dans l'Inde contre les Anglais; bornes où nos véritables intérêts doivent s'arrêter.*

On me demandera peut-être ici quelle sera la part réservée aux Français, pour fruit de cette expédition. Je vais trancher le mot : la part des Français sera l'expulsion des Anglais, l'anéantissement de leur puissance dans l'Inde (puissance qui rompt l'équilibre de l'Europe), la ruine du commerce de leur compagnie, sa banqueroute en Angleterre, où cet évènement ne peut manquer de faire révolution, et enfin le rétablissement de notre négoce, non seulement dans le petit nombre de nos anciens comptoirs, mais encore dans un très-grand nombre de nouveaux, avec quelques arrondissemens de territoires adjacens, capables de les faire fleurir.

C'est à ces seuls avantages que nous devons borner nos prétentions dans l'Inde, si nous voulons y réussir à l'aide des puissances indiennes; car si nous leur laissons seulement entrevoir le moindre désir de succéder à la domination des Anglais dans le pays, à l'instant, jugeant avec raison qu'elles auroient tort de combattre pour changer seulement de joug, ou elles prêteroient

l'oreille à des propositions d'accommodement, de la part des Anglais, et nous abandonneroient à leur merci, ou elles embrasseroient la politique de nous balancer réciproquement, afin de se faire rechercher à grand prix par les deux partis. Dans le premier cas, notre armée seroit perdue; dans le second cas, nous n'avons pas les moyens de soutenir la concurrence avec les Anglais, puisque nous n'avons rien dans l'Inde à donner; et, dans tous les deux, la révolution seroit manquée. L'abnégation entière de tout désir de domination est la condition *sine quâ non* des succès que nous pouvons espérer à la guerre, et des fruits que la paix nous en fera recueillir.

Mais, me dira-t-on, c'est bien des frais pour ne rien posséder. Je répondrai à cela que nous serons bien récompensés par l'expulsion de nos ennemis, par la domination commerciale que cette expédition nous assurera, par le déficit immense que cela portera dans le numéraire des Anglais, déficit qui sera pour nous un véritable trésor (1).

(1) Lorsque ce Mémoire aura passé sous les yeux de sa Majesté, je la prie instamment de vouloir bien mettre en marge toutes ses objections, et celles de ses ministres;

J'ajoute à ce projet de guerre continentale en Asie quelques vues sur les hostilités qu'on y peut faire en même temps contre le commerce des Anglais, et même indépendamment de l'hypothèse de la guerre continentale (hypothèse qui devroit bien, pour nos intérêts, se changer en réalité).

§. XXXI. *Plan de la guerre à faire aux vaisseaux du commerce anglais, dans l'Orient; état de la marine de Bombay.*

Nos hostilités dans les mers des Indes contre les Anglais ont pour objet leurs vaisseaux de guerre, et leurs bâtimens de commerce.

Les vaisseaux de guerre que les Anglais emploient dans cette partie sont de deux classes, les vaisseaux du roi, et la marine de Bombay; celle-ci appartient à la compagnie.

Le nombre et la force des vaisseaux du roi varient suivant les besoins; et c'est sur ces deux

je me ferai un plaisir et un devoir d'y répondre avec exactitude : quant aux réflexions des courtisans, lorsque l'expédition aura lieu, et à leurs dires ordinaires, *cela est beau sur le papier*, ainsi qu'aux caquets des cafés de Paris; le succès répondra, j'espère, pour moi, et d'une manière victorieuse.

(*Note de l'Auteur.*)

points que nous devons mesurer l'armement nécessaire pour surpasser, ou du moins balancer leur armée navale. Suivant les derniers relevés de la marine d'Angleterre l'escadre aux ordres de l'amiral Hugues est de dix-huit vaisseaux de ligne; la nôtre, commandée par M. de Suffren, n'est que de douze; et, depuis quatre mois, elles ont dû se rencontrer; l'habileté et la fortune doivent seules suppléer à la disparité du nombre.

La marine de Bombay consiste en une frégate de 40 canons, et quatre depuis 20 jusqu'à 30, avec quatre corvettes de 16, deux galiotes à bombes, deux brûlots, et sept ou huit goëlettes depuis 4 jusqu'à 8 canons. Ces bâtimens sont équipés de matelots indiens, gens propres à la manœuvre, mais sans bravoure. Il n'y a d'Anglais que les officiers, pilotes, quartier-maîtres, en un mot ce qui s'appelle l'état-major, et la *mestrance*. L'emploi de ces vaisseaux est de protéger le cabotage sur la côte du Malabar contre les gardes-côtes marates, et les pirates du golfe de Cambaye. Cette petite marine, en cas de besoin, se joint à la marine royale.

§. XXXII. *Voyages et routes des vaisseaux de la compagnie anglaise.*

Les vaisseaux de commerce sont ceux de la

compagnie qui font les grands voyages d'Europe dans l'Inde, et ceux des particuliers qui sont bornés au commerce d'Inde en Inde.

Les vaisseaux de commerce de la compagnie, expédiés d'Europe aux quatre présidences de Bengale, Madras, Bombay, et Sumatra, et ceux destinés pour la Chine, forment un envoi annuel de vingt-cinq bâtimens armés de 24 canons, et équipés de cent-cinquante matelots en temps de guerre; en temps de paix, les équipages ne sont que de cent hommes.

La route que ces vaisseaux prennent, en temps de paix, est la plus courte par l'île de Sainte-Hélène, où ils relâchent. De là, ils continuent leur voyage en doublant le cap de Bonne-Espérance, par plus de deux cents lieues au large; et par les parages, à l'est de Madagascar, ils entrent dans l'Océan Indien pour se rendre à leurs destinations respectives: leur retour se fait en raison inverse; mais en temps de guerre, leur navigation est bien différente; ils partent ensemble d'Angleterre, sous le convoi de quelques vaisseaux de guerre qui les escortent jusqu'à la hauteur de l'île Sainte-Hélène, où les vaisseaux de commerce ne relâchent point alors, parce qu'ils n'y trouveroient, pour tout rafraîchisse-

ment, que de l'eau; tous les vivres de cette île y étant retenus d'avance par le gouvernement pour ses vaisseaux qui doivent y rester en station, jusqu'à l'arrivée des autres vaisseaux expédiés de l'Inde en Europe, dans la même année. Les vaisseaux de la compagnie vont relâcher à la côte de Congo, dans les établissemens portugais de San-Salvador, de Saint-Paul de Loanda, et de Saint-Philippe de Benguela.

§. XXXIII. *Manière d'enlever les vaisseaux de la compagnie.*

Je ne proposerai pas de les intercepter au Congo par des croisières sur cette côte, parce que les vaisseaux de guerre stationnés à Sainte-Hélène, étant à portée de nous y donner la chasse, rendroient nos armemens infructueux: il vaut mieux les attendre loin de cette protection. En sortant de leur relâche de Congo, au lieu de prendre le large, comme en temps de paix, pour doubler le cap de Bonne-Espérance, et entrer dans l'Océan Indien, par les parages à l'est de Madagascar (où, en temps de guerre, ils craignent de tomber dans les croisières de l'île de France), ils côtoyent la côte occidentale d'Afrique, pour doubler le cap, à vue des terres, et

entrer ainsi dans le canal de Mozambique, où ils relâchent, les uns à la baie de Saint-Augustin, ou à la baie de Tulléar qui est voisine de la première, les autres à l'île d'Anjouan qu'ils appellent Johanna. C'est dans ce canal qu'il faut les attendre avec trois frégates et trois corvettes, envoyées de l'île de France en station à la baie de Laurent-Marquez, sur la côte orientale d'Afrique; au moyen d'une croisière vigilante, établie depuis cette baie jusqu'à la vue de l'île de Madagascar, je suis persuadé qu'on n'en laisseroit guère échapper, parce que leur aller et leur retour se font par la même voie : c'est dans les mois de février, mars, et avril.

Toutes nos croisières ordinaires, dans les détroits de la Sonde et de Malaca, à la barre du Gange, à la hauteur de Ceilan et de Sumatra, telles que celles de M. Dorvés, l'année dernière, seront rarement fructueuses, parce que, dans les saisons où elles sont praticables, les vaisseaux de guerre, employés dans l'Inde, s'attachent particulièrement à nous y donner la chasse. Il y a pourtant dans l'Inde un point de croisière où les vaisseaux de guerre ne se portent pas, parce que les Anglais sont persuadés que nous en ignorons l'avantage. C'est celui du débouquement des Moluques, pour le retour de leurs vaisseaux de

Chine(1). Ce retour ne se fait point, en temps de guerre, par le détroit de la Sonde, mais bien par celui de Baly et celui de Lamboc, qui sont tous deux formés par l'interposition de l'île de Java et de Combava; une frégate de 30 à 40 canons, et une de 20, stationnées à quelque distance en

(1) Nous avons sur cette intéressante contrée des notions très-diverses, et cependant assez importantes; occupés d'y envoyer des missionnaires, et d'y semer les principes de notre religion, nous avons peut-être trop négligé d'y établir des correspondances avantageuses à notre commerce. Les Hollandais ont fait tout le contraire, en s'abonnant à fouler aux pieds le crucifix (nous devons stipuler l'abolition de cette abominable condition), et ils sont parvenus à acheter toutes les marchandises de la Chine à bon marché, et à nous les vendre très-cher. Les Anglais, jaloux de tout ce qui tient à la puissance maritime, ont essayé plusieurs fois de les traverser, et la feue Czarine avoit conçu de vastes projets de conquête, ou tout au moins celui d'enlever aux autres nations tout le commerce de cet empire. Ce projet étoit, à mon avis, un des moins romanesques de ceux qu'on lui a supposés. Depuis ce temps, tout le monde connoît la fastueuse ambassade du lord Macartney et son peu de succès, dont voici les raisons. Tous les négocians transplantés, de quelque nation qu'ils soient, et sur-tout dans des climats aussi éloignés, perdent absolument toute idée de patrie et de liens sociaux; ils ont fait un premier sacrifice, plus ou moins pénible, et

dehors de ce débouquement, y pourroient enlever tous les retours de la Chine, sans y rencontrer d'obstacles de la part des vaisseaux de guerre. Il faudroit bien choisir les commandans et les équipages; les premiers doivent savoir l'anglais et la langue indienne; cette commission ne doit

ce n'est plus que l'égoïsme et la cupidité qui les consolent et les occupent; il s'ensuit que c'est une nation tout-à-fait isolée de leur gouvernement respectif, et très-capable de les contrarier dans tout ce qui peut nuire à leur intérêt personnel; c'est précisément ce qui a rendu les démarches et les négociations du lord Macartney aussi pénibles qu'infructueuses; et c'est ce qu'il est essentiel d'apprendre, afin d'expliquer le principe des difficultés sur lesquelles le ministre anglais cherche à jeter un nuage; il paroît les attribuer à l'Empereur et à ses ministres, et cela n'est vrai qu'en ce point seulement, où l'on doit considérer le parti énorme que les agens du pouvoir tirent de la protection qu'ils accordent aux négocians. A la Chine, comme ailleurs, il y a bien des abus à corriger, et beaucoup de réflexions à faire sur ce gouvernement, que chacun a traduit à sa manière, et dont nous n'avons pas manqué de saisir très-sérieusement *les pasquinades philosophiques*. Ce dont je ne puis revenir, c'est que les Anglais, ayant des vues sur le commerce de la Chine, n'aient pas cherché à faire un établissement à l'île Pelew. Un de leurs vaisseaux, le....., commandé par le capitaine Wilson, et revenant de Canton, fut jeté par la tempête sur cette

pas être confiée à des gens à système, qui ne veulent rien faire que ce qui a déjà été fait; mais à de jeunes gens ardens, et ayant leur réputation à faire. De cette manière, on en retireroit un grand avantage (1). Voilà tout ce qu'on peut faire de mieux contre les bâtimens de commerce

plage hospitalière. Suivant les rapports du commandant, il y reçut tous les secours imaginables; et, d'après ses observations, le climat est sain, et la terre est susceptible de toutes les cultures. Le bon roi de Pelew lui confia son fils qui mourut peu de temps après son arrivée en Angleterre, à Londres même; de son côté, le capitaine Wilson avoit laissé un de ses matelots à l'île Pelew. Comment est-il possible qu'on n'ait pas tenté une seconde expédition, ne fût-ce que pour s'informer du sort de cet intéressant insulaire qui, s'il existe encore, me paroît infiniment plus curieux qu'une plante exotique, et qui a voulu de lui-même rester à Pelew, charmé de la bonté des habitans? (*Note de l'Editeur.*)

(1) L'auteur de ces Mémoires recommande le choix des officiers. En rendant à tout le corps de la marine la justice qui lui est due, il n'en est pas moins vrai qu'il est très-sage d'employer à propos les talens et les connoissances qui se trouvent plus naturellement partagés que réunis, et de consulter un peu les affections et les goûts. M. de Maknémara, jeune officier qui s'étoit distingué à Rochefort, par une action éclatante de courage, et sur-tout de sang-froid, en évacuant le magasin à poudre, sous sa voûte embrasée par le feu du ton-

de

de la compagnie, qui, à leur retour, passent également par le canal de Mozambique, pour doubler le cap de Bonne-Espérance appelé par

nerre. Cet officier, dis-je, ne laissoit rien à désirer sur tout ce qui pouvoit dépendre d'une valeur intelligente et combinée. M. de Sartine en fit plusieurs fois la plus heureuse expérience, singulièrement à l'époque où les Anglais, bloquant les ports de l'Amérique, on perdoit toute espérance d'y faire passer des vivres; il fut chargé de cette commission, et il s'en acquitta en pratiquant, à la vue des ennemis mêmes, une passe qu'ils ne connoissoient pas. Sous le règne suivant on voulut l'envoyer aux Indes; son courage ne refusoit rien de ce qu'il pouvoit entreprendre; mais ses lumières et sa probité l'éloignoient de ce dont il ne se croyoit pas capable; il représenta qu'il n'étoit point propre à cette commission, parce qu'il ne se sentoit pas assez temporisateur, et qu'il ne connoissoit parfaitement que les côtes d'Amérique. Qui le croiroit? le roi voulut absolument qu'il partît pour les Indes, et cet officier de la plus grande distinction alla terminer ses services et sa noble carrière à l'Ile-de-France, et sous le couteau des assassins, parce qu'il ne sut point maîtriser son caractère trop violent peut-être. Chargé de notifier les ordres du roi, il le fit avec la fermeté et le sang-froid d'un homme qui prévoyoit plutôt de la résistance que des difficultés. Il ne se trompoit point; le régiment de..... (je veux oublier son nom), qui étoit alors à l'Ile-de-France, étoit déjà imprégné de la corruption révolutionnaire: des grenadiers vinrent lui faire des représentations insolentes. Prononcer le

les Anglais *Good Hope*, et se rendre à Sainte-Hélène, afin de s'y mettre sous le convoi des vaisseaux de guerre, qui, de là, les escortent jusque dans les ports d'Angleterre.

nom du roi, se couvrir, mettre l'épée à la main, et charger ces révoltés, ne fut, pour le brave et fougueux Maknémara, qu'un instant, un éclair; mais, trop peu maître de lui, il s'abandonna à la poursuite de ces lâches qui l'écharpèrent sur les marches de l'escalier, lorsqu'il prononçoit encore le nom du roi. J'ai vu répandre des larmes à M. de la Peyrouse en recevant ses ordres pour le voyage autour du monde. Une femme de ma connoissance, s'empressant de le féliciter sur ce témoignage de confiance, il lui répondit assez brusquement: *Le roi me donne la mort, madame; j'irai la chercher, puisque c'est mon devoir.* Voilà sans doute le plus noble dévouement dans un homme qui ne manquoit pas d'ailleurs de mérite; mais il y avoit plusieurs officiers dont les talens connus étoient peut-être plus propres à remplir cette commission, et qui la désiroient avec autant d'ardeur que M. de la Peyrouse y mettoit de sang-froid. Le choix des hommes, et la manière de les employer, suivant les circonstances, est donc la qualité la plus essentielle de celui qui les gouverne.

O mânes de Maknémara!..... mânes d'un de mes meilleurs amis!..... recevez ici le juste tribut d'hommages que je dois à l'amitié qui nous lia si étroitement.

(*Note de l'Editeur.*)

§. XXXIV. *Plan des opérations à faire pour s'emparer des vaisseaux des particuliers anglais, qui font le commerce de la mer Rouge, du golfe de Perse, et de la côte d'Afrique.*

Le nombre des vaisseaux particuliers, qui font le commerce d'Inde en Inde, est d'environ trois cents en temps de paix; en temps de guerre il est indéfini, et se règle sur le plus ou moins de liberté de la mer; leur force est absolument nulle, parce qu'ils ne sont équipés que de matelots indiens qui ne savent pas combattre. Leurs voyages sont aux côtes de l'est de Coromandel et du Malabar, dans le golfe de Perse dans la mer Rouge (en anglais, *in the Red-Sea*), et à la côte orientale d'Afrique. Ceux qui font les voyages des côtes de l'est du Coromandel et du Malabar y sont protégés par la présence des vaisseaux de guerre anglais qui occupent alternativement ces parages, chacun suivant la mousson; mais ceux qui vont dans le golfe de Perse, dans la mer Rouge, et à la côte orientale d'Afrique, quoiqu'étant les plus riches, y sont absolument sans protection. Nous pouvons donc nous en emparer, sans beaucoup de frais, avec une ou deux corvettes au plus, bien commandées; par-là nous nous indemnisons amplement des frais de la guerre de l'Inde; de là

il s'ensuit nécessairement que nous opérons une grande révolution, et toute en notre faveur dans la balance de l'Europe, sans avoir d'autre peine que de faire des avances; la ruine de la puissance anglaise dans l'Inde, et le rétablissement de notre commerce dans cette riche contrée, nous dédommageront plus que suffisamment. Mais je m'aperçois que je me suis abandonné à des réflexions, revenons à la suite du projet.

Les expéditions des divers comptoirs anglais pour le golfe de Perse sont, années communes, de sept à huit gros bâtimens (je mets cela au plus bas). Ils portent pour cinq à six millions de marchandises, et font leur retour en *or* ou en *argent*, parce que le pays ne leur offre aucune espèce de chargement qui soit propre à une bonne spéculation. Les navires entrent dans le golfe de Perse, pendant les mois de janvier, de février, et mars, et ils en sortent en août et septembre. Une frégate et une corvette croisant en dehors du golfe, depuis le cap de Razalgate, en Arabie, jusqu'à la pointe de Jask, sur la côte de Perse, y feroient des prises considérables, et qui nous serviroient beaucoup. L'homme chargé de les commander devroit être un homme froid; les équipages devroient réunir les

qualités que j'ai décrites, en parlant de la station à envoyer à la baie de Laurent-Marquez. Les frégates croisant à la pointe de Jask doivent bien se garder d'entrer dans le port de Mascate, parce que les facteurs anglais qui y résident ne manqueroient pas d'expédier des bateaux arabes au devant de leurs vaisseaux, pour les avertir de la croisière. Ils en enverroient même jusqu'à Bombay qui détacheroit aussitôt une partie de sa marine pour nous donner sur-le-champ la chasse, et le but proposé seroit entièrement manqué. Il seroit nécessaire que l'équipage de cette importante station fût au complet, et même plus. Il faudroit également intercepter tout bâtiment qui auroit eu le malheur pour lui de nous apercevoir, ainsi que tous les cutters, bricks, et autres petits bâtimens portant les ordres pour les Anglais. L'équipage et les bâtimens devroient être retenus, ce qui ne seroit pas difficile, parce qu'il en passe ordinairement fort peu, à l'exception de ceux dont j'ai parlé plus haut.

Les vaisseaux particuliers, qui font le commerce de la mer Rouge, y sont expédiés de Bombay et de Surate; ils sont ordinairement au nombre de quatre, dont Surate seul en fournit trois. Comme leurs cargaisons sont immensément riches, que les vaisseaux s'enfoncent sous le

poids de l'or, et que dans les parages de la mer Rouge ils sont trop éloignés de la protection du roi et de la marine que la compagnie entretient à Bombay, ils emploient le stratagême de les faire naviguer sous pavillon maure; et, pour fortifier la couleur de ce pavillon, ils ont quelques maures à bord. Chélibie, riche négociant de cette nation, et demeurant à Surate, leur sert de prête-nom. Sous ce déguisement artificieux, et indigne d'une grande nation, ils partent du Malabar, depuis le 15 jusqu'au 30 mars, et arrivent à l'entrée de la mer Rouge, vers la fin d'avril. Ils sont chargés de marchandises très-précieuses, dont ils font les retours en or et en argent; ils sortent de la mer Rouge, depuis le 20 août jusqu'au 20 septembre, et en exportent annuellement quarante lacs de roupies (environ dix millions de notre espèce), le pays ne leur fournissant pas de chargemens en marchandises: ce qui, considéré suivant l'esprit du négoce, leur seroit bien plus avantageux.

Une grande question doit nécessairement naître de ce que je viens de dire, c'est celle de savoir ce qui convient le mieux à nos intérêts, de s'emparer des vaisseaux à leur allée ou à leur retour. Quant à moi, je pense qu'il faut les prendre quand on pourra; que cependant il vaudroit

mieux, ayant besoin d'or et d'argent dans l'Inde, les en trouver chargés. Dans une circonstance où nous n'en aurions pas un pressant besoin, et où nous ne serions pas en guerre avec l'Angleterre, les autres cargaisons nous seroient plus utiles.

Le stratagême employé par les Anglais, pour mettre leurs vaisseaux de la mer Rouge à l'abri de nos armemens, a pu les sauver dans les guerres précédentes, parce que le pavillon maure de Surate étoit neutre; mais, dans la guerre présente, le consul de France à Surate, ayant été insulté violemment, et enfin fait prisonnier de guerre, toute hostilité contre son pavillon sera, de notre part, une juste représaille (1).

(1) Cet évènement malheureux, et désagréable pour le consul de France, et par conséquent pour la nation dont il est le représentant, devient favorable, et nous rend à tous nos droits, et nous procureroit l'avantage de faire des prises immenses. Nous saisissons avec plaisir cette occasion de rendre justice à la conduite du consul français; il a conservé dans cette fâcheuse position, loin de tout secours, éloigné de sa patrie, l'attitude qui convient à l'envoyé de la première puissance de l'Europe.

(*Note de l'Auteur.*)

La conduite du consul de France à Surate nous rappelle celle si digne d'éloge qu'a tenue M. Otto en Angleterre, dans un temps bien difficile; au milieu de tant

Deux corvettes de 20 canons, stationnées entre Tamrida, dans l'île de Socotra, et Cassem sur la côte d'Arabie, suffisent pour les enlever d'emblée. On doit bien se garder de se montrer à Moka, ni a Aden; à Moka, parce que les facteurs anglais, qui y résident, leur expédieroient des vaisseaux arabes pour les avertir de rétrograder; à Aden, parce que, quoiqu'il n'y ait pas de facteurs anglais, cependant il existe entre cette ville et celle de Moka une correspondance si active, que les gens de Moka seroient bientôt instruits du danger, et ne manqueroient pas de le prévenir.

Il faut encore observer de ne point conduire à Moka les prises pour y être vendues, parce que les facteurs anglais y feroient intervenir, auprès

d'intérêts et d'opinions si diverses, il a su se concilier l'estime et l'amitié de tout le monde. Une place d'ambassadeur est infiniment agréable, par la confiance de son gouvernement, la gloire de représenter sa nation et de la centraliser pour ainsi dire dans sa personne, le plaisir d'être utile à ses compatriotes, la considération dont on jouit; mais que de convenances à observer! que de sacrifices à faire à ses goûts! combien il faut se veiller soi-même et les autres! Heureux quand on réussit; alors on a bien du mérite.

(*Addition de l'Editeur.*)

du gouvernement arabe, tous les marchands du pays, pour réclamer les marchandises comme leur propriété, sous prétexte qu'elles leur sont adressées; et moyennant un présent considérable au gouvernement et au cadi, ils en obtiendroient l'adjudication, ou tout au moins l'embargo. Pour éviter toutes ces contestations, les prises de la mer Rouge et du golfe Persique doivent être conduites à l'Ile-de-France.

Les vaisseaux particuliers, qui commercent à la côte orientale d'Afrique, partent aussi tous de de Bombay et de Surate. C'est à la baie de Laurent-Marquez qu'ils arrivent, au mois de février et de mars. Nos frégates stationnées dans le canal de Mozambique, en croisière contre les vaisseaux de la compagnie, comme je l'ai dit précédemment, suffisent sans autre armement *ad hoc*, pour y enlever ceux des particuliers. Leur nombre est ordinairement de dix à douze qui y portent de la poudre à feu, des armes de traite, de l'eau-de-vie et des toiles, et reçoivent en échange de la poudre d'or, des dents d'éléphans, et des esclaves.

Tous les bâtimens qu'on emploîra à ces croisières doivent être détachés de l'Ile-de-France (1),

(1) Il faudroit envoyer d'avance à l'Ile-de-France les

et non de notre escadre dans l'Inde, afin que, tant que les Anglais y verront notre escadre réunie, ils puissent conserver sur le sort de leurs vaisseaux de commerce une parfaite sécurité. Elle seroit troublée aussitôt qu'ils nous verroient détacher de notre armée navale seulement deux ou trois frégates; et, dès lors, dans tous leurs comptoirs, ils s'abstiendroient de toutes mises dehors, sans l'escorte des vaisseaux du roi ou de la marine de Bombay.

Voilà une simple esquisse des opérations hostiles que nous pouvons faire par terre et par mer contre les Anglais dans l'Inde. J'ai dû nécessairement omettre une infinité de petits détails, parce qu'ils pouvoient retarder la marche des objets principaux que j'avois à présenter; je joins à ce Mémoire, que j'ose présenter à votre Majesté, les tableaux de batailles à livrer dans l'Inde; ils sont un peu confus; mais les plans sont nets et précis.

Si mon projet est adopté, et qu'on daigne m'en

frégates et corvettes destinées à ces différentes opérations, ainsi que les officiers et les équipages. Cette précaution seroit nécessaire, afin de ne point donner de suspicion aux Anglais; ces bâtimens devroient filer un à un. (*Note de l'Auteur.*)

confier l'exécution, je le ferai avec tout le zèle possible; si au contraire on en charge un autre, je me ferai un plaisir de lui donner tous les renseignemens possibles, et je donnerai à tous les commandans particuliers les instructions nécessaires; trop heureux encore si j'ai pu consacrer trente-cinq années d'étude à avoir fait faire un pas aussi grand à ma patrie vers un enrichissement certain.

Comme, quand on statue sur d'aussi grands intérêts, on aime à connoître les caractères des peuples avec lesquels on traite, je vais les esquisser ici.

§. XXXV. *Caractères des Marates; quelques détails sur leur esprit national.*

J'ai déjà parlé de l'origine des Marates; mais dans le cours des projets de conquête, je n'ai pu m'y arrêter long-temps: l'importance des relations que nous aurons probablement avec ce peuple exige un article détaillé.

Les pays qu'ils habitent sont fertiles en légumes; la province de Koukey produit abondamment du riz; la Soubadarie de Khandaishe a le même avantage.

Le grain, en général, est cher chez les Ma-

rates, et le commerce peu favorisé par le caractère national. Ils tirent leurs soies du Bengale.

Les Marates sont robustes et forts : ils ont toujours préféré les produits de la guerre à ceux de l'industrie ; le butin leur est plus familier que le fruit du travail ; aucun peuple indien ne résiste à la fatigue comme eux. Quelquefois des corps nombreux de leur cavalerie ont fait dix-huit à vingt lieues de France (1), en un jour ; évitant avec soin les combats rangés, ils n'ont d'autre but que d'anéantir, pour ainsi dire, le territoire ennemi, dispersant les troupeaux, renversant les maisons, brûlant les villages ; ils sont parfaitement semblables à un orage qui fond sur la plaine avec impétuosité, et qui se dissipe après avoir promené l'effroi sur son passage. On achète leur alliance et leur neutralité (j'ai déjà dit que c'étoit un mauvais système), et ils ont long-temps vendu, dans l'Inde, la paix et la guerre ; mais ils

(1) Cette cavalerie infatigable peut être comparée d'abord aux Numides, et ensuite à nos hussards, qui joignent quelquefois un peu d'indiscipline à beaucoup de bravoure et de résolution ; ils en ont donné bien des preuves dans la dernière guerre ; on les a vu faire des trajets aussi considérables que celui dont il est ici question, et plusieurs ont été tout une campagne sans se déshabiller.

(*Note de l'Editeur*).

ne sont pas toujours une ressource assurée pour une puissance qui les prend à sa solde, et le malheureux comte de Lally en a fait une triste épreuve; mais il est vrai que c'étoit sa faute, ne s'y étant pas pris adroitement. Mon opinion est que ce général a été plus malheureux que coupable, que, ne connoissant nullement les Indes, il a dû faire bien des fautes; et que, portant dans ce pays une haine invétérée contre les Anglais, sans adresse, il a occasionné la perte de Pondichéry; mais certainement, dans tous les cas, M. de Lally ne pouvoit et ne devoit pas être jugé devant le parlement, il n'en étoit pas justiciable, et devoit être traduit devant un conseil de guerre (1)

(1) Nous avons rédigé cet article dans l'intention précise de l'Auteur; quant à nous, nous ne voulons rien préjuger sur cette grande affaire, nous voudrions transcrire ici la défense de son fils pour M. le comte de Lally: nous nous contenterons de dire qu'ayant eu occasion de vivre long-temps avec un homme qui étoit à Pondichéry, dans le temps de sa prise, et à portée de connoître tout ce qui se passoit, il nous a assuré que M. de Lally n'étoit pas coupable de trahison, mais qu'il s'étoit fait détester des soldats et de tout le monde par sa dureté. On avoit cru, en envoyant là M. de Lally, faire des merveilles à cause de son origine; on s'est trompé. Il s'étoit cru aimé des soldats, et les commander dans l'Inde, comme en Europe; il s'est abusé.

qui n'auroit peut-être pas prononcé la peine capitale; mais je me suis écarté, revenons aux Marates. Ils sont tellement avides de pillage, que

Nous allons terminer par transcrire ici ce qu'ont dit, de cette malheureuse aventure, les *Ephémérides*, ouvrage estimé, à l'article du 9 mai; nous ferons ensuite nos réflexions sur les erreurs qu'il contient; nous aurons occasion de rapporter ce qu'elles disent, au 15 janvier, de la prise de Pondichéry; c'est pourquoi nous n'en parlons pas ici. Si nous faisons ce rapprochement, c'est que nous ne croyons pas qu'on doive laisser subsister les fautes qui se sont glissées dans un ouvrage aussi recommandable.

FRANCE.

HISTOIRE DU PARLEMENT DE PARIS.

L'an 1766, le 9 mai.

SUPPLICE DU COMTE DE LALLY.

« Après la prise de Pondichéry, dont nous avons » parlé, le comte de Lally avoit été conduit en Angle- » terre. Ayant obtenu, pour son malheur, la permission » de repasser en France, sur sa parole, il se présenta à » Fontainebleau, et offrit de se rendre à la Bastille. Il » écrivit au duc de Choiseul (*): *J'apporte ici ma tête* » *et mon innocence, j'attends vos ordres.*

(*) Tout ce qui n'est pas dans les guillemets sont des réflexions et des faits qui détruisent ou modifient ce qu'ont dit les *Ephémérides*. (*Note de l'Editeur.*)

quelquefois leurs alliés n'en sont pas toujours exempts, tout objet précieux excitant leur avidité.

Leur cavalerie est fort redoutée des Indiens et même des Anglais ; chaque cavalier est armé

M. le duc de Choiseul s'étoit opposé, comme ministre, à ce qu'on envoyât M. le comte de Lally aux Indes ; et, en cela il avoit eu raison ; mais ce qu'on ne sait pas, c'est que M. le duc de Choiseul ajoutoit à cela une haine personnelle pour M. de Lally. Lorsque ce dernier fut revenu de l'Inde, on lui conseilla d'aller voir le ministre, en lui assurant que son affaire seroit arrangée s'il faisoit cette démarche ; son orgueil ne voulut pas céder, et il en fut la victime.

« Le duc de Choiseul, ministre de la guerre et des » affaires étrangères, étoit généreux à l'excès ; bienfai- » sant et juste ; la hauteur de son ame étoit égale à la » grandeur de ses vues, mais il fut obligé de céder aux » clameurs de Paris.

L'auteur des Ephémérides a eu raison en disant, en général, du bien de M. de Choiseul ; mais il dérogea en cette occasion à son caractère.

« Le comte de Lally, né violent, s'étoit fait un grand » nombre d'ennemis par ses fougues indiscrètes, et sur- » tout pour s'être élevé avec force contre les dilapida- » tions énormes dont il avoit été témoin dans les Co- » lonies.

« Le conseil de Pondichéry en entier, une foule » d'employés restés sans emploi et sans ressource, les

de pied en cap, il est accompagné d'un fantassin armé d'une lourde massue, et d'une espèce d'épée ou plutôt de lame courte; si le cheval est tué sans que le cavalier soit mis hors de combat, pour le

» directeurs de la Compagnie des Indes, qui voyoient » leur grand établissement anéanti, les actionnaires » tremblant pour leur fortune, des officiers irrités; tous » se déchaînoient avec d'autant plus d'animosité contre » Lally, qu'ils croyoient qu'en rendant Pondichéry il » avoit gagné des millions. Les femmes, toujours » moins modérées que les hommes dans leurs terreurs » et dans leurs plaintes, crioient au traître, au concus- » sionnaire, au crimine de lèze-majesté.

« L'accusé fut d'abord traduit au Châtelet et ensuite » au parlement. De trahison, il n'y en avoit pas, puis- » que, s'il eût été d'intelligence avec les Anglais, et s'il » leur eût vendu Pondichéry, il seroit resté parmi eux. » Les Anglais, d'ailleurs, n'avoient garde d'acheter une » place affamée, qu'ils étoient sûrs de prendre, étant » absolument maîtres de la terre et de la mer. De pé- » culat, il n'y en avoit pas davantage, puisqu'il ne fut » jamais chargé ni de l'argent du roi, ni de celui de la » compagnie; mais des procédés durs et violens, des » abus d'autorité, les juges en trouvèrent beaucoup dans » les dépositions unanimes de ses ennemis.

« Comme le procureur-général avoit inséré dans sa » plainte les crimes de haute trahison, de lèze-majesté, » on refusa un conseil à l'accusé; il n'eut pour défense » d'autres secours que lui-même. Aussi emporté dans

punir,

punir, il devient fantassin ; si au contraire le cavalier tombe, il appartient au premier piéton qui le mène à la charge. Les Marates ont quatre espèces de troupes, les kassey-pagads,

» ses écrits, qu'il l'avoit été dans ses discours, il » insulta ses nombreux adversaires dans ses Mé- » moires : c'étoit se battre seul contre une armée ; il » n'étoit guère possible que cette multitude ne l'accablât » pas, tant les discours de tout une ville font impres- » sion sur les juges, lors même qu'ils croient être en » garde contre cette séduction. Le malheureux comte » de Lally, après cinquante années de service, fut con- » damné à mort, à l'âge de 68 ans.

« Quand on lui prononça son arrêt, son indignation » fut égale à sa surprise ; ayant par hasard à la main » un compas qui lui avoit servi à tracer des cartes géo- » graphiques dans sa prison, il s'en frappa vers le » cœur ; le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la » vie ; réservé à la perdre sur l'échafaud, on le traîna » dans un tombereau de boue, ayant dans la bouche » un large bâillon qui, débordant sur ses lèvres, et dé- » figurant son visage, formoit un spectacle affreux ; » plusieurs de ses ennemis vinrent en jouir, et pous- » sèrent l'atrocité jusqu'à l'insulter par des battemens » de main.

« Le comte de Lally laissa un fils né d'un mariage » secret ; ce fils apprit en même temps sa naissance, la » mort horrible de son père, et l'ordre qu'il lui donnoit » de venger sa mémoire. Forcé d'attendre sa majorité,

la cavalerie du pays, les selladours, et les pindaries ou looties; leurs fantassins sont divisés en réguliers et irréguliers; leur artillerie est en assez mauvais état, et ils paient très-cher quelques

» tout ce temps fut employé à s'en rendre digne. L'arrêt » fatal fut cassé en 1778 par le conseil qui chargea le » parlement de Normandie de revoir le procès. Un » neveu d'un employé de la Compagnie des Indes » (M. Despresménil), crut devoir, au parlement de » Paris, et à la mémoire de son oncle qui lui avoit » prescrit le contraire, de se rendre partie dans un » procès qui lui étoit étranger. Le parlement de Rouen » ayant admis son intervention, le conseil renvoya » de nouveau le jugement au parlement de Bourgogne. » Le célèbre comte de Lally-Tollendal défendit lui-» même, dans tous les tribunaux, la cause de son père, » avec une éloquence simple, noble, et pathétique. La » piété filiale en a fait un jurisconsulte, et un des pre-» miers orateurs de son siècle; il a obtenu, au tribunal » de la France entière, la justice que lui avoit refusée » celui de Dijon ».

Nous n'examinerons pas ici si M. de Lally a été concussionnaire ou non; ce que nous savons d'une manière certaine, c'est qu'il pouvoit et devoit véritablement être considéré comme fou, puisqu'il donnoit à Pondichéry ses audiences tout nu, et qu'il se permettoit des expressions qui saliroient cet Ouvrage, et par malheur des cruautés presque ridicules.

Nous répéterons ici que ce ne devoit pas être le parle-

fugitifs européens très-ignorans; cela doit faire juger combien ils estimeroient un corps de cette arme, bien organisé et bien vaillant.

Les troupes nationales sont très-estimées, sur-

ment qui jugeât M. de Lally, mais bien un conseil de guerre; comme MM. Brothier et la Villeurnois ne devoient pas être jugés militairement : thèse qu'a soutenue, avec tant de succès, M. Chauveau-Lagarde, et qu'auroit dû défendre en sens contraire M. de Lally. On eut un grand tort de refuser un conseil à l'accusé; car une des seules innovations salutaires de la révolution, ce sont les défenseurs officieux. M. de Lally, au lieu de se borner au simple récit des faits, aigrit encore ses ennemis par des insultes; l'opinion publique l'accabla bien moins que la haine de quelques personnes puissantes, et la ténacité de son rapporteur. Il y a des causes criminelles où cette même opinion, quelque impérieuse qu'elle soit, les juges ne doivent pas l'écouter; mais quand elle se prononce d'une manière imposante dans une cause civile, contre aucune des parties, la loi, ou sa fausse interprétation qui lui donne raison, ne fait que lui ajouter un tort de plus.

M. de Lally fut certainement frappé d'indignation lorsqu'on lui lut son arrêt; mais il ne put témoigner d'étonnement, puisque, quatre à cinq jours avant la prononciation de son jugement, il fit signe à M. de G.... que sa tête tomberoit. L'ordonnance du supplice fut affreuse.

Le roi fut fort fâché de ce malheureux évènement;

tout la cavalerie ; chaque homme reçoit par mois huit roupies de paye (environ 20 francs de notre monnoie); leurs chevaux sont fournis par le gouvernement, et entretenus par lui. Les selladours se remontent d'une manière singulière ; ils fournissent des chevaux, et, en échange de chaque cheval, ils reçoivent trente cinq roupies par mois ; ils ne sont pas tenus de rester dans le même corps, ils peuvent en changer comme bon

et il crut cet homme, pour lequel il avoit eu des bontés, perdu dès qu'il fut traduit à ce tribunal suprême qui a tant de fois résisté, et qui, par *ses remontrances*, a contribué à la ruine du trône.

Nous ne pouvons que louer M. de Tollendal *fils* de sa piété filiale..... Cette vertu est maintenant bien oubliée..... Une personne à laquelle on doit aussi rendre justice, c'est à M. Rotblette, secrétaire de M. de Lally, qui, n'en ayant jamais reçu que des duretés, se refusa constamment à le charger.

Nous ne nous sommes aussi étendus sur cet article, que parce que l'infortuné, qui en est l'objet, tient nécessairement à l'Inde, et parce que cette malheureuse histoire a dégoûté les officiers des expéditions de cette partie du monde ; elle a également contribué à éloigner le roi d'accepter entièrement ce Mémoire ; et par conséquent à agrandir la puissance anglaise dans l'Inde. Un évènement particulier nuit souvent aux plus grandes combinaisons. (*Note de l'Editeur.*)

leur semble. En temps de paix, ils se dispersent dans des solitudes, pour avoir la facilité de nourrir leurs chevaux : et, dans ce cas, un européen voyageant pour son plaisir dans ce pays, les prendroit pour de nouveaux Don Quichotte ; mais ils n'en ont pas les sentimens chevaleresques, car ils sont très-volages et ne conservent de l'amour que les sensations animales ; mais dès qu'un instrument, répondant à notre trompette guerrière, sonne, ils se rendent en foule dans les camps, et ils trouvent autant de plaisir dans les fatigues de la guerre, que quelques uns de nos français dans l'occupation d'une partie d'échecs. Les volontaires fournissent aussi leur monture, pour laquelle ils reçoivent soixante-dix roupies par mois, plus ou moins suivant la valeur de l'animal.

§. XXXVI. *Différentes armes dont se servent les Marates ; distinction des troupes auxquelles il faut donner des commandans européens, quand on est confédéré avec eux ; et de celles qui ne sont bonnes qu'ayant leurs propres commandans à leur tête.*

Les pindaries ou looties l'emportent sur tous les autres Marates pour l'ardeur du pillage ; ils

sont comme les Hulans et les Croates, et servent sans paye. Les kassey-pagads sont armés de nial-chloks, espèces de fusils à mèche, et de cimeterres; les volontaires portent une lame et un sabre recourbé; les pindaries prennent les armes qu'ils veulent.

Le service le plus honorable parmi les Indous est la cavalerie (1), de sorte que tous ceux qui peuvent entrer dans cette arme le font. L'infanterie marate est divisée en bataillons réguliers, les *neziles* ou les fusiliers, et les arabes beyrois; les premiers, exercés suivant notre manière, et très-braves, demandent à être commandés par des officiers la connoissant; et les autres doivent être laissés à leur impétuosité dévorante; l'infanterie marate est composée de déserteurs européens; chaque fantassin reçoit six à neuf roupies par mois (15 à 20 francs de notre monnaie).

(1) La même préférence se trouve en Espagne, et elle y est poussée même beaucoup trop loin, de manière que l'infanterie de cette nation n'est pas aussi bonne que celle des autres. Il y a un peu de jalousie également chez nous; mais en l'empêchant de s'augmenter, cela devient une émulation nécessaire au bien du service. (*Voyez l'avis de l'Editeur.*) (*Note de l'Editeur.*)

La guerre doit être ruineuse chez les Marates, et l'est en effet. Une armée de cent cinquante mille hommes doit coûter chez eux 9 à 10,000,000 de roupies, ce qui est beaucoup pour un pays où le commerce est absolument négligé; mais il est parfaitement vrai qu'une campagne ne dure pas chez eux plus de trois à quatre mois au plus.

Après une époque qui est pour eux une grande fête, et qu'ils appellent le *desserad*, ils labourent à leur manière leurs terres, les sèment; et, quittant tout à coup leurs travaux rustiques, ils volent aux armes exécuter les plans de dévastation conçus par leurs chefs; ils se débordent avec impétuosité sur les contrées riches où ils peuvent trouver de quoi rassasier leur soif de pillage; revenus de cette fougue guerrière, pendant laquelle rien n'est sacré pour eux, ils reprennent avec tranquillité la vie champêtre.

Les Marates sont un peu moins basannés que les autres Indiens; mais il n'est pas vrai, comme on l'a avancé, qu'ils ne le soient pas du tout. Les femmes de toutes les conditions sortent sans voile; celles des gens riches se font porter dans un palanquin sans rideaux; mais il y a un homme qui porte à côté d'elle une espèce de drapeau, appelé sombraire, pour leur faire de

l'ombre ; un nègre les accompagne aussi pour chasser les mouches. Les palanquins sont brodés, et très-riches ; les coolis vous portent pour très-peu de chose, et vous font faire 20 à 30 lieues de France ; leur pas est aussi vite que le trot du cheval, et ils se relayent rarement. Cette manière de voyager est très-commode et très-douce ; j'en ai fait l'expérience. Les femmes des soldats ne pouvant pas faire usage de cette espèce de luxe montent en croupe derrière leurs maris. La prostitution est très-commune dans cette contrée ; les vaches sont inviolables dans tous les pays soumis à la puissance marate ; cette dernière ne tolère pas l'islamisme. La religion du Brame y est très-florissante, les pagodes sont en très-grand nombre ; les maisons des Marates sont parfaitement simples ; le peuple est très-hospitalier. Ce pays m'a semblé être celui de la nature ; et les hommes vraiment naturels, les Brames, ne mangent que des légumes et des fruits. Toutes les castes banianes observent la même abstinence ; mais un point où ils manquent aux préceptes de leur religion, c'est la solitude dont ils ne font point de cas. Les Brames ont par-tout accès auprès des princes, et leur influence s'étend à la fois sur la morale et sur la politique. Les ministres de Brama composent les conseils, délibèrent

sur les destinées de l'empire, et sont les véritables souverains du pays (1).

Voilà le caractère d'un des peuples les plus importans de l'Inde. Puisse cette légère esquisse amuser un peu votre Majesté; puisse-t-elle prendre en considération les importans projets que contient ce Mémoire, qui, j'en suis sûr, renverseroient la puissance anglaise dans l'Inde. Mais le

(1) Rien de si dangereux sans doute qu'une corporation s'emparant exclusivement des rênes de l'Etat, surtout lorsqu'elle joint à cela le pouvoir réel, *quoique contesté, de la religion quelle qu'elle soit*; mais comme on a poussé cela fort loin, et que d'une verité certaine on en a tiré des inductions fausses et dangereuses, nous allons transcrire ici un paragraphe court d'un Mémoire inédit sur les gouvernemens, donné à Louis XVI, sur sa demande, par M. A....., homme fort éclairé, et qui jouissoit de l'estime de tous les gens sensés.

« Le moyen de bien gouverner est de ne donner à » aucune caste de prérogatives l'une sur l'autre; c'est-à- » dire que chacun jouisse de celles attachées à son état » et à son rang, qui ne peuvent et ne doivent pas être » les mêmes. Il devroit y avoir dans le conseil (il écri- » voit en 1786) un homme de chaque classe principale, » parce qu'il faut que les intérêts de chaque classe soient » conservés ». Ces réflexions nous ont paru si sages, que nous avons cru devoir les faire partager à nos lecteurs.

(*Note de l'Editeur.*)

secret est important sur un objet aussi sérieux; et je prie instamment sa Majesté de vouloir bien ne communiquer ce Mémoire qu'à peu de personnes. Si celui-ci est goûté j'en joindrai bientôt un autre sur les détails, et un second sur le commerce, où je prouverai bien clairement que nous pourrions devenir une puissance commerciale imposante dans l'Inde.

Deux considérations qui ne paroîtront pas d'une petite importance à votre Majesté, ce sont de délivrer des peuples d'un joug insupportable, de tâcher de les rendre à la religion seule véritable, et d'enrichir de beaucoup son peuple. Si mes vues sont adoptées, et qu'on veuille bien les suivre ponctuellement, que je sois chargé de les exécuter ou non, je serai parfaitement satisfait, et je regarderai toujours le succès comme m'appartenant en partie; si elles ne sont pas adoptées, j'aurai pour moi la consolation d'avoir consacré trente-cinq ans à tâcher d'être utile à ma patrie.

Je demande pardon à votre Majesté de ma franchise militaire, et de mon style peut-être incorrect, mais je n'ai cherché qu'à être vrai et court.

MÉMOIRE ADDITIONNEL

ET DE DETAIL (1).

§. I. *Description de l'île de Perim ; de son importance pour nous ; de la nécessité de s'en emparer ; avantages qu'on en retireroit.*

PUISQU'ON a bien voulu m'assurer, de la part de sa Majesté, qu'elle goûtoit mes vues, et qu'elle pense même à les exécuter, il est nécessaire

(1) Ce Mémoire fut présenté au roi Louis XVI, en décembre 1781, parce que le roi avoit fait des ouvertures à l'auteur de cet Ouvrage, du dessein qu'il avoit de faire une incursion dans l'Inde, et de suivre ses projets ; nous parlerons plus au long de ce qui l'en a empêché, ou plutôt de ceux qui l'en ont détourné. Ces Mémoires ne sont pas, comme bien des ouvrages, faits à loisir, après les évènemens, ils ont été *déposés entre les mains du Roi*, et doivent se retrouver encore.

Louis XVI qui, par malheur pour lui, et quoique instruit, avoit probablement négligé la lecture de l'histoire, (où il auroit vu que les états-généraux ont toujours causé des troubles), aimoit la géographie, et demanda à l'auteur un précis de celle de ce pays. Il la lui traça d'une manière succincte ; si nous pouvons nous le procurer

d'y ajouter plusieurs choses que l'importance des objets a dû nécessairement me faire omettre; je vais faire pour ainsi dire comme un peintre qui, à l'aide d'une chambre noire, trace les principaux traits d'un paysage, et qui revient ensuite sur les petits détails; je vais donc, dis-je, à l'aide

avant la confection de cet Ouvrage, nous nous ferons un plaisir de l'y ajouter. On nous demandera peut-être pourquoi nous avons interrompu le fil historique par ces Mémoires, en les intercalant ici, nous répondrons à cela que c'étoit l'intention de l'Auteur, et que nous les avons, ainsi que lui, placés là comme une sorte de prédiction sur les évènemens subséquens qui lui fournissent la preuve évidente que tout ce qu'il avoit proposé eût pleinement réussi, et que les Anglais eussent été totalement expulsés de l'Inde. Tout le monde se demandera pourquoi le roi a mis tant de lenteur à exécuter ce projet si utile et si vaste, et ne l'a exécuté enfin qu'en partie, pendant qu'il a mis tant d'ardeur à la guerre d'Amérique qui ne nous a été que funeste; nous répondrons que c'est que M. de Vergennes, ministre sans talens, quoiqu'on puisse dire, préféroit l'une à l'autre, et le roi a été bien des fois entraîné; cela rappelle un mot qui mérite de passer à la postérité. M. de..... revenant de Versailles, le jour où le roi avoit convoqué les Etats-Généraux, on lui demanda quelle nouvelle? le roi a abdiqué, répondit-il.

(*Note de l'Editeur.*)

de la chambre noire de mes idées repasser l'Inde et les pays circonvoisins encore une fois en revue, voir ce qui peut nous y être utile, et par conséquent nuisible aux Anglais.

L'île de Périm est une roche solide; elle a six milles de long sur deux de large; le terrain est fertile; le canal qui la sépare de la côte d'Afrique est de quarante à cinquante milles, et est peu fréquenté, à cause des rocs nombreux qui l'obstruent et qui le rendent fort dangereux. L'extrémité de l'autre canal est navigable, mais de manière qu'avec des batteries de terre de 36 à 48, nous commanderions entièrement ce passage; cependant, comme il y a des points un peu éloignés, il faudroit construire un fort en mer; mais un seul, fait même à la hâte, suffiroit pour remplir totalement notre objet.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'importance de l'occupation de ce poste; par là nous couperions beaucoup de communications aux Anglais, nous prendrions une quantité infinie de leurs vaisseaux, nous aurions toujours là un dépôt d'armes, de munitions, et de recrues; personne ne doutera donc que cela ne soit nécessaire et indispensable.

§. II. *Moyens d'exécuter cette prise sans affoiblir l'armée ni l'escadre de l'Inde.*

Cette île est presque inhabitée, ou du moins l'est fort peu; ainsi il n'y aura pas une grande résistance: les Anglais n'y pensent pas, par conséquent ils n'y porteront point de forces; mais il ne faudroit pas distraire de notre escadre une force nécessaire et indispensable. Il y a donc deux moyens à prendre; je vais les exposer.

Si le Grand-Seigneur étoit d'intelligence avec nous, mais qu'il ne voulût pas le paroître, il pourroit laisser armer à Suez quelques légers bâtimens de guerre; et, avec très-peu de troupes que ces bricks ou cutters recevroient, l'expédition auroit lieu, et l'intérêt du Grand-Seigneur, sur lequel la France a toujours eu le plus grand crédit, est opposé à celui des Anglais.

S'il n'en est pas ainsi, on pourroit armer à Carthagène deux corvettes, un brick et un cutter qui, chargés de quelques troupes, après avoir fait cette expédition en feroient quelques unes que j'indiquerai subséquemment; elles doivent être chargées, pour l'île de Périm, de travailleurs dirigés par quelques ingénieurs; quelques bâtimens de convoi doivent porter des canons

pour en hérisser les côtes, et les défendre des Anglais, dans le cas improbable où ils tenteroient de s'en emparer.

§. III. *De la suite du général en chef, des précautions à prendre.*

Comme je traite dans ce Mémoire des détails qui me sont échappés, je passerai d'un objet à un autre, sans ordre et sans suite, parce qu'ils sont tous détachés. J'ai parlé du pouvoir à accorder à l'homme chargé de cette importante et honorable mission, mais ce que je n'ai pas dit encore, c'est qu'il faudroit qu'il se défiât beaucoup de la politique et des promesses anglaises; il ne faudroit pas même accéder à des entrevues, parce que cela donneroit de la méfiance aux puissances indiennes. Guerre à outrance nous assureroit de leur fidélité et de leur alliance, parce qu'elles craindroient que si nous étions vainqueurs, nous ne les écrasassions de notre juste ressentiment; et il n'y a pas plus de doute qu'en adoptant, comme je l'ai dit précédemment, des principes de justice, elles ne se réunissent toutes à nous, qu'il n'y en a que nous réussissions pleinement.

Le général en chef devroit emmener avec lui

deux sortes de gens différens; les uns officiers et diplomates exercés; les autres, jeunes gens, spirituels, ardens, et ayant leur réputation à faire. Son grand art doit être de les employer chacun à propos, et de cette manière il réussiroit certainement. Les officiers de la marine doivent être chosis de même; il faudroit que le général eût le pouvoir d'avancer sur-le-champ les grades de ceux qui se conduiroient bien.

§. IV. *Des moyens d'empêcher la désertion; de l'importance de cette mesure.*

Les Anglais ne manqueroient pas de vouloir débaucher nos soldats, parce que ce seroient les meilleurs qu'ils pourroient avoir; il faudroit punir très-sévèrement le premier qui déserteroit; cette mesure est bien importante. Aussitôt les conquêtes, il faudroit doubler la paye; cette promesse faite et mise à l'ordre en arrivant, et la haine que porte naturellement la nation française à l'anglaise, suffiroient pour empêcher la désertion. Il faudroit avoir les meilleurs traitemens pour les soldats, et les laisser piller en pays ennemi, en suivant les lois de la guerre. Une des choses essentielles à établir, sont les

hôpitaux

hôpitaux ambulans (1), parce que quand ils sont soignés ce sont de bonnes recrues. Les déserteurs anglais nous seroient de peu d'utilité, et en les recevant il faudroit les mettre de manière à n'être pas trahis ; ceux de leurs cipayes qui passeroient de notre côté nous seroient plus nécessaires, parce qu'ils en fermeroient une petite troupe des nôtres qui pourroient nous servir pour les vivres. Cela nous seroit utile.

(1) Une des institutions les plus salutaires qu'on ait faite dans ce siècle, et qui n'a cependant point été vantée avec enthousiasme, c'est celle de la chirurgie ambulante, allant jusque sur le champ de bataille chercher et soigner les malheureux blessés. C'est à M. Perssi, chirurgien général de l'armée du Rhin, qu'on doit cette humaine et religieuse invention ; nous ne pouvons concevoir comment on a parlé si peu d'une chose aussi importante : la seule raison que nous en trouvions, c'est que le charlatanisme veut jouir de l'étonnement et d'une stupéfaction éphémère, parce qu'il sait bien qu'elle ne peut être que telle ; et que le vrai mérite n'ayant travaillé que pour sa conscience, la perfection de son art, et le bonheur de ses semblables, sûr de vivre long-temps dans la mémoire, croit pouvoir attendre le jugement de la postérité.

(*Note de l'Editeur.*)

§ V. *De l'interception de la communication des gouverneurs anglais avec la métropole.*

Un soin qui sera très-nécessaire, ce sera d'arrêter et d'intercepter, autant que possible, tous les courriers et bâtimens envoyés par les gouverneurs des Indes, soit à la compagnie des Indes, soit au gouvernement d'Angleterre; par cette manœuvre très-permise, on jetteroit beaucoup d'incertitude dans la conduite des gouverneurs, parce qu'ils ont à ménager la compagnie, le parlement, et le gouvernement (1), et ne se soucient pas de prendre des choses aussi importantes sur leur compte; au lieu que notre général, ayant carte blanche, et pouvant profiter de toutes ces indécisions, auroit tout l'a-

(1) La forme du gouvernement anglais nécessite ces précautions; mais il n'en est pas moins vrai que cela est très-préjudiciable au bien du service : la nécessité d'attendre les ordres du roi pour nos généraux d'autrefois, et pour les généraux allemands, de consulter le conseil Aulique, a été bien des fois la source de leurs succès. L'archiduc Charles a fait abolir, dit-on, ce conseil, et a changé l'organisation des troupes allemandes; il a fait en cela preuve de sagesse; mais la nôtre, qui est la meilleure de toutes pour nous, ne vaudroit rien pour eux : c'est donc au génie à appliquer les plus belles choses.

(*Note de l'Editeur.*)

vantage contre eux. On pourroit, pour accélérer l'expulsion totale des Anglais, jeter entre les négocians et les agens de la compagnie des semences de division; quand je dis des semences de division, l'entente de leurs véritables intérêts.

Les bâtimens employés à l'interception des paquets et dépêches ne doivent pas être des vaisseaux de guerre ni des frégates, mais des espèces de voltigeurs de mer, pouvant se soustraire facilement à la poursuite des stations anglaises.

§. VI. *De l'armement des vaisseaux destinés à l'expédition; des précautions à prendre; détails à ce sujet.*

Comme j'ai démontré déjà dans mon autre Mémoire le danger des relâches, je n'y reviendrai pas, ne voulant pas ennuyer sa Majesté par des rabachages: la seule chose que j'ajouterai, c'est qu'il faudroit envoyer où l'armement se feroit un homme intègre, avec des ordres précis pour que rien ne manquât à l'expédition, et même pour qu'elle eût toutes choses en abondance, de manière qu'elle pût arriver dans l'Inde sans autre relâche que celle que j'ai déjà indiquée.

Quelques autres détails, qu'on trouvera peut-être un peu minutieux, méritent cependant d'arrêter l'attention de sa Majesté. Nous n'en mettrons ici qu'un: on devroit embarquer à bord des vaisseaux non seulement des soldats, mais d'honnêtes négocians ruinés par des malheurs, et qui se trouveroient trop heureux d'avoir des places dans nos comptoirs; de cette manière, l'administration seroit montée et toute préparée en arrivant là (1).

§. VII. *De la nécessité d'envoyer des artistes, des missionnaires, et des savans avec l'expédition; raisons qui la motivent.*

On devra faire embarquer à bord des vaisseaux de l'expédition bon nombre d'artistes, de savans, et de missionnaires; il faudroit choi-

(1) Quelques personnes, en lisant cet Ouvrage, diront peut-être : il se dépêche beaucoup : qu'elles suspendent un peu leur jugement, et elles verront, par la suite des évènemens extraordinaires que contient ce Tableau, que rien de ce qu'il proposoit n'étoit non seulement impossible, mais que la seule chose étonnante, c'est qu'il y ait eu une tête assez bien cuisée pour prévoir des choses qui n'étoient pas naturelles, et qu'on n'auroit pas dû croire. Ce qu'il y a de bien étonnant, c'est qu'on n'a qu'à consulter les lettres de la direction de la compagnie, et l'on verra

sir les gens des deux premières espèces capables d'être utiles en cas de guerre : quant aux autres, il n'est pas naturel que des gens chargés d'annoncer un Dieu de paix deviennent des disciples de Bellone (1).

qu'ils y disent que le sort de leurs possessions tient à l'empêchement de telle mesure que l'Auteur indique dans ce Mémoire. Nous joindrons ici les pièces justificatives de tout ce qui est avancé dans cet Ouvrage.

(*Note de l'Editeur.*)

(1) Nous avons vu cependant dans notre révolution des prêtres oublier leur caractère jusqu'à se mettre à la tête des partis, et, croyant servir la cause de Dieu, n'être disciples que de la haine ; nous en avons vu même dire la messe, et déposer leurs sabres encore fumans du sang des victimes sur l'autel où ils devoient offrir le sacrifice de paix.... Mais oublions ces funestes époques, et consolons-nous par l'image de ce prêtre que nous offre M. Michaud (dans son poëme du Printemps d'un proscrit), et qui a eu heureusement bien des imitateurs. Enfin la religion est rétablie ; on court à nos temples abjurer ses erreurs, apaiser la Divinité, prier le Dieu de bonté d'oublier lui-même un trop long oubli. Les prêtres ont repris ce caractère de consolateurs, d'amis ; les liens moraux vont suivre les liens religieux ; le bonheur est leur centre, et le gouvernement ne pouvoit rien faire de mieux que cette reconnoissance publique vers l'auteur de tous les biens.

(*Note de l'Editeur.*)

On sera peut-être bien étonné que je fasse occuper par des gens inutiles, dira-t-on, la place qui devroit être destinée à de braves soldats; je répondrai que j'ai acquis dans l'Inde la preuve qu'il ne falloit pas plus de dix à quinze mille hommes pour la conquérir : avec les renseignemens que j'ai précédemment donnés, il seroit donc inutile d'en mettre plus dans les vaisseaux, et il vaudroit mieux que le gouvernement fît passer peu à peu des recrues qui nous seroient fort nécessaires, et qui gêneroient moins le gouvernement, qu'une quantité de troupes à la fois.

Je vais répondre maintenant au mot *inutile* dont on qualifiera sans doute les gens que je ferois embarquer. Ces hommes pourroient ne nous pas servir beaucoup pendant la guerre de conquête; mais après, j'ose le dire, ils nous seroient peut-être plus importans que les vainqueurs eux-mêmes : les Anglais, toujours occupés du commerce, et de tyranniser l'Inde, n'ont pas cherché à y naturaliser leurs habitudes, leurs coutumes, leur religion; et ils auroient bien plus conquis par cette manière que par la force des armes qui ne leur assurent qu'une possession éphémère, et que la France détruira quand elle le voudra de bonne foi.

On doit chercher à s'identifier (1), pour ainsi dire, avec un peuple qu'on vient de soumettre; il faut moins les regarder comme des vaincus que comme des alliés. Mais je m'écarte de mon sujet; j'ai assez prouvé que la mesure que je viens de proposer est indispensable, et je crois superflu d'en dire davantage sur cet article important, et très-important.

(1) Bonaparte avoit bien senti la nécessité de cette identification; il fit embarquer avec lui beaucoup de savans et d'artistes: cela eut le double avantage de cacher le but de son expédition. Tout le monde est actuellement convaincu avec raison, du moins nous le croyons ainsi, que le véritable étoit l'Inde, et c'étoit un magnifique projet. Nous connoissons un jeune homme (nommé M. Cordier), plein d'esprit et de connoissances, ami et élève de M. Dolomieu, et qui a été de l'expédition d'Égypte; il voyage dans ce moment-ci, par amour pour la science, en Espagne et en Portugal. Si nous ne craignions d'affliger sa modestie, nous dirions que rien ne seroit plus intéressant que ses remarques sur ces différens pays, et il relèveroit bien des erreurs et des romans philosophiques faits même sur l'Espagne, quoique ce soit un pays bien rapproché du nôtre: nous souhaitons qu'il les publie un jour; il rendra service à sa patrie. (*Note de l'Editeur.*)

§. VIII. *Du régime à suivre après les conquêtes.*

Personne de raisonnable ne combattra ce que j'ai dit, qu'il nous est fort peu important d'avoir de grandes propriétés territoriales dans l'Inde; les raisons que j'en ai données sont tellement péremptoires, qu'il ne peut y avoir de doute à ce sujet; il faut donc que, nous éloignant parfaitement du système des Anglais, nous nous contentions d'être là la principale puissance commerçante, faisant respecter les traités de partage entre les puissances, et assurant la propriété de chacune. Protecteurs de tous ces princes, nous leur imposerons bientôt la forme de gouvernement qui seroit convenable au bonheur du peuple et à nos intérêts. Quand on connoît la manière abominable dont les Anglais en ont usé, on concevra combien on peut influencer dans ces pays par une conduite douce, franche, et véritablement humaine.

La seule chose que nous puissions réclamer, en fait de territoire, est un grand arrondissement autour de chacun de nos comptoirs; ces derniers doivent être en grand nombre, et comme nous serions les maîtres de l'Inde, nous mettrions un droit fort sur les vaisseaux étrangers, pendant qu'il n'y en auroit pas sur

les nôtres, de sorte que sans aucune injustice, nous nous assurerions la prééminence du commerce.

Quant à la distribution du terrain qui nous échoiroit, il faudroit le donner en récompense aux soldats, plus particulièrement à ceux blessés ou infirmes. Il ne faudroit pas leur laisser établir des manufactures; on trouvera peut-être cette précaution très-singulière, je vais en donner les raisons qui sont simples et palpables.

Si on laissoit établir des manufactures, les habitans de l'Inde en seroient jaloux, et craindroient que nous n'exportassions plutôt notre produit que le leur; une seconde raison, c'est que le travail de ce genre énerve les soldats, au lieu que celui de la terre les entretient dans une activité guerrière; le désir de conserver des propriétés nouvellement acquises ranime la bravoure nationale, au lieu que l'autre inspire une sorte d'incertitude, un certain amour des richesses qui nuit beaucoup.

§. IX. *Des traités de partage à former.*

J'ai parlé déjà des prétentions de chaque prince, et de ce qu'il falloit accorder à chacun d'eux, cela doit être cimenté par des traités qu'il ne faudroit jamais laisser enfreindre; il faudroit

faire résider auprès de chaque prince un envoyé français, chargé d'entretenir la bonne intelligence, de correspondre entr'eux et avec l'administration centrale; comme aucune puissance n'en entretient auprès d'eux, nous serions bien sûr d'avoir toujours la plus grande influence dans les affaires; ces envoyés doivent être des gens prudens.

§. X. *Du Traité en ce qui nous regarde.*

Il ne faudroit exiger aucun tribut des puissances de l'Inde; ce ne seroit pas digne de la première de l'Europe, d'en imposer à ceux qu'elle viendroit délivrer; on devroit seulement faire un traité sur ce qui nous regarde, dont je vais donner les principaux articles.

Entre, etc.

D'une part, etc.

Et de l'autre part, etc.

A été réglé subsidiairement aux traités ce qui suit :

ART. I. La nation française sera défrayée de tout ce qui lui en a coûté pour la guerre qu'elle a faite pour délivrer lesdites puissances de la tyrannie anglaise.

ART. II. Il sera accordé en outre, de la part

des puissances de l'Inde, une gratification à chaque soldat français.

ART. III. Lesdites puissances, pour reconnoître le service que leur a rendu la France, lui cèdent en toute propriété, et jouissance les ports de..... et territoires circonvoisins.

ART. IV. Lesdites puissances s'engagent respectivement à recevoir et défrayer chacun des envoyés de la France, qui résideront auprès de chacune d'elles.

ART. V. Lesdites puissances s'engagent à payer six lacs de roupies pour l'entretien des troupes françaises dans lesdits ports, sur lesquelles troupes il sera fait des réglemens.

ART. VI. Moyennant les présentes déclarations et arrangemens; la France renonce à tout autre possession dans l'Inde, dédommagemens, etc.

ART. VII. La France s'engage à soutenir et à défendre lesdites puissances contre toute agression étrangère, comme aussi à faire respecter les traités de partage qui ont été arrêtés entre lesdites puissances et elle, etc., etc. (1).

(1) On vient de lire le plan de traité présenté par un

MM. les diplomates devroient donner à tout cela les formes politiques et européennes ; six lacs de roupies pour toutes les puissances de l'Inde ne sont rien, et entretiendroient parfaitement nos troupes. J'ai posé dans mon Mémoire

homme sage, à un gouvernement juste, après des conquêtes ; nous allons rapporter ici celui qu'ont fait les Anglais avec le prince auquel ils ont donné le trône après la mort de Tippoo-Saïb ; il couperoit désagréablement notre narration dans le deuxième volume de cet ouvrage, et il offrira ici un point de comparaison curieux. Il restera parfaitement démontré à nos lecteurs, dans la suite, que cette générosité, dont se targuent les Anglais avec tant d'orgueil, n'a point été de leur bonne volonté, mais bien un acte forcé de leur part ; nous aurons plus d'une fois occasion de renvoyer à cette note.

Nous ne nous permettrons que peu de réflexions ; elles naîtront si naturellement !

TRAITÉ DE SERINGAPATAM.

Un traité d'amitié perpétuelle et d'alliance conclu d'une part, par son excellence le lieutenant-général Harris, commandant en chef des forces de sa majesté Britannique et de la compagnie anglaise des Indes..... dans le Carnatic, sur la côte du Malabar, etc. ; l'honorable colonel Arthur Wellesley, l'honorable Henry Wellesley, le lieutenant colonel William Kirpatrick,

les bases de celui de partage, je terminerai celui-ci en en parlant encore ; mais tout ce qui intéresse le bonheur du royaume n'ennuie jamais votre Majesté.

et le lieutenant colonel Barry Close au nom de l'honorable Richard, comte de Mornington, gouverneur-général pour les affaires civiles et militaires de la nation Britannique dans l'Inde, en vertu des pouvoirs à eux délégués à cet effet par ledit Richard comte de Mornington ; et de l'autre part par Maha-Raja, Misoor Kistna, Raja Oodiaver, Bahauder Raja de Misore.

Comme il a été stipulé dans le traité conclu le 22 de juin 1799, entre l'honorable compagnie des Indes, et le Nabab Nizam ad Dowlah Asophjah Bahauder, pour entretenir l'alliance et la bonne amitié subsistante entre ladite compagnie Bahauder et sa hautesse Nizam ad Dowlah Asophjah Bahauder, et le Peshwa Row Pundit Purdhan Bahauder, et qu'il y a un article portant que des territoires de feu Tippoo Sultaun, il sera formé un gouvernement séparé qui sera établi à Misore, et que sa hautesse Maha-Raja Misoor Kistna Rajah Oodiaver Bahauder, possèdera la quantité de territoires spécifiés dans la cédule C annexée audit traité, et que, pour l'établissement effectuel du gouvernement de Misore, sa Hautesse sera assistée par une force auxiliaire qui sera fournie par la compagnie anglaise des Indes.

C'est pourquoi, dans la vue d'exécuter lesdites stipulations, et pour augmenter et entretenir l'amitié et la bonne intelligence subsistante entre ladite compagnie

§. XI. *Des tributs.*

Je ne reviendrois pas sur cet article, mais comme quelques personnes ont affirmé qu'il falloit tirer de grands impôts sur l'Inde, je crois

angloise des Indes, et ledit Maha-Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder. Le présent traité est conclu par le lieutenant-général Harris, commandant en chef de sa majesté Britannique et de ladite compagnie anglaise des Indes; Bahauder, commandant dans le Carnatic, et sur la côte du Malabar; l'honorable colonel Arthur Wallesley, l'honorable Henri Wallesley, le lieutenant colonel William Kirpatrick, et le lieutenant colonel Barry Close; d'une part au nom de l'honorable Richard comte de Mornington, gouverneur-général, et par sa hautesse Maha-Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder, lequel traité sera aussi fidèlement et aussi long-temps exécuté entre les parties, que le soleil et la lune auront (*) de durée.

Art. Ier. Les amis et ennemis de l'une des parties contractantes seront considérés comme les amis ou ennemis de l'autre partie.

Art. II. L'honorable compagnie Bahauder consent à entretenir, et le Maha-Raja à recevoir une force militaire pour *la défense et la sécurité* des dominations de

(*) Nous aurions voulu épargner à nos lecteurs l'ennui de ce cérémonial; mais les noms et les titres des personnages qui y figurent, étant nécessaires dans la suite de cette histoire, pour son éclaircissement, il nous a été impossible de le faire.

(*Excuse de l'Editeur.*)

devoir répéter que ce seroit nous mettre les puissances indiennes à dos, nous faire beaucoup de tort, et agir d'une manière peu généreuse et nullement conforme à notre dignité; il faut s'en tenir au traité.

sa Hautesse, en considération *de cette haute protection*; sa Hautesse s'engage à payer annuellement sept lacs de roupies étoilées à ladite compagnie anglaise des Indes, ladite somme payable tous les mois en paiemens égaux, commençant au premier de juillet, année du Seigneur, 1799. Sa Hautesse agrée de plus que l'excédant de ladite somme, qui ne sera pas employé à l'entretien des troupes nécessaires, *demeurera entièrement au profit de la compagnie.*

ART. III. S'il devient nécessaire pour la protection et la défense des territoires des deux parties contractantes, ou de l'une d'elles, que les hostilités soient commencées, ou les préparations pour commencer les hostilités contre quelque état au pouvoir quelconque, sa dite hautesse Maha-Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder consent à *contribuer à l'accroissement de la dépense* occasionnée par l'augmentation de la force militaire, et par les charges inévitables de la *guerre, comme il paroîtra bon* (*) au gouverneur-général

(*) *Comme il paroîtra bon*, quels termes et quels cas feront les Anglais du correctif qui termine cet article! Pauvre prince, autant vaudroit que vous n'eussiez jamais monté sur le trône, autant... il l'eût bien mieux valu, et la Providence a bien voulu vous punir en vous imposant des fers royaux; car ils sont bien pesans.

(*Réflexion de l'Editeur.*)

§. XII. *De la formation militaire des puissances indiennes.*

On a imprimé sur l'Inde tant de choses si extraordinaires, que nous croyons véritablement

en conseil au fort William, en prenant cependant en considération les moyens de sadite Hautesse, et en admettant une juste proportion avec le revenu net et actuel de sadite Hautesse.

ART. IV. Comme il est indispensablement nécessaire qu'il y ait une sécurité effective contre aucun déficit dans les fonds destinés à défrayer les dépenses de la force militaire permanente, en temps de paix, ou pour les dépenses extraordinaires détaillées dans l'article III du présent traité; il est stipulé de plus, et consenti par les parties contractantes, que lorsque le gouverneur-général aura quelques craintes que les fonds destinés comme ci-dessus n'éprouvent quelque retard ou quelque manque, il aura la liberté en son conseil d'introduire et de prendre tous les réglemens et ordonnances qu'il trouvera nécessaires, soit pour le ménagement des revenus pour leur perception, soit pour mettre un meilleur ordre dans quelque branche que ce soit du gouvernement de Misore. Ledit gouverneur-général sera libre de mettre une partie des possessions de sa hautesse Maha-Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder, sous la régie des agens de la compagnie, autant qu'il le jugera nécessaire, pour rendre les fonds effectifs et en valeur, soit en temps de paix ou de guerre.

que

que ceux qui les ont écrites ont cru faire un roman ; on a assuré entr'autres qu'il falloit aussitôt former toutes les nations de cette partie du monde à notre tactique européenne. Ces mes-

ART. V. Il est de plus consenti que, lorsque le gouverneur-général, dans son conseil, aura signifié audit Maha-Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder, qu'il est dans la nécessité d'exécuter ce qui est contenu dans le quatrième article du présent traité, sadite Hautesse (*) donnera aussitôt les ordres à ses aumils et autres officiers d'exécuter lesdites ordonnances et réglemens, suivant la teneur du quatrième article. Il sera également obligé de donner les ordres, lorsqu'il faudra placer portion de ces territoires sous l'autorité et le contrôle immédiats de la compagnie ; dans le cas où sadite Hautesse n'auroit pas *donné les ordres ci-dessus, dans les dix jours de celui où elle auroit reçu l'avis formel* (**), le gouverneur-général aura la pleine liberté, en son conseil, de donner les ordres par sa seule et pleine autorité pour effectuer lesdits réglemens et ordonnances, soit pour l'aménagement ou perception des revenus destinés aux dépenses militaires, soit pour tout ce qu'il

(*) *Dans la nécessité !* ne s'y croiront-ils pas comme ils voudront ; la nécessité sera pour eux leur bon plaisir et celui de tyranniser le jeune prince.

(**) *Sur l'avis formel ;* et les Anglais, ne peuvent-ils pas prétendre qu'il l'aura reçu, et peut-être il n'en aura pas entendu parler ! c'est un monument de honte qu'ils se sont imprimés en laissant paroître ce Traité.

(*Réflexions de l'Editeur.*)

sieurs, assurément, ne sentent pas les conséquences d'une pareille mesure : ce seroit peut-être nous expulser de l'Inde ; car si les Anglais parvenoient à les tourner contre nous, il en

trouvera nécessaire pour la protection de ladite contrée, ou pour le bonheur du peuple, pourvu cependant que le gouverneur-général, en son conseil, soit tenu de rendre un compte vrai et exact à sadite hautesse Maha-Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder, des revenus de la partie de territoire qu'il aura mis sous le régime des agens de la compagnie, pourvu encore que dans aucun cas le revenu de sadite Hautesse, provenant de son territoire, puisse être moindre que d'un lac de pagodes étoilées, avec une sixième partie des revenus à lui cédés par l'article VI du traité de Misore; laquelle somme d'un lac de pagodes étoilées, et la sixième partie des revenus ci-dessus dénotés, ladite compagnie des Indes s'engage, dans tous les temps et dans tous les cas possibles, à faire payer à sadite Hautesse.

Art. VI. Sa hautesse Maha Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder s'engage à se laisser diriger par une sincère et cordiale attention à entretenir les relations d'amitié et de bonne intelligence nouvellement établies entre la compagnie Bahauder, et leurs alliés ; elle s'engage également à s'abstenir d'intervenir aucunement dans les affaires d'aucuns Etats en alliance avec ladite compagnie des Indes, ou d'aucun Etat quelconque ; et pour assurer l'exécution de cette stipulation, il est également agréé et consenti par les parties que

résulteroit positivement qu'ils auroient beaucoup plus d'avantage. Assurément je pense que ce moyen peut et doit être employé, mais avec beaucoup de précautions, et qu'on

sadite Hautesse n'aura aucune communication ni correspondance avec aucun État étranger, sans en avoir obtenu auparavant la sanction et permission de ladite compagnie anglaise Bahauder.

ART. VII. Sa Hautesse stipule et consent à ne recevoir aucun Européen étranger sans le concours de ladite compagnie anglaise Bahauder; sadite hautesse Maha Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder s'oblige à faire prendre et à livrer au gouvernement de ladite compagnie tous les Européens, quels qu'ils soient, qui se trouveroient sur le territoire de sa Hautesse, sans des passeports anglais parfaitement en règle; et sa Hautesse déclare prendre la résolution constante de ne pas souffrir, même pour un seul jour, aucuns Européens étrangers, sans le consentement de ladite compagnie.

ART. VIII. * Et comme la protection complète des territoires de sadite Hautesse requiert que les différentes forteresses et places fortes situées sur les territoires dépendans de sadite Hautesse soient comman-

(*) Cet article n'est pas interprété dans le Mémoire explicatif que nous rapporterons en entier (ainsi que les autres Traités) dans une note; nous avons préféré de les mettre de cette manière, comme comparaison, que de les placer comme les autres auteurs à la fin, en forme de pièces justificatives.

(*Explication de l'Editeur.*)

n'en doit faire usage que vis-à-vis des puissances qui, par leur position, se trouveroient être dans notre main, et parfaitement à notre disposition; cela n'auroit pas de danger vis-à-vis d'elle, et

dées et occupées par les officiers et troupes britanniques, sa hautesse Maha Raja Misoor Kistna Raja Oodiavier Bahauder s'engage à laisser à ladite compagnie anglaise des Indes la liberté de mettre dans les forts et places fortes, situés sur le territoire de sadite Hautesse, les garnisons et les commandans qu'il lui paroîtra bon.

Art. IX. Puisqu'en conséquence du système de défense qu'il sera nécessaire d'adopter pour la sécurité des possessions territoriales de sa hautesse Maha Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder, il sera nécessaire que certains forts et places fortes, dépendans des territoires de sadite Hautesse, soient démantelés et détruits; et que d'autres forts et places fortes soient entretenus et réparés. Il est stipulé et agréé que la compagnie anglaise des Indes sera seule juge de la nécessité de toutes innovations quelconques dans ces forteresses; il est de plus consenti que toutes les dépenses qui seront faites à ce sujet seront supportées en portion égale par les parties contractantes.

Art. X. Dans le cas où il seroit nécessaire pour soutenir ou maintenir l'autorité et le gouvernement de sadite Hautesse dans les territoires nouvellement soumis à son pouvoir, il est stipulé et agréé par les parties contractantes qu'en apportant le plus grand soin pour le service des troupes, elles seront à la disposition

nous en retirerions beaucoup d'avantages : mais si cela étoit fait sans discernement, et par des gens imprudens, cela tourneroit entièrement à notre ruine dans l'Inde.

de la compagnie ; bien entendu que cette stipulation n'a pas pour objet que les troupes de la compagnie anglaise des Indes soient employées dans les perceptions ordinaires des revenus.

ART. XI. Etant expédient, pour la restauration et l'établissement permanent de la tranquillité dans les territoires nouvellement soumis à l'autorité de sa Hautesse, qu'un sort agréable soit fait aux officiers de rang de feu Tipoo Sultan, sadite Hautesse consent d'entrer sur-le-champ en discussion immédiate sur cet article, et de fixer le montant des fonds (aussitôt qu'il sera possible d'obtenir à cet égard l'information nécessaire) pour être traité à cet égard dans un article séparé, pour être annexé au présent.

ART. XII. Pour que la garnison de Seringapatam ne soit en aucun temps sujette à l'inconvénient du haut prix des provisions et autres choses nécessaires, sa hautesse Maha Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder consent que toutes les provisions et toutes les choses nécessaires à la consommation de ladite garnison entrent dans ladite place de Seringapatam, et dans toutes les autres parties de ses territoires, sans payer aucun droit, taxe, impôt, ou autre empêchement quelconque.

ART. XIII. Les parties contractantes consentent de plus à prendre dans la plus grande considération tous

§. XIII. *Du gouvernement des comptoirs.*

La direction générale doit être confiée, non comme en Angleterre à la compagnie des Indes,

les moyens les meilleurs d'établir entre leurs possessions respectives une communication commerciale; et lesdites parties s'engagent à conclure à cet effet, et dans le plus court délai possible, un traité de commerce.

ART. XIV. Sa hautesse Maha Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder promet de plus d'apporter dans tous les temps la plus grande attention à tous les avis que le gouvernement anglais jugera à propos de lui donner, soit pour l'économie de ses finances, la meilleure perception de ses revenus, l'administration de la justice, l'extension et l'encouragement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, ou pour tout autre objet concernant l'avancement des intérêts de sa Majesté, le bonheur de son peuple, et la mutuelle union des deux États.

ART. XV. Comme quelques uns des territoires appartenant respectivement soit à la compagnie anglaise Bahauder, ou à sa Hautesse, par le dernier traité de Mysore, sont situés de manière à faire des difficultés pour les lignes des frontières, il est stipulé de plus que, dans le cas où il en arriveroit, cela seroit réglé par les moyens d'échange, ou autrement par des arrangemens amicaux.

ART. XVI. Ce traité, consistant en seize articles, cedit jour 8 de juillet année du Seigneur 1799, ré-

mais à un homme envoyé par le gouvernement. On pourroit donc instituer commandant civil et militaire le général en chef; il devroit lui être accordé de très-forts appointemens, étant obligé

pondant au 3 du mois de suffer, année de l'hégire 1214, et du 7 du mois d'hassar de l'année de l'ère du salvant 1721, est scellé et conclu au fort de Nuzzerbah, près de Seringapatam, par son excellence le lieutenant-général Harris, commandant en chef des forces de sa Majesté britannique et de l'honorable compagnie anglaise des Indes dans le Carnatic et sur la côte du Malabar; l'honorable colonel Arthur Wellesley, l'honorable Henri Wellesley, le lieutenant-colonel William Kirkpatrick, et le lieutenant-colonel Barry Close; avec le Maha Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder: lesdits gentils-hommes ont délivré audit Maha Raja une copie du présent en anglais et en persan, scellée et signée par eux; et sa hautesse le Maha Raja a délivré auxdits gentils-hommes une autre copie, aussi en persan et en anglais, scellée par lui, et signée par Letchenia, veuve du dernier Kistna Raja, également signée et scellée par Purneah, divan de Maha Raja Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder.

Lesdits gentils-hommes s'obligent à procurer et délivrer sans délai une copie du présent, sous le sceau et la signature de l'honorable gouverneur-général, à la réception de laquelle copie par ledit Maha Raja, ledit traité demeurera complet, et obligeant l'honorable compagnie anglaise des Indes et le dit Maha Raja,

de correspondre avec tous les différens résidens dans l'Inde; il faudroit qu'il eût carte blanche; il devroit y instituer des tribunaux, et s'appliquer à favoriser notre commerce sur lequel j'ai un système que j'exposerai un jour à sa Majesté.

Misoor Kistna Raja Oodiaver Bahauder; et la copie actuellement délivrée au Raja sera rendue.

MÉMOIRE EXPLICATIF

DU

TRAITÉ DE SUBSIDES DE SERINGAPATAM (*).

ART. Ier. Ne requiert pas d'explication.

ART. II. Le montant du subside a été fixé après beaucoup de conférences avec Purneah; il sera peut-être nécessaire d'être indulgent envers le Raja pour le paiement *de cette petite somme* pour la première année de son nouveau gouvernement; mais il n'y a pas de doute qu'après cette époque ledit subside doit être réalisé sans

(*) On pourroit nous soupçonner de mauvaise foi si nous n'insérions pas ici ce Mémoire prétendu explicatif; si nous nous permettons de le commenter un peu, c'est parce que nous n'aimons pas la mauvaise foi cachée sous les apparences de la bonhomie: nous examinerons la simplicité des éclaircissemens, et l'adresse avec laquelle on passe sur d'autres articles. On peut juger du gouvernement de la compagnie, si, après un pareil traité on est encore obligé de lui donner de tels éclaircissemens. Grands dieux, permettez-vous qu'on use ainsi de la victoire! Oui! ce sont des fléaux que vous permettez.

(*Introduction de l'Editeur.*)

§. XIV. *Du traité de partage à faire avant la conquête.*

Je reviens, comme je l'ai dit, sur le traité de partage; et, de peur qu'on ne se trompe, je vais poser ici les principales bases. Si ces Mémoires parviennent un jour à la connoissance du public,

aucun détriment pour les affaires du Raja, et sans aucune pression sur la contrée; il étoit plus à propos de prendre la défense de la contrée sans aucune spécification de la force à y être employée, que d'obliger la compagnie à maintenir un nombre déterminé de troupes dans Misore.

Art. III. Le principe établi dans cet article concourt avec les art. IV et V qui établissent à la compagnie le droit de commander les ressources de Misore, dans l'évènement d'une guerre actuelle ou prochaine.

Art. IV et V. Ces articles assurent à la compagnie le pouvoir non seulement de prendre le ménagement des revenus du Raja, soit en temps de paix ou de guerre, lorsque cette mesure lui paroîtra nécessaire, mais encore d'introduire tous les changemens dans l'administration du Raja, qu'il paroîtra bon au gouverneur-général, en son conseil; c'est pourquoi ce dernier espère qu'il ne sera pas nécessaire de prendre cette mesure extrême sur la contrée du Raja; les pouvoirs de perception et de réglement, qui sont assurés d'une manière certaine, éviteront les embarras qui ont causé tant d'inconvéniens dans Oude, Tanjore et le Carnatic; la

ils lui paroîtront bien ennuyeux, bien répétés, et bien insipides (*).

Entre, etc.

D'une part, etc.

Et de l'autre part, etc.

A été réglé ce qui suit :

ART. Ier. La France sera défrayée, par lesdites

somme d'un lac de pagodes étoilées (**) en addition de la sixième partie nette du revenu, est réservée pour le Raja ; afin que les dépenses nécessaires ne souffrent pas de la défalcation du revenu. Il n'est pas entendu cependant que le Raja, en temps de paix, puisse être obligé de payer à la compagnie une somme plus considérable que le montant du subside, c'est-à-dire six lacs de pagodes étoilées, excepté seulement le cas de préparatifs pour les hostilités.

ART. VI, VII, VIII, IX et X. Ces articles n'ont pas besoin d'explication (***).

(*) Nous espérons que le public ne confirmera pas ce jugement porté par la modestie de l'Auteur. *(Note de l'Editeur).*

(**) Le mot *addition* ne nous a pas paru le mot propre ; mais nous étant fait une loi de traduire très-littéralement, nous avons conservé même des tournures peu françaises et incorrectes.

(Excuse de l'Editeur.)

(***) Quoi! ces articles ne méritent pas d'explication ! mettre les biens d'un souverain sous la direction des agens de la compagnie. . . . . donner au gouverneur-général la souveraineté sur ces mêmes biens. . . . . empêcher un roi d'écrire une lettre même d'amitié, sans le bon vouloir d'une compagnie de marchands. . . . . ne pas se fier à la bonne volonté d'un souverain,

puissances, des frais de la guerre qu'elle a faite pour les délivrer de la tyrannie anglaise.

ART. II. . . . . soubadar du Décan, jouira en

ART. XI. Il est entendu par cet article de réserver à la charge du Raja la pension à faire aux principaux Sirdars et Kelledars au service de feu Tipoo Sultan. Les mesures qui ont été prises dans la vue de l'exécution de cet article sont contenues dans la lettre des envoyés à Misore sous la date du 12 juin; le total du montant annuel est estimé à 23,000 pagodes étoilées; on doit faire cependant quelque addition à cette somme, mais il n'est pas probable qu'elle puisse monter annuellement à la somme de 40,000 pagodes: c'est certainement faire un sacrifice considérable au bon esprit des principaux officiers survivans du feu Sultan; il faut pourtant observer que la plus grande partie de cette somme n'est pas établie d'une manière constante, parce que la plupart de ces pensions

. . . . l'empêcher de recevoir aucun étranger dans ses états, même pour un jour, sans des passeports et le consentement de cette même compagnie. . . . . faire démolir à ce prince toutes les forteresses qui pourroient assurer sa tranquillité, et faire rétablir celles par lesquelles vous pouvez le dominer. . . . . y mettre des garnisons anglaises et des officiers de cette nation; . . . . cela n'a pas besoin d'explication, vous avez bien raison, et la compagnie est si contente de votre zèle, si clairvoyante, qu'elle s'appercevra bien, sans vos commentaires, de l'avantage de ce traité; si, après les conditions dont on vient de voir l'esprit, on appelle ce trône-là un présent, il faudroit ne pas savoir la langue française, ou l'entendre avec l'imbécillité de cet avocat (M. Carb. . . .) qui soutenoit l'autre jour en plein tribunal d'appel qu'une expropriation est un acte conservatoire. (*Réflexions de l'Editeur.*)

pleine puissance et souveraineté du pays appelé Carnate, et des provinces du nord.

ART. III. Bassalet-Zingue, nabab d'Adoni, jouira en pleine puissance et souveraineté de la province de Condavir.

ont été constituées conditionnellement, soit pendant la bonne conduite du pensionnaire, ou seulement pendant qu'il sera employé par la compagnie ou ses alliés. Les provisions accordées aux veuves de ceux qui ont péri pendant la campagne sont incluses dans ce calcul; mais le montant de cette somme n'a pas de proportion avec le respect et la considération que cet arrangement procure à la compagnie.

ART. XII. Ne requiert point d'explication.

ART. XIII. Le sujet de cet article a encore attaché l'attention des envoyés à Misore; cependant il faut encore quelque temps avant de pouvoir se procurer un plan parfaitement exact sur cet objet.

ART. XIV et XV. Ne méritent pas d'explication.

Nous nous sommes fait une loi de traduire littéralement, et par nous-mêmes, les pièces curieuses qu'on vient de lire. On qualifie la première de traité: *cela un traité!* en vérité, il est donc une langue à part pour les objets de ce genre? Je vais m'occuper, me disoit un jour un de mes amis, d'un dictionnaire qui, j'espère, paroîtra nouveau; j'y mettrai la signification française de

ART. IV..... nabab de Cadapa, jouira en pleine puissance et souveraineté de la province de Narjingue.

ART. V. Hyder-Ali, nabab de Misore, jouira du Travancor.

ART. VI. Lesdites puissances défrayeront les envoyés français auprès de chacune d'elles.

Voilà les principaux articles ; le reste est de détail.

Je m'apperçois qu'en voulant faire un Mémoire de ce genre, j'ai rentré dans le principal une chose sur laquelle je ne puis pas trop fixer l'attention de votre Majesté : c'est sur la nécessité

chaque mot, et à côté les différentes significations et modifications que chaque mot, suivant qu'il est prononcé par telle ou telle personne, ou dans telle ou telle circonstance, prend véritablement, et la manière dont il faut l'entendre ; car il est parfaitement certain qu'un mot indifférent dans la bouche d'un homme ordinaire devient la chose la plus importante dans celle d'un ministre, d'un diplomate ou d'un juge. Nous pensons donc qu'un pareil dictionnaire pourroit être fort utile, et que cela éviteroit bien des incertitudes, de fausses espérances, des combinaisons incertaines, etc., etc. Nous espérons qu'il paroîtra bientôt, et notre ami a toutes les qualités nécessaires pour le bien faire : il sera fort nécessaire à ceux qui liront la politique anglaise. (*Note de l'Editeur.*)

de suivre les bases de partage entre les puissances indiennes, bases que j'ai posées dans mon premier Mémoire, et que je viens de répéter ici. Si votre Majesté ou ses ministres ont quelques doutes sur des objets de détail ou d'exécution, qu'elle veuille bien les mettre par écrit, et j'y répondrai de la manière la plus satisfaisante.

N. B. Nous avons cru devoir omettre dans cet Ouvrage un autre Mémoire de l'Auteur qui ne contient que des choses qui seroient fastidieuses pour les lecteurs, et qui ne seroient fort utiles qu'à l'homme chargé de l'expédition. Si cependant on les désire, nous les rétablirons.

(*Excuse de l'Editeur*).

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

AVIS DE L'ÉDITEUR. j

INTRODUCTION. xiij

TABLEAU RELIGIEUX ET POLITIQUE DE L'INDOSTAN. 1

SECTION PREMIERE.

Introduction à l'Histoire des Révolutions de l'Indostan. 3

CHAPITRE PREMIER.—Domination des Indous.

§. I. Erreurs des Voyageurs sur l'état des Indous. 5

§. II. Chronologie indienne. 6

§. III. Législation. 7

§. IV. Religion. ib.

§. V. Ecole des Druides. ib.

§. VI. Ecole de Pythagore. 9

§. VII. Ecole des Juifs. 10

§. VIII. Ecole des Brames. 11

§. IX. Ecrit sacré des Indous. 13

§. X. Réflexions sur l'Ecrit sacré des Indous. 22

§. XI. Histoire de la révélation de cet Ecrit sacré. 23

§. XII. Altération de cet Ecrit sacré. 25

§. XIII. Schisme occasionné par la corruption du Chasta. ib.

§. XIV. Ressemblance des simulacres indous et égyptiens. 26
§. XV. Allégories de la religion des Indous. 28
§. XVI. Abus de ces allégories. 29
§. XVII. Les voyageurs ont confondu la constitution politique avec les institutions religieuses des Indous. 30
§. XVIII. Division des Indous en castes. ib.
§. XIX. Première caste ; celle des Prêtres. 31
§. XX. La Médecine. 33
§. XXI. L'Astronomie et la Physique. ib.
§. XXII. Autorité des Brâmes. 34
§. XXIII. Principe de charité universelle inculqué par les Brames. 35
§. XXIV. Diverses dénominations des Brames. 36
§. XXV. Eclaircissemens sur ce point. 37
§. XXVI. Leurs pénitences et leurs vœux. 38
§. XXVII. Vertus des vrais Brames. 39
§. XXVIII. Seconde caste ; celle des Soldats. 40
§. XXIX. Troisième caste ; celle des Laboureurs. 41
§. XXX. Quatrième caste ; celle des Artisans. 42
§. XXXI. Lois des différentes castes. 43
§. XXXII. Les Allachores. 44
§. XXXIII. La religion réunit toutes les castes. 45
§. XXXIV. Examen de l'opinion qui détermine les femmes à se brûler à la mort de leur époux. ib.
§. XXXV. Exemple frappant d'un de ces dévouemens. 47
§. XXXVI. Influence de la législation sur le moral des Indous. 49
CHAP. II. — Domination des Mahométans. —

§. I. Conquête de l'Indostan par les Mahométans. 53
§. II. Invasion de Tamerlan, en 1398. 55
§. III. Fondation de l'empire Mogol. 56
§. IV. Efforts continuels des vaincus pour secourir leur pays jusqu'au règne d'Aureng-Zeb. 57
§. V. Première apparition des Portugais dans l'Inde. 58
§. VI. Règne d'Aureng-Zeb. ib.
§. VII. Etat de l'empire Mogol sous le règne d'Aureng-Zeb. 59
§. VIII. Tableau des Soubas, de leurs Capitales, et de leurs revenus. 61
§. IX. Testament d'Aureng-Zeb, et suites de sa mort. 62
§. X. Politique des Mogols. 63
§. XI. Gouvernement Mogol. 65
§. XII. Le Nabab ou Vice-Roi d'une province. 66
§. XIII. Firman de sa Commission. ib.
§. XIV. Le Divan. — Firman de sa Commission. 68
§. XV. Le Crori. — Firman de sa Commission. 70
§. XVI. Le Fatédar. — Firman de sa Commission. 71
§. XVII. Le Carcoun. — Firman de sa Commission. 72
§. XVIII. Cazzi, et Firman de sa Commission. 74
§. XIX. Pouvoirs du Cazzi. 75
§. XX. Le Cotoual. — Firman de sa Commission. 76
§. XXI. Forme de Gouvernement établie par les Tartares Mogols, et réfutation d'une erreur capitale à ce sujet. 77

§. XXII. Bahader-Cha, fils aîné d'Aureng-Zeb, parvient au trône. 80
§. XXIII. Désordre dans l'empire, après la mort de Bahader-Cha. 81
§. XXIV. Foiblesse du règne de Mahomed-Cha. 82
§. XXV. Révolte de l'émir Nizam-el-Moulouc. ib.
§. XXVI. L'Empereur fait poignarder son visir. 83
§. XXVII. L'Empereur défait les révoltés. Défaite d'un frère du vizir mis à mort par les ordres de l'Empereur. 84
§. XXVIII. Désordres de la cour et de ses ministres. 85
§. XXIX. L'empire rendu tributaire des Rajapouts victorieux. 86
§. XXX. L'émir Nizam-el-Moulouc est rappelé et mis à la tête des affaires. 87
§. XXXI. L'émir Nizam-el-Moulouc entreprend de livrer l'empire Mogol aux Persans. 89
§. XXXII. Lettre de l'usurpateur de la Perse à l'Empereur Mogol. 90
§. XXXIII. L'Empereur Mogol marche contre les Persans. ib.
§. XXXIV. Trahison de l'émir Nizam-el-Moulouc, et défaite de l'armée Mogole. 92
§. XXXV. L'Empereur Mogol vaincu se rend à la tente du Persan. 93
§. XXXVI. Discours du vainqueur au Mogol. 94
§. XXXVII. Arrivée des vainqueurs à Delhi, et massacre des habitans de cette capitale. 96
§. XXXVIII. Contributions et pillage de Delhi. 97

§. XXXIX. Acte de cession du pays à l'ouest de la rivière d'Altok à la Perse. 98
§. XL. Motif du vainqueur de ne point s'emparer, en cette occasion, de l'empire Mogol. 100
§. XLI. Dernière leçon du Persan au Mogol. 101
§. XLII. Retraite sanglante du roi de Perse. 102
§. XLIII. Etat de l'empire et de la cour Mogole à cette époque. 103
§. XLIV. Amed-Cha, fils de l'Empereur Mogol, marche contre les Patanes, et les défait. 104
§. XLV. L'Empereur Mogol est mis à mort par les emras. 105
§. XLVI. Le nouvel empereur fait mourir les meurtriers de son père. 106
§. XLVII. Caractère et éducation des Tartares Mogols. 107
§. XLVIII. Ressources de la puissance Mogole. 108
§. XLIX. Caractère, Education, et Projets des Rajapouts. 109
§. L. Gouvernement des Rajapouts. 111
§. LI. Déposition et emprisonnement d'Amed-Cha. 112
§. LII. Nouvelles Révolutions à la cour Mogole, favorables aux Rajapouts. 113
§. LIII. Jalousie des Rajapouts et des Patanes, et combat entre ces deux Partis. 114
§. LIV. Etat de la puissance Mogole. 115
§. LV. Arrivée des Anglais dans l'empire Mogol. 116

SECONDE SECTION.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DU BENGALE.

CHAPITRE PREMIER. — PREMIÈRE RÉVOLUTION.

§. I. Première apparition des Portugais dans l'Inde. 117
§. II. Etablissemens des Européens au Bengale. 118
§. III. Surveillance des Mogols sur ces établissemens. 119
§. IV. Fermeté du Soubadar Ali-Verdi-can à contenir les comptoirs européens dans ses Etats. ib.
§. V. Origine et Cause de l'envahissement des Anglais sur les terres du Mogol. 120
§. VI. Le Soubadar se rend maître de Calcutta. 121
§. VII. Etat déplorable des Anglais chassés de Calcutta. 122
§. VIII. Les Anglais sont secourus par les Français et les Hollandais. ib.
§. IX. Les Anglais reprennent Calcutta. 123
§. X. Le Soubadar marche contre les Anglais. 124
§. XI. Les Anglais attaquent les Indiens et sont repoussés. ib.
§. XII. Traité de paix entre le Soubadar et les Anglais. 125
§. XIII. Les Français sollicités par le Soubadar de s'unir à lui, contre les Anglais, ont la générosité de refuser. 126
§. XIV. Ingratitude des Anglais. ib.
§. XV. Les Anglais s'emparent de Chandernagor, et rasent cette ville. 127

§. XVI. Le Soubadar veut secourir les Français; il est trahi par ses officiers. 129
§. XVII. Lettres des généraux Anglais au Prince Indien. 130
§. XVIII. Ruine des établissemens français au Bengale. 131
§. XIX. Plaintes du Soubadar contre les Anglais. 133
§. XX. Traité entre les Anglais et le général Indien envoyé contr'eux, et qui trahit son maître. 134
Traité entre Mirjaffer Ali-can et les Anglais. 135
§. XXI. Les Anglais menacent le Soubadar. 137
§. XXII. Supposition de la part des Anglais, d'une lettre du chef des Marates. 138
§. XXIII. Le Soubadar met son armée en cantonnement. 139
§. XXIV. Nouvelle lettre menaçante des Anglais au Soubadar. 140
§. XXV. Les armées se joignent. 141
§. XXVI. Perfidie du général Indien. 142
§. XXVII. Défaite et massacre du Soubabar. 143
§. XXVIII. Le traité prodigue aux Anglais les trésors du Soubadar, auquel ils viennent de faire trancher la tête. 145
§. XXIX. La cour de Delhi approuve la conduite des Anglais. 147
§. XXX. Projet du colonel Clive. 148
§. XXXI. Construction et plan de la citadelle bâtie par Clive. ib.

CHAP. II. — SECONDE RÉVOLUTION.

§. I. Les Anglais mettent le nouveau Soubadar dans leur dépendance. 150

§. II. Le Soubadar tente inutilement de se rendre indépendant. 151

§. III. Nouvelles demandes des Anglais au Soubadar. 153

§. IV. Intelligence secrète du Soubadar avec les Hollandais, contre les Anglais. 155

§. V. Arrivée des Français, et siége de Madras. 157

§. VI. Stratagême de Clive; il lui réussit. 158

§. VII. Le Soubadar menace les Anglais. 160

§. VIII. Une heureuse aventure vient au secours de Clive. 162

§. IX. Le Soubadar vient à bout de gagner Clive. 165

§. X. Clive joint ses armes à celles du Soubadar. 167

§. XI. Arrivée d'une flotte hollandaise dans les eaux du Gange. 169

§. XII. Les Anglais empêchent les vaisseaux hollandais de remonter le fleuve. 171

§. XIII. Défaite des troupes hollandaises par les Anglais. ib.

§. XIV. Traité de Paix entre les Hollandais et les Anglais au Bengale. 173

§. XV. Fruits que l'Angleterre tire de la conduite de Clive au Bengale. 175

§. XVI. Etat malheureux du Soubadar créé par les Anglais. ib.

§. XVII. Conduite des Anglais vis-à-vis du Soubadar. 177

§. XVIII. Le nouveau Gouverneur anglais dépose

le Soubadar, et confère sa dignité à son gendre. 179
§. XIX. Massacre du fils du Soubadar; Mirjaffer déposé. 180
§. XX. Etat du Soubadar après sa déposition. ib.
CHAP. III. — TROISIÈME RÉVOLUTION.
§. I. Caractère du Soubadar déposé, et de son successeur. 183
§. II. Cassem-Ali-can, nouveau Soubadar, est confirmé par l'Empereur dans sa dignité. 184
§. III. Le Soubadar rétablit l'ordre dans son gouvernement. 185
§. IV. Conférence entre le Soubadar et le Gouverneur Hollandais. ib.
§. V. Entrevue de l'Auteur de cet Ouvrage et du Soubadar. 192
§. VI. Le Soubadar se prépare à la guerre contre les Anglais. 193
§. VII. Vigilance du Soubadar sur l'intérieur de sa cour. 195
§. VIII. Le Soubadar refuse de continuer aux Anglais l'exemption des droits sur les marchandises. ib.
§. IX. Discours du Soubadar au Gouverneur anglais, sur la suppression des priviléges commerciaux. 197
§. X. Nouveau traité relatif aux exemptions des droits sur les marchandises en faveur des Anglais. 198
§. XI. Le conseil de Calcutta refuse d'accéder au nouveau traité de commerce. 199
§. XII. Les Anglais replacent Mirjaffer dans son gouvernement. 200

§. XIII. Effet que produit à Londres la nouvelle de la déposition de Cassem-Ali-can. 201
§. XIV. Clive est renvoyé au Bengale. 202
CHAP. IV. — QUATRIÈME RÉVOLUTION.
§. I. Les Anglais se rendent maîtres, par surprise, de Patna. 204
§. II. Le gouverneur Indien reprend Patna, en chasse les Anglais, les combat et les détruit. 205
§. III. Massacre des Envoyés anglais. ib.
§. IV. Lettre ironique du Soubadar aux Anglais. 206
§. V. L'armée Anglaise marche contre Cassem-Ali-can, et parvient à le vaincre. 208
§. VI. Maxime de la Politique militaire du Soubadar. 210
§. VII. Vigoureuse défense des Indiens à la bataille de Nonca Noulla où ils sont défaits. 211
§. VIII. Le Soubadar se retranche dans un poste où les Anglais ne peuvent le forcer. ib.
§. IX. Prise de Patna par les Anglais. 213
§. X. Massacre des prisonniers Anglais par les ordres du Soubadar. 214
§. XI. L'Empereur Mogol marche au secours de Cassem-Ali-can. 215
§. XII. L'armée Mogole est battue à Boxar par les Anglais. 217
§. XIII. L'Empereur Mogol, après la perte de la bataille, se rend au camp des Anglais. 219
§. XIV. Les Anglais échouent aux siéges du fort de Chandaguir, et de la ville de Chandernagor. 220
§. XV. Le Soubadar empêche les Anglais d'avancer dans le pays. 222

§. XVI. Les Anglais défont un corps de Marates accourus au secours du Soubadar. 223
§. XVII. Mort de Mirjaffer dont le successeur fait de nouvelles concessions aux Anglais. 224
§. XVIII. Etat d'abaissement du nouveau Soubadar par les Anglais. 226
§. XIX. Le Soubadar tâche en vain de s'opposer à son oppression. 227
§. XX. Souja-el-Doulat se rend dans le camp des Anglais. 228
§. XXI. Réformes de Clive dans le conseil de Calcutta. 230
§. XXII. Clive remet Souja-el-Doulat en possession de son pays. 231
§. XXIII. Concordat passé entre le Mogol et les Anglais. 233
§. XXIV. Suites et avantages de ce Concordat. 234
CHAP. V. — Mémoire politique sur le Bengale, pour servir de suite au Mémoire historique. 237
ARTICLE PREMIER. — Etat du Bengale sous les empereurs Mogols.
§. I. Tableau des revenus de l'Empire. 238
§. II. Progrès des revenus sous l'usurpation des Nababs. 239
§. III. Attention du gouvernement à protéger le commerce. 240
§. IV. Principe de la prospérité du commerce par le peuple du Bengale. ib.
§. V. Tableau du commerce du Bengale. 241
ART. II. — Etat du Bengale sous les Nababs révoltés.

§. I. Causes de la décadence de l'empire Mogol sous les Nababs. 242
§. II. Forme du gouvernement de l'Empire sous les Nababs. 243
§. III. Motifs qui engagent les Nababs à ne point trop vexer les Indous. 244
§. IV. Courte récapitulation des révolutions faites par les Anglais dans le Bengale. 246
ART. III. — Etat du Bengale sous le Divanat de la compagnie d'Angleterre.
§. I. Observation générale sur la conquête du Bengale par l'Angleterre. 247
§. II. La compagnie Anglaise jouit du divanat au Bengale. 248
§. III. Décadence du Bengale sous l'administration anglaise. 250
§. IV. Commerce d'Europe avec le Bengale. ib.
§. V. Commerce d'Asie avec le Bengale. 251
§. VI. Commerce de la Perse, de la Géorgie, et de l'Arménie avec le Bengale. ib.
§. VII. Commerce de la Turquie avec le Bengale. 252
§. VIII. Commerce du Mogol avec le Bengale. 253
§. IX. Commerce de la côte de l'Est de Coromandel, et du Malabar avec le Bengale. ib.
§. X. Conclusions qui dérivent de toutes les observations précédentes. 254
§. XI. Diminution des espèces au Bengale. 256
§. XII. Taxes oppressives des Anglais au Bengale. ib.
§. XIII. Perception des impôts au Bengale par les Anglais. 257

§. XIV. Distribution de la justice par les Anglais au Bengale. 258
§. XV. Monopoles des Anglais au Bengale. 259
§. XVI. Refonte des monnoies du Bengale par les Anglais. 261
§. XVII. Observations générales sur le gouvernement des Anglais au Bengale. 262
§. XVIII. Agriculture au Bengale. 263
§. XIX. Manufactures du Bengale. 264
§. XX. Commerce d'Asie au Bengale. 265
§. XXI. Anecdote sur le projet de faire céder le Bengale au roi d'Angleterre. 267
ART. IV. — Conséquences de la cession absolue du Bengale au roi d'Angleterre.
§. I. Révolutions qui doivent arriver au Bengale, au moment où ce pays obéira à la couronne Britannique. 271
§. II. La propriété des terres sera rendue au peuple du Bengale. 272
§. III. Projet de la vente, à perpétuité, des terres du Bengale. 273
§. IV. Projet du rétablissement des finances du Bengale. 275
§. V. Amélioration de la circulation. 276
§. VI. Liberté du commerce. ib.
§. VII. Tolérance religieuse universelle à établir au Bengale. 277
§. VIII. Meilleure administration de la justice au Bengale. 278
§. IX. Récapitulation des avantages et des produits du Bengale soumis à la couronne d'Angleterre. 279

TROISIÈME SECTION.

REVOLUTION DU GUZURATE. 281

CHAPITRE PREMIER. — Envahissement de la ville de Surate par les Anglais.

§. I. Description de Surate. 282

§. II. L'Empereur Mogol confie le port de Surate à un chef d'Abyssins qui s'empare de la citadelle. ib.

§. III. Projet des Anglais sur la ville de Surate. 284

§. IV. Les Anglais corrompent le lieutenant du Gouverneur de Surate, et les Marates. 285

§. V. Siége et prise de Surate par les Anglais. 286

§. VI. Lettre du chef du comptoir anglais à l'Empereur, à l'occasion de cet évènement. 288

§. VII. Firman de l'Empereur en faveur des Anglais. 291

§. VIII. Conjectures contre l'authenticité de ce firman. 293

§. IX. Les Marates refusent de reconnoître le firman. ib.

§. X. Conduite des Anglais, maîtres du port de Surate. 294

CHAP. II. — Extrait du Journal Historique du consulat du sieur Anquetil de Briancourt, à Surate, présenté au ministre de la Marine, en date du 4 mai 1780.

§. I. Le roi ou chef des Marates. 298

§. II. Siége de l'autorité chez les Marates. 299

§. III. Révolution dans le gouvernement des Marates. ib.

§. IV. Les Anglais cherchent à profiter des divisions dans la famille régnante des Marates. 302
§. V. Les Anglais s'emparent de la ville de Baroche. 303
§. VI. Traité d'union entre les Anglais et un prince Marate fugitif. 305
§. VII. Les Anglais s'emparent de l'île de Salsette. 307
§. VIII. Réunion de l'armée anglaise et marate. 308
§. IX. Les Anglais, battus par les chefs de l'autorité marate, ravagent le Guzurate. 309
§. X. Les deux armées marchent contre la capitale des Marates, reçoivent l'ordre de l'administration suprême de suspendre les hostilités. 310
§. XI. Le conseil des Marates s'adresse à l'administration anglaise du Bengale. 312
§. XII. Le conseil du Bengale blâme l'expédition des Anglais de Bombay, et y envoie des commissaires. 313
§. XIII. Les commissaires anglais signent un traité de paix avec le conseil des Marates. 315
§. XIV. Mécontentement des Anglais de Bombay, de la conclusion de ce traité. ib.
§. XV. Conduite de Ragouba depuis le traité. 317
§. XVI. Traité d'alliance entre la France et les Marates. 320

CHAP. III. — Mémoire présenté à Louis XVI, par l'Auteur de cet Ouvrage, dans l'année 1781. —
§. I. Etat de la puissance Anglaise dans l'Inde, à l'époque du Traité conclu avec la France. 324
§. II. Disposition des Nababs Indiens à l'égard des Anglais. 325

§. III. Raisons qui doivent engager la France à attaquer les Anglais dans l'Inde. 326
§. IV. Exposition du plan à suivre pour ruiner l'établissement anglais dans l'Inde orientale. 328
§. V. Alliances à former avec les Nababs. 330
§. VI. Tableau de l'ancien Gouvernement de l'Indostan. 332
§. VII. Origine des Marates. 334
§. VIII. Source de la querelle des Anglais et des Marates. ib.
§. IX. Moyens certains, par les puissances ennemies de l'Angleterre, de s'attacher les Marates. 336
§. X. Moyen de se concilier l'assistance armée des Nababs contre l'Angleterre. 337
§. XI. Détails sur Hyder-Ali-can, Nabab du Maissour. 340
§. XII. Facilité d'expulser les Anglais du Guzurate. 343
§. XIII. Conduite nécessaire à tenir pour enlever le Bengale à l'Angleterre. ib.
§. XIV. Résumé des assertions précédentes; qualités de l'homme qu'il faudroit y envoyer. 346
§. XV. Observations sur l'armement nécessaire à l'expédition contre les Anglais dans l'Inde; espèces de troupes qu'il faut y envoyer; nécessité qu'elles soient au complet. 349
§. XVI. Nécessité d'envoyer de l'argent avec l'armée, dans l'Inde, pour faire réussir l'expédition; impossibilité d'en obtenir des puissances de l'Inde; raisons qui motivent cette impossibilité; quotité des sommes à expédier. 350

§. XVII. Moyen d'obtenir des secours pécuniaires des Marates ; de leur manière de faire la guerre. 353

§. XVIII. Du pouvoir à donner à l'homme chargé de cette expédition ; du choix des officiers et des soldats ; des précautions à prendre pour empêcher, autant que possible, les mésintelligences. 354

§. XIX. Plan du départ et de la route de l'armement destiné contre le Bengale. Précautions pour éviter la rencontre des escadres anglaises. Détrimens qu'apporteroient à nos affaires dans l'Inde les différentes relâches de l'escadre. Nécessité d'éviter ce qui a eu lieu à cet égard dans la dernière guerre. 361

§. XX. Ordres à envoyer. Système de débarquement de l'escadre. Nécessité de ne point perdre de temps. Fautes commises dans la dernière guerre, relativement aux lieux de débarquement. Inutilité et danger de l'effectuer à Ceilan. 365

§. XXI. Raisons pour ne débarquer, ni chez Hyder-Ali, ni chez les Marates. Intérêts particuliers qu'il ne faut pas épouser. Présomptions sur ce qui doit s'être passé dans l'Inde. 366

§. XXII. L'escadre doit commencer par s'emparer de la ville de Surate. Considérations qui motivent cette prise. Conduite à tenir envers le Nabab. Profession qu'il faut faire à notre arrivée. Nécessité d'une proclamation. 368

§. XXIII. Conduite à tenir après la prise de Surate. Moyens de lier à la confédération beaucoup de princes indiens. 372

§. XXIV. Il faut, dès les premiers succès, négo-

cier avec la cour mogole, le Maha-Raja et le soubadar du Décan. Lieu d'où doivent partir les envoyés. 375

§. XXV. Il faut ensuite s'emparer de Bombay et des petits forts environnans. Mouvemens que l'armée doit faire après ces opérations. 377

§. XXVI. Système à suivre pour attaquer le Bengale. Moyens de le faire. Villes qui doivent nous occuper. Position dans laquelle se trouveront les Anglais. 380

§. XXVII. Force de la ville de Calcutta. Sa description militaire. 381

§. XXVIII. Plan de Madras. 382

§. XXIX. Plan de Bombay; état de notre situation après cette conquête. 389

§. XXX. Avantages que la France retirera du succès complet de cette expédition dans l'Inde contre les Anglais; bornes où nos véritables intérêts doivent s'arrêter. 391

§. XXXI. Plan de la guerre à faire aux vaisseaux du commerce anglais, dans l'Orient; état de la marine de Bombay. 393

§. XXXII. Voyages et routes des vaisseaux de la Compagnie anglaise. 394

§. XXXIII. Manière d'enlever les vaisseaux de la Compagnie. 396

§. XXXIV. Plan des opérations à faire pour s'emparer des vaisseaux des particuliers anglais, qui font le commerce de la mer Rouge, du golfe de Perse, et de la côte d'Afrique. 403

§. XXXV. Caractères des Marates; quelques détails sur leur esprit national. 411

FRANCE. Histoire du parlement de Paris. — Supplice du comte de Lally. 414

§. XXXVI. Différentes armes dont se servent les Marates; distinction des troupes auxquelles il faut donner des commandans européens, quand on est confédéré avec eux; et de celles qui ne sont bonnes qu'ayant leurs propres commandans à leur tête. 421

MÉMOIRE ADDITIONNEL ET DE DÉTAIL.

§. I. Description de l'île de Perim; de son importance pour nous; de la nécessité de s'en emparer; avantages qu'on en retireroit. 427

§. II. Moyens d'exécuter cette prise sans affoiblir l'armée ni l'escadre de l'Inde. 430

§. III. De la suite du général en chef, des précautions à prendre. 431

§. IV. Des moyens d'empêcher la désertion; de l'importance de cette mesure. 432

§. V. De l'interception de la communication des gouverneurs anglais avec la métropole. 434

§. VI. De l'armement des vaisseaux destinés à l'expédition; des précautions à prendre; détails à ce sujet. 435

§. VII. De la nécessité d'envoyer des artistes, des missionnaires, et des savans avec l'expédition; raisons qui la motivent. 436

§. VIII. Du régime à suivre après les conquêtes. 440

§. IX. Des traités de partage à former. 441

§. X. Du Traité en ce qui nous regarde. 442
TRAITÉ DE SERINGAPATAM. 444
§. XI. Des tributs. 446
§. XII. De la formation militaire des puissances indiennes. 448
§. XIII. Du gouvernement des comptoirs. 454
Mémoire explicatif du Traité de subsides de Seringapatam. 456
§. XIV. Du Traité de partage à faire avant la conquête. 457

Fin de la table de la première partie.

MAR 29 1934

MAR 2 9 1934

MAR 2 9 1934

MAR 2 9 1934